DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

RAPPORT

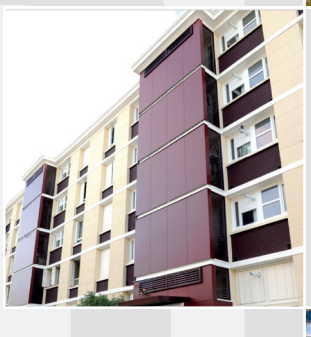

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

Montpellier Méditerranée Métropole

Sommaire

Édito 2

Synthèse 3

Introduction méthodologique 7

Chapitre 1er 10
La lutte contre le changement climatique

Chapitre 2 34
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Chapitre3 52
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Chapitre 4 67
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Chapitre 5 88
L'épanouissement de tous les êtres humains

Chapitre 6 109
La situation de la collectivité au regard des 5 éléments de méthode du développement durable

Edito

Cela fait deux ans que notre collectivité s'est transformée volontairement en Métropole, lui permettant ainsi d'intégrer l'ensemble des 15 premières métropoles françaises créées par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

DES COMPETENCES RENFORCEES

Sur le même territoire, composé de 31 communes, elle a ainsi bénéficié de compétences renforcées et élargies, en provenance des communes, sur des domaines comme le développement économique, l'énergie, l'urbanisme, la voirie ou l'espace public. Un nouveau volet de la réforme territoriale s'est déroulé au cours de l'année 2017, en application de la loi relative à La Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui a redéfini les compétences de chaque niveau de collectivité. Plusieurs compétences du Département sont transférées vers la Métropole depuis le 1er janvier afin de renforcer la cohérence de notre action sur le territoire. Le fonds de solidarité logement, le fonds d'aide aux jeunes, la culture et la voirie, hier à la charge du Conseil Départemental, deviennent aujourd'hui des compétences métropolitaines. La Métropole se dote ainsi de nouveaux champs d'intervention pour déployer une stratégie intégrée et transversale, pour un développement durable de son territoire.

AMÉNAGER UNE MÉTROPOLE MÉDITERRANÉENNE RESILIENTE

La démarche *« Montpellier Territoires, une métropole productive »,* a permis d'écrire une feuille de route où se croisent aménagement du territoire, environnement, climat méditerranéen, mobilité, logement, transition énergétique… Notre métropole s'inscrit dans un grand amphithéâtre naturel qu'elle partage avec ses voisins. Ce « grand parc » conditionne son écosystème et fonde ses grands équilibres et ses facteurs de résilience face aux risques climatiques. Aussi, la Métropole a fait le choix de réserver plus des deux tiers de son espace à l'agriculture, à la protection de l'environnement et à la biodiversité. Ces projets, nous les co-construisons avec les maires des 31 communes.

Le Conseil de Métropole a approuvé début 2017 le projet *Montpellier Territoires*. Celui-ci a pour objectif de définir, en amont des documents d'urbanisme(1), les grands principes d'organisation spatiale des politiques publiques. Il constitue un projet d'aménagement durable et innovant pour les habitants d'aujourd'hui et les générations futures, intégrant les grands défis du XXIe siècle. Cette démarche a permis de construire des propositions communes, ainsi que de poser des jalons pour le dialogue engagé avec les territoires voisins, du Pic Saint-Loup à la mer Méditerranée et de Sète à Lunel. Trois objectifs fondamentaux guident notre action : la préservation et la réactivation des espaces naturels et agricoles, et la réponse économe de l'espace aux besoins en matière d'urbanisme sur le tiers restant ; conserver une métropole accessible, en proposant notamment une offre de logement pour tous ; favoriser le développement économique métropolitain avec une stratégie foncière renforcée.

Montpellier Métropole Territoires se présente ainsi comme cultivant son ouverture sur le bassin méditerranéen, au croisement de grands axes de transport européens, valorisant son joyau environnemental avec la proposition d'un Grand Parc Métropolitain permettant de déployer une politique agroécologique et alimentaire exemplaire, renforçant ses dynamiques de développement, mais surtout, en cultivant son attractivité par la dimension humaine et respectueuse des génération future de son développement.

En 2017, la Métropole révise son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en concertation avec la population et les acteurs de son territoire, mais aussi des territoires voisins. Ce document de planification définit les grands équilibres de l'aménagement de l'espace métropolitain à l'horizon 2040. À l'échelle des 31 communes, il détermine les espaces agricoles et naturels à valoriser et les sites urbains à développer pour accueillir les futurs habitants et emplois de la métropole. Logement, commerce, transition énergétique, déplacements, préservation des ressources... sont autant de thématiques à mettre en cohérence pour établir ce nouveau SCoT.

Philippe SAUREL
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier

Synthèse

La présentation de ce rapport s'effectue suivant les cinq finalités du développement durable, définies par le Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Un sixième chapitre identifie les éléments de méthode inhérents au développement durable : la participation des acteurs et de la population, le pilotage et la transversalité des démarches, l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Le présent rapport dresse le bilan de la prise en compte du développement durable dans les activités de la Métropole pour l'année 2017. Il renseigne annuellement une vingtaine d'indicateurs de suivi, entre les années 2009 et 2016. Il dessine également les perspectives envisagées par Montpellier Méditerranée Métropole pour l'année 2018. La création de la Métropole au 1er janvier 2015, puis son évolution relative à la prise de compétences progressives des Communes puis du Département, nécessiteront de refonder l'exercice du rapport sur la situation de Montpellier Méditerranée Métropole au regard des finalités du développement durable, dans ses éditions à venir, pour affirmer les nouvelles ambitions de la Métropole, autour des 7 piliers stratégiques

En matière de lutte contre le changement climatique et dans la volonté de mise en application des ambitions de la démarche *« Montpellier Territoires, une métropole productive »*, le résultat des travaux et études réalisés dans ce cadre, a été exposé lors d'une Conseil de la métropole exceptionnel, lors d'un Conseil métropolitain extraordinaire, tenu le 24 novembre 2017, auquel étaient conviés un grand nombre de personnalités, notamment des territoires et départements voisins, ainsi que le public, qui a pu le visualiser sur internet. Elaboré tout au long de l'année 2016, notamment en ateliers avec l'ensemble des Maires de la Métropole et en concertation avec les EPCI voisins, ce projet a nécessité de se doter d'une vision aiguisée concernant l'appréhension de l'écosystème dans lequel s'insère la métropole, les équilibres environnementaux, l'impact des changements climatiques, l'évolution des modes de vie, de travailler, d'habiter… Il a donné lieu à un travail d'exploration des enjeux et des facteurs d'évolutions du territoire, de sa population, de ses usagers sur le moyen et long termes, pour fixer les orientations fondamentales d'un développement de l'espace métropolitain respectueux des générations futures. Dans la continuité, Montpellier Méditerranée Métropole traduit cette vision dans, la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qu'elle a poursuivis en 2017. Dans le domaine des transports, la Métropole mise sur les mobilités post-carbones et une gestion multimodale des déplacements. Elle se lance également dans un ambitieux programme de déploiement de l'électromobilité, avec l'installation de 66 bornes (pour 128 points de charge) sur le territoire, et met en place un schéma directeur de la logistique et un schéma directeur des mobilités actives.
Enfin, en interne à l'institution métropolitaine, afin de rendre moins polluants les déplacements domicile-travail et professionnels des agents, la Collectivité met à disposition 42 vélos à assistance électrique (VAE), ainsi que 12 véhicules utilitaires électriques et 11 véhicules électriques légers. La Métropole diminue ainsi le niveau moyen des émissions de CO_2. La collectivité a mené des actions d'efficacité énergétique sur son éclairage public, environ 2 500 lanternes sont remplacées par des luminaires leds en 2017.

En matière de préservation de la biodiversité, **et de protection des milieux et des ressources**, Montpellier Méditerranée Métropole se donne comme valeur commune, au travers de ce projet de territoire, de « révéler le paysage de la Métropole comme bien commun à travers la figure d'un Grand Parc Métropolitain ». Au-delà de la préservation de l'armature des espaces naturels et agricoles, il s'agit maintenant d'intégrer le respect de la biodiversité, le « grand paysage » et la mise en œuvre d'une politique agroécologique et alimentaire de référence, comme des éléments

déterminants du projet de territoire au même titre que les projets urbains. Ces composants fondamentaux du projet de territoire sont destinés à constituer le cœur des outils de planification et de programmation (SCoT, PLUi, PCAET…). S'agissant de la préservation de la ressource, et pour répondre au classement de la masse d'eau Castries-Sommières en « risque fort de non atteinte du bon état », Montpellier Méditerranée Métropole et le syndicat Garrigues Campagne ont initié, en mai 2017, l'élaboration du Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE). Suite à un travail de diagnostic et de programme d'action tout au long de l'année, un plan abouti a été validé début décembre. Il comporte 14 actions et doit permettre de pérenniser la ressource en eau, tout en poursuivant le développement du territoire desservi par les captages.
En interne, la délégation aux sports a engagé en 2012, une démarche visant à optimiser la consommation en eau des piscines tous usages confondus. La Métropole a réalisé au total une économie depuis 2012 de 67 552 m3 et 269 078 €.

Au titre de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations, la Métropole a poursuivi et accentué sa politique de production des différents types d'offres résidentielles (locatif social, logements spécifiques, accession à la propriété…) de manière équilibrée sur le territoire métropolitain, conformément aux orientations fixées par son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2018. Elles contribuent à l'action de fond menée depuis plusieurs années pour améliorer la qualité de vie, répondre à la diversité des parcoiurs résidentiels, réduire les inégalités territoriales et participer ainsi au renforcement de son attractivité. L'opération « Rénover pour un Habitat durable et Solidaire » a obtenu la labellisation « Habiter Mieux », pour son engagement ambitieux de traitement thermique des logements. Le gain énergétique par logement est en moyenne de 38 % pour un gain global de 71 472 kWh depuis le début du Programme d'Intérêt Général (PIG). Sur la seule question thermique, plus de 8,8M€ de travaux ont ainsi été générés sur le territoire. Le concours de Montpellier Méditerranée Métropole par délégation de l'Anah, du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique et sur fonds propres, s'élève à plus de 6,4 M€. A travers son offre culturelle et la multitude d'actions menées par les médiathèques, dans et hors les murs, la Métropole favorise aussi leur accès pour tous les publics. En 2017, la Métropole a préparé le transfert de compétences du Fonds de Solidarité Logement (FSL), et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJE) du Département. Grâce au transfert du FSL, la Métropole va pouvoir ainsi agir à la fois sur la production et l'amélioration de l'offre de logement, les politiques d'attribution dans le logement social, et l'accompagnement des personnes les plus modestes. Son ambition est de conforter sa fonction d'autorité organisatrice du logement sur le territoire, condition indispensable pour relever le défi d'infléchir le marché du logement métropolitain et de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande.
En 2017, dans la dynamique de la coopérative de service portée par le schéma de mutualisation de la Métropole, l'Écolothèque a structuré et développé considérablement ses programmes et outils dédiés à l'éducation à l'environnement durable, en s'adressant aux enfants et à leurs éducateurs, aux familles, enseignants ou animateurs des 31 communes. In fine se sont 18 communes qui ont choisi de s'associer à la démarche. Ainsi, le programme *ÉcoMétropole* de l'Écolothèque a pour ambition d'apporter aux communes de la Métropole un socle de compétences et d'outils pour développer une action commune d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).
En interne, la Métropole continue de mener une politique renforcée de formation et de sensibilisation auprès de ses agents.

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables est développée par Montpellier Méditerranée Métropole, depuis 2015, au travers d'une stratégie économique de dimension métropolitaine, impulsée autour des sept piliers, que sont : la Santé, le Numérique, les Transports et les Mobilités, le Développement économique le Tourisme, l'Industrie, l'Agro-écologie et Alimentation, la Culture, le Patrimoine et les Universités et enfin le Commerce et l'artisanat. Ces sept piliers correspondent aux domaines d'excellence que la Métropole s'engage à structurer, développer et valoriser.

Le développement de liens et de projets communs entre les écosystèmes et les territoires doit permettre d'amplifier une véritable dynamique métropolitaine pouvant se matérialiser sous de multiples formes de partenariat. Montpellier Méditerranée Métropole œuvre ainsi pour le rayonnement méditerranéen, européen et mondial du territoire au travers notamment de sa stratégie F.A.I.R, en 2017 :

- Fédérer en mettant les écosystèmes en mouvement

- Accélérer en levant les freins et en boostant la création et la croissance des acteurs économiques

- Implanter en développant une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises

- Responsabiliser en soutenant une économie solidaire

En novembre 2017, Montpellier Méditerranée Métropole et l'ADEME ont renforcé leur coopération par la signature d'un accord de partenariat, saluant ainsi les actions déjà engagées, et identifiant de nouvelles orientations, à l'exemple de la poursuite de l'engagement de la Métropole pour la réduction de l'empreinte écologique liée à sa gestion des déchets. 2017 a été l'occasion de faire la synthèse des actions sur la période 2011-2016, et de poser les bases d'un nouveau programme local de prévention des déchets, qui couvrira la période 2017-2021.
L'éco-exemplarité de la Métropole en interne se retrouve en particulier dans sa charte de l'achat public durable et dans les démarches de certification engagées par ses prestataires.

Concernant l'épanouissement de tous les êtres humains, la Métropole a choisi de s'engager dans la lutte contre l'exclusion. L'amélioration de l'accès à la culture et à la connaissance est une préoccupation majeure de la politique culturelle de la collectivité, afin d'irriguer tout le territoire en spectacles de qualité. La Métropole mène également de nombreuses actions qui contribuent à améliorer la qualité de vie des publics en situation de handicap. C'est le cas, par exemple, du développement d'une offre culturelle et sportive adaptée en faveur de différentes catégories de handicaps, mais également par le biais d'une offre de transports publics de plus en plus accessible. Ainsi, depuis 2015, 100 % des bus urbains et des tramways sont rendus accessibles (planchers bas avec palettes rétractables pour les bus, informations sonores et visuelles…). Côté aménagement de voirie, 76 % des arrêts de bus urbains et 42 % des arrêts suburbains ont été rendus accessibles. En matière d'emploi et d'insertion, Montpellier Méditerranée Métropole poursuit la mise en œuvre d'un Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (Podem), dispositif innovant et expérimental de coordination et d'animation de politiques locales d'emploi et d'insertion, initié dans le cadre du Contrat de ville en œuvre jusqu'en 2020.
Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, a lancé « BoCal », comme bon et local. Cette démarche offre les clés des différents circuits courts, grâce à un site internet et à l'annuaire répertoriant 275 producteurs et distributeurs. Sur BoCal, dès à présent les grands rendez-vous de l'agroécologie et de l'alimentation du territoire sont recencés. Cette démarche facilitera ainsi l'accès des habitants à une alimentation saine et locale.

Dans son fonctionnement, Montpellier Méditerranée Métropole, développe des clauses sociales dans ses propres marchés, par la réservation d'heures de travail à des publics initialement éloignés de l'emploi (dans la construction d'équipements publics, dans le traitement de l'eau, le tri, la collecte de déchets, des prestations de traiteurs…).

Du point de vue méthodologique, la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole est fondée sur une nouvelle gouvernance. Elle repose sur quatre approches :

- une relation repensée entre la Métropole et les communes,

- une priorité accordée à la relation aux usagers et à la proximité, consacrant l'échelon communal comme le premier maillon de la relation aux habitants ;

- une nouvelle ambition pour la participation citoyenne ;

- un rôle renouvelé pour le Conseil de Développement (CoDé).

Le CoDé continue à multiplier les avis et consultations. Il a ainsi contribué activement au projet de Schéma de Cohérence Territoriale.
Parallèlement, la Métropole a souhaité engager une large concertation pour associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les forces vives du territoire. Pour ce faire, elle a réalisé une série de dix réunions publiques de présentations et d'échanges, dont six à l'échelle des secteurs territoriaux, et quatre séminaires thématiques. Cette démarche de concertation a réuni plus de 840 personnes. Le projet de SCoT, une fois enrichi de ces premières contributions, a été mis à disposition de tous pendant 4 mois, à l'accueil de la Métropole et dans les 31 communes du territoire. Le dossier était accompagné d'un registre permettant à chacun de consigner son avis et ses propositions. Le projet de SCoT révisé a été ainsi enrichi tout au long de son élaboration par ces nombreuses contributions.

La structuration progressive d'une gouvernance agroécologique et alimentaire territoriale, se poursuit également, elle vise notamment à construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans des projets d'aménagement durables.

En 2017, les comités d'orientation se sont renforcés, animés par les services de la Métropole. A titre d'exemple, le comité d'orientation Agroécologie citoyenne, est composé des acteurs suivants : la Chambre d'Agriculture, le collectif Initiatives Pour des Agricultures Citoyennes et Territoriales (INPACT), Terre et Humanisme, les Colibris, Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences (BEDE), Alternatiba Montpellier et l'association Semeurs de jardins (réseau des jardins partagés). La communauté de recherche et d'enseignement supérieur a également été associée, via Agropolis International, à certains travaux.

En interne, parallèlement au schéma de mutualisation avec les 31 communes, le rassemblement des organisations des services de la Ville de Montpellier et de la Métropole s'est poursuivi en 2017 avec le rapprochement, y compris physique, d'un grand nombre de directions, avec un objectif clair : créer une culture commune, à même de fédérer ce nouvel ensemble. En 2017, la Métropole accueille progressivement les compétences transférées du Département : le Fond Solidarité Logement, les Aides aux jeunes en difficulté, la voirie, et une partie des compétences culturelles.

Les objectifs propres à Montpellier Méditerranée Métropole, pour chacune de ces 5 finalités du développement durable, constituent ainsi sa feuille de route pour son action au quotidien.

Introduction méthodologique

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport a vocation à évaluer les actions de la Métropole au regard des objectifs du développement durable.

Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Il précise que le rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 III du Code de l'environnement :

le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;

le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les cinq finalités du développement durable sont :

La lutte contre le changement climatique ;

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

L'épanouissement de tous les êtres humains ;

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent, en outre, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Afin de permettre une lecture à la fois facile et pertinente, le rapport de la Métropole a été construit en cinq chapitres, correspondant aux cinq finalités, analysant les politiques territoriales de la Collectivité et le fonctionnement interne des services. Les principes, fils conducteurs du rapport, sont le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre et permettant une meilleure efficience de la gouvernance territoriale. L'amélioration continue est ici recherchée. Un sixième chapitre rassemble les cinq éléments de méthode, inhérents au développement durable : la participation de la population et des acteurs ; le pilotage et la transversalité de la démarche ; l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Chaque chapitre contient les éléments suivants :

1. une introduction qui définit la finalité du développement durable concernée ou les éléments de méthode en les resituant, lorsque cela est nécessaire, dans le contexte local ;

› la présentation des objectifs poursuivis par la Métropole dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, avec le détail des actions les plus remarquables mises en œuvre en 2016, dans une vision évaluative au sens du décret du 17 juin 2011. Un encadré consacre des développements dans chaque chapitre à l'action « phare » de l'année au regard du chapitre étudié ;

› quelques indicateurs clés renseignés chaque année, entre 2009 et 2015, avec mention de l'unité de mesure ;

› les perspectives sur les orientations et programmes de nature à améliorer la situation comme l'exige la loi ;

› un encadré intitulé « Fonctionnement de la Collectivité » qui rappelle les principales réalisations de la Métropole en faveur du développement durable dans son fonctionnement interne (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011).

Comment lire le rapport ?

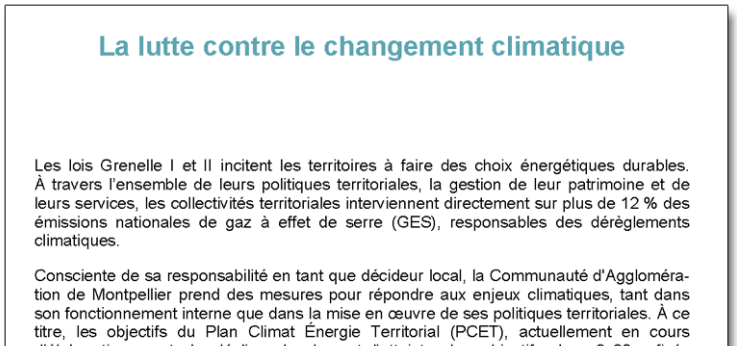

La lutte contre le changement climatique

Les lois Grenelle I et II incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables. À travers l'ensemble de leurs politiques territoriales, la gestion de leur patrimoine et de leurs services, les collectivités territoriales interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), responsables des dérèglements climatiques.

Consciente de sa responsabilité en tant que décideur local, la Communauté d'Agglomération de Montpellier prend des mesures pour répondre aux enjeux climatiques, tant dans son fonctionnement interne que dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales. À ce titre, les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), actuellement en cours

Paragraphe introductif
Rappel de la définition de la finalité ou de l'élément de méthode. Enjeux et contexte territorial.

OBJECTIFS

Relever le défi de la ville compacte et sobre en énergie

L'Agglomération de Montpellier compte aujourd'hui 419 291 habitants regroupés sur le territoire de 31 communes. Cette population a plus que triplé au cours des 50 dernières années. L'Agglomération a dû trouver des solutions pour lutter contre le corollaire de cette croissance démographique qu'est

Le SCOT : Articuler urbanisme et transports publics

Dès 2006, le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) a promu une ville dite « des proximités » ; c'est-à-dire une ville favorisant, à la fois des mobilités de courtes distances à l'échelle de proximité quotidienne et des mobilités moyenne et longue distances branchées sur une offre de transports publics développée et modernisée. Maîtriser l'étalement urbain suppose en effet de réduire, de manière concomitante, son corollaire : la dépendance automobile. Pour ce faire, l'Agglomération de Montpellier privilégie des logiques de renforce-

Objectifs
Objectifs identifiés de l'action de la Métropole sur cette thématique. Politiques menées sur le territoire organisées par grands objectifs d'actions.

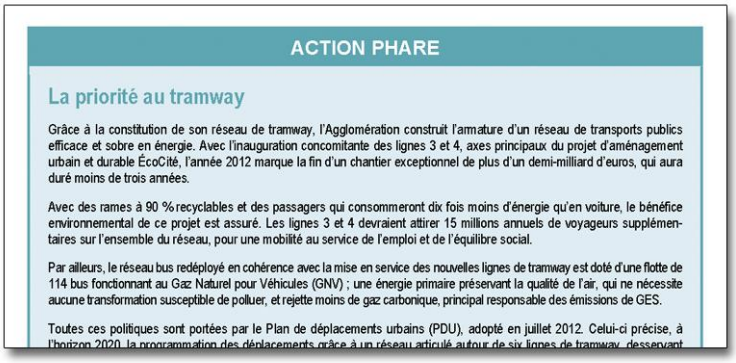

ACTION PHARE

La priorité au tramway

Grâce à la constitution de son réseau de tramway, l'Agglomération construit l'armature d'un réseau de transports publics efficace et sobre en énergie. Avec l'inauguration concomitante des lignes 3 et 4, axes principaux du projet d'aménagement urbain et durable ÉcoCité, l'année 2012 marque la fin d'un chantier exceptionnel de plus d'un demi-milliard d'euros, qui aura duré moins de trois années.

Avec des rames à 90 % recyclables et des passagers qui consommeront dix fois moins d'énergie qu'en voiture, le bénéfice environnemental de ce projet est assuré. Les lignes 3 et 4 devraient attirer 15 millions annuels de voyageurs supplémentaires sur l'ensemble du réseau, pour une mobilité au service de l'emploi et de l'équilibre social.

Par ailleurs, le réseau bus redéployé en cohérence avec la mise en service des nouvelles lignes de tramway est doté d'une flotte de 114 bus fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) ; une énergie primaire préservant la qualité de l'air, qui ne nécessite aucune transformation susceptible de polluer, et rejette moins de gaz carbonique, principal responsable des émissions de GES.

Toutes ces politiques sont portées par le Plan de déplacements urbains (PDU), adopté en juillet 2012. Celui-ci précise, à l'horizon 2020, la programmation des déplacements grâce à un réseau articulé autour de six lignes de tramway, desservant

Action phare
Actions phares identifiées sur le territoire de la Métropole.

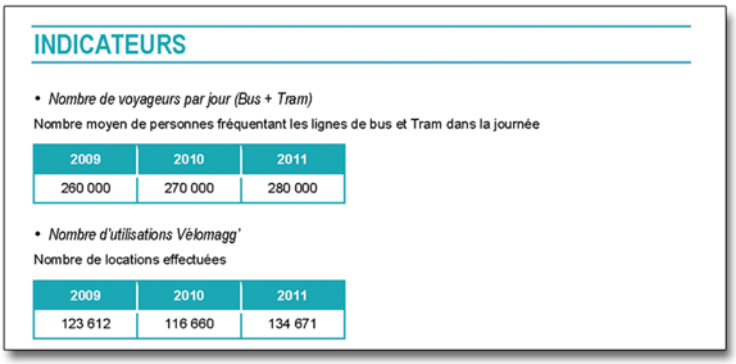

INDICATEURS

- *Nombre de voyageurs par jour (Bus + Tram)*

Nombre moyen de personnes fréquentant les lignes de bus et Tram dans la journée

2009	2010	2011
260 000	270 000	280 000

- *Nombre d'utilisations Vélomagg'*

Nombre de locations effectuées

2009	2010	2011
123 612	116 660	134 671

Indicateurs

Indicateurs retenus sur la finalité.
Périmètre : politiques territoriales.
Évolution dans le temps.

PERSPECTIVES

Au-delà des réalisations de 2011 et de 2012 et afin d'améliorer encore sa situation, la Communauté d'Agglomération a adopté les orientations qui suivent.

Les axes d'avenir de la politique des déplacements de la Communauté d'Agglomération

La Ligne 5 de tramway sur les rails

Montpellier Agglomération a décidé en octo-

L'Enquête Ménages Déplacements 2013 : un chantier en cours

L'Agglomération a réalisé une première Enquête Ménages Déplacements (EMD) en 2003, qui a constitué la base de travail du nouveau PDU 2010-2020. Le plan d'actions du PDU prévoit la réalisation d'une nouvelle EMD en 2013, afin d'actualiser les données et d'assurer un suivi des objectifs. Cette enquête sera conduite à l'échelle de l'aire métropolitaine, en partenariat avec le Département de l'Hérault.

Des efforts en matière de performance énergétique des bâtiments

Perspectives

Perspectives présentant les axes d'amélioration sur cette thématique.

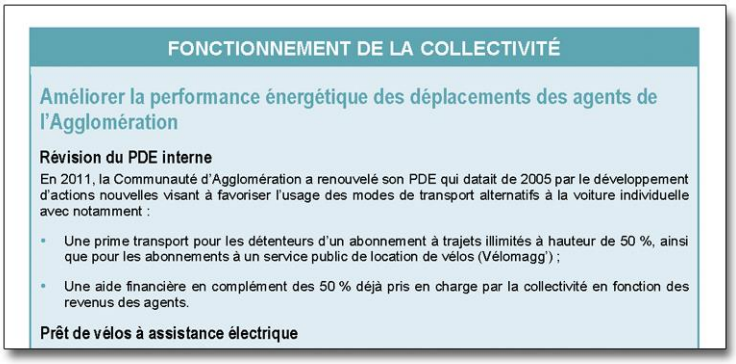

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Améliorer la performance énergétique des déplacements des agents de l'Agglomération

Révision du PDE interne

En 2011, la Communauté d'Agglomération a renouvelé son PDE qui datait de 2005 par le développement d'actions nouvelles visant à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle avec notamment :

- Une prime transport pour les détenteurs d'un abonnement à trajets illimités à hauteur de 50 %, ainsi que pour les abonnements à un service public de location de vélos (Vélomagg') ;
- Une aide financière en complément des 50 % déjà pris en charge par la collectivité en fonction des revenus des agents.

Prêt de vélos à assistance électrique

Fonctionnement de la collectivité

Actions menées en interne par la Métropole sur cette thématique.

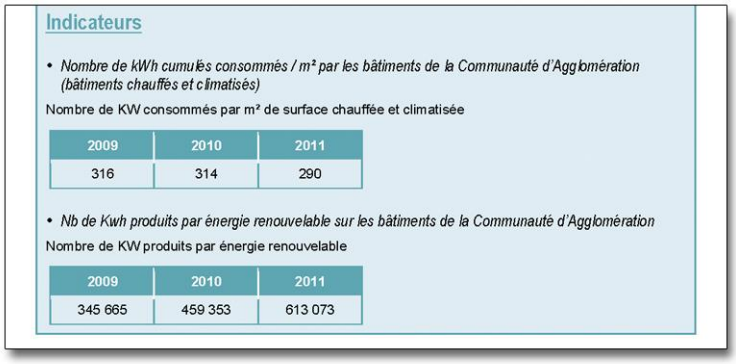

Indicateurs

- *Nombre de kWh cumulés consommés / m² par les bâtiments de la Communauté d'Agglomération (bâtiments chauffés et climatisés)*

Nombre de KW consommés par m² de surface chauffée et climatisée

2009	2010	2011
316	314	290

- *Nb de Kwh produits par énergie renouvelable sur les bâtiments de la Communauté d'Agglomération*

Nombre de KW produits par énergie renouvelable

2009	2010	2011
345 665	459 353	613 073

Indicateurs internes

Indicateurs retenus sur la finalité en interne de la Métropole.
Évolution dans le temps.

CHAPITRE 1ER

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte donne un nouvel élan et incite, dans le prolongement des Lois Grenelle I et II, les territoires à faire des choix énergétiques durables. À travers l'ensemble de leurs politiques territoriales, la gestion de leur patrimoine et de leurs services, les collectivités territoriales et leurs groupements interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), mais peuvent agir, de par la mise en œuvre de leurs politiques, sur 50 % de ces émissions.

Consciente de sa responsabilité en tant que décideur local, Montpellier Méditerranée Métropole prend des mesures pour répondre aux enjeux climatiques, tant dans son fonctionnement interne que dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales. À ce titre, les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), dont le projet a été adopté en février 2014, sont de décliner localement l'atteinte des objectifs dits des « 3x20 » fixés par l'Union européenne à horizon 2020, soit d'atteindre 12 % d'efficacité énergétique par rapport au scénario tendanciel 2020, de réduire de 21 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux émissions de 1990, d'accélérer l'augmentation de la part d'énergie de source renouvelable sur le territoire dans le mix énergétique et de la combiner avec des actions de diminution de consommation.

Le projet de territoire de Montpellier Méditerranée Métropole co-construit en 2016, constitue une démarche d'aménagement durable innovante, au sens où elle vise à intégrer les grands défis du 21ème siècle. Ce projet a permis, tout au long de son élaboration, de mettre en partage les valeurs du territoire entre les élus du territoire. Ces valeurs se retrouvent aujourd'hui au cœur de la philosophie et des propositions de « Montpellier Territoires ».

Dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales, la Collectivité répond à cette finalité à travers plusieurs objectifs:

- **relever le défi de la ville compacte et sobre en énergie ;**
- **accélérer la transition vers de nouvelles mobilités en déployant une offre de transports multimodale à l'échelle du territoire ;**
- **atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter dans un contexte méditerranéen.**

Schémas et programmes structurants

Montpellier Territoires, une Métropole productive - Projet de territoire **-** adopté en 2017
Schéma de Cohérence Territoriale - adopté en 2006 **-** révision engagée en 2015
Plan de Déplacements Urbains 2010-2020 - adopté en 2012
Programme Local de l'Habitat 2013-2018 - adopté en 2013
Plan Climat Energie Territorial 2013-2018 - adopté en 2014
Plan de Protection de l'Atmosphère - adopté en 2014
Programme EcoCité - ville de Demain - en cours de réalisation **-** lauréat depuis 2009 (phases1 puis 2)
Programme d'intérêt Général « Rénover pour un habitat durable et solidaire » - en cours de réalisation
Le schéma directeur des mobilités actives - en cours d'élaboration

1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

1/1 – Relever le défi du territoire compact et sobre en énergie

Montpellier Méditerranée Métropole compte en 2014, 450 000 habitants regroupés sur le territoire de 31 Communes. Cette population a plus que triplé au cours des 50 dernières années. La Métropole a dû trouver des solutions pour lutter contre le corollaire de cette croissance démographique qu'est l'étalement urbain.

Une planification qui offre un cadre structurant

Dès 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a promu une ville dite « des proximités » ; c'est-à-dire une ville favorisant, à la fois des mobilités de courtes distances à l'échelle de la proximité quotidienne et des mobilités moyenne et longue distances branchées sur une offre de transports publics développée et modernisée. Montpellier Méditerranée Métropole privilégie des logiques de renforcement des polarités existantes autour des villes et des villages accessibles à pied ou à vélo pour la localisation des espaces de développement urbain potentiels, et favorise des logiques d'articulation avec les réseaux de transports publics, donnant accès aux fonctions métropolitaines. Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), fondé sur le principe de « construction de la ville des courtes distances », le Programme Local de l'Habitat (PLH) œuvrant à l'évitement de l'évasion résidentielle des actifs ainsi que le Plan Climat (PCET), en constituent une déclinaison thématique et intégrée.

› ***Révision du SCoT et élaboration du PLUi***

La Métropole a engagé la révision de son Schéma de Cohérence Territorial en novembre 2015, ainsi que l'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal. Le SCoT est le socle des politiques d'aménagement du territoire. Il met en cohérence l'ensemble des documents de planification à l'échelle métropolitaine – le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – qui sont en cours de déclinaison à la suite de la révision du SCoT. Cette révision s'accompagne d'objectifs précis à atteindre. La priorité : préserver durablement les deux tiers du territoire constitués d'espaces naturels et agricoles et limiter l'urbanisation au tiers restant. En complément, la Métropole s'engage à valoriser sa biodiversité, s'adapter au changement climatique et à prendre en compte le dynamisme démographique et les besoins qu'il génère. L'accompagnement de l'activité économique se poursuivra afin qu'elle soit créatrice de richesses et d'emplois. L'ensemble des maires et des vice-présidents de la Métropole y a été étroitement associé. De nombreuses réunions d'échange avec les Maires ont été organisées afin de définir ce projet de SCoT révisé. Deux temps forts de cette démarche sont à souligner. Tout d'abord l'ensemble des élus communautaires ont débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire, lors du conseil de métropole de février 2017.

De plus, la Métropole a souhaité engager une large concertation pour associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les forces vives du territoire. Pour ce faire, elle a réalisé une série de dix réunions publiques de présentations et d'échanges, dont six à l'échelle des secteurs territoriaux, et quatre séminaires thématiques. Le projet de SCoT, une fois enrichi de ces premières contributions, a été mis à disposition de tous pendant 4 mois, à l'accueil de la Métropole et dans les 31 communes du territoire. Le projet de SCoT révisé a été ainsi enrichi tout au long de son élaboration par ces nombreuses contributions.

La révision du schéma de cohérence territoire a fait l'objet tout au long de son élaboration d'une évaluation environnementale itérative permettant d'éviter les impacts en particulier sur les espaces naturels et agricoles. A l'automne 2017, la Métropole, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, a souhaité poursuivre ce travail au regard des impacts résiduels sur les terres agricoles de l'urbanisation envisagée à l'horizon 2040. L'approbation du SCoT révisé est envisagée pour la fin 2018, suite à la procédure réglementaire.

Réaliser un urbanisme durable

› ***Quartier Eureka Extension*** *: une plateforme de services connectés orientés vers le « Bien vieillir »*

Dans le cadre du projet EcoCité, engagé par la Métropole de Montpellier sur un large territoire situé à l'est du tissu urbain historique, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) *Eureka Extension* fait partie des opérations exemplaires. Ce projet, situé sur la commune de Castelnau-le-Lez, permet la création d'un quartier mixant logements et activités (environ

240 000 m² de surface de plancher à créer sur 39 hectares). La viabilisation de la ZAC a été engagée fin 2014, les premiers îlots sont en cours de commercialisation et les premières livraisons sont attendues en 2018.

Un nouveau quartier, intergénérationnel et solidaire, où le « bien vieillir » est une réalité, se dessine à l'échelle de ce quartier doté d'une mixité fonctionnelle de logements, de bureaux, de commerces et d'activités. Il sera également équipé de solutions innovantes dans le domaine de la gestion hydraulique, de la maîtrise de l'énergie, de la production d'énergie renouvelable ou encore de la gestion de la mobilité.

Trois grands objectifs ont été fixés et des mesures proposées pour chacun d'eux :
- favoriser le maintien des séniors à domicile en mettant en place une offre de services dédiée (équipements, transports publics, services connectés, logements adaptés ou adaptables) ;
- encourager leur participation à la vie sociale en offrant un cadre de vie adapté et en favorisant les échanges intergénérationnels à l'échelle de l'immeuble (animation résidentielle) ou du quartier (réseau social de proximité, activités...) ;
- agir pour leur santé en favorisant l'implantation dans le quartier des acteurs économiques investis dans cette filière du vieillissement (hôtel d'entreprise « Silver Economy »).

Ainsi, une procédure de dialogue compétitif a été initiée pour permettre de réaliser une plateforme de services connectés à l'échelle de la ZAC, destinée à l'ensemble des utilisateurs et résidents, pour leur permettre, par exemple, d'optimiser leurs consommations d'énergie, mais aussi pour accompagner les séniors (maintien à domicile, lien social…). Afin de préparer le déploiement de ces services, Montpellier Méditerranée Métropole, et ses partenaires, à travers un Accord de Consortium, ont mené durant ces 12 derniers mois une phase d'expérimentation dont les résultats sont en cours d'analyse.

› ***Ode à la Mer** : laboratoire de l'EcoCité vers une reconquête urbaine et commerciale*

Partie intégrante de l'EcoCité, le projet *Ode à la Mer* consiste en une véritable reconquête urbaine et commerciale d'un territoire reliant historiquement Montpellier aux plages du littoral par l'axe de la Route de la Mer. Ce sont 250 hectares repensés par Montpellier Méditerranée Métropole, pour réinventer la ville dans une logique de mixité des fonctions urbaines et de revalorisation des espaces naturels singuliers. Le projet vise à transformer le site actuel en une véritable porte métropolitaine Sud, la Route de la Mer.

À partir de la modernisation de l'armature commerciale existante, et de la réparation des espaces naturels et notamment des réseaux hydrauliques, Ode à la Mer propose de condenser, organiser et équilibrer toutes les fonctions urbaines autour de la ligne 3 du tramway. Opération pilote en France, intégrée au périmètre de l'Ecocité montpelliéraine, elle se déroulera sur 30 ans par phases successives, avec :

- 250 hectares d'entrée de ville renouvelés sur Pérols et Lattes.
- Une Offre commerciale (200.000 m² existants) maintenue et restructurée autour des stations de tramway
- 2.500 emplois pérennisés (à surface commerciale constante), sans compter de nombreux emplois créés pour bâtir les nouveaux quartiers,
- 20 ha d'espaces naturels préservés et reconquis sur les espaces bâtis inondables,
- De nouveaux lieux de vie créés, intégrant logements, résidences, bureaux et équipements, plus proches des commerces.
- Le plein d'innovations concrétisé : réseau d'énergie intelligent, renouvelable et écologique, de nouveaux services urbains…

En 2017, l'opération d'aménagement se concrétise au sein de la ZAC Ode Acte1. Il s'agit de créer, au sein d'un îlot mixte, qui accueillera en son sein une nouvelle polarité commerciale, un ensemble d'activités tel qu'une plaine de sport et spectacles, un pôle restauration, un pôle service, accueillant une clinique du sport, une crèche, un hôtel, un pôle tertiaire… La surface de plancher du projet sera de 117 000 m²

Sa vocation est :

- de réorganiser l'activité commerciale existante en relocalisant et en recomposant les grandes et moyennes surfaces déjà implantées sur la Route de la Mer, complémentaires du centre-ville et des centres commerciaux (70% des surfaces commerciales sont contractuellement réservées à des transferts – 87% des commerçants concernés sont candidats au transfert), - d'accueillir des moyennes et grandes surfaces à dominante équipement de la maison, qui ne trouvent pas de locaux ou de loyers en Centre-Ville ou en centre commercial, adaptés à leur activité ;

- d'adapter le site de la Route de la Mer aux nouveaux modes de consommation, et à son environnement naturel ;

- de permettre aux enseignes de pérenniser leur outil de travail, tout en permettant à leurs propriétaires de reconstituer leur patrimoine dans une partie des nouveaux projets ;

- et poursuivre l'accueil d'entreprises tertiaire par une offre complémentaire de bureaux.

Intervenants **:** Promoteur-investisseur : FREY Architectes-urbanistes : L35 + B Reichen - architectes des programmes de Bureau N+B architecture, Aude SERRADO

Avancement : ZAC Ode Acte 1 : opérationnelle, et permet de réaliser le programme envisagé. Autorisation CNAC obtenue pour le commerce, en cours pour le cinéma, PC délivré octobre 2017, travaux 2018 à 2020

En termes de transport et de mobilités, le projet prévoit, outre la proximité immédiate de la station Ecopole de la ligne 3 de tramway, un nouveau dispositif de stationnement ; des places de parking pour voitures électriques avec bornes de rechargement mutualisées entre les différentes composantes de l'îlot mixte, ainsi que 6 abris vélos (représentant une capacité de 113 places de vélos).

70 % environ des surfaces de ventes concernent le transfert d'activités existantes, en particulier des activités situées en zone inondable - zones rouges du PPRI - secteur Fenouillet à Pérols et zones de renouvellement urbain sur Lattes et Pérols.

Directement desservi par la Ligne 3 du tramway, le projet mixte à dominante commerciale, est le déclencheur de l'opération de renouvellement urbain. La place significative laissée au piéton dans le projet améliore la qualité du cadre de vie, et les possibilités d'animation de la vie urbaine, dans un secteur considéré jusqu'alors comme périurbain.

Premier acte de la requalification de cet axe urbain majeur pour le développement de la Métropole, cette opération répond pleinement aux objectifs, qui permettront, à échéance, des opérations de mutations urbaines, intégrant une mixité fonctionnelle et des zones d'habitat (dont 30 % de logements aidés).

La performance énergétique du projet s'exprime au travers de l'exploitation de 21 000 m² de toitures solaires photovoltaïques, avec un objectif de production de 3 400 MWh/an, soit 48 kWh/m² bâti. Par ailleurs, la réponse au référentiel HQE CERTIVEA garantit des qualités intrinsèques au projet du point de vue environnemental. Un champ de sondes géothermiques (38 sondes à 100 m de profondeur), relié à une boucle d'échange thermique à basse température, favorisera la production, ainsi que le stockage d'énergie, de chaud et de froid, mobilisant de l'énergie renouvelable de sources variées (géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque). Le projet répond en cela aux objectifs fixés par le Plan Climat de la Collectivité.

Le réinvestissement urbain, résidentiel, et environnemental se poursuit sur les terrains ainsi libérés par ODE Acte 1 :

d'une part sur les parties non inondables des sites libérés du Fenouillet et du Solis (Ode Acte 2), où sont implantés des quartiers mixtes à dominante résidentielle d'autre part sur la partie inondable des sites libérés (ex : Sud du Fenouillet), qui sera redonnée à la nature pour assurer sa vocation originelle de retenue des eaux. ODE Acte 1 permet ainsi à la réparation urbaine de s'exercer.

La configuration actuelle du site du Fenouillet et les évolutions des pratiques commerciales lui ont fait perdre de sa commercialité. C'est la raison pour laquelle il s'agit de le transformer en un véritable quartier avec toutes les fonctions de la ville.

Ce sera un quartier innovant avec des services, commerces, des écoles de formation privée, de l'hébergement pour les jeunes, les séniors et les touristes à quelques encablures des étangs, de la mer et d'un parc urbain de 10 ha résilient hydrauliquement.

NB. Le site du Fenouillet a été intégré au projet Littoral + de la Région Occitanie qui a été présélectionné par l'Etat au titre du TIGA (Territoires Innovants de Grande Ampleur). Il s'agit notamment de travailler sur la mutualisation de services aux quatre âges de la vie et entre étudiants et touristes.

Dans ce cadre une première Résidence Jeunes Actifs est en construction (Bailleur social : ACM Gestionnaire : Habitat Jeunes Architecte : Brigitte HELLIN). Ce Foyer Jeunes travailleurs est composé de 110 studios et 2p, dont 10 logements d'urgence logement temporaire pour jeunes en insertion professionnelle. Il répond à une réelle demande d'habitat pour jeunes, en formation ou recherche d'emploi, employés des grandes surfaces commerciales et de services implantées sur le site, ou saisonniers de l'activité touristique.

Choisi pour son projet sociétal, véritable accompagnement socio-éducatif des jeunes dans leur autonomie, lauréat d'un appel à projet orchestré par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) – pour le « bien vivre ensemble ».
Mise en service : programmée septembre 2019
1er Bâtiment BEPOS du quartier (rendu possible par l'intégration en amont d'une solution d'énergie géothermique et panneaux photovoltaïques exploités par Energies Du Sud à l'échelle du quartier)
Par ailleurs la résidence étudiante CAMPUS PEROLS voisine est en construction 340 logements et sera livrée fin 2018.

›*Secteur Cambacérès : le futur quartier dédié à l'innovation*

Le quartier Cambacérès, secteur situé sur le territoire de l'EcoCité montpelliéraine, sur les communes de Montpellier et de Lattes, est traversé par les projets de deux grandes infrastructures « jumelées » que sont l'autoroute A9 déplacée, et le contournement ferré Nîmes-Montpellier (CNM) ; il constitue aussi le site d'accueil de la future gare nouvelle Montpellier Sud de France. Le SCoT identifie ce secteur comme un site stratégique en termes d'aménagement du territoire, son aménagement relevant donc de la compétence de la métropole.

→ *Le quartier Cambacérès : innovation et espaces naturels*

Avec le futur pôle Innovation de la Métropole développé autour de la Halle, l'écosystème French Tech prendra place au sein du quartier Cambacérès dès 2020. Cet ensemble sera constitué d'établissements de l'enseignement supérieur, d'entreprises, de logements, d'équipements et de services urbains mais également d'un parc urbain de 30 hectares dans un environnement de qualité. Ce quartier se développera autour d'un pôle d'échange multimodal appuyé sur la nouvelle gare Montpellier Sud de France et sur l'extension de la ligne 1 de tramway. Il est un véritable laboratoire urbain au cœur de l'Ecocité Montpelliéraine pour répondre aux évolutions et pratiques urbaines. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'ÉcoCité de Montpellier à la Mer, retenu par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du « Programme National Investissement d'Avenir Ville de Demain ». Support de nouvelles pratiques urbaines (nouvelles mobilités, nouveaux usages, nouvelles sources de créations de valeurs…) et de leurs évolutions, Cambacérès vise à anticiper les besoins de la ville et des populations connectées de demain.

Ce projet interroge aussi la conception et la gestion mêmes de la ville au service des usagers, mais également le développement d'une économie fondée sur l'innovation, notamment urbaine et des services à la population. Ces axes doivent intégrer la mobilité, la qualité de l'alimentation, le tourisme, l'énergie, la santé, les loisirs et la culture. Cette ambition sociétale se double d'une approche à la fois environnementale, avec l'approvisionnement énergétique du réseau de chaleur et de froid, et l'adaptation aux évolutions climatiques (thermiques, îlots de chaleur urbains,…).

› La halle French Tech, innovante et collaborative, comme élément catalyseur du quartier

La construction de la « halle french tech », à l'horizon 2020 vise à affirmer le pôle numérique de la métropole mais aussi constituer un catalyseur pour l'essor d'un quartier, en termes d'animation urbaine et d'objectifs environnementaux, avec, notamment, le label BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), qui concernerait la Halle.

En complément de cette Halle, s'implanteront également sur le quartier une école du numérique (5 000 m²- 1000 étudiants) et, le cas échéant, l'école supérieure de Commerce de Montpellier (25 000 m²- 3 000 étudiants). Des startups, des entreprises de taille intermédiaire ainsi que des grands groupes prendront également place à Cambacérès. La Halle fonctionnera en synergie avec ces établissements, chacun bénéficiant des équipements et des expertises au sein d'un vaste « cluster » urbain.

2 500 logements dont 500 à destination des étudiants

A terme, 2 500 logements dont 30% seront des logements sociaux et 500 seront à destination des étudiants. Dès la première phase du programme, des logements seront envisagés pour répondre aux besoins des salariés pour les entreprises qui seront implantées dans la Halle French Tech ou dans le pôle, mais aussi pour des besoins ponctuels, comme la mise à disposition temporaire de studios par des start-ups nouvellement arrivées.

Un quartier accessible

Le quartier doit être un lieu très accessible et donc disposer de liaisons les plus fluides possibles avec les pôles d'activités connexes (comme le Millénaire) mais aussi le centre-ville, la gare Saint-Roch, l'aéroport, Port Marianne ou encore Odysseum. La localisation du pôle de l'innovation au sein du quartier Cambacérès est un choix stratégique bénéficiant :

- d'un accès direct à la nouvelle gare Montpellier Sud de France d'ici 2019,
- d'une desserte par la ligne n°1 de tramway d'ici 2022,
- d'une proximité avec l'Aéroport Montpellier Méditerranée,
- d'une accessibilité importante pour les déplacements en modes doux (vélo, trottinettes ou encore électromobilité…).

Une exigence d'excellence environnementale, particulièrement sur le plan des impacts cumulés des grandes infrastructures, de la gestion hydraulique et énergétique du secteur.

La présence des grandes infrastructures ferroviaires et autoroutières qui fondent ce futur quartier nécessitait de juguler leurs impacts cumulés. Cette question a été traitée dès les 1ères phases de conception du quartier à travers d'un dialogue compétitif de niveau international. Celui-ci a permis de mettre en évidence la nécessité de rapprocher l'autoroute déplacée (A9) de la voie ferrée nouvelle (CNM) pour « compacifier » leurs impacts fonciers, ce qui a été

accepté par l'Etat et réalisé par son concessionnaire, ASF. D'autre part, ces études ont permis de retenir le principe de façades construites le long de l'A9 sous forme d'immobiliers tertiaires continus comme la solution la plus optimisée pour faire écran à la propagation du bruit et de la pollution de l'air au sein du quartier. Cette façade permet aussi d'afficher une vitrine économique métropolitaine le long de ces grands axes de communication.
Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de résilience, notamment en matière de prévention du risque inondation, Montpellier Méditerranée Métropole réalise sur les secteurs stratégiques, des schémas directeurs hydrauliques, véritables outils de programmation avec une approche globale et cohérente à l'échelle du bassin ou du sous bassin versant. Ces schémas directeurs visent deux objectifs : prendre en compte le risque inondation dans le cadre des projets de développement urbain, et réduire les risques sur les secteurs urbanisés existants en aval. Ces schémas directeurs, qui définissent un programme cohérent d'aménagements hydrauliques, sont élaborés en concertation étroite avec l'Etat. Ils permettent à la collectivité, sous validation des services de l'Etat, de piloter à l'échelle pertinente, l'aménagement du bassin versant dans son ensemble, aussi bien que de chaque « poche » d'enjeux, qui sera mis en œuvre sur plusieurs années ou dizaines d'années, par différents maîtres d'ouvrage, au fur et à mesure du développement urbain. Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi souhaité accompagner les opérations de développement et de renouvellement urbain prévues sur le bassin versant du ruisseau Nègue-Cats autour du secteur de la future gare TGV et le long de l'avenue de la Mer. Dès les premières réflexions sur le développement urbain envisageable autour de la gare, la Collectivité a défini un espace inconstructible, supérieur à l'enveloppe du PPRi existant entre l'A9 actuelle et Boirargues, appelé le parc du Nègue-Cats. Ce parc, élément structurant de l'aménagement, a vocation à servir d'aménagement paysager et d'ouvrage hydraulique de régulation des crues du Nègue-Cats, tout en étant le support de pratiques urbaines innovantes, mêlant l'art, le sport, les évènements éphémères ou plus pérennes.

La mobilisation d'une ressource énergétique renouvelable, avec la géothermie *:* Suite à la découverte d'un gisement de géothermie sur nappe sur le secteur, et à la sollicitation d'EDF OS pour le secteur Urban Park à Lattes, les conditions de mise en œuvre d'une solution mutualisée entre les opérations, ont été mises à l'étude. En 2015, il a ainsi été confirmé la possibilité de réaliser les travaux permettant d'approvisionner en géothermie le secteur Urban Park, ainsi que la gare et les premiers ilots du quartier, notamment la gare TGV (ouverture prévue en décembre 2017), avec un doublet de forage (injection / réinjection) raccordés aux ilots à desservir. L'intégralité de l'eau pompée dans la nappe est réinjectée sans altérer sa qualité, ni modifier sa composition. Ainsi le niveau de la nappe n'est pas impacté par ce système.

La production de chaleur et de froid de la ZAC sera assurée depuis un centre de production d'énergie, lui-même relié sur la boucle géothermique, qui servira de source chaude ou de source froide selon la saison, en permettant d'obtenir une très grande efficacité énergétique. La boucle d'eau bénéficiera également d'une mutualisation des besoins entre les utilisations simultanée de chaleur et de froid, notamment avec l'utilisation de l'eau chaude sanitaire en même temps que les besoins de climatisation ou les besoins de déshumidification.

La boucle géothermale sera également reliée aux équipements spécifiques de Pompes à Chaleur par l'intermédiaire d'une boucle tempérée indépendante pour le lotissement Urban Park. Le lotissement est équipé de sa production énergétique, et ne fait qu'un échange calorifique de faible amplitude sur la boucle, pour ne pas perturber l'aquifère.

En fonction de l'évolution des besoins liés à l'aménagement de la ZAC, de nouveaux forages de reconnaissance pourraient être envisagés en vue d'augmenter la capacité d'exploitation de la ressource. En 2016, une nouvelle équipe d'urbanistes et d'architectes a été désignée sur la ZAC Cambacérès, sur 60 hectares.

La requalification du parc d'activités économiques du Salaison

Créé en 1965 par le District de Montpellier, le parc d'activités du Salaison est, avec « la Lauze », un des plus anciens parcs d'activités du territoire de la Métropole. Ce parc, de 157 hectares, accueille plus de 240 entreprises et près de 2 700 emplois. Depuis septembre 2013, la Collectivité, en concertation avec la Commune de Vendargues, a engagé la première tranche du projet de requalification du parc. Cette opération vise plusieurs objectifs métropolitains :

- protection de la ressource hydraulique et réhabilitation de l'ensemble des réseaux vétustes ;
- aménagement des circulations douces et sécurisation de la circulation des véhicules motorisés ;
- amélioration de la qualité paysagère des espaces publics ;
- aménagement d'une couverture haut débit ;
- densification de l'activité économique sur les parcelles privatives ;
- définition des besoins des entreprises en termes de services pouvant être mutualisés.

La première tranche de l'opération de requalification du parc d'activités du Salaison a obtenu la certification « HQE Aménagement » le 14 septembre 2016. C'est, à ce jour, la seule opération de requalification d'un parc d'activités, à bénéficier de cette certification. Le système, itératif, a entrainé la réalisation d'audits spécifiques tout au long de la réalisation de cette première tranche. Le dernier audit a permis une évaluation de l'opération de requalification du parc d'activités du Salaison par rapport à l'intégration des 17 thèmes de la démarche «HQE Aménagement».

La démarche de certification « HQE Aménagement démarche certifiée par Certivea », est le fruit d'un travail collectif multi-acteurs, apportant une méthode pour la réalisation d'opérations d'aménagement durable, répondant aux cinq finalités du développement durable.

Les résultats de la première tranche du projet de requalification du parc sont perceptibles :

- traitement paysager des voiries et des espaces publics : 108 arbres et 18 000 arbustes plantés;
- mise en place de cheminements destinés aux modes actifs sur 3,7 km de voirie ;
- accès au très haut débit pour les entreprises du parc d'activités ;
- éclairage public "LED" différencié permettant de réduire de plus de 74 % la consommation électrique par rapport à l'ancien éclairage public ;
- utilisation de procédés « durables » au cours du chantier (recyclage et réutilisation de 29 000 tonnes de matériaux de déconstruction des voiries, utilisation de 17 000 tonnes d'enrobés tièdes incorporant jusqu'à 50% de matériaux recyclés, compostage des déchets verts...), qui ont permis de réduire de 44% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un chantier conventionnel.
- intégration d'un public en insertion : 20 % des heures travaillées sur le lot « espaces verts » et 8 % sur le « lot réseaux humides et voirie » ;
- implantation d'une cinquantaine de nouvelles entreprises représentant près de 850 emplois ;
- création d'une crèche de 39 places et de 3 restaurants destinés aux entreprises du parc d'activités ;
- 17 hectares de foncier renouvelés ;
- 35 000 m² de Surface de Plancher construites en densification des emprises foncières, ce qui représente l'économie de l'aménagement d'un parc d'activités en extension urbaine de 16 hectares.

La deuxième tranche du projet est aujourd'hui à l'étude, elle vise notamment la poursuite de la densification du parc d'activités, la requalification de la façade « routière » du parc, le traitement et la valorisation de l'interface entre le parc et les riverains, constitué par le cours d'eau du Salaison, la définition du devenir de la desserte ferroviaire du parc.
Parallèlement à cette démarche, Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec la Société d'Equipement de la Région Montpelliéraine (SERM) et la Société d'Aménagement de Montpellier

Méditerranée Métropole (SA3M), engage la certification « HQE Aménagement démarche certifiée par Certivea », sur une douzaine d'opérations d'aménagement. Ceci permettra d'affirmer les enjeux de développement durable au sein de ces opérations ainsi que les objectifs afférents à atteindre

La maîtrise de la demande énergétique et le renforcement de la performance des bâtiments

Fixer un objectif de bâtiments à énergie positive

La médiathèque Aimé Césaire à Castelnau-le-lez, intégrée au réseau de médiathèques métropolitain en 2009, fait l'objet d'une totale reconstruction. L'appel à la concurrence demandait un label HQE (haute qualité environnementale) avec possibilité BEPOS (bâtiment à énergie positive). Le nouveau bâtiment sera finalement à énergie positive. Le cahier BEPOS, extrêment exigeant, demande bien sûr de produire (par des panneaux photovoltaïques en toiture) toute l'énergie qui sera consommée, mais aussi de disposer d'une étanchéïté à l'air optimale et d'autres dispositifs permettant une consomation d'énergie moindre. Cette médiathèque sera la première médiathèque française à énergie positive (ouverture mars 2018).

S'adapter aux contraintes climatiques

La toute nouvelle entrée de l'Écolothèque fait appel aux essences méditerranéennes, peu gourmandes en eau ; des végétaux nectarifères et pollinifères pour attirer abeilles et papillons apporteront leur note colorée et leurs parfums. Cette nouvelle entrée illustre la mission d'éducation à l'environnement de l'établissement.

L'éclairage public

La transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier en Métropole a entraîné le transfert de la compétence voirie-Ville de Montpellier et espaces publics au 1er janvier 2015. Elle se décline pour l'essentiel entre la voirie, les espaces verts attenants, l'éclairage public et le nettoiement. Le 1er janvier 2017, c'est la compétence voierie du Département qui a été transférée à la Métropole. Ainsi, l'éclairage public devient un véritable axe de travail pour la Métropole.
La collectivité mène des actions d'**efficacité énergétique** sur son éclairage public. La suppression totale des lampes à vapeur de mercure, depuis plus de 20 ans en a été le point de départ sur le territoire de la Ville de Montpellier, la Métropole poursuit **l'optimisation de ses sources lumineuses engagée par la Ville de Montpellier, par l'abaissement des puissances,** ainsi elle ajuste ses contrats énergétiques en permanence.

Territoire de la ville de Montpellier
- environ 2 500 lanternes sont rénovées et remplacées par des luminaires leds en 2017
- 66% d'économie d'énergie en moyenne lors de ces renouvellements
- abaissement de 50% de l'éclairage des voies résidentielles et secondaires sur une plage horaire 22h00-6h00
- choix de luminaires avec ULOR = 0% (c'est à dire aucun flux lumineux polluant émis vers le ciel)
- Notion d'éclairer juste (niveaux d'éclairement étudié pour chaque classification de voies suivant la norme 13-210 et l'adaptation au seuil le plus bas admis par la norme)
- Partenariat RECYLUM pour le recyclage de tous les luminaires déposés
- Choix de matériel durable (fonte d'aluminium, évolutif, maintenance sans outil)

Par ailleurs, notons que l'électricité pour l'éclairage public de Montpellier Méditerranée Métropole*, est garantie d'origine renouvelable pour les 31 communes de la métropole.*

En 2016 et 2017 sur le pôle piémonts et garrigues:
-remplacement de 300 luminaires vapeur de mercure 125 watts par des luminaires leds à 40 watts (diminution de 66% de la consommation).
-réduction de 40% de la consommation électrique d'éclairage public sur la commune de Juvignac dans le cadre du PPP (par abaissement de tension).
-sur la création de nouveaux projets d'éclairage public (projets d'aménagements), installation leds avec un abaissement de puissance de 50% de 23h30 à 6h30 (exemple : lotissement carriere de l'ort et lotissement la bergerie à Juvignac, 700 logements).
-installation de pendules astronomique effectuée sur 70 % du parc, il reste Murviel à 80% et St Georges à 50 % (fait cette année).

Le pôle Plaine Ouest
FABRÈGUES:
-Rue des Remparts → Mise aux normes de 36 points lumineux (LED) + modernisation d'une armoire avec horloge astronomique : 42 000 €
SAUSSAN:
-Rénovation de l'ensemble des luminaires de la commune → remplacement d'environ 40 lanternes en LED: 31 000 €
COURNONSEC :
- Centre Ville → remplacement des lanternes en LED → 10 000 €
LAVÉRUNE:
- Avenue Ancienne Gare → Remplacement candélabre en LED + modernisation armoire : 39 000 €
- Rue Mas de Lepôt → Remplacement candélabre en LED + Modernisation armoire: 23 000 €

1/2 - Accélérer la transition vers de nouvelles mobilités en déployant une offre de transports multimodale à l'échelle du territoire

Parmi les compétences de la Métropole, les transports collectifs occupent une place privilégiée aux yeux de ses habitants. L'objectif est de permettre le report du trafic automobile et des circulations de transit au cœur de la ville ; il est nécessaire pour ce faire de proposer une alternative crédible aux transports individuels.

Le développement et la modernisation de l'offre de transports publics

La politique de Montpellier Méditerranée Métropole en matière de mobilité durable consiste notamment à développer et moderniser l'offre de transports publics. Ces objectifs sont réaffirmés dans le Plan Climat 2013-2018, qui, en appui et complément du PDU 2010-2020, mise sur les mobilités post-carbone.

Concernant les bus, la Métropole, soucieuse de son environnement, s'est dotée en 2016 de 9 nouveaux bus fonctionnant au Gaz Naturel, conformes à la norme EURO 6, relative à la limitation des émissions polluantes des poids lourds. Ils sont moins bruyants et rejettent moins de particules fines, moins d'odeur et moins de CO_2 que les bus fonctionnant au diesel.

Ces bus sont ainsi exploités sur les réseaux urbains et suburbains, qui voient leurs fréquentations fortement augmentées : respectivement +3,2% et +8,2% de validations sur le réseau entre 2015 et 2016.

A ce sujet, le service de Transport à la Demande voit sa fréquentation largement plébiscitée sur l'ensemble du territoire. La facilité d'utilisation (réservation possible jusqu'à 1h avant le passage du bus), le confort (l'usager est assis sur un siège pourvu de ceinture de sécurité), sont autant d'éléments expliquant ce succès.

Parallèlement aux évolutions du réseau bus et tramway, l'architecture du réseau bus a été réinterrogée, pour optimiser la desserte des territoires.

Dans ce cadre, Montpellier Méditerranée Métropole a validé en juin 2016 l'architecture de son Schéma Directeur des Mobilités. Poursuivant une ambition forte d'amélioration de la complémentarité entre les modes, le nouveau réseau intégrera la nouvelle ligne 5 de tramway, trois lignes en Site Propre et 3 lignes à haut niveau de Service dans son Réseau Structurant.

Globalement, cette stratégie de développement des transports en commun a entrainé une augmentation de la part des voyages réalisés en transport en communs de 19 % entre 2004 et 2013 ; les enquêtes ménages/déplacements et enquête origine/destination, ont permis de confirmer la poursuite de cette tendance, et d'éclairer les choix à opérer pour accroitre encore la part des déplacements en modes alternatifs à la voiture particulière. La part vélo reste par exemple à un niveau relativement bas comparativement à d'autres métropoles. Le Schéma Directeur des Modes Actifs, lancé en 2015 par la Métropole, doit ainsi aider à pallier les principaux freins à son usage.

Une offre de services écomobiles

Afin de réduire la part de la voiture à moins de 50 % des déplacements quotidiens et de diminuer de 23 % les émissions de gaz à effet de serre issues du transport, la Métropole mise sur le développement d'offres et de services écomobiles. La multimodalité est l'une de ses priorités, et consiste à permettre aux voyageurs d'utiliser alternativement les différents modes de transport à leur disposition, en fonction de leurs contraintes de déplacements. L'enjeu est également de favoriser l'intermodalité, en encourageant l'usage de plusieurs modes sur un même trajet, pour augmenter la part des modes de déplacement dits actifs.

Le développement des modes actifs en complémentarité du tramway

Le service Vélomagg continue d'évoluer et s'enrichit chaque année : deux nouvelles stations Vélomagg ont ainsi vu le jour en 2016 dans le cadre du bouclage de la ligne 4, Albert 1er Cathédrale et Saint-Guilhem Courreau. De plus, la vélostation Pérols Etang de l'Or a été réouverte, après modification de son système d'exploitation, pour une intégration totale dans le réseau. Le service compte désormais 56 stations automatiques équipées de **400 vélos** plus ergonomiques et plus intelligents, grâce à leur boitier électronique embarqué.
En 2016, le service de vélos en libre-service Vélomagg de Montpellier Méditerranée Métropole a enregistré 207 675 locations, soit une baisse de 2,4% par rapport à 2015, baisse notamment due à l'importante part de vélos révisés sur l'année afin de permettre d'accroître leur durée de vie. La Métropole aménage par ailleurs des outils nécessaires au développement de l'usage des vélos : 19 véloparcs sont disponibles à proximité des lignes de tramway, pour une complémentarité tramway-vélo sécurisée.

La promotion des nouveaux usages automobiles

Montpellier Méditerranée Métropole favorise l'autopartage, au travers du service mis en place par la Société Modulauto. Le service de location de voiture courte durée proposé, s'intègre à l'offre de transports du territoire, par une convention

tarifaire avec le délégataire TaM, donnant lieu à un abonnement multimodal : Modulauto, tramway, bus et Vélomagg. Une nouvelle station d'autopartage électrique a été inaugurée le 15 janvier 2016, au nouveau Parking Saint-Roch.

Au-delà de la poursuite de la promotion de son site internet dédié, la Métropole réaffirme son positionnement, au travers de son Plan Climat 2013-2018, en faveur du covoiturage, notamment en s'engageant à mettre en œuvre les conditions matérielles privilégiées pour ce mode de déplacements (stationnements réservés sur les parkings tramway, localisation d'aires de covoiturage…).

En parallèle, la Métropole souhaite prendre en compte l'ensemble des flux de mobilité impactant son territoire. Toutes les études montrent à quel point une gestion de ceux-ci à l'échelle de l'aire urbaine Montpelliéraine peut s'avérer pertinente.

L'écomobilité en entreprise

Montpellier Méditerranée Métropole, par le biais de son entreprise délégataire des transports TaM, anime la mise en place de Plans de Déplacements Entreprises et Interentreprises (PDE et PDIE).
On compte actuellement 130 conventions PDE et PDIE en cours, représentant plus de 50 000 salariés et plus de 5 000 abonnements annuels PDE. Chaque année, ce sont environ une dizaine de nouvelles conventions PDE qui sont ainsi adoptées.

La mobilité du futur et le projet « smart mobility »

Dans le cadre de son programme « Cité Intelligente », la Métropole développe un programme de recherche & développement « Transport et mobilité multimodale ». Le travail réalisé a permis de créer sous forme de prototype un calculateur d'itinéraires dynamique. Les fonctionnalités identifiées dans ce prototype ont été mises en production dans le calculateur EMMA, déployé au cours du 2nd trimestre 2016.

L'électromobilité

L'enjeu consiste à faciliter le basculement de l'utilisation du véhicule thermique, émetteur de CO2 et bruyant, vers le véhicule électrique, particulièrement adapté aux enjeux de la mobilité quotidienne de courte distance, et plus respectueux de l'environnement urbain.

Le véhicule électrique a de nombreux avantages par rapport au véhicule traditionnel :

- pas d'émissions directes de gaz à effet de serre (GES) ni de particules fines ;
- des véhicules très adaptés à une solution d'autopartage ;
- un coût d'usage très attractif (un plein pour environ 2 €) ;
- moins d'entretien, une consommation pratiquement nulle dans les bouchons ;
- une autonomie (100-200 km) qui correspond à l'essentiel des besoins quotidiens (25 km/jour, et 87 % des déplacements quotidiens sont inférieurs à 60 kms).

Montpellier Méditerranée Métropole se lance dans un ambitieux programme de déploiement de 66 bornes (pour 128 points de charge) sur le territoire, dans le cadre d'un groupement à l'échelle de la nouvelle région (9 départements, 2 Métropoles), validé et financé en partie par l'Ademe.

Pour inciter au changement de parc de véhicules, des mesures sont mises en place :

- une tarification incitative dans les parkings de la Métropole pour les véhicules électriques ;
- des véhicules électriques en autopartage (Modulauto) ;
- des partenariats avec des constructeurs automobiles et des industriels pour faire essayer des véhicules, mais aussi des vélos à assistance électrique, des trottinettes ;
- des restrictions d'accès pour les véhicules les plus polluants, et des facilités d'accès pour les véhicules électriques (notamment pour les véhicules de livraison dans le centre-ville de Montpellier). Dans les marchés publics, sont progressivement insérés des clauses environnementales notamment sur les types de motorisation des véhicules. L'objectif étant de favoriser l'utilisation de véhicules électriques ou GNV, normes CRIT'AIR 0 et 1 ;

La réduction des émissions de CO_2 et des polluants locaux

Afin d'atteindre une réduction de 3 % des émissions de CO_2 sur 3 ans, correspondant à environ 150 tonnes de CO_2 et 50 000 litres de carburant, la Métropole et TAM s'engagent en signant la charte « Objectif CO_2 », à mettre en œuvre les actions suivantes :

- le renouvellement du parc d'autobus au gaz naturel véhicule (GNV) avec des normes européennes d'émissions récentes (normes EUROS 6), soit 4 millions d'euros d'investissements annuels ;
- l'amélioration du suivi des consommations de carburant et la sensibilisation des conducteurs à la consommation de carburant ;
- la formation des conducteurs d'autobus à l'éco-conduite ;
- la gestion des pneumatiques et particulièrement l'optimisation du gonflage des véhicules ;
- l'optimisation de l'usage du réseau de transport (bouclage de la ligne 4 de tramway qui facilite les connexions avec l'ensemble du réseau).

Sur le réseau global bus et tram de la métropole, les émissions de CO_2 émises par chaque voyageur qui effectue 1 km sont très basses : 7g de CO_2 en moyenne.

En résumé, la Métropole n'effectue pas de gains significatifs en termes de consommation, ramenée au km et donc pas de gains sur les rejets de CO2/km parcourus, mais les progrès espérés par ces actions mises en œuvre, devraient malgré tout se mesurer à long terme. Car l'application de nos plans d'actions est effective, tel que le renouvellement progressif de la flotte bus, le contrôle accru de la pression des pneumatiques, ou l'accentuation/prolongation de l'éco-conduite dans nos process de formation conducteur. Montpellier méditerranée Métropole dispose déjà d'une situation initiale très favorable en termes d'émission Eq Carbone (100 % bus au GNV, réseau tramway très développé). A noter pour expliquer la consommation d'énergie, que l'offre globale de transport a légèrement augmenté entre 2015 et 2016 (environ 60/70 000 km de plus pour le Bus comme pour le Tramway, qui bénéficie du bouclage de la Ligne 4 depuis juin 2016), même si le nombre de voyageurs transportés est resté globalement stable.

La structuration d'un réseau armature ferroviaire et routier à l'échelle du territoire métropolitain

Pour juguler la circulation qui transite aujourd'hui en pleine ville, et dégager l'espace nécessaire aux transports en commun, aux modes actifs, à l'accès des riverains et des habitants aux commerces, l'ensemble des autorités organisatrices de transports (AOT), s'est entendu sur la réalisation d'un « réseau armature » dans le cadre du PDU, dont des tranches importantes sont en cours de réalisation.

Le Contournement ferroviaire à grande vitesse Nîmes Montpellier (CNM) et la gare nouvelle Montpellier Sud-de-France et celle de Nîmes Manduel-Redessan font l'objet d'un programme d'ensemble d'un montant de 2 milliards d'euros lancé en 2012, auquel la Métropole participe à hauteur de 75 M€. Inauguré en décembre 2017, le CNM permettra notamment de libérer 30 % de sillons supplémentaires en faveur des TER sur la ligne historique et d'accueillir les trains de fret dans un premier temps puis de voyageurs dès juillet 2018.

D'autre part, la réalisation du déplacement de l'autoroute A9 a laissé place à l'A709 sur lequel sera aménagé le futur contournement sud de Montpellier.

Par ailleurs, le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 (CPER) signé en 2015, a permis d'inscrire les premiers financements du projet de Contournement Ouest de Montpellier (COM), maillon essentiel du système multimodal de déplacements du territoire métropolitain. Dans le CPER est aussi inscrite une partie des financements de la déviation de la RN 113 sur Saint-Brès et Baillargues, qui doit permettre de drainer le trafic de transit et le trafic pendulaire sur le contournement sud de Montpellier.

Optimisation des lieux d'échanges et des temps de correspondances

Dans le cadre de l'engagement de la Métropole auprès de ses partenaires, pour le financement et la réalisation du programme du Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier (CNM), deux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) correspondant aux gares nouvelles de Montpellier dans le quartier Cambacérès et Nîmes Manduel, ont été intégrés à ce programme. Ces PEM s'ajoutent à deux autres, auxquels la Métropole participe activement. Ainsi, quatre PEM font l'objet d'investissements lourds, dont trois sur le territoire métropolitain : › située en plein cœur du quartier Cambacérès, la gare Montpellier Sud de France accueillera ses premiers voyageurs en juillet 2018.
Complémentaire à la gare Saint-Roch, elle devrait favoriser le développement économique de Montpellier et doit accompagner le développement du transport à grande vitesse, sur de longues distances, via le CNM. Le site offrira à terme la possibilité de créer un hub avec la gare du centre-ville et l'aéroport. En outre, le prolongement de la ligne 1 du tramway créera une liaison performante entre les deux PEM de Montpellier, pour un montant d'investissement évalué à ce jour à 40 M€ HT.

› seconde phase du **PEM de Baillargues** prévu pour 2018, dans un souci de développement de l'offre de Trains Régionaux. L'investissement total est de 19,82 M€, auquel la Collectivité participe à hauteur de 3,6 M€. La première phase du projet est opérationnelle depuis début 2014 avec plus de 30 trains régionaux qui desservent le PEM, et qui permettent de rejoindre par exemple la gare Saint-Roch en 8 minutes. D'ici 2018, la partie Sud du PEM sera aménagée avec la dénivellation du passage à niveau et les travaux de voirie nécessaires.

Une gestion multimodale des déplacements

Cet engagement volontariste en faveur de l'écomobilité et du report modal se décline par la mise en œuvre d'un système multimodal de déplacements défini dans le PDU. Ce système permet d'articuler le réseau de voirie structurant, notamment de contournement routier, avec des Pôles d'échanges multimodaux. Depuis le 1er janvier 2015, et dans le cadre de la création de Montpellier Méditerranée Métropole, le transfert de plusieurs parkings, jusqu'à présent propriété de la Ville de Montpellier à la Métropole, permet de renforcer nos leviers d'action visant à définir et mettre en œuvre une politique globale et cohérente en matière de stationnement.

La mise en œuvre opérationnelle de la Gestion Multimodale des Déplacements de la Métropole (GEMDAM) a été engagée en 2012. Il s'agit de coordonner tous les acteurs de transport du territoire de la Métropole afin d'optimiser le fonctionnement des offres de mobilité (voiries, transports en commun, nouveaux services de mobilité ...), dans le but de favoriser le report modal vers les modes collectifs et les modes doux, de limiter la congestion et de prévenir les perturbations.

Il s'agit également d'informer les usagers sur toutes les conditions de déplacements sur le territoire (en amont et pendant le déplacement). Pour favoriser l'intermodalité. GEMDAM a également pour objectif de permettre une meilleure connaissance de la mobilité des habitants et d'être innovant dans le domaine des transports, de la mobilité, en développant des services en temps réel.

Signature de la convention EuroVelo n°8 (EV8) ou « Véloroute de la Méditerranée »

Cet axe cyclable européen « longue distance » ambitionne de relier d'ici 2020, Athènes à Cadix. Il passera au sein du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole en empruntant le littoral de Villeneuve les Maguelone sur environ 7 km. La quasi-totalité de ce tronçon ayant déjà été aménagé par le Département, il reste essentiellement à réaliser jalonnement et signalétique pour le rendre visible.
En décidant de signer la convention d'adhésion au comité d'itinéraire de l'EV8, la Métropole aura l'opportunité de prendre part au processus décisionnel, tout en bénéficiant d'une opportunité nouvelle de promotion touristique du territoire, et de transferts d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques. L'EV8 est une filière touristique à part entière, génératrice de retombés économiques (logements, restauration, commerces et services…) et créatrice d'emplois, avec des perspectives de développement des marchés, dans un contexte où l'itinérance à vélo est de plus en plus attractive ; la France est la 1ère destination programmée par les tours opérateurs vélo, dont l'un des acteurs nationaux principaux est installé à Lunel. Au-delà de la promotion de son territoire, l'enjeu pour la Métropole consistera aussi à conforter, dans le cadre de son schéma d'itinéraires cyclables structurants en cours de définition, le maillage avec cet axe majeur, en permettant des échanges de qualité entre l'EV8, Montpellier et les communes littorales.
Les retombées socio-économiques d'une EuroVelo sont importantes (estimées à 60-70€ par jour et par cyclotouriste, un touriste à vélo dépense davantage durant son séjour qu'un touriste en voiture). À titre d'exemple, plus de 800.000 cyclistes parmi lesquelles 1/3 de touristes étrangers empruntent chaque année l'EuroVélo 6 (« la Loire à Vélo »).

L'écomobilité des marchandises

La mise en place d'un schéma de la logistique urbaine

Avec ses 427 500 habitants, et une croissance de la population de 3 000 habitants par an, la métropole montpelliéraine est le lieu de flux intenses de marchandises.

Le pôle métropolitain est situé sur un des principaux axes européens de transport (RTE-T) : l'axe méditerranéen qui relie les ports ibériques d'Algesiras, de Valence et de Barcelone, traverse le sud de la France avec une liaison jusqu'à Marseille, remonte jusqu'à Lyon, en direction de Turin. Pour répondre à cette croissance de la population et des flux de transports, et fort de ce positionnement stratégique, l'enjeu est de construire une filière logistique innovante à l'échelle du pôle métropolitain. L'objectif est de réduire les nuisances liées au transport de marchandises et d'ancrer des emplois logistiques sur le territoire.

Aujourd'hui, ce sont 13 000 camions qui circulent chaque jour sur l'A9 et 26 000 mouvements de transport journaliers qui sont générés sur la seule commune de Montpellier.

La Métropole *a lancé* une étude pour la mise en place d'un schéma directeur de la logistique. Véritable feuille de route métropolitaine, sur ce sujet très transversal, il s'agit d'ores et déjà de mieux intégrer la logistique dans les aménagements urbains. Il s'agit notamment de prévoir des aires de livraison, des espaces logistiques de proximité et la création d'un Centre de Distribution Urbain situé au Marché d'Intérêt National de Montpellier. L'emplacement du MIN est stratégique, à proximité du centre-ville, d'un échangeur autoroutier et embranché par le fer, cela conforte l'intérêt de son développement pour les livraisons multi-filières, à destination du centre-ville.

Le schéma directeur de la logistique permettra d'appréhender les enjeux de la filière logistique dans son ensemble, des flux amont de transport à la logistique urbaine et de définir un plan d'actions opérationnel.

En 2017 :
- Lancement du schéma directeur logistique
- Inauguration de l'espace logistique dans le parking Europa
- Territoire pilote dans le cadre de la Charte Nationale logistique urbaine
- Villes respirables en 5 ans

La Métropole a inauguré en 2017 son premier Espace Logistique Urbain. La Métropole et TaM ont accompagné la Société Service Ecusson Vert, pour la mise en place d'un outil d'optimisation des tournées : l'Espace Logistique Urbain (ELU). Basé au sein du parking Europa, dans le quartier Antigone, l'ELU est un maillon indispensable au développement de la Ville. L'ELU est une plate-forme de stockage de marchandises de 200 m² composé de 3 locaux. Deux locaux sont réservés au stockage des marchandises des commerçants et des artisans. Le local central est utilisé pour charger et décharger les marchandises dans les véhicules. Cet équipement, destiné à optimiser la circulation des marchandises en ville, aussi bien sur le plan fonctionnel qu'environnemental, a un double objectif : rationaliser le nombre de kilomètres routiers parcourus et l'occupation de l'espace public pour les véhicules de livraison. Le principe de fonctionnement est une dépose de la marchandise en heures creuses par les gros véhicules (un camion de 3.5 tonnes) et une distribution avec des petits véhicules peu émissifs. La Société Service Ecusson Vert, gestionnaire de cet ELU réalisera la «logistique du « dernier kilomètre» des commerces du centre-ville de Montpellier, en véhicules utilitaires et triporteurs électriques. Grâce à cet outil supplémentaire pour la logistique du dernier kilomètre destiné aux commissionnaires de transports, aux commerçants et aux artisans, l'ambition de la Métropole est de contribuer, à simplifier les livraisons dans les quartiers piétonniers, et plus globalement d'inciter au développement de pratiques vertueuses en termes de transport de marchandises.

En février 2017, la Métropole a organisé son premier colloque sur la logistique urbaine. Ce colloque avait un double objectif :

- identifier des solutions opérationnelles locales aux problématiques posées par la logistique urbaine (encombrement des espaces publics, congestion, pollution …) et contribuer ainsi à l'attractivité des commerces locaux et à la qualité de vie dans les centres villes.
- créer des passerelles entre les entreprises du numérique, les entreprises du transport et de la logistique, l'industrie automobile ainsi que les entreprises de l'agro-alimentaire et du commerce, afin de développer un écosystème favorable à des nouvelles opportunités en termes d'affaires pour les entreprises, avec des retombées économiques pour le territoire.

Ce colloque a permis d'échanger sur de nouvelles solutions logistiques et de présenter de nouveaux véhicules de livraison fabriqués en France.

La Métropole, avec la Métropole Européenne de Lille (MEL), territoire pilote, pour expérimenter et contribuer à l'élaboration de la charte Nationale Logistique, réalisée par le Ministère en charge de l'Environnement et de l'ADEME.

Développer des solutions de logistique urbaine innovantes

Jeudi 7 décembre 2017, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Président-directeur général du Groupe La Poste ont signé une convention de trois ans destinée à développer des solutions de logistique urbaine innovantes. Tous les jours, les métropoles et les grandes villes sont confrontées aux demandes nouvelles du e-commerce, à la croissance forte des livraisons en centre-ville et à la nécessité de limiter les nuisances liées à la circulation et au stationnement des véhicules, tout en préservant le développement économique et commercial de ces centres urbains. Les attentes des citoyens pour des délais de livraison très courts, nécessitent d'avoir des lieux d'entreposage et d'assemblage près des centres villes.

Ceci constitue une opportunité pour une relocalisation des fonctions de production et de logistique, au plus près du bassin de consommation de Montpellier, permettant ainsi le développement d'emplois locaux.

Les 3 axes d'engagement du Groupe la Poste

- **1. La livraison en mode doux, à faible émission, en centre-ville** : la Poste bénéficie de l'une des premières flottes de **véhicules électriques** au monde avec 11 000 véhicules électriques (7 000 utilitaires + 3 000 Quadéo + 1 000 Staby). Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) fait partie des énergies nouvelles que La Poste utilise dans ses modes de transports et de livraisons (150 véhicules en circulation).
- **2. Le déploiement de consignes de retrait de colis dans les lieux de passage fréquentés :** dans un contexte de fort développement du e-commerce en France, La Poste propose de **nouvelles solutions pour le retrait des colis** : livraison en points-relais et en consignes. 8 000 points-relais sont implantés sur tout le territoire français.
  300 consignes ont été installées, notamment dans des gares d'Ile-de-France, dans les zones de flux domicile/travail ou dans les hyper-centres urbains.
- **3. L'implantation d'infrastructures logistiques du dernier kilomètre en centre-ville :** création d'**espaces logistiques urbains** proches des centres villes, afin de réduire le flux de véhicules de transport en hyper-centre et d'assurer le transport des marchandises dans le centre-ville, au moyen de véhicules propres. Le Groupe optimise ainsi ses surfaces, son organisation et ses circuits de distribution.

Le schéma directeur des mobilités actives (SDMA)

Adopté en juillet 2012, le PDU de la Métropole prône différentes actions allant dans le sens d'un soutien au développement des mobilités actives. La concrétisation de cette ambition dans le cadre de la transformation au 1er janvier 2015 de la Communauté d'Agglomération en Montpellier Méditerranée Métropole, s'appuie sur l'évolution en cours des compétences de l'intercommunalité, en particulier la création, l'aménagement et l'entretien des voiries et espaces publics.

Lancé début 2016, le schéma directeur des mobilités actives, ambitionne, sur la base d'un diagnostic des aménagements cyclables existants, à l'échelle des 31 Communes, de développer la pratique du vélo utilitaire (domicile-travail/étude), mais également de loisirs, en élaborant une armature de liaisons cyclables structurantes à l'échelle de la Métropole. Il s'agit en outre, sur la base des propositions de ce schéma stratégique, de faire émerger une « culture commune » de la mobilité active pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des aménagements proposés. Enfin, cette démarche a également pour ambition d'initier la mise en œuvre d'une politique cyclable métropolitaine, en identifiant des objectifs à court, moyen et long termes pour accompagner le développement des modes actifs, vélos et piétons, en compatibilité avec les contraintes techniques, financières et fonctionnelles auxquelles les collectivités sont aujourd'hui confrontées.

Le groupement d'étude a étudié les aménagements existants, l'état actuel du réseau cyclable avec ses forces et ses défauts, une typologie des zones à vitesse apaisée (zones 30, zones de rencontre, zones piétonnes) accessibles aux cyclistes, les principales coupures urbaines et les secteurs accidentogènes, les points de dysfonctionnements principaux. Conformément aux attendus du cahier des charges, les prestataires se sont également attachés, à présenter une analyse des pratiques et des marges de progrès, ainsi que le profil des cyclistes, les grands enjeux et le potentiel des infrastructures existantes avant d'évoquer la méthode qu'ils se proposent de suivre pour élaborer l'armature structurante de ce futur réseau cyclable. La desserte des pôles générateurs, l'utilisation du réseau existant, la résorption des coupures urbaines, seront quelques-unes des principales ambitions de leur démarche.

Cette première mission réalisée, le groupement « CEREMA-INDDIGO » a contribué à la rédaction du SCoT en cours de révision, et du PLUi en cours d'élaboration. Il a ensuite élaborer une première esquisse cartographique des axes cyclables structurants. Au fil des échanges, les propositions initiales retravaillées par les services métropolitains ont été affinées jusqu'à aboutir à la définition d'un référentiel permettant via des axes magistraux, axes de liaison, réseau de proximité et boucles cyclables, de desservir les principales centralités métropolitaines, tout en donnant accès au littoral et aux territoires voisins.

La phase de concertation avec les Maires, puis avec les associations, sur le diagnostic et sur le schéma proprement dit, est en cours d'engagement ; elle devrait se réaliser courant du 1er semestre 2018.

1/3 – Atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter dans un contexte méditerranéen

Les compétences des collectivités locales constituent des leviers déterminants pour atténuer les impacts du changement climatique et s'y adapter. En ce sens, la Métropole, dans la continuité de son Agenda 21 adopté en 2011, a voté, en février 2014, son Plan Climat 2013-2018.

Le Plan Climat 2013-2018 a vocation à diffuser une approche globale et intégrée de la politique énergie-climat au sein de l'ensemble des politiques publiques portées par Montpellier Méditerranée Métropole et ses Communes membres. La Métropole met ainsi en œuvre un plan de 29 actions ciblées et opérationnelles, réparties selon 8 orientations stratégiques.

Dans le cadre de la prise de compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie au 1er janvier 2015, la Métropole a entrepris des partenariats avec ses concessionnaires d'énergie. Il est à noter une convention en avril 2016 avec le groupe EDF, la signature d'un accord-cadre avec Enedis en août 2017 ainsi que des conventions avec GRDF au cours de ces 2 dernières années.

Mise en œuvre du Plan Climat 2013-2018 : innovation et expérimentation

Face à l'enjeu du changement climatique, la Métropole souhaite innover, expérimenter sur son territoire de nouvelles pratiques. En 2016, elle poursuit sa mobilisation sur plusieurs appels à projet, appels à manifestation d'intérêt, initiés par le Ministère de l'Ecologie, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ADEME, permettant ainsi de faire bénéficier les projets, de financements conséquents, en période budgétaire contrainte, c'est le cas avec *Territoires à énergie positive pour la croissance verte.*

Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Au titre de son Plan Climat, Montpellier Méditerranée Métropole est lauréate de l'appel à projet, « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », initié par le Ministère de l'Ecologie fin 2014. A titre d'exemple, la première phase de cet appel à projet expérimente l'autoconsommation d'électricité photovoltaïque sur deux équipements propriété de la Métropole, la piscine Poseïdon à Cournonterral, et un bâtiment incubateur d'entreprise Cap Omega à Montpellier

Un partenariat avec l'Université Paul Valéry, pour encadrer les étudiants du Master II « Transport, Mobilités, Réseaux » dans le cadre de leur projet tuteuré

Comme chaque année depuis 5 ans, Montpellier Méditerranée Métropole a proposé à ce groupe d'étudiants en fin de cursus universitaire, de réaliser une démarche prospective sur le thème de la mobilité étudiante.
Au-delà de l'approche de la mobilité des étudiants eux-mêmes, il s'agissait pour eux et en partenariat avec TaM Stationnement, d'identifier les pratiques émergeantes (nouvelles mobilités, nouvelles pratiques, nouveaux outils) ...
Pour ce faire, les étudiants ont, dans un premier temps, réalisé un état des lieux afin de présenter les expériences déjà en cours, et un benchmark des nombreuses applications mobiles proposées sur le marché. Sur cette base, une enquête par questionnaire menée auprès de plus de 1000 étudiants doit permettre de mieux comprendre « comportements » et « aspirations » des 20-30 ans avant de faire des propositions. Initié dès la rentrée de septembre 2016, les conclusions de ce projet tuteuré ont fait l'objet d'une restitution en mars 2017. Elles contribueront à l'élaboration du PDU 2020-2030 en préparation.

La maîtrise de la demande énergétique et le renforcement de la performance des bâtiments

Les compétences de la Métropole lui confèrent un rôle majeur dans l'atteinte de l'objectif de réduction des consommations énergétiques, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le secteur du bâtiment constitue le plus gros consommateur d'énergie sur le territoire, avec 55 % de l'ensemble des consommations d'énergie réparties entre les bâtiments d'habitation et d'activités tertiaires.
En amont du projet de Plan Climat 2013-2018, dans lequel la rénovation de l'habitat existant apparaît comme un axe prioritaire, l'écoréférentiel des projets urbains de l'Agenda 21, proposait déjà des pistes pour définir les exigences d'un projet de construction, du point de vue énergétique, abordant ainsi par exemple la mutualisation des installations de production d'énergie et de chauffage.

› Un travail d'information et de sensibilisation

La Métropole participe à l'effort d'information et de mobilisation indispensables, en partenariat avec toutes les institutions engagées dans une démarche de maîtrise de l'énergie, telles que l'État, la Région, les Communes, l'ADEME, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), … C'est dans ce cadre qu'elle a conclu avec l'ensemble des partenaires un Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique dans l'Hérault.
Par ailleurs, en 2017, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), a poursuivi sa mission pour faire évoluer les comportements en matière d'énergie, d'habitat, de déplacements…Cette structure de proximité, est autant un outil d'aide à la décision, qu'un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie et d'eau. L'Espace Info énergie dispense des conseils et une expertise neutre, indépendante et gratuite, aux particuliers. L'ALEC propose par ailleurs un accompagnement aux communes de la Métropole qui cherchent à faire des économies (bâtiments, parc éclairage public, flotte de véhicules, espaces verts). Elle mène enfin des actions de sensibilisation, soit à destination des écoles (Eco'Minots), soit auprès du grand public (Cafés climat).

› La rénovation thermique du parc de logements privés

L'opération « Rénover pour un Habitat durable et Solidaire » portée par Montpellier Méditerranée Métropole a obtenu la labellisation « Habiter Mieux », pour son engagement ambitieux de traitement thermique des logements. Relancée fin 2013, elle vise à traiter 900 logements en 5 ans, dont 550 au seul titre de la rénovation énergétique. 578 logements sont à ce jour rénovés depuis 2014.

Depuis décembre 2013, cette opération a permis de réhabiliter 726 logements, se répartissant de la façon suivante :

- 28 logements locatifs privés à loyer maîtrisé, dont 1 traité spécifiquement sur la question thermique avec un gain énergétique supérieur à 35 % ;
- 700 logements occupés par des propriétaires modestes, dont 467 bénéficiant de travaux de lutte contre la précarité énergétique, avec un gain énergétique au moins supérieur à 25 %.

Le gain énergétique par logement est en moyenne de 38 % pour un gain global de 71 472 kWh depuis le début du Programme d'Intérêt Général (PIG).

Sur la seule question thermique, plus de 8,8M€ de travaux ont ainsi été générés sur le territoire. Le concours de Montpellier Méditerranée Métropole par délégation de l'Anah, du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique et sur fonds propres, s'élève à plus de 6,4 M€.

Pour 1€ de fonds propres engagés par la Métropole, ce sont 4,8€ qui sont injectés dans l'économie locale notamment artisanale.

Par ailleurs, la copropriété « Tour Saint Martin », placée sous administration provisoire, a bénéficié du concours de la Métropole par délégation de l'Anah et sur fonds propres, notamment pour la réalisation de travaux de sécurité incendie.

Souhaitant amplifier ces premières opérations de rénovation, la Métropole s'est également engagée dans un projet de **Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique des logements**. Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier de l'ADEME et s'adresse autant aux copropriétés qu'aux maisons individuelles.

L'objectif visé est d'atteindre la massification des rénovations thermiques sur le territoire en facilitant la démarche du particulier qui souhaite se lancer dans une démarche de rénovation et ainsi emporter la décision de travaux. Aussi il s'agira d'orienter les ménages ayant un projet de rénovation énergétique vers le parcours d'accompagnement le plus adapté à leur situation. L'enjeu consiste donc à coordonner les dispositifs déjà existants (PIG, OPAH, etc.), et rendre ainsi plus lisibles les parcours pour tous les publics, notamment ceux non accompagnés actuellement. L'accompagnement des particuliers et copropriétés dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique sera assuré par l'ALEC, partenaire privilégié de la Métropole sur ce projet.

En complément de l'accompagnement renforcé proposé au grand public, il s'agira également de mobiliser les professionnels du bâtiment ainsi que le secteur bancaire, afin de les accompagner dans leur montée en compétences sur le secteur de la rénovation et d'impulser ainsi une dynamique territoriale favorable à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Après une phase de préparation, le dispositif sera opérationnel pour le début d'année 2018 et vise à accompagner 1 300 logements jusqu'aux travaux sur les trois premières années de fonctionnement (2018-2020) en plus des logements déjà accompagnés dans le cadre des dispositifs existants (PIG, OPAH, etc.).

› Ecorénovation d'un bâtiment et écoconstruction sur l'ancien site TDF

Afin d'accueillir la Régie des eaux de Montpellier au 1er janvier 2016, l'ancien siège de TDF sur le site de Thomassy, rue Font Froide a été acquis par la Métropole, et a donné lieu à une requalification effectuée sous maîtrise d'œuvre directe. Ce bâtiment de 2 niveaux reçoit au 1er étage, le siège de la Régie des eaux de Montpellier, livré au 15 décembre 2015,

au rez-de-chaussée prend place un nouveau Village d'entreprises artisanales ou de services nommé « Centre éco artisan », livré en 2017. Les objectifs sont l'amélioration thermique selon les critères de la RT2012, l'amélioration acoustique, l'utilisation d'isolants issus du recyclage (ouate de cellulose), et la réutilisation au maximum des éléments présents, tout en restant conformes aux normes actuelles. « Ne pas tout casser, pour ne pas tout refaire... et gagner du temps » c'est aussi la philosophie du chantier.
Celui-ci se poursuit en 2017 également par l'installation de 9 modules préfabriqués en structure bois. Des critères environnementaux notamment sur l'origine du bois sont intégrés à l'appel d'offres. Ces modules sont conformes à la réglementation thermique 2012 et livrés en 2017. Ces constructions neuves ainsi que les parkings, ont été intégrés, pour épouser au maximum le terrain naturel. L'utilisation de matériaux de roulement poreux permet également de limiter l'imperméabilisation des sols. Enfin un important volet paysager avec la plantation d'espèces locales viendra conclure cette requalification de site en 2018.

Le développement des énergies renouvelables

Dès 2011, le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDER), l'un des quatre éco-projets de l'Agenda 21, fait le point et objective la production d'énergie de source renouvelable sur le territoire. Les conditions d'ensoleillement de la région montpelliéraine étant naturellement propices à la production d'énergie d'origine solaire, la Collectivité s'est attachée à créer les conditions favorables au développement de centrales photovoltaïques. Dans la continuité des objectifs du SCoT, les investissements réalisés en la matière, visent à préserver et mettre en valeur l'armature des espaces naturels et agricoles. Enfin, le caractère urbain du territoire ne permet d'envisager qu'un unique espace propice au développement de l'éolien sur les hauts de Cournonterral, identifié au SDER.
Le Plan Climat 2013-2018 poursuit et amplifie les objectifs affichés de production du SDER en termes d'énergie photovoltaïque et de biomasse. Complémentairement, il identifie le recours à la récupération de chaleur, en particulier la géothermie. *Par ailleurs, notons que l'électricité pour l'éclairage public de Montpellier Méditerranée Métropole, est garantie d'origine renouvelable pour les 31 communes de la métropole.*

› Le réseau montpelliérain de chaleur et de froid

La SERM, concessionnaire du Réseau Montpelliérain de Chaleur et Froid, a vu sa certification ISO 50001 renouvelée, reconnaissance de la qualité du système de management de l'énergie mis en place pour optimiser les consommations d'énergie et diminuer l'impact sur l'environnement de la production de chaleur et froid. Le programme d'investissement pour verdir le mix énergétique du réseau de chaleur s'est traduit par une baisse significative de la TVA pour l'ensemble des abonnés du réseau. En effet, pour la 1 ère fois de son histoire, le Réseau Montpelliérain a dépassé le seuil de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique de la production de chaleur pour l'ensemble des quartiers desservis. Le développement du réseau se poursuit dans de nouveaux quartiers qui seront raccordés tels que Cambacérès et dans des quartiers en rénovation urbaine tels que l'EAI, Saint Roch et Celleneuve, Beau Soleil avec des projets de biomasse, de récupération de chaleur et de géothermie.

› Soutenir les énergies solaires

Poursuivant l'objectif de donner une seconde vie aux sites industriels en déshérence ou aux espaces délaissés des grandes infrastructures, la Collectivité accompagne à la réalisation d'une centrale solaire à Cournonsec.
Après avoir mis en service 89 ombrières photovoltaïques sur deux parkings d'échanges tramway, la Collectivité a également fait l'acquisition de 20 abris bus à toiture photovoltaïque. Les stations Vélomagg', sauf contraintes techniques, fonctionnent également grâce à un panneau solaire photovoltaïque.

Dans le cadre de la labellisation de la Métropole « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », le marché de travaux a été attribué fin 2017 pour la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur le toit de la pépinière d'entreprise Cap Omega à Montpellier. Les travaux débuteront en mars et seront achevé avant la fin juin 2018.Ce bâtiment sera le premier de la Métropole à autoconsommer l'électricité produite permettant ainsi de faire baisser sa facture énergétique.

› Structurer une filière biomasse locale

Sur le territoire, la filière biomasse est représentée majoritairement par le bois individuel, puis par des opérations de valorisation de biogaz (site du Thôt, site d'Ametyst, station d'épuration MAERA). Les enjeux de cette action du Plan Climat 2013-2018 portent essentiellement sur l'exploitation du potentiel biomasse (bois, déchets fermentescibles, eaux usées…), avec une priorité sur la filière valorisation des déchets ménagers et assimilés, et l'objectif ainsi d'intégrer la valorisation des déchets dans le mix énergétique.

Ainsi, et en complément de l'atteinte d'un fonctionnement de plus en plus optimum d'Ametyst, deux voies de développement et valorisation sont à l'étude : la production de Combustible Solide de Récupération (CSR), et l'intensification de la filière biodéchets, qui passe notamment par la mise en place des dispositifs de tri spécifiques auprès des professionnels de la restauration et de la grande distribution.

› Expérimenter puis systématiser le recours à la récupération de chaleur

Avec l'entrée en vigueur de la RT 2012, et la diminution nécessaire de la consommation énergétique, la récupération de l'énergie fatale (énergie de récupération des eaux usées…) devient intéressante pour passer du niveau BBC à des bâtiments passifs, voire à énergie positive. A titre expérimental, la chaleur issue des eaux grises de la piscine olympique d'Antigone est récupérée depuis septembre 2013.

La géothermie correspond également localement à un potentiel exploitable d'énergie renouvelable, non encore exploré dans le SDER, mais identifié au Plan Climat 2013-2018. Le développement d'un champ de sondes et d'une boucle géothermiques est en cours de réalisation dans le cadre de *Ode à la Mer* – acte 1, et servira d'expérimentation pour les projets futurs de géothermie. Parallèlement sur le futur quartier *Cambacérès,* est prévue la réalisation d'un réseau de chaleur et froid complété d'une solution géothermique. Suite à la découverte d'un gisement de géothermie sur le secteur, et à la sollicitation d'EDF OS pour le secteur Urban Park à Lattes, les conditions de mise en œuvre d'une solution mutualisée entre les opérations ont été actées et sont effectives dès 2017.

La station d'épuration Maera, modernisée et mise en service en 2005, d'une capacité de 470 000 EH (Equivalents - Habitants), reçoit aujourd'hui et traite les eaux usées de 14 communes de la Métropole ainsi que 5 autres communes de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup et de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. Aujourd'hui, pour répondre aux nouveaux enjeux du développement durable du 21e siècle, la station d'épuration Maera engage un projet concerté d'extension et d'adaptation, d'un budget de 109 M€HT à l'horizon 2023. Les objectifs :

- optimiser les performances de l'unité de traitement y compris sur le plan énergétique (valorisation du biogaz et de la chaleur de l'incinérateur) pour faire de Maëra une station à énergie positive :

› améliorer la gestion des effluents en temps de pluie pour la protection du milieu naturel
› tendre vers le « zéro nuisances » pour l'environnement immédiat du site pour préserver le cadre de vie des riverains
› améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement pour pérenniser et fiabiliser la filière de traitement des boues

2/ ACTION PHARE

Montpellier Territoires : un projet pour voir loin et agir dès maintenant

Le projet « Montpellier Territoires, une Métropole productive» constitue une démarche d'aménagement durable et innovante, visant à apporter des réponses aux grands défis que doit être en mesure de relever la Métropole, en ayant le souci des générations futures.
Elaboré tout au long de l'année 2016, puis approuvé en 2017, ce projet a nécessité de se doter d'une vision aiguisée en matière d'impact des changements climatiques, d'équilibres environnementaux et de l'écosystème montpelliérain en général, d'évolution des modes de vie, de travailler, d'habiter… Il a donné lieu à un travail d'exploration des enjeux et des facteurs d'évolutions du territoire, de sa population, de ses usagers sur le moyen et long termes, pour fixer les orientations fondamentales de développement de l'espace métropolitain.
Afin d'ancrer les défis métropolitains dans les enjeux communaux, la démarche a été co-élaborée avec l'ensemble des Maires de la Métropole, à travers la tenue de plusieurs sessions d'ateliers. Ceux-ci ont permis de mettre en partage les valeurs du territoire, qui se retrouvent aujourd'hui au cœur de la philosophie et des propositions du projet. La démarche a également orienté sa vision au-delà des limites de la Métropole, dans le prolongement du dialogue déjà engagé avec les territoires partenaires.

De par sa nature, le projet se positionne en amont des documents d'urbanisme à portée planificatrice, programmatique et réglementaire dont il définit les valeurs, les perspectives et le socle à partir desquels ils seront élaborés et avec lequel ils seront étroitement articulés (SCoT, PLUi, PDU, PLH, PCAET…).
Si une partie des propositions nécessitera une mise en œuvre longue, réclamant de poursuivre les efforts sur plusieurs décennies, le projet s'ancre pleinement dans la réalité actuelle du territoire et de ses habitants, pour lesquels il propose d'impulser des actions, ici et maintenant.
Dans la continuité des acquis du Schéma de Cohérence Territoriale de 2006, le projet réaffirme l'objectif ambitieux de préserver durablement 2/3 d'espaces naturels et agricoles et de limiter l'urbanisation au 1/3 du territoire, en priorisant le réinvestissement de l'existant. Il entend ainsi mobiliser l'ensemble de ces espaces pour en faire des ressources actives et pérennes, au service du bien-être de tous les habitants. A partir de ce socle fondamental, 5 axes majeurs organisent et spatialisent les différents éléments constitutifs du projet :

> Axe 1 - Envisager les espaces agro-naturels comme un grand parc métropolitain
> Axe 2 - Apprivoiser et s'adapter aux risques
> Axe 3 - Structurer l'urbanisation pour préserver l'équilibre du territoire
> Axe 4 - Favoriser la mobilité pour tous
> Axe 5 - Consolider le socle économique pour accroître l'attractivité du territoire

Le résultat des travaux et études réalisés dans ce cadre, a été exposé lors d'une Conseil de la métropole exceptionnel, lors d'un Conseil métropolitain extraordinaire, tenu le 24 novembre 2017, auquel étaient conviés un grand nombre de personnalités, notamment des territoires et départements voisins, ainsi que le public, qui a pu le visualiser sur internet.

3/ INDICATEURS

- *Nombre de voyageurs par jour (Bus + Tram)*

Nombre moyen de personnes fréquentant les lignes de bus et Tram dans la journée

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
260 000	270 000	280 000	287 317	301 343	299 000	313 833	336 000

- *Nombre d'utilisations Vélomagg'*

Nombre de locations effectuées

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
123 612	116 660	134 671	133 707	191 570	211 597	212 770	207675

Données transports en commun 2015

Consommation BUS : 2 332 690 kg de GNV / Electrique (traction) = 29 144 395 kWh
Fréquentation

Ligne	Voyages 2015	Kms 2015	V/K 2015
TOTAL TRAMWAY	69 244 129	5 416 865	12,8
TOTAL BUS	12 718 911	4 483 532	2,8

Données transports en commun 2016

Consommation BUS : 2 355 694 Kg de GNV / TRAM ELECRICITE : 30 046 822 KWh

Fréquentation

Ligne	Voyages 2016	Kms 2016	V/K 2016
TOTAL TRAMWAY	67 044 452	5 476 513	12,2
TOTAL BUS	12 836 339	4 557 111	2,8

Données nouvelles mises à disposition, pas d'antériorité

Si on se réfère au guide d'information CO2 des prestations de transport, (ADEME Octobre 2012) les émissions de CO2 pour le transport collectif de personne en mode routier sont 144g de CO2 passagers.km et de 6.62 g de CO2 passager.km pour un transport collectif de personnes en mode électrique. pour TAM les émissions sont en 2016) de :

› 57,4 g de CO2 au passager.km en mode routier (BUS)
› 2.5 g de CO2 au passager.km en mode électrique (TRAM)
› 13,4 g de CO2 au passagers .km pour l'ensemble de l'entreprise

4/ PERSPECTIVES

Au-delà des réalisations de l'année 2017 et afin d'améliorer encore sa situation, Montpellier Méditerranée Métropole adopte les orientations qui suivent.

Les axes d'avenir de la politique des déplacements de Montpellier Méditerranée Métropole

Démarche prospective « Mobility as networks »

Considérant que l'automobile est au cœur des systèmes de mobilité depuis des décennies, on sait pourtant aujourd'hui que son développement affecte la santé publique, via la pollution locale et l'accidentologie, qu'elle nuit à l'environnement local et mondial via sa participation au changement climatique, et qu'elle consomme une part importante de l'espace urbain. Malgré ces externalités négatives, et une tendance d'usage à la baisse, la voiture particulière continue de dominer largement les déplacements, même si depuis quelques années, sont observées de profondes évolutions venant percuter nos systèmes traditionnels de mobilité : l'arrivée de pratiques partagées (covoiturage, autopartage), le renouveau du vélo (en libre-service ou à assistance électrique), le développement rapide de nouveaux engins de déplacement personnels (trottinettes …), l'émergence de l'électromobilité, les innovations de la smart-city, ou encore l'avènement programmé du véhicule autonome.

Dans ce contexte, l'avènement programmé du véhicule autonome et l'émergence de nouveaux acteurs comme Google, Waze, Uber … s'annonce sur le point de remettre en question le modèle classique de la mobilité, à l'heure où, de nombreuses villes font le choix de bannir la voiture de leur cœur d'agglomération ou de lui en restreindre l'accès (Oslo, Paris, Madrid, Grenoble, Palerme …). C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole, fidèle à son esprit d'innovation, et à l'heure de lancer l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains 2020-2030, souhaite bénéficier des apports d'une réflexion globale et prospective visant à produire une vision plausible d'un modèle de mobilité d'intérêt général.

Concrètement, cette co-construction d'une réflexion de prospective stratégique de la mobilité sera menée par un groupe d'élus et de techniciens issus de diverses collectivités de France, soutenue par des experts et l'apport de cas pratiques et concrets puisés à l'échelle européenne et internationale. Cette démarche prévue sur une durée d'environ 8 mois permettra de repenser la mobilité par le prisme de la demande et des usages. Elle permettra d'alimenter la réflexion menée parallèlement dans le cadre de l'élaboration du PDU 2020-2030.

Elaboration du PDU 2020-2030

Visant à définir les principes structurants de l'organisation des transports de personnes et de marchandises dans le périmètre des transports urbains du territoire communautaire, le PDU 2010-2020 a été approuvé lors du Conseil d'Agglomération du 19 juillet 2012. Prenant acte des évolutions survenues depuis l'approbation du PDU aujourd'hui en vigueur, les services de la Métropole ont lancé un marché destiné à sélectionner un prestataire pour les accompagner tout au long de cette démarche.

En application de la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », promulgué le 27 janvier 2014, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a changé de statut en devenant, au 1er janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole. A cette occasion et en vertu de l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales, la Métropole exerce aujourd'hui de plein droit, certaines compétences en lieu et place de ses communes membres, en particulier en matière d'aménagement de l'espace métropolitain (Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu, création, aménagement et entretien de voirie …).
L'objectif de cette démarche consistera à doter Montpellier Méditerranée Métropole d'un nouveau PDU qui s'inscrira dans la continuité du SCoT révisé.

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial"" et "Schéma Directeur multi-énergie"

Depuis l'adoption de son Plan Climat en 2014, la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole et l'adoption par cette dernière de sept piliers stratégiques fondateurs de son développement intégré et équilibré, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage dans la transition énergétique.

Le modèle énergétique national se situe à une période charnière de mutation, nécessitant d'avoir une vision dynamique de l'évolution de la demande énergétique actuelle et future ainsi que la production et la distribution associées, pour permettre l'adaptation de la chaîne énergétique aux défis environnementaux et climatiques.

La décentralisation de la production d'énergie doit être accompagné notamment en multipliant l'exploitation des ressources locales renouvelables, la récupération de chaleur fatale, les interconnexions entre réseaux, le stockage d'énergie, l'adaptation des réseaux vers plus de flexibilité et d'intelligence.

Pour répondre à ces futures évolutions, le Plan Climat Air Energie Territorial"" et "Schéma Directeur multi-énergie" de Montpellier Méditerranée Métropole, dont l'élaboration débutera en 2018, viendra préciser et territorialiser les enjeux énergétiques et climatiques pressentis au travers du premier Plan Climat. Il apportera notamment des réponses qualitatives et quantitatives en matière de :

- de valorisation des ressources locales et d'optimisation de la récupération d'énergie produite ou consommée dans l'objectif de tendre vers une autosuffisance énergétique pour la plupart des activités locales ;
- de sobriété, d'efficacité grâce à l'innovation technologique et de valorisation intelligente des sources renouvelables, ainsi que de récupération tant dans le neuf que dans l'existant à réinvestir ;
- de lutte contre l'effet « îlot de chaleur urbain » et de traitement du confort thermique estival en expérimentant et développant un savoir-faire reproductible et exportable ;
- de poursuite de la lutte contre la précarité énergétique liée au logement et au transport en réaffirmant notamment les actions de rénovation thermique de l'existant ;
- de gouvernance de la chaine énergétique locale, multi-acteurs ;
- de sauvegarde, de valorisation et de restauration de la fertilité des sols, non seulement pour favoriser le cycle des cultures, mais également pour lutter contre le réchauffement climatique (stockage de gaz carbonique) ;
- de poursuite de la promotion de la mobilité décarbonnée et de valorisation des modes actifs.

S'agissant de la prise en compte de la qualité de l'air, la Métropole s'appuiera sur le Plan de Protection de l'Atmosphère établi en 2014, ainsi que sur son partenariat historique avec l'association Air LR, qui devient, au 1er janvier 2017, Atmo Occitanie.

5/ FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Intensifier l'éco mobilité et les nouveaux usages de la voiture dans les déplacements

Révision du PDE interne

En 2011, la Collectivité a renouvelé son PDE par le développement d'actions nouvelles visant à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle avec notamment :

- une participation transport pour les détenteurs d'un abonnement à trajets illimités à hauteur de 50 %, ainsi que pour les abonnements à un service public de location de vélos (Vélomagg') ;

- une aide financière du Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle en complément des 50 % déjà pris en charge par la Collectivité en fonction des revenus des agents ;
- le prêt longue durée de vélos pour les trajets domicile–travail, en contrepartie de l'abandon de la place de stationnement ;
- l'octroi à un tarif très préférentiel pour les agents qui ont renoncé à la voiture individuelle pour les trajets domicile –travail de tickets de stationnement dans les parkings Europa, Nombre d'Or et Arceaux de TaM, à raison d'un ticket jour par semaine. Cette mesure a pour objectifs d'inciter les agents bénéficiant d'une place de stationnement à abandonner leur voiture, en conservant la possibilité de l'utiliser ponctuellement en cas de besoin, lié à des contraintes familiales, professionnelles ou sociales.
- l'exonération de participation parking pour les agents optant pour le covoiturage

Ce dispositif a été complété en décembre 2015, par la possibilité de mettre à disposition des agents, un vélo à assistance électrique, en contrepartie d'une participation financière correspondant à l'abonnement TaM.

Le nombre d'agents bénéficiant du PDE :

- TaM : 350
- Hérault Transport : 10
- Train : 76
- VéloMagg : 1
- Prêt de vélo :
- Location de VAE :

Prêt de vélos à assistance électrique

Afin de faciliter les déplacements professionnels des agents par des modes de transports alternatifs à la voiture, la Collectivité met à disposition des agents 42 vélos à assistance électrique (VAE) en 2017, pour leurs déplacements professionnels.

Mise à disposition de véhicules moins polluants

L'objectif de la Collectivité est par ailleurs de diminuer le niveau moyen des émissions de CO_2 par véhicule en deçà de 130 g par km et par an. Pour ce faire, elle a choisi d'acheter des modèles de véhicules plus légers et économes en énergie. Elle a acquis 12 véhicules utilitaires électriques, et 11 véhicules électriques légers. Engagée dans l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole n'achète plus de véhicules légers diesel.

Poursuivre et amplifier la gestion énergétique et climatique du patrimoine

Des bâtiments plus économes en énergie

La Collectivité s'est engagée depuis 5 ans dans un programme ambitieux de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments. L'objectif de réduire de 20 % l'énergie consommée d'ici 2015 dans les bâtiments existants, avait déjà été atteint en 2012.

- ***100 % d'électricité verte***

Depuis 2012, la Collectivité consomme 100 % d'électricité d'origine renouvelable grâce notamment à l'électricité qu'elle produit sur ses propres équipements (photovoltaïque, biogaz), La part restante, achetée, l'est sous forme d'électricité verte. Il s'agit de l'électricité produite à partir de source d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, biomasse, énergie éolienne, énergie photovoltaïque).

- ***Moins 15 % d'électricité consommée au Siège de la Métropole***

Grâce à une mobilisation de l'ensemble des agents, à travers notamment une régulation du chauffage et de la climatisation, la Collectivité constate une baisse régulière de la consommation et une bonne mise en pratique des éco-gestes au quotidien et ce depuis 2007. Ainsi sur les trois dernières années, des réfections ont été conduites dont l'étanchéité des menuiseries et le réseau de chaud et de froid pour conserver une bonne efficacité thermique, et l'optimisation de la régulation.

- ***Des équipements plus économes en énergie***

Désormais, la Collectivité s'équipe de matériel économe : éclairage basse consommation, installations informatiques dont les performances répondent à des labels d'efficacité énergétique, etc. Dès 2013, 100 % du parc d'ordinateurs (unités centrales, écrans et imprimantes) aura des performances énergétiques équivalentes au label Energystar.

- ***Une meilleure gestion de l'énergie dans les bâtiments***

Encore peu répandue en France, la récupération d'énergie sur les eaux grises (eaux usées) a retenu toute l'attention de la Collectivité. En 2013, une première installation a été effectuée à la piscine Olympique Antigone permettant de récupérer la chaleur des eaux de vidange du bassin ludique pour réchauffer les pataugeoires.
La Collectivité s'est également engagée à éteindre l'ensemble des enseignes lumineuses présentes sur ses bâtiments, entre 23 h 00 et 6 h 00.
En plus de ces actions spécifiques, un travail de fond de maîtrise de l'énergie, est effectué sur l'ensemble des bâtiments via des diagnostics énergétiques, des travaux d'isolation et l'amélioration des systèmes de chauffage et de climatisation. Exemple : remplacement de la pompe à chaleur géothermique du musée archéologique de Lattes, l'installation d'une chaudière à condensation sur la médiathèque Jean de la Fontaine à Lavérune. En 2015 deux chaufferies concernant les piscines Caron à Castelnau-le-Lez et Berlioux à Montpellier ont été entièrement rénovées avec une optimisation des puissances permettant de maîtriser les dépenses énergétiques. La pose de films solaires sur les surfaces vitrées de l'Altrad Stadium à Montpellier va également permettre de diminuer les besoins énergétiques de climatisation.

Des bâtiments à très haute performance énergétique

Si, depuis 2010, la Collectivité applique dans la construction de ses bâtiments la norme de basse consommation énergétique (BBC), soit moins de 50 kWh/m²/an, elle a pour ambition de dépasser les objectifs de performance énergétique de la RT 2012 (Réglementation Thermique) et de généraliser la production centralisée d'énergie dans les bâtiments neufs.

- ***Le premier bâtiment à énergie positive est construit***

Le MIBI (Montpellier International Business Incubator), inauguré en 2011, est un hôtel d'entreprises de 3 500 m². Doté d'une façade solaire, il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. L'électricité produite en surplus est réinjectée sur le réseau électrique.

- ***Des investissements conséquents en faveur des énergies renouvelables***

La Collectivité produit, au travers des installations sur ses propres équipements environ 75% de l'énergie totale qu'elle achète. Les constructions futures sont programmées selon une double exigence : des bâtiments économes en énergie et équipés pour produire de l'énergie. Avec les projets en cours, la Collectivité aura réalisé un programme d'investissements de l'ordre de 15 M€ pour plus de 20 000 m² de panneaux solaires et s'est engagée à faire profiter tous les opérateurs de son expérience acquise.

- ***La construction de bâtiments très performants avec une démarche de coût global***

La piscine Héraclès à St Brès sera chauffée au bois confirmant ainsi l'engagement de la Métropole en faveur des énergies renouvelables et participant à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Une récupération de chaleur sur les eaux grises est également mise en place. Enfin le bâtiment présentera -une isolation performante, tant au niveau des toitures, que des murs et surfaces vitrées, afin de diminuer les déperditions thermiques et donc les besoins en chauffage et climatisation. Le label HQE (Haute Qualité Environnementale) a été obtenu auprès de Certivea, pour les phases Programme et Conception du projet en juillet 2016.

L'objectif pour la reconstruction de la médiathèque Césaire à Castelnau-le-Lez est de devenir la première médiathèque labellisée BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) Effinergie en France. Les travaux débutent à l'automne 2016 pour une mise en service au premier trimestre 2018. Le confort acoustique ainsi que la qualité de l'air seront des cibles essentielles de la labellisation, en plus d'une efficacité énergétique exemplaire.

Le futur Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) à Montpellier aura vocation à être également un bâtiment à énergie positive grâce à des panneaux photovoltaïques, une isolation et un éclairage performants tout en prenant en compte l'intermittence d'occupation dans la gestion énergétique. L'éclairage naturel sera privilégié au maximum et l'utilisation d'une pompe à chaleur géothermique est envisagée pour répondre aux besoins de chauffage. Le conservatoire fera l'objet d'une démarche de labellisation « Bâtiments Durables Méditerranéens » (BDM). L'objectif de livraison est le premier trimestre 2020.

Accroitre la connaissance des émissions de gaz à effet de serre de la Collectivité

Réalisé une 1ère fois en 2010, le bilan des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, a été réévalué en 2014, sur la base des données de l'année 2013. Afin de répondre au cadre réglementaire de la loi du 12

juillet 2010, le périmètre de l'étude a été redéfini et retient l'ensemble des Délégations de Service Public, les Sociétés d'Economie Mixte, l'Office Public ACM, ainsi que les marchés publics.

Par ailleurs la campagne de remplacement du fluide frigorigène R22 se poursuit au niveau du patrimoine métropolitain. Ce fluide participe à la fois à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à l'augmentation du dérèglement climatique via l'effet de serre. Le remplacement des groupes froid des médiathèques Lorca, Rousseau, Hugo et Shakespeare ont permis l'utilisation d'un réfrigérant plus respectueux de l'environnement.

Indicateurs internes

- *Nombre de kWh cumulés consommés / m² par les bâtiments de la Collectivité (bâtiments chauffés et climatisés)*

Nombre de kWh consommés par m² de surface chauffée et climatisée

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
316	314	290	293	297	267	278	282

- *Nombre de kWh produits par les installations de solaire thermique et photovoltaïque sur les bâtiments de la Collectivité*

Nombre de kWh produits

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
345 665	459 353	613 073	594 554*	691 965	610 392*	622 321	563 743*

**diminution due à la production thermique*

CHAPITRE 2

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. L'eau fait partie de la biodiversité en tant que patrimoine commun de l'humanité. La conservation des écosystèmes est essentielle pour un développement durable. Elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts. Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources. Ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles.

Ayant conscience de ces enjeux fondamentaux et des leviers d'actions dont elle dispose, la Collectivité a mis en place et poursuit des politiques territoriales (Projet de territoire « Montpellier Territoires », SCoT, Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement, politique agroécologique et alimentaire), pour repenser l'aménagement de son territoire en valorisant son capital nature et préserver ses ressources face au développement urbain.

La Collectivité s'est fixé pour objectifs de :

- **préserver le capital nature en contenant l'étalement urbain et en assurant le respect de la biodiversité ;**
- **protéger la ressource en eau et limiter les impacts des activités en assurant une gestion rationnelle du cycle de l'eau ;**
- **sensibiliser à la préservation des ressources naturelles.**

Schémas / programmes / équipements structurants :

Montpellier Territoires, une métropole productive – Projet de territoire – approuvé en 2017
Schéma de Cohérence Territoriale - adopté en 2006 **–** révision engagée en 2015
Plan Climat Energie Territorial 2013-2018 - adopté en 2014
Programme EcoCité – Ville de Demain – en cours de réalisation **–** lauréat depuis 2009
Politique agroécologique et alimentaire – cadre de référence adopté en juin 2015 **–** en cours de déploiement
Schéma directeur d'alimentation en eau potable – adopté en 2013
Schéma directeur d'assainissement – adopté en 2004
Réseau des équipements de la Métropole – Ecolothèque, Aquarium, Planétarium

1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

1/1-PRESERVER LE CAPITAL NATURE EN CONTENANT L'ETALEMENT URBAIN ET EN ASSURANT LE RESPECT DE LA BIODIVERSITE

Les espaces agro naturels, l'évolution de la prise en compte de la biodiversité et l'enjeu de la transition agroécologique et alimentaire

La prise en compte du principe d'« inversion du regard » énoncé dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dès 2006 et la détermination de l'armature des espaces naturels et agricoles induite, ont constitué une première étape dans le développement de la connaissance et la préservation de ces espaces. L'armature des espaces naturels et agricoles, ainsi qu'une meilleure intégration des continuités hydrauliques, dessinent en ce sens, dès 2006, les prémices d'une trame verte et bleue, à l'échelle du territoire métropolitain.

Le projet de territoire, Montpellier Métropoles réaffirme l'objectif ambitieux de préserver durablement 2/3 d'espaces naturels et agricoles et de limiter l'urbanisation au 1/3 du territoire, en priorisant le réinvestissement de l'existant. Il entend ainsi mobiliser l'ensemble de ces espaces pour en faire des ressources actives et pérennes, au service du bien-être de tous les habitants. C'est avec cette exigence première que la Métropole conduit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale.

De plus, depuis l'élaboration du SCoT, les lois Grenelle I et II, leurs décrets d'applications ainsi que la loi « Biodiversité » de 2016, ont fortement renforcé les dispositifs de protection de l'environnement, répondant notamment aux exigences européennes de développement de la connaissance sur la biodiversité, avec pour objectif une protection renforcée. L'identification d'une trame verte et bleue, ainsi que l'évaluation environnementale itérative sont deux des livrables de la révision du SCoT en cours de révision.

La définition d'une trame verte et bleue à l'échelle du SCoT, nécessite la prise en compte de la préservation des zones à enjeux de biodiversité, et la remise en bon état des continuités écologiques sur le territoire. La connaissance de ces espaces s'est affinée au fur et à mesure de la mise en œuvre du SCoT de 2006, au travers notamment des études menées par la Métropole en préparation de la révision du SCoT et par son implication au sein du réseau Natura 2000.

Montpellier Méditerranée Métropole est impliquée depuis 2011 au sein du réseau Natura 2000, en particulier en sa qualité d'opérateur et de gestionnaire du site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan ».

Elle est également le partenaire technique et financier des structures voisines, dans la gestion de trois autres sites Natura 2000 que sont « les Hautes Garrigues du Montpelliérais », « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » et "le Lez".Enfin, la Métropole est partenaire, depuis quatre ans, du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, pour la gestion de la zone humide des Salines de Villeneuve, intégrée au réseau Natura 2000.

La **préservation des espaces naturels et agricoles** est ainsi un enjeu fort des lois Grenelle mais également de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014. Celle-ci reconnait la **multifonctionnalité de l'agriculture**, notamment ses interactions fortes avec les enjeux du développement durable (biodiversité, risque, changement climatique, santé et alimentation).
Elle instaure également l'élaboration de **projet alimentaires territoriaux** pour répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre de systèmes alimentaires territoriaux et participer à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.
Dans ce contexte, Montpellier Méditerranée Métropole a souhaité affirmer « l'agroécologie et l'alimentation » comme l'un de ses sept piliers stratégiques. Suite à une première phase de préfiguration, avec l'appui d'un collectif de chercheurs, géographes et sociologues, agronomes et des ateliers associant les 31 communes, la Métropole a défini par délibération du 29 juin 2015 les enjeux, objectifs et principes de mise en œuvre d'une politique agro-écologique et alimentaire sur son territoire.

La politique agro-écologique et alimentaire métropolitaine vise cinq finalités :

- Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ;
- Soutenir l'économie et l'emploi agricole et agroalimentaire ;
- Préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique ;
- Favoriser la cohésion sociale en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

- ***« Montpellier Territoires, une métropole productive »***

En 2016, la Métropole, en collaboration étroite avec les Communes, a élaboré son projet de territoire. L'un des axes de construction est « Révéler le paysage de la Métropole comme bien commun, à travers la figure d'un Grand Parc Métropolitain ».

Faute de réelle appropriation collective, l'équilibre de ces espaces est fragile, et relève notamment d'un double enjeu essentiel de préservation de la biodiversité et de renouvellement économique, notamment agricole, en articulation avec les villes et les villages.

Préserver durablement ces espaces nécessite donc de les mobiliser en tant que supports de ressources écologiques, de projets et d'usages intégrés. La reconnaissance de ces fonctions permet de mieux garantir la mise en valeur du territoire agro-naturel, par sa pleine appropriation et la maîtrise de ses usages.

Ayant la chance de bénéficier d'une accessibilité en moins d'1/4 d'heure, à pied, à vélo ou par les transports publics, le Grand Parc peut devenir un support de rencontres, d'échanges et de partage, favorisant le « vivre ensemble », tout autant qu'un espace support

de pédagogies, propice à la découverte des paysages, de la biodiversité et de ce qui les menace. Retrouver ainsi un fonctionnement harmonieux entre la ville et la nature, constitue un facteur essentiel pour le bien-être des habitants, aussi bien que pour l'attractivité durable du territoire.

Le résultat des travaux et études réalisés dans ce cadre, a été exposé lors d'une Conseil de la métropole exceptionnel, lors d'un Conseil métropolitain extraordinaire, tenu le 24 novembre 2017, auquel étaient conviés un grand nombre de personnalités, notamment des territoires et départements voisins, ainsi que le public, qui a pu le visualiser sur internet.

- ***Intégrer l'environnement au cœur du projet urbain - territoire de l'EcoCité : Ode et Extension Eureka***

En 2011, la Collectivité initiait dans son Agenda 21, L'Eco-référentiel des projets urbains, dans le but de promouvoir et de faciliter la prise en compte du développement durable dans le cadre des projets urbains (valorisation paysagère, biodiversité, agriculture de proximité, hydraulique, économie des ressources…). La démarche ÉcoCité est l'exemple emblématique de la mise en œuvre de ces objectifs en matière de développement durable.

Le projet Ode à la Mer répond pleinement à ces objectifs portés dans le cadre de la démarche EcoCité, à savoir l'organisation du transfert des activités commerciales existantes sur ce territoire (environ 70 %), prioritairement celles situées en zones inondable rouge du Plan de Prévention des risques d'inondation. Et, certaines, une fois déplacées, permettront des opérations de mutations urbaines intégrant une mixité fonctionnelle et des zones d'habitat (dont 30% de logements aidés).

Du point de vue des qualités environnementales du projet, celui-ci s'inscrit d'une part dans une action de renouvellement urbain majeure visant à économiser l'espace et à intensifier son usage, d'autre part, dans la libération de foncier (secteur Fenouillet), destiné à organiser des compensations hydrauliques, en réparation des imperméabilisations antérieures des sols, et à décanter les effluents de ruissellement urbain, en amont des étangs palavasiens. L'espace ainsi libéré permettra un aménagement paysager favorable à la biodiversité, qui s'inscrit ainsi dans une trame verte et bleue Ouest-Est.

De même, l'aménagement du secteur Extension Eureka à Castelnau-Le-Lez intègre, dans la conception même du projet, les enjeux environnementaux, notamment par la création d'un espace naturel de plus de 11 hectares (plus de 25 % de la surface de l'opération) destiné, par des bassins paysagers, à la gestion des eaux pluviales du quartier et à la réduction du risque de débordement de la Lironde sur les quartiers aval de Port Marianne. Cet espace vert sera aussi un lieu d'agrément, grâce à des cheminements doux, et un espace de préservation de la biodiversité (gestion différentiée des tontes, installation de nichoirs…). Enfin, cet espace est le moyen d'expérimenter le développement d'une agriculture de proximité par l'installation d'un verger, qui sera exploité par un agriculteur.

- ***Mettre en œuvre la séquence « ERC » : l'exemple du parc d'activités Charles Martel Extension***

Située dans le prolongement des parcs d'activités existants du Larzat et de Charles Martel, sur la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Charles Martel Extension, identifiée au SCoT comme secteur stratégique de développement économique d'intérêt communautaire, doit permettre de répondre à la demande d'implantation d'une vingtaine d'entreprises (artisanat, petites industries, BTP, services aux entreprises), représentant près de 200 emplois.

Les investigations écologiques lancées par la Métropole ont permis de mettre en avant la grande richesse écologique et d'adapter le périmètre du projet en évitant d'impacter les secteurs à plus forts enjeux. Par ailleurs, des mesures de

réduction des impacts résiduels du projet sur l'environnement seront mises en œuvre (respect d'un calendrier de démarrage des travaux, balisage du chantier durant travaux, reconstitution des gîtes à reptiles, haies de transition écologique, …).

Enfin, les impacts résiduels du projet sur le milieu et les espèces seront compensés par la mise en œuvre de mesures compensatoires sur 30 ans sur 14 hectares attenants au projet.

L'ensemble de cette séquence Eviter, Réduire, compenser (ERC) a fait l'objet d'un dossier de demande de dérogation auprès du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) permettant l'obtention d'un arrêté Préfectoral en date du12 février 2016, autorisant la réalisation de la ZAC Charles Martel Extension.

Au cours de l'année 2017, la Métropole a acquis une partie des parcelles nécessaires à la compensation écologique.

De la préservation à la gestion des espaces naturels et agricoles

- ***La conquête d'espaces agroécologiques métropolitains : une démarche volontariste de structuration agraire***

Les structures agraires se caractérisent, sur un territoire donné, par une certaine méthode d'organisation de l'espace cultivé, d'où résultent un type d'habitat, une forme des parcelles cultivées et un système de cultures particulier. La combinaison de ces données s'exprime dans le paysage agraire.

Ainsi, tout en structurant sa politique publique agroécologique et alimentaire durable, la Métropole s'est engagée dans l'action foncière agricole à l'automne 2015. L'ambition affichée de renforcer le tissu économique rural des exploitations agricoles, en mobilisant du foncier dormant et en soutenant de nouvelles formes d'agriculture (originales, innovantes…), induit des changements de paradigmes importants, en particulier celui de repenser la structure agraire du territoire pour favoriser des outils de production de tailles parfois modestes, mais viables, pérennes et transmissibles. L'intensification en emplois et en valeur ajoutée à l'hectare se conjugue alors avec des méthodes culturales favorables à la vie des sols, permettant ainsi de conquérir des espaces agricoles jusqu'alors estimés non rentables.

- ***Vers le redéploiement de l'activité agricole et pastorale***

Les parcelles actuellement non cultivées, à fort potentiel agroécologique et nourricier, sont progressivement identifiées et caractérisées, au regard du potentiel de remobilisation par des porteurs de projets (en maraîchage, polyculture, élevage, …), en cohérence avec les objectifs de la politique publique.

- ***Une première expérimentation de mobilisation de foncier public pour l'agriculture***

La problématique foncière met en lien d'une part les agriculteurs et porteurs de projets à la recherche d'espaces agricoles (terre, bâti, eau …), et les propriétaires fonciers (agriculteurs, privés, collectivités, autres acteurs publics), susceptibles de mettre à disposition, louer ou céder leurs terres pour une activité agricole (mise en culture, bois énergie, pastoralisme…). Sur ce thème, il est proposé de mettre en place une animation foncière progressive, et de commencer par le foncier appartenant à la Métropole et aux communes volontaires. Un premier appel à projets a ainsi été lancé à l'automne 2015 et mis en œuvre depuis 2016, sur 14 ha de foncier public (Domaine de Viviers et Domaine de la Condamine). En remobilisant du foncier pour l'agriculture, la Métropole agit pour le développement durable de son territoire.

- ***La mobilisation progressive du foncier agricole public et privé***

La mobilisation du foncier public et privé s'inscrit comme l'un des trois thèmes fondamentaux, en transversal de la structuration de la politique agroécologique et alimentaire souhaitée par Montpellier Méditerranée Métropole lors du Conseil du 29 juin 2015.

La problématique foncière met, en regard les agriculteurs et porteurs de projets à la recherche d'espaces agricoles (terre, bâti, eau …), et les propriétaires fonciers (agriculteurs, privés, collectivités, autres acteurs publics) susceptibles de mettre à disposition, louer ou céder leurs terres, pour une activité agricole (mise en culture, bois énergie, pastoralisme…)

Une première étude d'opportunité menée en 2016 sur un large quadrant nord-ouest du territoire, a permis d'identifier un vaste potentiel à partir du foncier public et privé, favorable au déploiement de l'activité pastorale et agricole dans le cadre de la politique intégrée Agroécologie et Alimentation, en bonne coordination avec les objectifs de développement économique des filières et des entreprises agricoles sur des espaces, actuellement soumis aux risques incendie et/ou inondation, à l'érosion par ruissellement et à la fermeture des milieux par abandon des pratiques culturales. La mise en

adéquation offre/demande étant complexe, il a été proposé en 2017, d'approfondir le dispositif des AFA - Associations Foncières Autorisées - pour répondre à cette problématique. Une étude de préfiguration a ainsi été engagée avec l'appui notamment deux stagiaires (MOQUAS).

Les AFA sont des établissements publics, créés par une procédure précise et règlementée liant propriétaires fonciers publics et privés, rassemblés au sein d'un Conseil d'Administration, organisés à partir d'un périmètre cohérent d'action. Agissant comme un syndic d'immeuble dans une copropriété, ces AFA permettent la maitrise du foncier, sa mise en œuvre par l'obtention de fonds dédiés et très souvent intéressants en terme de pourcentage d'aide. Ce foncier engagé est conventionné par bail ou convention pluriannuelle d'exploitation à des agriculteurs pour leurs projets. Ces conventionnements font l'objet d'un fermage qui est reversé, généralement à 85% aux propriétaires, l'AFA retenant une faible partie pour son fonctionnement. Un suivi et une animation soutenue permet aux différentes parties d'être rassurées sur le bon déroulement des procédures et assurent la continuité de l'outil. Comme tout établissement public, les AFA ont un comptable public (budget de type communal) et sont soumises au code des marchés publics pour la soumission des travaux.

A l'échelle de 3M, 2 AFA sont actuellement en cours de préfiguration sur les arcs nord et ouest :

- AFA 1 : Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Lavérune, St Georges d'Orques, Grabels, Juvignac
- AFA 2 : Prades-le-Lez, Clapiers, Jacou, Montferrier-sur-Lez

Leur objet serait orienté sur :

- le redéploiement de l'agriculture périurbaine, dont la viticulture raisonnée et l'agro-pastoralisme, orienté vers les besoins alimentaires de proximité ;
- le respect des usages (pratiques récréatives : randonnées, VTT, chasse, etc.) ;
- la valorisation environnementale et paysagère de l'espace par l'activité agricole (limitation des risques incendies, pratiques environnementales exemplaires…) ;
- la formation, la transmission des exploitations, l'accès des jeunes publics aux métiers agricoles (aspect pédagogique) ;
- la gestion des espaces boisés et de la forêt ;
- l'écriture partagée du renouvellement paysager du « tiers-espace » actuel des garrigues.

- ***Politique foncière agricole : partenariat avec la SAFER***

Depuis 2010, la Métropole a construit un partenariat avec la SAFER qui permettait, grâce à leur intermédiaire, une mise à disposition des réserves foncières métropolitaines à des agriculteurs dans un souci de gestion à court-moyen termes de ces espaces.

Depuis le lancement de cette nouvelle politique publique, la Métropole explore avec la SAFER, acteur clé de l'action foncière en agriculture, de nouvelles modalités de partenariat et d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agroécologique et alimentaire.

- ***Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan » : la mise en œuvre du Programme AgroEnvironnemental et Climatique « Hérault Domitia »***

Dans le cadre de ses missions de structure opératrice, Montpellier Méditerranée Métropole doit conduire l'animation du site Natura 2000 « *Plaine de Fabrègues-Poussan* », dans le cadre du Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) « Hérault Domitia », coordonné par la Chambre d'agriculture depuis 2015. Le PAEC « Hérault Domitia », comprend 7 autres partenaires - toutes structures animatrices de sites à enjeux écologiques – et couvre près de 93 000 hectares, dont le quadrant sud-ouest de la Métropole et le site Natura 2000 « *Plaine de Fabrègues Poussan* ». Il est dédié à l'animation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), un panel de mesures européennes permettant d'accompagner les exploitants agricoles dans des changements de pratiques favorables à la préservation de la biodiversité. A ce titre, il relève de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du Site Natura 2000. Concrètement, un viticulteur s'est engagé en 2016 dans une démarche de conversion en bio et de mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques. Trois opérateurs privés ont également pris en compte les enjeux écologiques dans l'organisation de leurs événements et/ou travaux.

- *Soutien à des colloques et manifestions*

En 2017, la Collectivité a soutenu et accompagné de diverses manières plusieurs manifestations citoyennes et colloques scientifiques, dans des domaines aussi variés que la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, la sécurisation des systèmes alimentaires, les politiques alimentaires urbaines, la biodiversité…

En septembre, Montpellier Méditerranée Métropole a notamment coordonné et soutenu la seconde édition du Mois de la transition agroécologique et alimentaire. Cette opération a rassemblé pas moins de 50 manifestations sur le territoire.

Afin d'améliorer la lisibilité des manifestations dans le domaine de l'agroécologie et de l'alimentation, la Métropole a également créé un agenda mutualisé au sein d'une plateforme collaborative bocal.montpellier3m.fr. Elle répertorie notamment les grands rendez-vous du territoire dont les fêtes de terroir. Ces fêtes (comme la fête de l'olive, la fête du miel ou la fête de la vigne), sont soutenues par la Métropole et sont depuis octobre 2017 estampillées de l'étiquette « BoCal ».

1/2-Protéger la ressource en eau et limiter les impacts des activités en assurant une gestion rationnelle du cycle de l'eau

Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole traduit sa volonté de devenir l'acteur essentiel dans la définition et la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau à l'échelle de son territoire, en exerçant les différentes compétences liées au cycle de l'eau : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la lutte contre les inondations et le développement des réseaux d'eau brute. Les objectifs retenus par la Métropole visent la préservation des ressources et des milieux, mais également la solidarité entre les territoires et les usagers, tout comme la sécurisation de l'alimentation en eau en quantité et en qualité. La Métropole participe aux réflexions sur l'exercice de la compétence GEMAPI, qui est dévolue au bloc communal à compter du 1er janvier 2018. Différents scénarios d'organisation de l'exercice de cette compétence et d'une manière générale de l'ensemble des compétences liées à l'eau sont à l'étude dans le cadre d'une étude stratégique réalisée sous co-maîtrise d'ouvrage des deux EPTB du territoire métropolitain, le SYBLE et le SYMBO.

La protection des ressources en eau

- ***Réponse à l'appel à projet de l'agence de l'eau pour économiser l'eau***

Le plan bassin d'adaptation au changement climatique adopté le 28 mai 2014, au niveau du bassin hydrographique Rhône Méditerranée, cible trois axes prioritaires d'intervention dont les économies d'eau, en agissant prioritairement sur l'augmentation de la performance des réseaux, et l'équipement en dispositifs hydro-économes. C'est dans ce cadre, et afin de favoriser l'atteinte des objectifs, que s'inscrit l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Cet appel à projets vise à aider au financement de projets permettant la réalisation d'économies d'eau, à travers :

- la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable publics et dans les réseaux industriels ;
- les économies d'eau dans les entreprises, les bâtiments publics et chez les particuliers.

La Métropole, autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement, a été lauréate, par l'intermédiaire de deux partenaires, sur deux axes de cet appel à projets : d'une part, sur le volet des réductions de fuites par achèvement de la mise en place d'une sectorisation, et par maîtrise de la pression du réseau de distribution d'eau sous maîtrise d'ouvrage de la Régie publique des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, et d'autre part, sur le volet des économies d'eau sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence Locale de l'Energie (ALE), partenaire privilégié de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial.

Le premier volet permet d'enclencher plus rapidement et plus efficacement des actions de localisation et de réparation de fuites, afin de réaliser l'objectif de 85% de rendement de réseau assigné à la Régie. Ce rendement consolidé sur les treize communes en compétence directe s'élève, sur l'exercice 2016, à 81,1 %.

Le deuxième volet comprend six actions à destination de publics variés :

- analyse des consommations municipales des bâtiments et des espaces verts – comparaison à des indicateurs locaux et nationaux – définition d'un plan d'actions – création d'une base de données et d'indicateurs ;

● diagnostic des équipements, installation de dispositifs hydro-économes et suivi mensuel des niveaux de consommation en eau sur six communes dont l'alimentation en eau potable dépend d'une ressource classée en déficit quantitatif ;

● réalisation dans une vingtaine d'écoles par an, soit 3 000 enfants, de défis éco-écoles pour travailler sur des comportements économes en énergie et en eau ;

● accompagnement du grand public à travers un espace Info Eau ;

● mise en œuvre de bilans simplifiés de consommation en eau de Copropriétés en analysant leur niveau de consommation, en distribuant des kits économes et en diffusant largement les retours d'expérience.

Les travaux relatifs aux actions portées par la Régie publique de l'eau et l'Agence Locale de l'Energie (ALE) sont mis en œuvre durant les années 2016 et 2017.

La Métropole participe également avec l'IRSTEA, Nantes Métropole, Veolia, la ville de Metz et le syndicat des eaux Garrigues Campagne, à la thèse de recherche "Connaître et prévoir la consommation en eau urbaine en France. De l'intérêt de combiner une vision nationale et la constitution d'observatoires locaux".

- ***Elaboration et mise en œuvre d'une politique volontaire de protection de la ressource au travers de sa régie de l'eau***

La Métropole, autorité organisatrice du service de l'eau potable et de l'eau brute a établi en concertation avec sa Régie, une convention d'objectifs d'une durée de 5 ans à partir du 1er janvier 2016, qui vise à :

● placer l'usager au cœur du service de l'eau

- répondre aux besoins des abonnés et usagers ;
- garantir l'accès à l'eau ;
- assurer la transparence et l'éducation populaire.

● préserver et protéger la ressource, pour garantir un approvisionnement en eau de qualité

- protéger les ressources en eau ;
- respecter les normes de qualité les plus exigeantes ;
- assurer la performance du réseau et des installations, afin de réduire l'impact sur le milieu.

● pérenniser la régie par une gestion performante, responsable et équilibrée

- garantir une gestion sobre et durable ;
- bâtir un service public fondé sur un modèle d'entreprise éthique ;
- s'inscrire dans une démarche écoresponsable.

La convention décline pour chaque objectif opérationnel, les principales actions mises en œuvre par la Régie et les résultats attendus. Sur la base d'une analyse partagée avec la Régie, de l'effectivité de la mise en œuvre du plan d'actions et du niveau d'atteinte des résultats, la Métropole peut ajuster annuellement le plan d'actions et les objectifs opérationnels de sa politique, en tenant compte de l'avis de la régie et de ses contraintes, notamment en termes de moyens.

Au total, 62 indicateurs ont été retenus parmi lesquels :

• le rendement de réseau avec un objectif à atteindre de 85 % à 5 ans,

• le taux moyen de renouvellement des réseaux de 0,6 % par an ;

• un taux annuel de réalisation des investissements de 85 % ;

• un taux de sécurisation des besoins de pointe de 80 % (solution : construction usine Valedeau) ;

• le montant des abandons de créance <0,50 % ;

• le taux de mensualisation des factures > 30 % ;

• l'efficacité énergétique (PCET) ;

• la durée d'extinction de la dette < 7 ans ;

- le taux d'impayés < 3 %.

En matière de tarifs, l'objectif assigné est la non augmentation du prix de l'eau sur la durée de la convention, soit 5 ans.

Il convient par ailleurs de souligner d'autres actions attendues :

- la création d'une cellule solidarité chargée de conseiller les usagers en difficulté (réalisation avril 2016) ;
- la réalisation d'une étude de mise en place de la télérelève (démarrée en 2017) ;
- la réalisation d'une étude de mise en place d'une tarification sociale (démarrée en 2017) ;
- l'adhésion au Fonds Solidarité Logement du Département de l'Hérault (réalisation avril 2016).

- ***Les études de protection des aires d'alimentation de captages d'eau***

Montpellier Méditerranée Métropole porte deux études de ce type sur des captages prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, l'un sur les captages Garrigues Basses et l'autre sur les captages du Flès.

Après le recrutement d'une animatrice en 2015, le programme d'actions de reconquête de la qualité des eaux des captages de Garrigues Basses, à Sussargues, et Bérange, à Saint Genies des Mourgues, se poursuit en collaboration avec le syndicat des eaux Garrigues Campagne. Son objectif est de diminuer les pressions polluantes liées à l'emploi de produits phytosanitaires en zone agricole et non agricole par l'évolution des pratiques d'utilisation et de gestion de ces produits et l'aménagement de zones tampon permettant de freiner le transfert des polluants vers la ressource en eau.

Suite à une réunion de sensibilisation et d'information des acteurs, qui a eu lieu à Saint-Drézéry en 2016, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettant d'accompagner les exploitants agricoles volontaires pour faire évoluer leurs pratiques ont été proposées. Sept contrats ont été signés couvrant 120 hectares de vignes.

Le programme prévoit également des actions visant la réduction des pressions polluantes liées à l'usage de produits phytosanitaires sur les zones non agricoles.

Une étude pour définir un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) a été lancée en octobre avec quatre communes de l'aire d'alimentation : Montaud-Sussargues-Saint Genies et Saint Drézery.

Le programme d'actions de protection de l'aire d'alimentation des captages du Flès à Villeneuve les Maguelone a été approuvé en juin 2017. D'un montant de près de 2 M€ sur une durée de cinq ans, il a permis le recrutement d'un animateur dès 2017.

- ***Plan de Gestion de la Ressource en Eau et débit réservé***

A la demande des services de l'Etat, la Métropole a mené, en 2017, en partenariat avec le syndicat Garrigues Campagne, une étude en vue de permettre l'établissement d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur la masse d'eau Castries-Sommières, afin de permettre la résorption du déficit quantitatif de cette masse d'eau (cf. action phare).

Un PGRE est également mené par le SYBLE sur le fleuve LEZ.

Concernant l'exploitation de la source du Lez et le relèvement de son débit réservé, un comité technique a été mis en place associant les services de l'Etat, le SYBLE et la Régie.

Une convention de recherche et développement partagée a été signée avec le BRGM pour travailler sur (i) la définition d'un protocole de pompage d'essais à la source, (ii) un outil d'aide à la décision pour optimiser la valeur du débit de restitution au milieu aquatique et (iii) sur la reprise des simulations de changement climatique suite à la publication des derniers travaux du GIEC.

La gestion du cycle de l'eau

- ***Le schéma directeur d'assainissement***

Depuis 2004, la Collectivité s'est dotée d'un Schéma Directeur des eaux usées, lui permettant d'adopter une stratégie globale et cohérente de la gestion de l'assainissement sur son territoire. Elle a défini un programme de travaux de mise à niveau des équipements de collecte et de traitement comparable dans l'ensemble des Communes du territoire. Ces travaux, achevés à 95%, lui permettent de disposer d'infrastructures assurant une reconquête et une sauvegarde des milieux naturels.

Le budget global investi est de 385 M€ sur 15 ans. La mise en œuvre complète de ce Schéma nécessite la réalisation de 12 nouvelles stations, venant remplacer les 27 ouvrages initiaux, devenus insuffisants ou obsolètes.

Depuis 2008, cinq stations d'épuration intercommunales ont été mises en service sur le territoire. Achevée en octobre 2005, la station Maera constitue un des équipements phares de la Collectivité. Maera permet de rejeter des eaux épurées à 95 % à 11 km des côtes. La réalisation des travaux pour la valorisation énergétique du biogaz venant de la station permet aujourd'hui de récupérer la chaleur nécessaire au chauffage des digesteurs et de produire de l'électricité revendue à EDF comme énergie «verte».

Les études pour l'extension et l'optimisation de cette station d'épuration, afin d'améliorer son fonctionnement et notamment la gestion à long terme des sous-produits, et de mieux prendre en compte les effluents de temps de pluie, démarrées en 2015 doivent s'achever avec la définition du Programme Fonctionnel Détaillé.

En 2017, la Métropole a achevé le raccordement des effluents de la commune de Castries sur Maera par la pose d'un collecteur de 2 260 m de long.

Les travaux de deux nouvelles stations d'épuration, celle de Saint Georges d'Orques (9200 EH) et celle de Murviel les Montpellier (3000 EH) démarrerons en 2018.

- ***Le Diagnostic Permanent***

Volonté forte de la Métropole exprimée à travers les nouveaux cahiers des charges des délégations de service public, le diagnostic permanent des réseaux d'assainissement doit permettre d'assurer la surveillance en continu d'un réseau d'assainissement afin (i) d'améliorer la connaissance du fonctionnement des réseaux, par temps sec et temps de pluie, (ii) de limiter les déversements d'eaux usées au milieu naturel, (iii) d'optimiser l'exploitation des réseaux en vue d'améliorer la gestion d'alerte et (iv) d'améliorer la collecte des réseaux séparatifs

Pour cela, les délégataires du service public de l'assainissement ont pour objectif d'équiper l'ensemble des réseaux d'instruments de mesure adaptés (190 au total).

Fin 2015, l'instrumentation était achevée à 70% sur le secteur raccordé à Maéra pour des premières simulations en 2016. L'analyse s'est poursuivie en 2017, notamment au regard du futur outil de Gestion Patrimoniale.

- ***Les rejets industriels***

La Cellule de Contrôle des Rejets Industriels et des Déchets toxiques (CRIDt) intervient auprès des industriels pour améliorer leurs pratiques dans la gestion de déchets toxiques issus de leur activité, notamment par l'élaboration d'arrêtés d'autorisation de déversement pour les rejets non domestiques, et de ce fait diminuer ces rejets à la source et faciliter les traitements biologiques à l'aval. De plus cette démarche s'inscrit dans une incitation à une baisse de consommation d'eau pour préserver la ressource.

Le territoire recense environ 432 établissements susceptibles de rejeter des substances dangereuses. En 2016, 114 nouveaux établissements ont été enregistrés dans la base de suivi des arrêtés d'autorisation de déversement et vingt-cinq arrêtés ont été notifies portant à 108 le nombre d'établissements détenant un arrêté.

En 2016, la CRIDt a renforcé le suivi des effluents entrant à la station d'épuration de la commune de Lattes (MAERA) sur la zone Carnon-Mauguio et le bassin versant assainissement de Castelnau le Lez afin d'identifier des sources de pollution industrielles aux métaux lourds (Cadmium et Plomb). Les enquêtes menées ont permis de sectoriser les investigations auprès des établissements susceptibles de rejeter des effluents toxiques et d'engager les instructions des dossiers d'arrêtés d'autorisation de rejet non domestique.

Les activités de la CRIDt contribuent enfin à la maîtrise de la filière de traitement des sous-produits de l'assainissement. L'intérêt est d'ordre économique (poursuite des activités de vidangeurs et optimisation des installations des stations d'épuration) mais aussi environnemental (éviter les dépotages sauvages).

Dans la continuité des conventions de dépotage mises en œuvre à compter de 2011 pour les professionnels réalisant des vidanges de fosse septique d'habitations individuelles, en 2016, quatre conventions de dépotages de matières de vidange à la station d'épuration de Maera ont été délivrées.

A présent, 24 professionnels sont conventionnés.

- ***Le schéma directeur d'alimentation en eau potable***

La Collectivité, autorité organisatrice des services publics de l'eau, a adopté, lors du Conseil communautaire du 23 mai 2013, son schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Elle s'est prononcée, par délibération du 7 mai 2014, en faveur du retour en régie du service public de l'eau potable et du maintien en gestion directe du service public de l'eau brute.

La Régie, créée au 1er janvier 2016, a en charge la mise en œuvre de la quasi-totalité du schéma directeur qui prévoit 195 M€ d'investissement.

- ***La Charte d'engagement***

Par délibération, le Conseil Communautaire, en juillet 2013, a validé une Charte de 31 engagements, selon cinq axes : pédagogie et information, exemplarité, transparence, solidarité, protection de la ressource et préservation des milieux. Ces axes guideront la définition et la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et d'assainissement, en investissement comme en exploitation.

Suite à la décision de mise en place d'une régie publique pour le service de l'eau potable et de l'eau brute, à compter du 1er janvier 2016, un comité citoyen a été installé. Ce comité comprend des représentants des syndicats de personnel, du monde associatif, des experts et des élus.

- ***Maitrise des consommations d'eau des fontaines***

Un plan de réduction des consommations d'eau des fontaines gérées par la direction de l'eau et de l'assainissement est mis en œuvre depuis 2010. Les consommations ont considérablement baissé depuis 2010 passant de 120 000 m^3/an à moins de 40 000 m^3/an depuis 2013. Cette baisse se confirme également pour 2017.

La prévention des risques d'inondations

Depuis 2004, la Communauté d'Agglomération, devenue Métropole, est compétente dans la prévention des risques d'inondations sur le bassin versant du Lez, compétence élargie au bassin versant de la Mosson en 2012. Le territoire est soumis aux aléas climatiques des épisodes cévenols, qui provoquent de forts cumuls de pluies sur des périodes courtes, ce qui impose d'être particulièrement vigilant pour lutter efficacement contre ce risque. Le programme de protection des habitants et des activités situés en zone inondable sur la basse vallée du Lez, entrepris par la Collectivité, s'avère être l'un des plus importants de France depuis 15 ans. Entre 2007 et 2011, les actions ont principalement porté sur les chantiers d'aménagement du chenal de la Lironde et le confortement des digues du Lez.

Les crédits alloués aux opérations de la basse vallée du Lez étaient de 40 M€.

Porté par l'EPTB SYBLE, dont est membre la Collectivité, un deuxième programme, dit PAPI2 Lez, a été signé le 11 décembre 2015.

La Collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage d'actions majeures du PAPI notamment une partie des études nécessaires à la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire ; le développement à l'échelle du territoire du système « Ville en Alerte » de prévision, d'alerte et de gestion de crise, les aménagements de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson sur Lattes et Villeneuve- lès- Maguelone, et la protection de Fabrègues, face aux crues du Coulazou, pour un montant global de l'ordre de 9 M€ H.T.

En complément et suite aux inondations de 2014, la Collectivité a réalisé des études hydrauliques complémentaires, qui ont notamment permis de définir les actions possibles pour réduire la vulnérabilité des enjeux situés sur les communes de Grabels, Juvignac et Montpellier.

Après une phase de concertation avec les communes, les riverains et les associations de défense des sinistrés et le Syble, les scénarios retenus ont permis la construction d'une demande d'avenant au PAPI2 Lez . Le montant des actions structurantes proposées sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité pour la protection des secteurs urbains de Grabels et Juvignac, est estimé à 4,1 M€ HT. Après avoir reçu l'avis favorable du Comité d'agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée et de la Commission Mixte Inondation fin 2016, l'avenant a été signé le 23 mars 2017.

Porté par l'EPTB SYMBO dont est membre la Métropole, une étude hydraulique du bassin versant de l'étang de l'Or, principale action du PAPI, dont l'objectif est de définir un programme d'actions de réduction des risques d'inondations à l'échelle du bassin versant, a été initiée en 2015. Ce programme d'actions a définitivement été arrêté par les acteurs locaux fin 2017. Il figure dans le projet de PAPI de l'étang de l'Or déposé auprès des services de l'Etat par le Symbo fin 2017. C'est à l'issue de la phase d'instruction du PAPI par l'Etat, puis de sa phase de labellisation par la CMI que le programme sera retenu, normalement courant 2018.

Par ailleurs, depuis le 1er novembre 2013, la Collectivité, dans une démarche d'efficacité et de rationalisation, propose à ses communes d'assurer, à titre gratuit, un service de veille météorologique, d'alerte et d'assistance en temps réel pour la gestion des risques hydrométéorologiques via un abonnement avec la société Prédict Services.

- ***Le projet de recherche et développement « gestion transversale des risques »***

Ce projet, autrement appelé PRD5, d'un montant total d'1 188 800 € et financé à hauteur de 440 000 € HT par la Collectivité, s'est achevé en début d'année 2016. Il a permis de tester des prototypes utiles à l'amélioration de la prévision et de la gestion de crise avec les acteurs du Pôle de Compétitivité Eau :

• la transversalité de la gestion du risque inondation (en lien avec les transports, les réseaux humides…) ;

• une visualisation 3D des aléas sur des poches d'enjeux ;

• la mesure en temps réel de la qualité des milieux aquatiques et la détection des pollutions accidentelles, qui fait notamment l'objet d'une thèse de recherche, en partenariat avec l'Institut d'Electronique et des Systèmes de l'Université de Montpellier ;

• la communication/diffusion d'alerte à l'usager/au citoyen qui a nourri les réflexions utiles au développement d'une application par l'un des partenaires.

- ***Le développement de l'outil « Ville en alerte »***

Ce projet novateur, d'un montant de 510 000 € HT, consiste à mettre en œuvre un système opérationnel de surveillance, de prévision, d'alerte et de gestion en temps réel du risque hydrologique. Il a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur les biens et les personnes, par la mise en place d'un outil permettant une gestion de la période de crise, à l'échelle intercommunale, de manière collaborative et en temps réel, avec l'ensemble des acteurs locaux, les communes et les services de l'Etat.

L'outil est en cours de développement sur le territoire de l'EcoCité, qui comprend notamment les communes de Montpellier, Lattes et Pérols, où tous les risques hydrologiques sont présents, avec le débordement des cours d'eau, notamment le Lez, la Lironde, le Nègue Cats, le débordement du réseau d'assainissement pluvial, le ruissellement urbain et la submersion marine. Il pourra ensuite être étendu à l'ensemble du territoire dans le cadre du PAPI2.

- ***La prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire***

La Collectivité pilote des études nécessaires à la prise en compte des risques dans la révision du SCoT, et à l'accompagnement des projets urbains situés dans les zones où le risque inondation est mal connu. En effet, la connaissance du risque inondation n'existe pas, ou de manière insuffisante, au niveau du réseau hydrographique secondaire constitué de petits cours d'eau, ruisseaux et talwegs, qui drainent le territoire métropolitain et qui sont très sensibles aux orages cévenols. C'est justement sur ces secteurs, classés hors zones inondables des PPRi, qu'une partie des projets d'aménagement du territoire, notamment urbain, se développent.

Dans le cadre de la révision du SCoT, la prise en compte de ces risques est indispensable pour un aménagement du territoire responsable et durable. Elle nécessite notamment une réflexion préalable sur les zones à risques de manière à proposer un développement urbain cohérent avec l'existence de ces risques, mais aussi réorganiser s'il le faut soit l'existant, soit les projets.

- ***L'entretien des cours d'eau***

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement entretient régulièrement le Lez et les principaux cours d'eaux dans leurs parties publiques, pour le compte de la Ville de Montpellier, pour un montant annuel de 380 000 €TTC.

L'entretien des parties privées, incombe aux propriétaires riverains et de ce fait, est souvent insuffisant voire inexistant. Ce manque d'entretien sur une partie significative des cours d'eau du bassin versant Lez-Mosson entraine l'accumulation de la végétation. Ce phénomène de formation d'embâcles pourrait aggraver les inondations, lors des prochaines crues importantes, avec des impacts sur les biens et les personnes, dans les secteurs urbanisés. Afin de garantir la cohérence des travaux à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, un Plan de gestion a été réalisé en 2006 par un bureau d'études spécialisé dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens. Il a permis, notamment, de définir, sur les principaux cours d'eau des communes, un programme d'intervention avec des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve, qu'il conviendrait d'effectuer.

Ces travaux ont été repris dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin du Lez, coordonné par le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE).

1/3- Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles

La Collectivité sensibilise les publics de son territoire à la préservation des ressources naturelles au travers des actions menées en régie, notamment à l'Écolothèque, ou encore avec ses partenaires.

Sensibiliser les publics à la préservation des ressources naturelles

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources sont des impératifs des politiques publiques et elles dépendent aussi des comportements éco-citoyens des individus. C'est pourquoi la prévention et l'information de ceux-ci constituent une étape essentielle que la collectivité prend en charge au travers de l'action des établissements de culture scientifique du pôle métropolitain « biodiversité et de culture scientifique », qui a été créé depuis le début de l'année 2017. Ce pôle comprend l'Écolothèque, d'une part, et l'Aquarium mare Nostrum et le Planétarium Galilée au sein de la société PLANETOCEANWORLD, d'autre part. Une de ses missions essentielles est bien sûr la sensibilisation à la préservation des ressources naturelles, à la biodiversité. Le regroupement au sein d'un même pôle sera de nature à apporter une meilleure synergie entre les établissements.

- ***L'Ecolothèque, outil essentiel de l'éducation à l'environnement sur le territoire***

L'Écolothèque est un centre d'éducation à l'environnement qui accueille et éveille les enfants de quatre à douze ans aux sciences de la vie et aux enjeux environnementaux. Dans un cadre ludique, les enfants vont à la rencontre des écosystèmes, appréhendent la faune et la flore et sont sensibilisés aux enjeux du développement durable (déchets, énergie, alimentation…). Par leurs découvertes et leur implication, ils apprennent à établir des relations, respectueuses et de coopération, avec la nature et leurs semblables.

Les partenariats de l'Écolothèque contribuent à sa dynamique :

- partenariat institutionnel avec le rectorat de l'académie de Montpellier ;
- partenariats privés avec Botanic®, avec les apiculteurs ;
- partenariat associatif avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'UNICEF, le réseau G.R.A.I.N.E .

Elle bénéficie du soutien et du contrôle de la DRJSCS Occitanie, de la Caisse d'allocations familiales (Caf). L'accueil du public revêt plusieurs formules.

L'*Accueil de loisirs* accueille les enfants de 4 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ses animateurs sont eux même formés pour proposer une animation de qualité dans le domaine de l'enfance et l'éducation à l'environnement

Le *Centre de ressources* initie les enfants aux activités liées à la nature et à l'environnement, dans le cadre des programmes scolaires d'éveil scientifique. Des demi-journées de préparation sont systématiquement organisées pour les enseignants.

Les Centres médico-sociaux et crèches sont accueillis pour exercer des activités de jardinage, de soins aux animaux et de découverte de la biodiversité du site dans un objectif pédagogique et thérapeutique.

Sur l'année scolaire 2016-2017, L'Écolothèque a ainsi accueilli 30 000 jours/personnes: l'Écolothèque a sensibilisé plus de 22 000 enfants du territoire métropolitain (scolaires ou enfants inscrits à l'accueil de loisirs) ; un peu plus de 7 700 jours/personnes ont été réalisés avec une répartition équivalente entre les publics en situation de handicap et les enfants des crèches (au travers de 40 conventions avec 20 centres médico-sociaux et 20 crèches).

La *Pédagothèque* met à disposition des outils pédagogiques « libres » pour l'éducation à l'environnement. Depuis 9 ans, l'Écolothèque poursuit une politique de création d'outils pédagogiques pour la sensibilisation à l'environnement. La majorité des productions sont destinées à être mutualisées sur le site Internet de l'Écolothèque dans l'espace « Pédagothèque ».

La *Pédagothèque* est aujourd'hui constituée d'outils entièrement créés par ses animateurs et ses enseignants mis à disposition dans le cadre du partenariat académique. L'objectif est d'y proposer également des outils pédagogiques de l'éducation à l'environnement créés par d'autres établissements de la Métropole. Prochainement, l'outil pédagogique réalisé par le Parc zoologique de Montpellier sur la vie des abeilles pourra ainsi y être téléchargé. L'internaute a aujourd'hui accès à 70 outils pédagogiques librement téléchargeables.

La sensibilisation passe quelquefois par des chemins originaux d'accès à la connaissance **:** le *Centre de* ressources de l'Écolothèque a ainsi organisé un « Dia Verde » et un « Green Day», en partenariat avec le Point Langues de l'académie de Montpellier au cours desquels une centaine d'élèves ont été sensibilisés à l'environnement dans le contexte de la pratique débutante d'une langue étrangère.

- ***Planetoceanworld, une nouvelle approche de la biodiversité***

Le Planétarium Galilée et l'Aquarium Mare Nostrum mènent depuis leur ouverture des actions de sensibilisation importantes sur les enjeux environnementaux, le premier par une appréhension globale de notre planète, le second par celle des milieux marins. Ces établissements de culture scientifique sont exploités depuis le 2 janvier 2017 dans le cadre d'une délégation de service public par la société PLANETOCEANWORLD, filiale du groupe Aspro Park. Ce mode de gestion doit déboucher sur une gestion qui intègre de manière globale la stratégie d'animation évènementielle, culturelle, de partenariats et de mise en réseau pour tous les publics : familles, enfants, adultes, groupes scolaires, etc. Dans la continuité de la médiation menée jusqu'alors par les deux sites depuis leur ouverture, l'information et la médiation seront orientées vers une meilleure connaissance de la planète Terre pour une plus grande compréhension des enjeux liés au développement durable et à la biodiversité. La pédagogie en matière de culture scientifique et technique, de biodiversité, de conservation et de développement durable s'exprimera dans le parcours de visite et de découverte ainsi que dans ses renouvellements ultérieurs éventuels. Des évènements plus ponctuels liés à l'actualité de l'océan ou l'espace et des manifestations liées à la biodiversité ou l'astronomie seront aussi organisés. La création prochaine d'un pôle « médiation scientifique et culturelle » unique au sein de l'organisation de PLANETOCEANWORLD permettra la mise en œuvre de cette stratégie en 2018.

La maitrise de l'énergie et les économies d'eau

Par le biais de ses relais associatifs sur le territoire, la Métropole développe depuis quelques années des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et plus largement aux écogestes. Ainsi, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, espace info énergie, développe et met à disposition des enseignants, des modules de formation aux économies d'énergie et d'eau, organise des séances de sensibilisation du grand public, des café climat…

En 2017, « La mallette économe » appréciée du public pour son utilité est une action de l'ALE qui est prolongée, pour sensibiliser le public sur la maîtrise de l'eau et de l'énergie. Cette année, l'Espace Info Energie (EIE), en partenariat avec l'Agence de l'eau, a renforcé ses actions de sensibilisation sur la consommation d'eau, en proposant des ateliers sur ce sujet conjointement à d'autres animations spécifiques.

Le défi des éco 'minots est l'occasion d'engager toute une école ou un centre de loisirs, dans un projet éco-citoyen et pédagogique. Ensemble, tous les acteurs de l'établissement forment une équipe et se lancent le défi de réaliser des économies d'eau et d'énergie, essentiellement au travers d'éco-gestes. Tous les mois, les établissements participants reçoivent les relevés de consommation leur permettant de mesurer les efforts de chacun. En moyenne, sur les éditions précédentes, nous avons constaté 14 % d'économie d'énergie et 26 % d'économie d'eau.

Artisan de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Climat 2013-2018, L'ALE assure notamment, pour le compte de la Métropole, des actions en faveur de la maitrise des consommations d'énergie et d'eau auprès des Communes du territoire. Montpellier Méditerranée Métropole renforce son partenariat avec l'ALE en termes d'accompagnement technique, de réseau et de veille, de mise en œuvre d'actions emblématiques telle que la rénovation thermique des copropriétés des trente glorieuses, et plus particulièrement par l'accompagnement des projets de rénovation des particuliers.

2 / ACTION PHARE

Protection des ressources en eau – un partenariat efficient avec le Syndicat des Eaux Garrigues Campagne locales.

La masse d'eau Castries-Sommières FRDG223 située au Nord Est du territoire a été classée en « risque fort de non atteinte du bon état ». De plus, le SDAGE la considère comme une ressource fragile et vulnérable, en « déséquilibre

quantitatif ». Une étude des volumes prélevables (EVP) sur cette masse d'eau réalisée par le BRGM pour le compte de l'Agence de l'Eau s'est terminée en 2014 et a mis en évidence un déficit quantitatif structurel dans une des entités hydrogéologiques de cette masse d'eau, **l'entité 556B2** (molasses miocènes de Castries).
Cette unité est exploitée d'une part par le-Syndicat Garrigues Campagne avec les forages Bérange, Candinières et Fontmagne et d'autre part par la Métropole pour le forage de Garrigues Basses.
Les prélèvements dans cette entité sont essentiellement à usage de production d'eau potable et représentent environ 2,7 millions m^3/an (moyenne depuis 2004).
L'étude EVP a recommandé de fixer les volumes de prélèvements annuels à 2 millions de m^3/an dont 1.9 millions de m^3/an pour l'alimentation en eau potable (AEP). De plus, un niveau piézométrique d'alerte (NPA) ont été fixés respectivement à 27 m NGF et à 20,3 m NGF.
A la suite de cette étude, les services de l'Etat par courrier ont sollicité fin 2015 la Métropole et le syndicat Garrigues Campagne, principaux préleveurs d'eau, pour établir un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).
Le PGRE a permis, avant la fin de l'année 2017, la mise en place d'une gestion structurelle de la ressource, pour un retour au bon état en 2021. Il évalue l'effort à consentir pour ramener les volumes prélevés à la hauteur des volumes prélevables, identifie des solutions et moyens pour y parvenir, répartit les usages et fixe les règles de partage et met en place les moyens de suivi et de contrôle. La masse d'eau est classée en ZRE (zone de répartition des eaux) par arrêté préfectoral et la composition du comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du PGRE est fixée par les services de l'Etat, à la suite duquel un prestataire a été retenu pour accompagner le syndicat et la Métropole dans l'élaboration du PGRE. A la fin de l'année 2017, un plan de 14 actions est validé par le comité de pilotage. Ce programme.
doit permettre de pérenniser la ressource en eau tout en permettant de poursuivre le développement du territoire desservi par les captages.
La forte réactivité de l'ensemble des parties prenantes et la coopération étroite mise en place depuis quelques années entre la Métropole et le Syndicat auront permis de tenir des délais serrés et d'aboutir à un plan d'actions cohérent.

3 / INDICATEURS

Pourcentage des urbanisations prenant place à l'intérieur des limites du SCOT

Sur la période 2006-2012, les urbanisations nouvelles ont pris place à :

- 5 % dans l'armature des espaces naturels et agricoles
- 49 % dans les sites de réinvestissements urbains
- 46 % dans les sites d'extension du SCOT

Chiffres de la fréquentation de l'Écolothèque

Chiffres de la fréquentation (Centre de loisirs + Centre de ressources + Centre médico-sociaux et crèches)

2013	2014	2015	2016
27 248	27 920	30 081	30 332

4 / PERSPECTIVES

En matière de préservation de la biodiversité, certaines pistes identifiées et explorées, restent à renforcer en 2018.

La révision du SCoT et l'identification de la trame verte et bleue

À la suite de l'évaluation, dont il a fait l'objet en 2015, et pour tenir compte des nouvelles obligations découlant de la loi Grenelle II, le SCoT est entré en période de révision. L'identification de la trame verte et bleue, ainsi que l'évaluation environnementale, seront deux des objets de ce SCoT révisé. Pour cela, Montpellier Méditerranée Métropole s'est adjoint les compétences d'une équipe pluridisciplinaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

Avec la prise de compétences PLU au 1er janvier 2015, il s'agira également pour la Métropole de décliner et de préserver, en collaboration avec les Communes, cette trame verte et bleue localement, à l'occasion de la révision des PLU communaux et de l'élaboration du PLUi.

La protection des espaces naturels et agricoles est au cœur de l'élaboration du projet de territoire, qui s'articule autour des **3 défis stratégiques :**
DEFI 1 : UNE METROPOLE ACCLIMATEE
DEFI 2 : UNE METROPOLE EQUILIBREE ET EFFICACE
DEFI 3 : UNE METROPOLE DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE
L'ambition du territoire est de construire un véritable projet agro-environnemental qui, au-delà de la préservation des terres, les valorise en les réactivant, participant ainsi activement

- à la **qualité environnementale** (impacts positifs de l'agroécologie sur la biodiversité, la ressource en eau…) ;
- à la **résilience** du territoire (impacts positifs de l'agriculture sur les ruissellements…) ;
- au **développement d'une économie verte**, notamment dans une perspective de **souveraineté alimentaire** ;
- à la **cohésion sociale du territoire**.

Le projet vise ainsi à protéger et reconquérir les composantes agro-naturelles, les paysages et la biodiversité pour mieux les valoriser et ainsi garantir leur pérennité à long terme.
L'objectif principal est de préserver durablement 2/3 d'espaces naturels et agricoles et à limiter l'urbanisation au 1/3 du territoire, en focalisant notamment les efforts sur le réinvestissement des espaces d'urbanisation existante et engagée.
La philosophie d'ensemble est d'assurer l'évolution adaptée des terres pouvant accueillir des activités en accord avec la vocation naturelle des espaces et le fonctionnement des écosystèmes locaux, notamment afin de valoriser la ressource, de manière respectueuse de l'environnement, de contribuer à la résilience du territoire, à la transition écologique et à la préservation par ailleurs des espaces les plus sensibles.
Il intègre la démarche Eviter-Réduire-Compenser à l'échelle de la planification pour anticiper les phases « aval » et au-delà, la complète, en permettant de Déployer un véritable projet de valorisation des espaces agro-naturels et de reconquête agricole.
Sa mise en œuvre impliquera la structuration d'une gouvernance partenariale pour piloter, accompagner et évaluer la politique agro-écologique et alimentaire et, au-delà, la stratégie agro-naturelle sur le territoire.
Le SCoT pose ainsi la nécessité de positionner la Métropole, au-delà de la compensation, comme coordonnateur de la résilience de son territoire, pour impulser le redéploiement agro-naturel, en partenariat avec les acteurs et en lien avec les territoires voisins.
Il s'agit de porter une vision intégrée et partenariale des enjeux à partir de l'écosystème agro-naturel et au-delà : transition écologique, adaptation climatique, protection de l'environnement, risques, santé, développement économique, production « nourricière », pratiques sociales.

Définir et mettre en œuvre une stratégie d'anticipation des compensations environnementales et agricoles

Les lois Grenelle I et II et leurs décrets d'application, ont fortement renforcé le dispositif de protection de l'environnement. Ainsi, la finalité de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » dite séquence « ERC » est d'éviter la perte nette de biodiversité dans tout projet d'aménagement ou d'équipement (infrastructures de transport, opérations d'aménagement…). Après avoir conduit en 2014 un diagnostic sur la séquence « ERC », Montpellier Méditerranée Métropole s'est engagée concrètement dans le cadre d'une thèse de doctorat en recherche-action, afin de devenir rapidement pertinente au regard des enjeux de développement équilibré et durable du territoire. L'objectif de cette thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche), montée en partenariat avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS), et l'Université Paul Valéry - est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie opérationnelle innovante, en concertation avec les acteurs du territoire et les services de l'Etat. D'une durée de 3 ans, elle a débuté au premier mai 2015.

En pratique, il s'agit d'anticiper au mieux les impacts spatiaux, fonciers et financiers de la séquence ERC, en recherchant systématiquement les dispositifs ayant la meilleure plus-value pour compenser la perte nette de biodiversité : « banque » de compensation, maîtrise d'usage des parcelles définitivement dédiées à la compensation, génie écologique, etc… Ces solutions doivent permettre de réduire les coûts directs des opérations et leurs coûts induits pour la collectivité. Les premiers résultats, consolidés grâce à une mission complémentaire en géomatique d'analyse des données naturalistes, a permis de construire et de tester un modèle fondé scientifiquement, qui prend en compte les enjeux de l'évitement et de la compensation dans la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, en lien avec son volet environnemental.

En 2018, il s'agira de proposer une traduction cartographique à la parcelle des éléments fondateurs de la trame verte et bleue réservoirs et corridors, et de proposer une gradation de l'état de « dégradation » de ces espaces. A l'appui de cette démarche, un stage déterminera la méthode et les premiers éléments de réponse.

Par ailleurs, la démarche engagée dans le cadre de la révision du SCoT s'appuie sur une vision intégrée et résiliente du territoire, à partir des composantes structurantes de son écosystème agro-naturel qu'il conforte et d'une traduction volontaire et ambitieuse de la séquence « Eviter-Réduire- Compenser », complétée par une volonté de « Déployer » l'agroécologie et la biodiversité sur le territoire en s'appuyant sur le SCoT qui fonde ces démarches sous une forme adaptée à cette échelle de planification.
L'étape « Eviter» constitue le socle fondateur du projet de territoire ; en complément, l'anticipation des mesures de réduction (à l'échelle de l'aménagement), l'anticipation de la compensation et au-delà, la valorisation des espaces agro-naturels visent à atteindre un objectif global de « zéro perte nette », appliqué à l'ensemble des ressources du territoire.

•

Poursuivre la mobilisation progressive du foncier agricole

Dans la continuité des actions engagées, il s'agit de mettre en œuvre l'activation du foncier agro-naturel, à travers notamment :

- la mobilisation du foncier public (métropole et communes) pour installer des agriculteurs, dans une perspective agroécologique et alimentaire ;
- la finalisation des études et l'engagement des procédures, en 2018, pour mettre en place des Association Foncières Agricoles Autorisées (AFA) sur deux secteurs du territoires ;
- la définition de schémas d'intervention foncière sur les secteurs à enjeux, notamment secteurs irrigables ;
- la mise en culture des réserves foncières en attente d'urbanisation, en tant que ressources foncières actives.

5 / FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Économiser l'eau et le papier en interne

La consommation d'eau

Contrairement à la consommation d'énergie, il n'existe pas de centralisation des consommations d'eau pour l'intégralité des structures dépendant de la Métropole. Chaque exploitant des 60 bâtiments ou équipements de la Métropole dispose de sa propre démarche d'économie d'eau.

Ainsi, la Direction des sports a engagé en 2012, une démarche visant à optimiser la consommation en eau des piscines tous usages confondus. Cette démarche s'est concrétisée par le recrutement d'un technicien dédié en 2014 et par la mise en place d'actions sur les pertes en eaux liées aux fuites, des modifications partielles sur les installations existantes, des modifications relatives au traitement de l'eau et une sensibilisation des acteurs au fonctionnement de chaque établissement. Les résultats de cette démarche sont les suivants :

Les résultats de cette démarche sont les suivants :

- en 2012, la consommation d'eau pour 11 piscines s'élevait à 229 040 m³, soit un coût de 702 047 €
- en 2013, 235 644 m³ soit un coût de 643 035 €
- en 2014, 204 574 m³ soit un coût de 653 646 €
- en 2015, les stratégies de contrôle et d'économie d'eau commencent à porter du fruit, la consommation d'eau pour 13 piscines s'élève alors à 178 540 m³ pour un coût de 523 953 €.
- en 2016, 161 488 m³ soit un coût de 432 968 €
- en 2017, 169 165 m³ soit un coût de 454 149 €

Soit, entre 2012 et 2017, cela représente une **diminution du volume annuel consommé de 59 875 m³** et une **diminution de l'enveloppe financière annuelle de 247 898 €**, le tout en étant passé de 11 à 13 piscines.

Durant ces 5 dernières années , en conservant des modes de consommation identiques à ceux de 2012, il aurait été consommé **195 789 m³ de plus** et cela aurait engendré **un coût supplémentaires de 802 484 €.** *(et sans doute d'avantage, puisque en 2012 il n'y avait que 11 piscines)*

La consommation de papier

La Métropole est, en raison de ses fonctions, très consommatrice de papier. En 2012, elle a adopté un plan d'actions visant à réduire les volumes de papier consommés de 10 % en 2012 et en 2013. Depuis 2010, elle n'achète plus que du papier recyclé. La totalité des papiers de bureau est collectée par une entreprise, en vue de leur recyclage. Dans le courant de l'année 2011, le processus de dématérialisation des actes administratifs a été lancé (délibérations, arrêtés et décisions), ce qui a permis une baisse importante de la consommation de papier. Depuis 2012, le nombre d'imprimantes individuelles diminue au profit de la mise en réseau de photocopieurs multifonctions, paramétrés par défaut pour des impressions et photocopies recto-verso.

Utiliser des produits non polluants au quotidien

La gestion des espaces verts

L'entretien des espaces verts, en particulier ceux des Zones d'Activité Économique qui en constituent l'essentiel, relève de la compétence de la Métropole. Il est réalisé sans pesticides et en ayant recours à des essences végétales adaptées au climat méditerranéen, à la taille raisonnée des arbres et à

l'interdiction de faucher aux périodes défavorables à la biodiversité. La Métropole souhaite généraliser les exemples vertueux de gestion durable des espaces. Une campagne de sensibilisation interne a été lancée en 2011 pour faire évoluer les pratiques de manière responsable.

Elle souhaite généraliser les bonnes pratiques et exemples vertueux de gestion durable des espaces verts auprès des usagers de ces espaces verts, mais également auprès des entreprises de paysage intervenants sur le territoire.

Les clauses environnementales dans les achats

Pour le nettoyage de ses locaux, la Collectivité achète des produits non polluants. Pour les marchés en cours, elle a ouvert le dialogue avec les entreprises prestataires afin de les inciter à opter pour ce type de produits.

Indicateurs

Consommation de papier (kg) par agent (Effectif Global par an), Ratio kg/agent

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
24	26	22	22	19	16	17

CHAPITRE 3

LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

La cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable, selon la définition donnée du développement durable par le Ministère de l'Écologie.

Dans un contexte de tension des prix de l'immobilier, et de fort accroissement démographique, la Collectivité fait face à un enjeu majeur d'accès au logement et de stabilisation des prix du foncier. En outre, la Ville de demain sera la Ville de la multifonctionnalité. C'est ainsi que la Métropole fait du maillage de son territoire un pilier de sa politique d'aménagement urbain. Pour cela, elle s'appuie sur le sport, la culture et les loisirs pour renforcer les liens sociaux.

Enfin, la réforme de la politique de la Ville, matérialisée au travers de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, entend assurer l'égalité entre territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer ainsi les conditions de vie de leurs habitants. Montpellier Méditerranée Métropole, pilote et coordinatrice de la politique de la Ville, s'inscrit pleinement dans ces objectifs et souhaite apporter des solutions locales à travers son Contrat de Ville 2015-2020.

La politique de la Collectivité s'articule, dans ce domaine, autour de trois objectifs :

- **œuvrer pour une mixité sociale et fonctionnelle en rapprochant habitat, emploi et services ;**
- **faire de la culture, du sport et des loisirs des vecteurs de cohésion et de solidarité territoriales ;**
- **mobiliser les outils de la politique de la Ville pour l'égalité des quartiers.**

Schémas / programmes / équipements structurants :

Schéma de Cohérence Territoriale - adopté en 2006 **–** révision engagée en 2015
Programme Local de l'Habitat 2013-2018 - adopté en 2013 **–** Elaboration en cours du PLH : 2019-2024
Plan Climat 2013-2018 - adopté en 2014
Programme EcoCité – Ville de Demain – en cours de réalisation **–** lauréat depuis 2009
Programme d'intérêt général « Rénover pour un habitat durable et solidaire » - en cours
Observatoire des copropriétés – en cours
Contrat de Ville 2015-2020 – adopté en 2015 - avenant opérationnel et financier adopté en 2016
Réseau des équipements culturels et sportifs de la Métropole – piscines, médiathèques, Ecolothèque, Aquarium, Planétarium, Musées

1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

1/1- Œuvrer pour une mixité sociale et fonctionnelle en rapprochant habitat, emploi et services

Un dynamisme démographique qui génère des besoins en logements

De 2010 à 2015, la population de la Métropole est passée de 418 000 à 458 000 habitants soit un taux de croissance annuel de +1,85 % correspondant à un apport démographique de +8 000 habitants/an. Cette croissance, supérieure à celle des intercommunalités comparables, génère de forts besoins en logements.

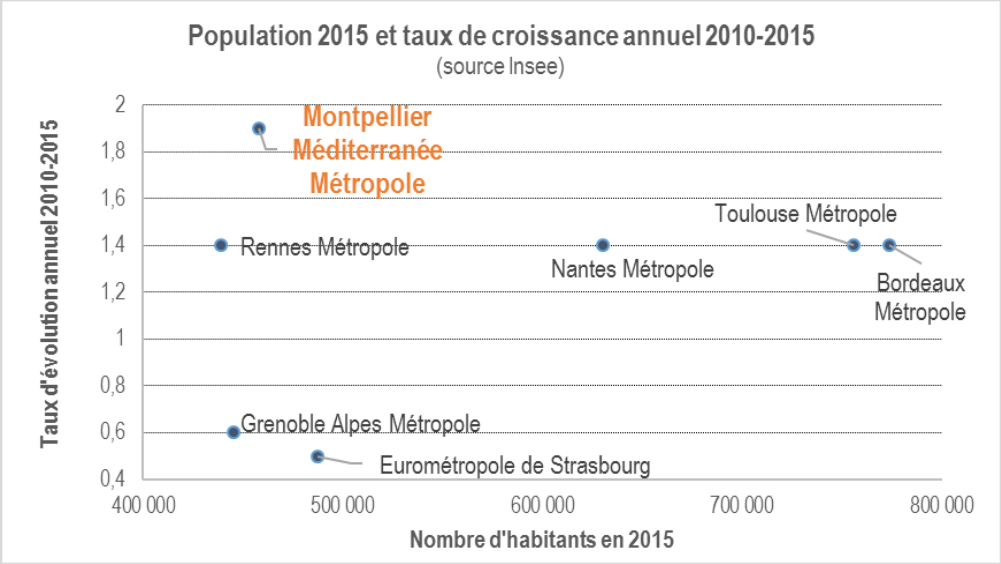

Une croissance de l'offre de logements qui répond aux objectifs du PLH

Près de 59 000 logements ont été construits depuis 2007 soit 5 400 logements mis en chantier en moyenne chaque année pour un objectif de production de 5 000 logements par an fixé par le Programme Local de l'Habitat.

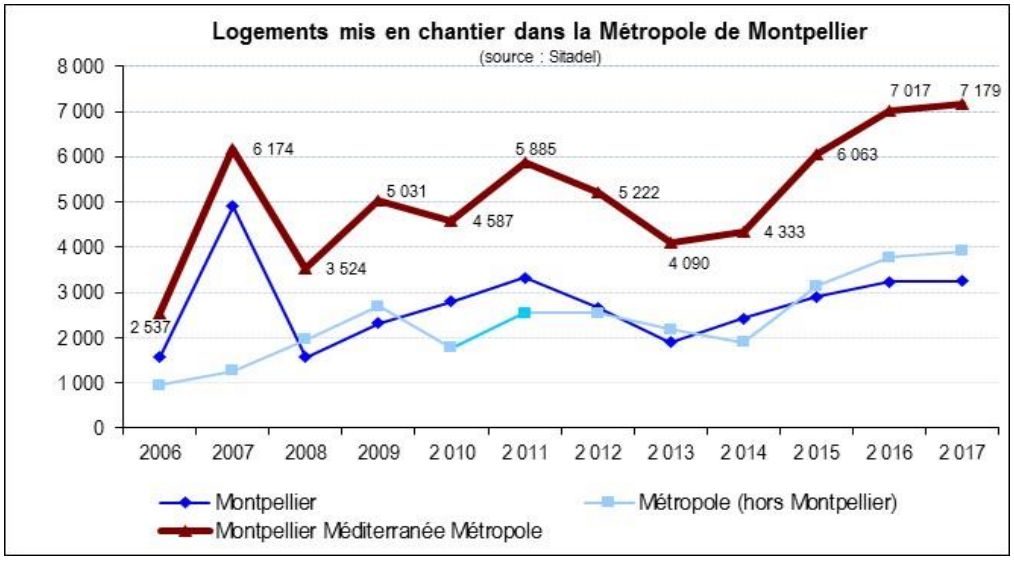

Le bilan à mi-parcours du PLH 2013-2018 témoigne également d'une répartition équilibrée de l'offre produite à hauteur de 50 % à Montpellier et 50 % dans la Métropole (hors Montpellier).

Egalement de 2013 à 2017, 9 500 logements locatifs sociaux ont été financés dans la Métropole de Montpellier soit une moyenne annuelle de près de 1 900 logements pour un objectif fixé par le PLH d'au moins 1 500 logements, équivalant à 28 % de l'ensemble des logements autorisés sur la période.

Avec le prochain PLH 2019-2024, il s'agira d'aller plus loin et de répartir de manière équilibrée sur le territoire métropolitain les différents types d'offres, du locatif social aux offres de logements adaptés en passant par l'accession à la propriété.

Un parc de logements sociaux à renforcer et à équilibrer sur le territoire

Répondre à la croissance démographique ne suffit pas. Montpellier Méditerranée Métropole doit aussi satisfaire une demande croissante de logements sociaux sur son territoire.

En 2016, cette demande avait encore progressé de 3 % par rapport à l'année précédente, elle concerne 23 200 ménages enregistrés au 31/12/2016. Depuis 2007, le nombre de demandeurs de logements sociaux a augmenté de + 69 % correspondant à un afflux de demandeurs supplémentaires de près 1 000 ménages par an dans la Métropole.

Pour répondre à cette demande, 2 865 logements locatifs sociaux ont été financés en 2016 et près de 1 900 le seront en 2017. Si ces résultats témoignent d'une politique volontariste de développement de l'offre de logements sociaux, il n'en demeure pas moins que le nombre de logements sociaux manquant pour satisfaire aux obligations SRU reste important avec un déficit de près de 13 000 logements recensés en 2016 dans les 19 communes de la Métropole de Montpellier soumises à l'obligation de disposer 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

Afin de favoriser la réalisation de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, Montpellier Méditerranée Métropole préconise la mise en place d'une prescription de mixité sociale qui permet d'imposer une part minimale de logements locatifs sociaux dans les programmes de logements de taille significative. En 2016, vingt-quatre communes intègrent une prescription de mixité sociale dans leur PLU.

Enfin, en 2016, la Collectivité a soutenu la réhabilitation de près de 6 900 logements sociaux.

Mieux connaitre le parc privé de logements

Poursuivant la nécessité d'accroitre la connaissance des copropriétés sur son territoire, notamment les plus fragiles, Montpellier Méditerranée Métropole a mis en place, courant 2015, un observatoire des copropriétés. Son objectif est de repérer les ensembles les plus fragiles dans la perspective d'actions de prévention et d'études pré-opérationnelles. Dans un premier temps, l'observatoire porte sur les 274 copropriétés de plus de 50 logements construites avant 1982. Cette observation, d'une durée initiale de 3 ans, a vocation à être pérennisée.

Tout en intégrant le socle d'indicateurs minimal de veille et d'observation retenu par l'Anah, un indicateur spécifique, dit de « rénovation thermique », restant à préciser, sera mis en œuvre, conformément aux objectifs du Plan Climat 2013-2018.

Assurer la mixité fonctionnelle au travers du projet EcoCité, épine dorsale d'un nouvel urbanisme

Lancé en 2009, le projet « de Montpellier à la Mer », labellisé EcoCité par l'Etat, associe Montpellier Méditerranée Métropole aux Villes de Montpellier, Lattes, Pérols, et Castelnau-le-Lez. Cette opération emblématique d'un nouvel urbanisme, a vocation à étendre la centralité métropolitaine de la Collectivité vers la mer. Elle constitue ainsi son laboratoire grandeur nature en matière d'aménagement durable et de « ville intelligente ».

Sur 2 500 hectares, le territoire de l'ÉcoCité intègre des projets majeurs développés sur les quatre communes de Montpellier, Lattes, Pérols et Castelnau-le-Lez, en particulier des opérations portées par Montpellier Méditerranée Métropole :

- l'opération « Ode à la Mer », véritable reconquête urbaine d'une puissante périphérie commerciale existante, développant de nouvelles formes de distributions commerciales associées à une véritable mixité des fonctions, « en grappe » autour des stations de tramway, et de revalorisation des espaces naturels singuliers ;
- la zone d'aménagement concerté « Eureka Extension », quartier mixte et intergénérationnel associant aux activités économiques, des logements, des équipements et des commerces, dans un cadre de services innovants ;
- ainsi que des opérations développées par les communes, dont la Ville de Montpellier à travers l'aménagement des derniers quartiers de Port Marianne, que Montpellier Méditerranée Métropole soutient, notamment à travers ses aides au logement social, au transport en commun, mais aussi dans le cadre de la Ville intelligente.

En 2015, les opérations des ZAC *Ode à la Mer Acte 1*, *Extension Eureka* et *Ode à la Mer Montpellier Acte 2* ont été poursuivies par la Métropole, en particulier afin d'introduire de la mixité fonctionnelle.

1/2-Renforcer l'offre culturelle au plus près des citoyens

Renforcer la solidarité territoriale par le schéma de mutualisation métropolitain

La politique culturelle doit prendre en compte l'équité dans l'accès des individus à la culture. C'est par le maillage de l'offre sur le territoire et par la solidarité intercommunale qui se concrétise par des coopératives de services et des partenariats avec les communes que cet objectif d'équité est poursuivi.
La mission de coopératives de services et les renforcements des partenariats avec les autres communes du territoire répondent au souci de solidarité de la collectivité. Le schéma de mutualisation, qui prévoit une coopération entre les différentes communes du territoire métropolitain et la Métropole, intègre l'offre culturelle. C'est à l'égalité d'accès aux enseignements artistiques, à l'apprentissage des arts et de la culture (désormais posée comme principe par la loi relative à la liberté de création, l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016), qu'œuvrent les dispositifs initiés sur le territoire. Les objectifs sont de décloisonner les structures métropolitaines et communales pour les amener à travailler ensemble, et par la même de renforcer la solidarité intercommunale tout en permettant d'améliorer l'accès à la culture.

La diversité de la disponibilité du réseau de médiathèques : horaires, accueil et mobilité

L'accessibilité du réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole se traduit en premier lieu par une large amplitude d'ouverture. Les médiathèques centrales Zola et Fellini accueillent le public 44 heures par semaine, y compris le dimanche après-midi, d'octobre à avril (avec en moyenne 2 000 personnes entre 14h30 et 18h). Les médiathèques situées dans les quartiers de Montpellier sont ouvertes 26h30 par semaine et celles situées dans les communes 28 heures.

A ces amplitudes horaires pour le grand public, s'ajoutent entre 6 et 20 heures hebdomadaires d'accueils réservés aux classes et autres groupes spécifiques, dans chaque médiathèque ainsi qu'au Centre de ressources pour les écoles et la littérature de jeunesse. Près de 40 000 scolaires sont ainsi accueillis chaque année, plus de 5 000 collégiens et lycéens et plus de 20 000 participants dans le cadre des accueils réservés à la petite enfance.

Les médiathèques sortent également de leurs murs, à la fois dans Montpellier et dans les communes de la Métropole, dans le cadre d'une politique culturelle intercommunale : médiathèques de rues dans les quartiers par le déploiement de l'Ideas Box, participation à l'action de la Métropole « Piscines en fêtes » ainsi qu'à la manifestation nationale « Partir en Livre dans des espaces atypiques de la Métropole » (parcs, campings…).

Le renforcement de l'accessibilité culturelle se joue également à distance. La bibliothèque de Montpellier, retenue dans le premier cercle des « bibliothèques numériques de référence » par décision du Ministère de la Culture en 2011, a lancé Mémonum, un site exclusivement dédié à la consultation du patrimoine numérisé. Composé d'une base documentaire régionale et de « Collections remarquables », il donne accès à des cartes et plans de la région languedocienne, des portraits de personnages illustres, des ouvrages ayant trait à la littérature, aux sciences ou aux traditions occitanes et catalanes ou encore à des manuscrits, textes ou dessins à caractère remarquable.

Entre 2010 et 2017, la Métropole a également souhaité moderniser ses services. Un nouveau système d'information et de gestion de bibliothèque (SIGB) a été mis en place et le portail de services des médiathèques, qui enregistre en moyenne chaque année 6 millions de pages vues, a été enrichi par de nouveaux contenus. Vidéos, livres, programmes de formation, magazines en ligne, films d'intérêt régional numérisés ou encore conférences enregistrées ont ainsi été rendus accessibles à distance.

Depuis septembre 2014, le réseau des médiathèques propose aux usagers le service de prêts numériques en bibliothèques (PNB) et propose ainsi plus de 1 700 ebooks en prêt. Ce service, conçu comme une offre complémentaire du prêt de livres physiques, connaît déjà un large succès, avec plus de 15 000 prêts annuels. Les médiathèques mettent également à disposition des usagers 30 liseuses en prêt et 61 tablettes en accès libre pour la consultation ou des formations, permettant ainsi une appropriation des outils et des contenus numériques par le plus grand nombre.

Mettre le réseau de médiathèques métropolitain en symbiose avec les médiathèques communales

La Direction des médiathèques et du livre participe à la construction d'une entité métropolitaine forte au service des publics en favorisant la coopération avec toutes les bibliothèques du territoire et par le développement d'une coopérative de services.

A côté des rendez-vous habituels tels que les contes, spectacles, concerts, lectures et conférences, l'action culturelle se déploie sur une proposition structurée autour de temps forts, organisés à la fois dans Montpellier et dans les communes de la Métropole, dans le cadre d'une politique culturelle intercommunale.

Festi'Petits fédère, chaque automne depuis 2013, médiathèques métropolitaines et bibliothèques communales de proximité pour une manifestation culturelle autour de l'offre pour les tout-petits (0-3 ans). L'objectif est de faciliter et promouvoir les échanges et le dialogue entre professionnels de la lecture publique à l'échelle de la métropole.

Depuis sa première édition en 2010, la *Métropole en jeux* est devenue un rendez-vous fédérateur autour du jeu de société et du jeu vidéo. Organisée chaque année sur une quinzaine, fin novembre début décembre, cette opération se déploie à la fois dans les médiathèques métropolitaines et dans les médiathèques communales et s'adresse à un public intergénérationnel et familial.

La *Comédie du Livre*, manifestation d'envergure nationale, a été transférée à la Métropole en 2016 et rattachée à la Direction des médiathèques et du livre au 1er janvier 2017. Grâce à un partenariat renforcé avec les médiathèques, elle va désormais à la rencontre de nouveaux publics et de nouveaux lieux, sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Ainsi, sont programmées des rencontres à la fois sur le stand de la manifestation, dans les médiathèques du réseau, ainsi que dans des équipements municipaux et des lieux patrimoniaux.

Depuis 2015, de mars à mai, *Les Préfaces de la Comédie du Livre* proposent au grand public, dans les médiathèques et bibliothèques de la Métropole, un avant-goût de la *Comédie du Livre*, en élaborant une programmation autour de la thématique retenue : concerts, ateliers, contes et spectacles, lectures.

La création d'une résidence d'écrivain depuis début 2017, à Lattes, dans l'enceinte du site archéologique Lattara - Musée Henri-Prades, s'inscrit également dans cette politique d'action culturelle coordonnée sur le territoire, comme un lieu de création, de diffusion et de médiation culturelle.

Ces partenariats se prolongent sur le plan informatique (un catalogue collectif pour signaler les ressources documentaires des 14 médiathèques métropolitaines et de 18 médiathèques communales) et tarifaire (le

passeport multimédia qui concerne neuf communes et qui permet de fréquenter une médiathèque communale et le réseau métropolitain sur la base d'un seul abonnement payant).

Tout en continuant de proposer ces différents dispositifs aux communes, le réseau des médiathèques se propose aujourd'hui de définir un niveau supérieur de mutualisation avec une solution informatique coopérative, capable d'atteindre plusieurs objectifs substantiels en termes de visibilité, d'économies d'échelle et de services accrus et facilités pour les usagers des communes de la Métropole.

Le programme ÉcoMétropole

En 2017, Dans la dynamique de la coopérative de services portée par le schéma de mutualisation de la Métropole, l'Écolothèque a structuré et développé considérablement ses programmes et outils dédiés à l'éducation à l'environnement durable, en s'adressant aux enfants et à leurs éducateurs, aux familles, enseignants ou animateurs des 31 communes.

Ainsi, Le programme *ÉcoMétropole* de l'Écolothèque propose d'apporter aux communes de la Métropole un socle de compétences et d'outils pour développer une action commune d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

Ce programme s'est structuré en 2017 autour d'un groupe de travail de neuf communes qui a construit le projet *ÉcoMétropole* ainsi que le protocole de partenariat qui engage les communes et l'Écolothèque. Le projet précise les engagements des parties : accompagnement, formation des équipes pédagogiques municipales, ressources matérielles et documentaires, évaluation des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ce sont ensuite 18 communes de la Métropole qui ont décidé de participer au programme (Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonteral, Fabrègues, Jacou, Juvignac, Lattes, Lavérune, le Crès, Montferrier-sur-lez, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Pérols, Saint Geniès des Mourgues, Vendargues, Saint Jean de Védas, Villeneuve-lès-Maguelone).

Sa mise en œuvre s'est concrétisée, sur l'année scolaire 2016/2017, par 210 séances/agents (une séance pour un agent) et elle a impacté plus de 1 700 enfants sur l'année scolaire. Les ateliers pédagogiques de l'Écolothèque ont porté sur les thématiques :

- « Sensibilisation à l'environnement : le champ des possibles de l'EEDD en accueil périscolaire » ,
- « Démarrer un jardin avec les enfants» ;
- «Accueil de la biodiversité» ;
- « Les énergies renouvelables» ;
- « Jeu nature» ;
- « Jeu coopératif» ;
- « Matinée réseau, échange des pratiques ».

Pour 2017-2018, *ÉcoMétropole* propose son premier catalogue «Les ateliers pédagogique de l'Écolothèque » construit avec les communes dans le cadre du groupe de travail « coopérative de service ». La Médiathèque, en ligne en septembre 2017, la Pédagothèque et la Photothèque mettent à disposition leurs ressources spécialisées sur l'environnement pour le plus grand nombre afin de mieux servir les efforts des communes sur les sujets de l'EEDD. L'étape suivante verra *ÉcoMétropole* inscrite au volet 2018 du contrat de mutualisation. Ainsi, avec ce programme, la solidarité intercommunale rejoint l'objectif de préservation de la biodiversité des milieux et des ressources par l'éducation à l'environnent.

1/3- Mobiliser les outils de la politique de la ville pour l'égalité des quartiers

La réforme de la politique de la Ville s'est matérialisée par la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le Contrat de Ville, signé le 10 juillet 2015 par la Métropole de Montpellier, l'Etat et 19 autres partenaires (Région, Département, Ville de Montpellier, CDC, Chambres consulaires, bailleurs…) est devenu le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville sur les douze quartiers prioritaires, représentant plus de 50 000 habitants, qui ont été définis sur le territoire montpelliérain. La Métropole assure depuis le 1er janvier 2015 la compétence politique de la ville. Elle copilote l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville avec l'Etat.

La stratégie arrêtée dans ce contrat de ville repose sur 7 priorités : rapprocher les activités économiques des quartiers prioritaires, mobiliser l'ensemble des communes et quartiers de la Métropole pour une véritable mixité de l'habitat, renforcer la mixité dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée, engager en priorité le réinvestissement urbain du quartier Sud Mosson, promouvoir l'attractivité des quartiers par des actions coordonnées et efficaces pour la tranquillité publique et la gestion des espaces publics et privés et valoriser les talents en contribuant à faire que chacun se sente citoyen de la Métropole.

Un avenant décline opérationnellement les enjeux stratégiques. Son élaboration a mobilisé, comme pour la stratégie, l'ensemble des partenaires signataires et les directions et services de la Métropole. La mise en œuvre du contrat de ville nécessite en effet une intervention transversale et cohérente des services.

Mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020

Le Contrat de Ville repose sur 5 axes opérationnels majeurs, déclinés en 75 fiches : organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers, la mixité sociale dans le logement et la poursuite du renouvellement urbain, renforcer la mixité sociale à l'école et le soutien aux adolescents, faciliter l'accès de tous aux services et équipements, offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité.

Le volet du développement économique du Contrat de Ville

Les actions proposées visent à décloisonner et rapprocher l'action publique mais aussi à associer les entreprises dans une démarche « projet ». La création du Podem (Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain) s'inscrit dans cet objectif. Il est officiellement lancé le 4 novembre 2016, une gouvernance dédiée et partenariale est mise en place et son plan d'action partenarial est validé. Il se traduit principalement et concrètement par deux grands chantiers : la mise en place d'une organisation ayant vocation à animer et coordonner les politiques locales de développement économique, de l'emploi et de l'insertion, un plan d'actions pluriannuel qui vise à favoriser la co-construction de parcours vers l'entreprenariat et vers l'emploi adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires.
Parmi les actions emblématiques, structurantes et concrètes de ce plan d'actions pluriannuel : la Charte Entreprises et Quartiers dont les premières conventions d'application ont été signées avec l'Etat, la Métropole et 6 entreprises et la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine dont l'objet est l'utilisation de la commande publique comme levier d'insertion professionnelle.

Les objectifs de mixité sociale du Contrat de Ville et la rénovation urbaine

L'objectif de mixité sociale pour lutter contre les effets de spécialisation de certaines catégories du parc de logement et renforcer la cohésion sociale a été très clairement affirmé dans le contrat de ville cadre signé le 10 juillet 2015. La mise en œuvre opérationnelle se traduira par l'accentuation de la diversification du parc de logements dans les Quartiers Politique de la Ville QPV et à leurs franges, notamment par la réalisation d'opérations d'accession abordable, et une action sur la taille, le niveau de loyer et de charge, la qualité résidentielle des logements neufs dans et hors QPV afin de favoriser les parcours résidentiels des ménages les plus démunis, et d'attirer des catégories de populations nouvelles dans ces quartiers.

La poursuite de la réhabilitation et la résidentialisation du parc existant, au sein des QPV se traduira par une intervention sur près de 1 200 logements. S'agissant du parc privé, il est prévu une intervention sur

les copropriétés sur le triple registre de l'observation, de la prévention et de l'action avec en particulier le déploiement de l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine pour prioriser les interventions à réaliser sur les copropriétés les plus en difficultés, la mise en place de programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) pour intervenir sur les copropriétés fragiles dans les QPV, une étude-action sur les copropriétés dégradées d'ores et déjà identifiées, tel que prévu dans le protocole de préfiguration NPNRU. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements, en particulier sur le parc privé qui concentre les enjeux de rénovation thermique. Le territoire de la Mosson et celui de la copropriété des Cévennes font l'objet d'un nouveau programme de rénovation urbaine.

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain Mosson/Cévennes a été signé par tous les partenaires le 16 décembre 2016. Les opérations anticipées de la Mosson : la réhabilitation des 278 logements de la résidence Cap dou Mail est engagée et la tourd'Alembert, dernière des Tritons, a été démolie. Les futurs projets urbains des quartiers Mosson et Cévennes ne sont pas encore arrêtés.

Les objectifs du volet « Vivre ensemble » du Contrat de Ville

Les signataires du contrat de ville ont manifesté leur volonté de baser un volet de la stratégie partenariale du contrat de ville sur les notions de soutien aux adolescents, d'accompagnement des familles et de renforcement de la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs. La coéducation, véritable fil rouge, constitue l'objectif prioritaire mobilisant en premier lieu la famille mais aussi l'école et tout le système péri et extra-scolaire sur lequel les collectivités ont vocation à intervenir au titre de leur politique publique et bien sûr en fonction de leurs compétences. L'articulation, la coordination de ces dernières et des dispositifs qu'elles gèrent doivent constituer un effet levier et sont primordiales pour la lisibilité de l'action publique, l'efficacité des actions et la gestion des crédits publics. Les actions auront donc comme objectif de toucher les 0-18 ans, en particulier les publics les plus vulnérables sur le plan socio-éducatif, éviter les ruptures liées aux prises en charge par tranches d'âge, viser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire, extra-scolaire), renforcer les cohérences entre les différentes politiques publiques des Institutions concernées et leurs liens avec les initiatives associatives, favoriser la lisibilité des actions menées par une communication adaptée en direction des parents, des jeunes eux-mêmes, des acteurs associatifs, des institutions.

Le dispositif Acteurs visant à prévenir le décrochage scolaire, propose à des jeunes de s'investir dans un projet d'insertion scolaire et socio-professionnelle grâce à un stage en entreprise ou service civique. L'action propose une continuité éducative, la prise en charge des élèves sur un même lieu et offre aux élèves en risque de décrochage, une solution immédiate de proximité.

Assurer aux habitants des quartiers un accès équitable à l'ensemble des droits et offres métropolitaines dans les domaines de la culture et du sport est un des objectifs opérationnels du contrat de ville qui va être décliné autour d'un dénominateur commun: construire « l'aller vers » les publics les plus éloignés et dans trois domaines : l'accès à la culture et aux sports, la prévention santé et l'accès aux soins, l'accès aux services publics et droits sociaux. La prégnance des cas de non recours aux droits est telle que les signataires du contrat de ville ont défini un programme d'actions à destination des personnes qui n'en maitrisent pas les codes et ont besoin d'une démarche spécifique d'adaptation de l'information, de formation aux nouveaux médias et d'accompagnement.

Afin d'offrir un meilleur cadre de vie au quotidien, la gestion urbaine de proximité, s'appuiera sur des actions coordonnées des différents acteurs intervenant sur les espaces et sur l'expertise d'usage des habitants et acteurs de terrain.

Des conventions sont mises en place entre les bailleurs (ACM habitat, Hérault Habitat, ERILIA et SFHE) l'Etat, la Métropole et la Ville pour développer un programme d'actions destiné à améliorer le niveau de services dans les logements et le cadre de vie des locataires.

Les objectifs culturels associés au Contrat de Ville

L'offre culturelle et sportive existe mais elle est tantôt mal connue, tantôt insuffisamment adaptée aux attentes (décalage entre les attentes du public et l'offre, conditions d'accès, horaires d'ouverture…), tantôt insuffisante.

Ainsi, afin de renforcer la réalité d'une proposition de lecture publique au plus près du besoin, la Direction des médiathèques et du livre de Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 et grâce aux financements consentis, d'une Ideas Box, médiathèque hors les murs et multimédia en kit développé par l'ONG Bibliothèques Sans Frontières (BSF) et designé par Philippe Stark. Ceci, afin « d'aller à » la rencontre du public, ainsi des actions ont été engagées dans les quartiers ou auprès des publics des quartiers prioritaires : la Métropole a fait l'acquisition d'un outil innovant, l'Ideas Box. Partant du constat que tous les QPV ne bénéficient pas d'une médiathèque et que les habitants utilisent préférentiellement les équipements de proximité, l'Ideas Box, médiathèque hors les murs en kit, peut se moduler et s'installer partout. Elle permet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en créant un maillage sur un territoire et une complémentarité d'actions. Elle favorise les partenariats avec d'autres acteurs socio-culturels de la Métropole, associatifs ou institutionnels et facilite l'appropriation des équipements socio-culturels dans une perspective d'aide à l'autonomie tout en mettant en œuvre une médiation culturelle innovante.Comme lors de sa présentation le 26 juillet 2017 dans le parc Dioscoride de Celleneuve, dans le cadre de la manifestation nationale « Partir en Livre », les déploiements de l'Ideas box seront adossés à des opérations d'action culturelle du réseau des médiathèques, garantie d'une communication plus efficace et d'une plus grande visibilité.
Entre les déploiements, l'Ideas box est installée dans une salle publique de la médiathèque centrale Emile Zola, servant à la formation du personnel, des partenaires et dans le cadre d'accueils de groupes.
Le Musée Fabre a conduit des actions de sensibilisation auprès d'enfants et d'adolescents en partenariat avec des établissements scolaires du Petit Bard/Cévennes et de la Mosson, et avec la médiathèque Shakespeare et l'association Essor.

La conduite opérationnelle du contrat de Ville

La mise en œuvre technique des objectifs du contrat de ville a été confiée à une équipe projet pilotée par le service politique de la ville de la métropole, s'appuyant sur les chargés de mission du GIPDSUA. En 2016, le premier semestre a été consacré à l'élaboration de l'avenant opérationnel grâce au travail de 15 ateliers thématiques. Au second semestre ont été mis en place et réunis à plusieurs reprises, 7 groupes de travail projets dans l'objectif d'impulser et suivre la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et d'assurer l'articulation avec les dispositifs intégrés au contrat de ville.
Ces groupes travail projet, copilotés par les services et animés par le service politique de la ville de la Métropole, sont les suivants : Réussite éducative, Podem, Habitat et mixité dans le logement, Renouvellement urbain, Gestion urbaine de proximité/ insécurité et prévention de la délinquance, Sport et culture, Accès aux droits et à la santé. Plus de 15 réunions se sont tenues en 2016. Bien que thématiques, ils intègrent une approche et une déclinaison territoriales.

La Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.)

Les lois dites « ALUR » et « Lamy » constituent un nouveau cadre législatif modifiant en profondeur la gestion de la demande de logement social et la politique des attributions de logements sociaux.

Les dispositifs, les instances de gouvernance territoriale et les outils prévus par ces deux lois, visent à construire un nouveau partenariat autour des EPCI pour améliorer la prise en compte de la demande dans sa diversité, mieux organiser l'accueil des ménages défavorisés et veiller aux équilibres sociaux dans les territoires.

Ainsi, dans un contexte de forte tension locative, Montpellier Méditerranée Métropole entend définir avec les bailleurs sociaux une politique publique intercommunale de gestion locative du parc social adaptée aux enjeux liés à la croissance démographique et au faible niveau de solvabilité d'une partie des ménages locaux.

Véritable instance de gouvernance regroupant les principaux acteurs et professionnels du logement, désignés par arrêté en date du 4 janvier 2016, la réunion d'installation de la CIL de la Métropole de Montpellier, s'est tenue le 30 juin 2016 et a présenté les dispositifs à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme.

Coprésidée par le Préfet de l'Hérault et le Président de la Métropole, la CIL de Montpellier Méditerranée Métropole constitue le nouveau cadre de gouvernance pour concerter et piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attributions de logement social et de gestion de la demande locative sociale.

Les travaux de la CIL se traduiront notamment par l'élaboration d'une convention intercommunale d'attribution et la mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs. Les signataires du contrat de ville ont manifesté leur volonté de baser un volet de la stratégie partenariale du contrat de ville sur les notions de soutien aux adolescents, d'accompagnement des familles et de renforcement de la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs.

Le transfert de compétences du Fonds de Solidarité Logement (FSL), et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJE)

En 2017, la Métropole a préparé le transfert de compétences du Fonds de Solidarité Logement (FSL), et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJE) du Département. Grâce au transfert du FSL, la Métropole va pouvoir ainsi agir à la fois sur la production et l'amélioration de l'offre de logement, les politiques d'attribution dans le logement social, et l'accompagnement des personnes les plus modestes. Son ambition est de conforter sa fonction d'autorité organisatrice du logement sur le territoire, condition indispensable pour relever le défi d'infléchir le marché du logement métropolitain et de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande.

2/ ACTION PHARE

La rénovation des copropriétés dégradées

Les quartiers de la Mosson et des Cévennes ont été retenus le 16 décembre 2015 par L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour faire partie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). A ce titre un protocole de préfiguration a été contractualisé sur le quartier de la Mosson, reconnu d'intérêt national, et celui des Cévennes reconnu d'intérêt régional (PRIR). Ce protocole a pour objet le recensement des études à engager pour aboutir à la formalisation d'une convention de renouvellement urbain. Il inclut la réalisation de 6 Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) développés sur 9 copropriétés pour un coût de 1,6M€. Les conventions de mise en œuvre opérationnelle de ces programmes ont été signées le 17 octobre 2016.

Ainsi Montpellier Méditerranée Métropole affirme sa compétence en aménagement de l'espace métropolitain sur l'ensemble des projets contractés avec l'ANRU.

Une nouvelle OPAH RU Copropriétés dégradées sur les secteurs Courreau, Figuerolles et Nord-Ecusson pour une durée de 5 an de 2016 à 2021 fait suite à l'OPAH dénommée Gambetta-Figuerolles/Nord Ecusson. Cette dernière a permis la réhabilitation de 89 logements, la remise de 38 logements vacants sur le marché, et la réhabilitation de 30 copropriétés dégradées ou insalubres. La nouvelle OPAH a pour objectifs de réhabiliter 201 logements privatifs et 65 parties communes de copropriétés fragiles ou dégradées. L'OPAH-RU Saint Guilhem/Laissac/ Sud Comédie, s'attache, jusqu'à son achèvement en 2017, à poursuivre son intervention en faveur des propriétaires occupants aux ressources modestes.

La Métropole de Montpellier a signé à l'été 2016 une convention « ECOCITE Ville de demain – rénovation thermique » qui vise à soutenir des opérations de rénovation énergétique de copropriétés. Ce sont 5 copropriétés, pour un total de près de 1 000 logements privés, qui bénéficieront de subventions du programme investissement d'avenir en ingénierie et en investissement.

Dans ce cadre, un mandat d'études a été confié à la SA3M afin de mener les études complémentaires et préparer les marchés de travaux. Ces premières opérations en BBC Rénovation permettront d'amorcer une offre de rénovation thermique globale et performante en immeuble collectif sur le territoire. Deux copropriétés, la Résidence d'Orient et le Saint Clément 1, totalisant près de 200 logements ont déjà d'ores et déjà réalisé les études complémentaires et s'apprêtent à voter les travaux en Assemblée Générale. Les trois autres copropriétés sont encore en phases d'études. Cette première vague d'opérations de

rénovation thermique de copropriétés au niveau BBC Rénovation, va maintenant être mise en œuvre d'ici 2018 et bénéficie d'un montant de subventions EcoCité de plus de 9 millions d'euros en investissements de travaux. Par décision du premier Ministre du 21 décembre 2015, une subvention complémentaire de 3 625 000€ en ingénierie et en travaux a été affectée notamment pour la Copropriété du Nouveau Monde (environ 500 logements).

3/ INDICATEURS

- *Nombre global de logements autorisés chaque année*

Nombre de logements neufs ayant fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire (fichier Sitadel)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
4 116	5 595	5 859	6 178	5 200	6 829	6 057	8071

- *Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur la Ville de Montpellier*

Nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur la Ville de Montpellier

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
835	398	674	1 024	742	428	652	987

- *Nombre de logements locatifs sociaux produits chaque année sur les trente autres communes*

Total du nombre de logements locatifs sociaux neufs financés sur les trente autres communes

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
394	432	742	702	763	773	972	1878

- *Fréquentation des équipements sportifs (piscines)*

Nombre total d'entrées Public, Club association et Scolaires

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 087 688	949 744	1 055 808	1 160 424	1 150 051*	1 087 773**	1 104 736	1 064 700

**diminution de fréquentation sur la piscine Olympique d'Antigone, entre 2012 et 2013, liée à la présence de nombreux événements sportifs nationaux et internationaux*
***un problème de logiciel ne permet pas de consolider la donnée sur l'année 2014*

a) Fréquentation des équipements culturels (médiathèques)

Nombre total de personnes fréquentant les médiathèques (compteur) = nombre de visiteurs

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 191 769	1 023 711	1 102 126	1 272 015	1 292 720	1 297 608	1 271 623	1 329 068

4 / PERSPECTIVES

Afin de renforcer sa politique de cohésion sociale et territoriale, les chantiers suivants seront déterminants dans les années à venir.

Elaboration du Programme Local de l'Habitat 2019-2024

Par délibération en date du 25 octobre 2016, la Métropole de Montpellier a engagé la démarche d'élaboration du PLH 2019-2024, outil de mise en œuvre de la stratégie métropolitaine en matière d'habitat pour les six années à venir. Le succès de cette politique volontariste du développement résidentiel et notamment du logement abordable pour les ménages modestes nécessite une actualisation des objectifs de production de logements au niveau des communes et des quartiers pour Montpellier ainsi que des moyens alloués pour les atteindre. L'adoption du PLH 2019-2024 est envisagée au cours de l'année 2018.

La politique en faveur de l'accueil des gens du voyage

Depuis le 1er janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. A ce titre, elle se doit de répondre aux obligations définies par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2011-2017 sur son territoire.

Ce Schéma Départemental prévoit la réalisation sur le territoire métropolitain de 260 places d'aires d'accueil et 680 places d'aires de grands passages. Aujourd'hui seules 80 places d'aires d'accueil permanentes (AAP) sont réalisées (aire de Bionne à Montpellier et aire de Castelnau le Lez) et 150 places d'aire de grands passages (AGP) sur Lattes.

La prise de compétence par la Métropole constitue une opportunité pour se mettre en conformité avec la loi quantitativement (en nombre de places d'AAP et d'AGP) et qualitativement (tant du point de vue de la qualité technique des aires, de leur gestion et entretien que du projet social sous-tendu).

La feuille de route du schéma sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole a été validée par le Président et le Préfet le 21 mai 2016 lors d'une réunion avec les 31 Maires de la Métropole.

Par la suite, un mandat a été voté en conseil de Métropole le 28 septembre 2016 à destination de la SA3M pour une enveloppe de 18M€ afin de permettre la réalisation des 10 aires manquantes dans un délai de 6 ans. Les différentes missions qui incombent à cette prise de compétences sont mises en œuvres au quotidien :

- la révision du Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage
- la gestion et l'entretien des aires existantes en uniformisant et harmonisant les fonctionnements ou services rendus existants ou à venir ;
- l'aménagement des aires d'accueils et de grands passages manquantes sur l'ensemble du territoire en créant un maillage répondant aux obligations et aux besoins des gens du voyage ; la gestion des grands passages tout au long de l'année en lien avec les différentes missions de médiations ou associations représentatives des gens du voyage ;
- la recherche de fonciers provisoires pour les grands passages ;
- la sécurisation des terrains et l'engagement des procédures d'expulsion en cas de campements illicites ;
- l'entretien de liens étroits avec les communes et les autres partenaires sociaux et institutionnels ;
- la mise en place d'une organisation pérenne au sein de la Métropole qui réponde à la fois aux besoins des collectivités, aux préoccupations de la population, aux besoins des gens du voyage.
- En 2017, a été réalisée la réhabilitation de l'aire de Lattes. Parallèlement, afin de pouvoir réaliser les aires manquantes, des terrains ont été identifiés, ont fait l'objet d'analyse de

faisabilité, et des acquisitions et procédures d'autorisation ont été engagées et se poursuivront en 2018. Les premières livraisons sont attendues en 2018.

Projet de Parc Multi-glisse Gérard Bruyère

Ce projet consiste en l'aménagement d'un plan d'eau artificiel et permanent autour duquel s'organiseront des espaces de loisirs. Le plan d'eau permettra la mise en place d'activités de téléski nautique, de Wakeboard et de pêche à destination des usagers et des associations sportives.

Ce projet de Parc multi-glisse Gérard Bruyère répond à des besoins croissants liés au développement de la pratique des sports de glisse sur notre territoire riche en événements de ce type (FISE, FESTIKITE) et en champions dans le domaine.

Le parc urbain multi-glisse Gérard Bruyère couvrira une surface de 12 ha et n'aura pas d'équivalent dans l'Hérault et plus largement à l'Est du territoire régional.

Son positionnement, en direction à la fois des sportifs de haut niveau, des clubs et associations et du grand public, devrait permettre d'améliorer l'attractivité et le rayonnement économique et touristique de la Métropole, en répondant à une demande communale, métropolitaine et régionale et en participant à la diversité et au maillage des équipements sportifs du territoire.

Ce projet fait l'objet d'un contentieux suite à l'acquisition foncière. Les études pourraient prendre au premier trimestre 2018 pour un début des travaux fin 2018 et une ouverture au public en 2020.

Les prochains équipements et les travaux

Afin de parachever son réseau d'équipements sportifs, la Collectivité finalise le programme pluriannuel d'études pour la réalisation d'une 14ème et dernière structure en 2017, la piscine Héraclès, à Saint-Brès. L'année 2016 a permis de finaliser la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offre et d'enclencher le début du chantier de construction au mois de septembre. Cette construction de bâtiment performant vise le label CERTIVEA. L'année 2017 a été consacrée aux travaux , l'ouverture au public est programmée au dernier trimestre 2018.

D'importants travaux de réhabilitation sont également prévus sur le Centre nautique Neptune entre , l'année 2017 a permis le lancement du concours de maitrise d'œuvre et le choix du lauréat (Chabanne et Fouquet) . L'année 2018 sera consacrée aux études de maitrise d'œuvre pour lancer les travaux en site occupé de septembre 2019 à septembre 2021.

Le Palais des sports René Bougnol a fait l'objet en 2017 d'une étude de maitrise d'œuvre en vue de sa mise au norme PMR en 2018

La piscine Jean Taris et le stand de tir de Villeneuve lés Maguelone seront également réhabilitée.

Concernant des équipements culturels, plusieurs opérations majeures vont se poursuivre : le Conservatoire de Rayonnement Régional, la recontruction de la médiathèque Aimé Césaire à Castelnau-le-Lez.

La Métropole modernise ses équipements de lecture publique et densifie le maillage territorial de son réseau de médiathèques, à Montpellier et dans les communes :

En effet, la collectivité a annoncé, à l'horizon 2019-2020, la restructuration de la médiathèque centrale : la médiathèque Federico Fellini va être intégrée à la médiathèque Zola, afin d'offrir une meilleure lisibilité, une plus grande commodité pour le public, en réunissant l'offre des deux médiathèques sur un même site. Montpellier Méditerranée Métropole financera ce projet pour un budget total prévisionnel de 5,2 millions d'euros HT.

Le programme de rassemblement de l'offre centrale respectera le projet architectural d'origine. Il totalisera une intervention sur environ 2 251 m², dont 600 m² de mezzanine rassemblant toutes les offres autour du

cinéma. Un nouvel espace dédié aux jeux vidéo en adéquation avec les pratiques actuelles sera créé. Enfin, le public pourra bénéficier d'un véritable auditorium pour les projections et les conférences et d'un espace consacré à aux expositions et à la médiation du patrimoine distincts.
Ce projet d'intégration de l'offre de la médiathèque F. Fellini au sein de la médiathèque E. Zola a vocation à s'ancrer dans la longue et riche histoire entre le cinéma et la ville de Montpellier. Il servira d'écrin à une politique affirmée autour du cinéma et permettra une synergie d'objectifs avec les différentes structures et manifestations de ce domaine présentes sur le territoire.

Les travaux de reconstruction de la médiathèque Aimé Césaire à Castelnau-le-Lez ont débuté à l'automne 2016, pour une ouverture au premier trimestre 2018. Ce bâtiment à énergie positive et à haute qualité environnementale est situé au centre de la commune : desservie par la ligne 2 du tramway et accessible aux personnes à mobilité réduite, la médiathèque sera adaptée à un large public et profitera aux habitants de l'Est du territoire.

Le réaménagement de la médiathèque Françoise Giroud à Castries, réalisé pendant l'été 2017, s'inscrit dans le programme de développement du réseau des médiathèques et de services aux usagers et fait suite aux récentes opérations de rénovation des médiathèques Garcia Lorca, Shakespeare et Hugo. L'opération porte sur trois axes d'amélioration :
- l'aménagement du hall d'accueil, permis par le départ de la Maison d'Agglomération, va favoriser la visibilité des trois services présents dans le bâtiment : médiathèque, Mission locale des jeunes et Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- l'automatisation des transactions de prêts et de retours des documents apportera plus de fluidité aux usagers et permettra aux personnels de se consacrer à l'accueil du public ;
- une nouvelle implantation permettra d'accroître les surfaces dédiées aux services aux publics et aux collections.

A la suite de la réalisation d'une nouvelle entrée en 2016, la Métropole a également procédé au réaménagement de la médiathèque George Sand à Villeneuve-lès-Maguelone : réfection du sol et des peintures, pose de nouveaux plafonds et éclairage amélioré, installation d'une vraie banque d'accueil, nouvelle implantation du mobilier existant, création et mise en place d'une signalétique dédiée comme pour toutes les autres médiathèques.

Enfin, la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, située à La Mosson, sera la prochaine médiathèque à être modernisée : l'étude pour l'automatisation, le réaménagement du hall d'accueil et l'extension de la ludothèque est en cours.
Le réseau de médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole comprend quatorze établissements. Le maillage territorial de ce réseau se densifie par l'intégration de médiathèques communales. En 2018, c'est la médiathèque Jules Verne de Saint Jean de Védas qui intégrera à son tour le réseau des médiathèques après celles de Villeneuve-lès-Maguelone (George Sand) et Pérols (Jean Giono).

5 / FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Renforcer l'accès au sport, à la culture et aux aides sociales

La Collectivité a mis en place un partenariat avec le Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle (CASSC), afin de satisfaire les besoins sociaux des agents. Aujourd'hui, le CASSC fait partie intégrante de la vie des agents et participe à la création de lien social. Il a pour vocation de faciliter l'accès aux loisirs, au sport, à la culture, aux aides sociales et aux services collectifs.

Sensibiliser tout au long de l'année les agents aux sujets du développement durable

La Collectivité s'attache à sensibiliser ses agents aux gestes éco-citoyens dans les bureaux. Ainsi, en 2017, la semaine de réduction des déchets, a fait l'objet de messages de sensibilisation auprès des agents, notamment sur l'enjeu de réduire la quantité de déchets à la source.

Renforcer la politique de ressources humaines de Montpellier Méditerranée Métropole

1/Catégorie C représente 50% de l'effectif parti (549 agents)
2/La formation statutaire représente 26% des formations réalisées (forte baisse/2015 = 41%)
3/72 Actions "INTRA" en 2016 nécessitant l'organisation de 176 sessions de formation
4/ Les formations hygiène et sécurité représentent 872 jours de formations pour 504 agents partis
5/ Agents non titulaires ayant bénéficié d'une action de formation 15%

Les principaux enseignements du Plan de Formation 2016 :
1/ Un accès toujours renforcé à la formation pour les catégories C
La catégorie C a représenté sur le Plan de Formation 2016 48 % de l'effectif parti en formation (54% en y ajoutant les non titulaires sur poste C)

2/ L'institution d'une formation tout au long de la carrière plus individualisée (formations d'intégration et de professionnalisation)
La formation statutaire représente 41 % des formations réalisées

3/ Une mutualisation des formations avec le bloc communal et la ville de Montpellier
Plusieurs actions de formation mutualisées (*Etat civil, gestion des listes électorales ; cotation des postes, ateliers de co-développement, logiciel Sedit, écriture web, plan managérial ….).* 266 agents ont participé à l'action « Plan Managérial ».

4/ les formations relatives à l'hygiène et à la sécurité
Le nombre de jours consacrés à cette thématique est de 872 jours en 2016 pour 504 agents formés.
258 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du travail

5/ Un meilleur accès à la formation pour les agents non titulaires
Les agents non titulaires ayant bénéficié d'une formation représentent 12% de l'effectif parti en formation

Quelques chiffres :
- 3 agents ont bénéficié d'un Bilan de compétence (prise en charge financière + absence)
- 2 agents ont bénéficié d'un Congé de Formation Professionnel
- 1 agents a bénéficié d'un accompagnement et prise en charge d'une VAE
- 1 Agent (CEA) a bénéficié d'une formation qualifiante
- 8 agents ont bénéficié d'une participation financière

Indicateurs internes

Nombre d'agents partis en formation

Nombre d'agents ayant suivi au moins 1 journée de formation

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
947	1 261	974	1 100	979	1 513	1 014	1095

CHAPITRE 4

UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Cette cinquième finalité du développement durable invite les collectivités à adopter des modes de production et de consommation responsables, dans leur fonctionnement interne, et par les services qu'elles rendent aux entreprises et à la population. Montpellier Méditerranée Métropole entend développer son territoire de manière harmonieuse et cohérente en répondant efficacement aux besoins de ses citoyens et de ses entreprises. Ainsi, dans le cadre de l'exercice de la compétence « développement économique », la Métropole doit jouer un rôle déterminant, pour aller vers des modes de production toujours moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux naturels et moins préjudiciables à la santé des êtres vivants et à la qualité de vie.

Montpellier Méditerranée Métropole est un territoire attractif, créateur d'entreprises et de talents, concentré d'innovation et de recherche, un lieu d'affaires ouvert sur l'international, une destination touristique et culturelle, un grand espace de consommation. Elle développe les valeurs dont se nourrira l'économie de demain : l'innovation, l'excellence et l'aptitude à coopérer, afin de s'engager en faveur du développement de l'économie et de l'emploi, durablement, pour tous

L'économie est la pièce maîtresse de l'attractivité et de la compétitivité du territoire et des actions portées par la Métropole. Aujourd'hui, il faut repenser les politiques territoriales pour soutenir, encourager, et favoriser les conditions de croissance écoresponsables sur le territoire.

Montpellier Méditerranée Métropole se fixe quatre objectifs :

- **développer une stratégie économique de dimension métropolitaine ;**
- **mener une politique agroécologique et alimentaire innovante ;**
- **améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire ;**
- **réduire l'empreinte écologique liée à la gestion des déchets en privilégiant les techniques innovantes.**

Schémas / programmes / équipements structurants :

- **Schéma d'accueil des entreprises –** adopté en décembre 2016
- **Label « Métropole French Tech » -** obtenu fin 2014 **et Opérateur du Pass French Tech**
- **Politique agroécologique et alimentaire –** cadre de référence adopté en juin 2015 **–** actuellement en cours de déploiement
- **Foncier et Immobilier d'entreprise :**

  – 2 incubateurs entreprises innovantes Cap Alpha et Cap Omega, 1 incubateur entreprises internationales MIBI, 3 Hôtels d'Entreprises le Millénaire, le Biopôle Euromédecine et le MIBI, 2 ateliers-relais sur Montpellier et sur Prades-le-Lez, 1 laboratoire santé au Millénaire, 3 Villages d'Entreprises Artisanales et de Services Parc 2000 à Montpellier, Hannibal à Cournonsec et Minerve à Castries

  – 19 parcs d'activités répartis sur le territoire de la Métropole

1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

1/1 – Développer une stratégie économique de dimension métropolitaine

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage dans une politique volontariste pour soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et la création d'emplois pour développer une économie ambitieuse et durable. Le développement de liens et de projets communs entre les écosystèmes et les territoires doit permettre d'amplifier une véritable dynamique métropolitaine pouvant se matérialiser sous de multiples formes de partenariat. Cette politique dessine les projets territoriaux d'avenir pour renforcer l'attractivité du territoire, avec l'objectif prioritaire du meilleur écosystème possible en termes entrepreneurial, universitaire et d'infrastructures de transport afin de développer les échanges des hommes des savoirs, de la culture, des innovations, comme des biens et services. Montpellier Méditerranée Métropole œuvre ainsi pour le rayonnement méditerranéen, européen et mondial du territoire, au travers, notamment, de sa stratégie F.A.I.R **:**

- ⇨ **F**édérer en mettant les écosystèmes en mouvement ;
- ⇨ **A**ccélérer en levant les freins et en boostant la création et la croissance des acteurs économiques ;
- ⇨ **I**mplanter en développant une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises ;
- ⇨ **R**esponsabiliser en soutenant une économie solidaire.

La « Cité intelligente » : imaginer de nouveaux services urbains et stimuler l'innovation

Montpellier Méditerranée Métropole est impliquée dans un processus de Cité intelligente concomitamment à la labellisation EcoCité pour le projet « de Montpellier à la mer ».

La démarche Cité intelligente est un moyen au service du projet de territoire dont les finalités sont économiques, environnementales, sociales, et citoyennes, par la mise au point de nouvelles technologies, de nouveaux services, mais aussi grâce à des changements de comportements et de nouveaux modèles économiques. Elle vise à imaginer de nouveaux services urbains et à stimuler l'économie par l'innovation.

Entre 2010 et 2016, la Métropole a abordé la Cité intelligente, comme processus d'apprentissage, à travers des contrats de Recherche et Développement qui ont été élaborés dans le but de développer, d'expérimenter et d'acquérir les outils, savoirs et techniques nécessaires à la mise en place de la « Cité Intelligente ». Le projet avait pour socle une plate-forme collaborative, destinée à collecter, agréger et stocker des données qui étaient jusqu'alors gérées en silos, sans connexion entre elles, avec 3 champs d'application identifiés (la mobilité et les transports, l'eau et l'hydraulique, les risques et la gestion des alertes).

Résultent de cette phase de Recherche et Développement :

- un programme multi partenarial : grands comptes, universités et laboratoires de recherche, IDATE et start-ups ;
- des champs d'investigation multiples et décloisonnés : hydraulique et risques, mobilité, eau, gestion des risques... ;
- une plateforme unique regroupant l'ensemble des données collectées multi domaines ;
- des outils d'innovation partenariale au service du développement économique du territoire : contrats de R&D, appel à idées, Challenge Big Data, convention de recherche...

Une offre foncière et immobilière renouvelée pour l'accueil des entreprises

Afin de jalonner la mise en œuvre de ces projets structurants pour le développement économique du territoire, et pour garantir la pertinence des choix d'aménagement qui impacteront le développement de l'offre immobilière et foncière pour les entreprises, la Collectivité a souhaité l'élaboration d'un Schéma

d'Accueil des Entreprises (SAE). Le SAE vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement économique concourant au développement de l'offre foncière et immobilière, de manière à en permettre l'adéquation avec les besoins des entreprises sur les 15 prochaines années.

Ce schéma évolutif permet d'une part d'optimiser l'offre foncière et immobilière (densification, requalification…), afin de préserver des espaces non urbanisés, et, d'autre part, il permet de répondre efficacement aux besoins des entreprises, dans une logique de proximité clients et/ou main d'œuvre, afin de limiter les déplacements (pendulaires ou de marchandises), et réduire en conséquence l'empreinte carbone de notre territoire.

Dans ce cadre, afin de renforcer et d'optimiser l'offre foncière et immobilière de la Métropole, le Conseil de Métropole du 24 novembre 2016, a approuvé les premières grandes orientations et pistes de mise en œuvre du schéma d'Accueil des Entreprises métropolitain.

Ce Schéma doit permettre d'anticiper, de programmer (qualitativement et quantitativement) et de gérer (spatialement) l'offre d'accueil des entreprises de manière adaptée à la diversité des besoins des entreprises.

Les premières grandes orientations et principes de mise en œuvre d'un Schéma d'Accueil des Entreprises métropolitain doivent s'articuler autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs quantitatifs à programmer pour les 16 prochaines années (2017-2032) s'établissent à hauteur de :

- 500 à 600 000 m² de surfaces de bureaux,
- 280 hectares cessibles pour des activités accompagnant les besoins et la croissance de l'économie locale,
- 50 à 200 ha cessibles pour des activités renforçant l'économie productive.

Une proposition de constitution d'un Comité de suivi du Schéma d'Accueil des Entreprises est lancée. Elle permettra d'associer, aux côtés de Montpellier Méditerranée Métropole, les communes, les professionnels du foncier et de l'immobilier, ainsi que des acteurs du développement économique, dont les Chambres consulaires et des entreprises.
L'objectif, dans ce cadre, sera d'instaurer un dialogue permanent.

Une offre de foncier, de services et d'infrastructures performantes pour les entreprises

Une des priorités de la politique de développement économique menée par Montpellier Méditerranée Métropole consiste en l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur croissance, en favorisant notamment une implantation adaptée au plus proche de leurs attentes et besoins. Ces derniers varient en fonction de l'âge, de la taille et de l'activité de l'entreprise. Ainsi, la Métropole dispose, sur son territoire, d'une gamme complète de solutions immobilières ou foncières sur mesure, allant de la pépinière (Cap Alpha et Cap Oméga) offrant des surfaces à partir d'une dizaine de m² de bureaux et/ou d'ateliers, aux Hôtels d'entreprises, Ateliers Relais ou Village d'Entreprises Artisanales et de Services proposant des surfaces de tailles et typologies variées (surfaces tertiaires, d'activités ou de laboratoires). La Métropole peut également orienter les entreprises vers une gamme diversifiée d'immobilier complémentaire dans la sphère privée.
S'agissant des solutions foncières, la Métropole propose 19 parcs d'activités qui maillent le territoire (représentant 2 400 entreprises et 27 000 emplois), afin d'apporter une solution idéale aux entreprises plus importantes, souhaitant construire un outil sur mesure.

- *Le Business Innovation Centre (BIC)*

Le Business Innovation Centre (BIC) fête ses 30 ans en 2017. Il est l'un des outils historiques de la Collectivité en matière d'accompagnement sur mesure des entreprises.

Outre des services d'accompagnement à la création d'entreprise, le BIC propose aux jeunes pousses une offre d'hébergement évolutive dans ses 3 pépinières :

- créée en 1987 et entièrement rénovée en 2011, Cap Alpha est située à Clapiers, poumon vert du nord de Montpellier, à deux pas des centres de recherche agronomie et santé et des universités.

La pépinière propose 3 500 m² de bureaux, laboratoires ou ateliers, et vise particulièrement les secteurs des cleantech, des biotech, de la robotique ou de l'électronique ;

- inaugurée en 2004, Cap Oméga est installée dans le parc Eureka, un quartier d'affaires qui accueille aussi IBM, Dell, France Telecom Orange. Ses 5 300 m² sont dédiés aux entreprises du secteur numérique ;
- inauguré en 2011, le MIBI est installé à proximité de l'incubateur d'entreprises innovantes Cap Omega. Le MIBI (Montpellier International Business Incubator) propose aux entreprises internationales qui cherchent à s'implanter en France et aux entreprises locales très fortement exportatrices 3 500 m² de locaux de qualité (bâtiment à énergie positive), ainsi que des services exclusifs pour faciliter leur implantation sur le sol français.

- *Un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique*

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique développé par la Collectivité, document opérationnel de moyen et long termes (2012-2016), pose la 1ère pierre opérationnelle de la stratégie de développement numérique de la Collectivité et cadre les travaux d'investissement nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, pour un montant de 8,2 M€. Cet outil prévoit l'accès au Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du territoire, pour une finalisation en 2016. L'objectif prioritaire de ce schéma est la desserte interne en Très Haut Débit des Zones d'Activité Economique intercommunales : fibre à l'entrée de la zone et desserte à la parcelle avec labellisation ZA THD (Zone d'Activité Très Haut Débit). Le Schéma Directeur est toujours en activité et relancé jusqu'en 2020, avec les mêmes objectifs

Soutien à l'écoconstruction et à l'économie solidaire

- *Appui de la filière écoconstruction : le programme d'action de la Collectivité*

Le secteur du bâtiment est l'une des filières économiques du territoire les plus dynamiques. L'écoconstruction constitue une forte opportunité en matière de développement économique et de création d'emplois pérennes, à fort ancrage local, s'inscrivant dans un bassin économique de proximité.

La Collectivité construit des passerelles entre R&D et entreprises locales (informations, appel à projet, thématique innovante dans des projets pilotes tel que la qualité de l'air dans les écoles, …).

Concernant la rénovation de bâtiments, il s'agit d'encourager la demande privée (informations, guides, méthodologies, subventions, …), de soutenir la rénovation thermique des copropriétés par des dispositifs adaptés, d'accompagner la rénovation thermique du parc de logements sociaux, de développer une exigence en matière de confort d'été et de lutter contre la précarité énergétique.

Montpellier Méditerranée Métropole entend contribuer au développement de la filière, en s'appuyant sur les structures existantes (CEMATER, GECCO), qui fédèrent une quarantaine d'entreprises dans les secteurs des énergies renouvelables et de la construction durable et chercher à attirer de nouvelles entreprises labellisées, en rapprochant les démarches entreprises par la Collectivité (Eco-Construction, Référentiel Bâtiments Numériques, Quartiers Numériques, Ville Intelligente …)

Elle intègre les exigences d'Eco-Construction dans les documents de planification et de réglementation, et crée un VEAS Eco-Construction, pour promouvoir des projets démonstrateurs (éco-construction de bâtiments et urbanisation raisonnée).

Le réemploi et les collectes solidaires en partenariat avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

Depuis 2006, Montpellier Méditerranée Métropole fait collecter par Emmaüs les équipements électriques et électroniques usagés déposés par les habitants dans les déchèteries : environ 10 % d'entre eux sont réparés et remis en vente à bas prix auprès des personnes défavorisées, le solde étant confié à l'éco-organisme Ecologic pour être dépollué, démantelé et valorisé.

Un local de réemploi, en expérimentation depuis quelques années, dans une résidence ACM, permet en partenariat avec ERCA-Initiatives une collecte d'objets donnés par les résidents. Ce modèle de local sera étendu au cas par cas selon les places disponibles dans les immeubles, en particulier dans les programmes neufs, tel que l'îlot urbain de la Mantilla sur le quartier Port Marianne de Montpellier.

Par ailleurs, la Collectivité a confié depuis novembre 2013 au groupement Philtex&Recycling / Emmaüs Formation Insertion Montpellier, la mise en place de conteneurs de récupération de textiles usagés sur le domaine public .236 emplacements ont ainsi été équipés et plus de 1 000 tonnes de textiles récupérées, puis triées dans des ateliers d'insertion, avant d'être pour partie redistribuées dans les boutiques solidaires « du Hangar ».

Enfin, en 2017, Montpellier Méditerranée Métropole a répondu à un appel à candidature « Territoires économes en ressources » lancé par l'ADEME Occitanie qui vise à re dynamiser la politique de prévention et de tri des déchets sur la période 2018-2020, en mettant en avant les principes de l'économie circulaire. Un volet spécifique de cette démarche sera consacré au développement des partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

1/2 – mener une politique agroécologique et alimentaire innovante

Enjeux, objectifs et principes de mise en œuvre

La politique agroécologique et alimentaire métropolitaine vise cinq finalités, adoptées lors du Conseil de Métropole du 29 juin 2015 :

- offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ;
- soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agro-alimentaires ;
- préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles (biodiversité, qualité écologique des eaux, des sols et de l'air) ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter au changement climatique ;
- favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

La Métropole propose un cadre d'action basé sur 6 axes opérationnels, dont 5 impactent directement la politique de développement durable. Ces axes concernent chacun des partenaires et des cibles spécifiques :

› Consolider le tissu des fermes agro-écologiques en vente directe
La Métropole reste attachée à encourager les circuits courts comme mode de commercialisation des produits agricoles et artisanaux. Elle a par exemple soutenu ou assuré l'organisation des fêtes de terroir, tels que le festival de la tomate, la fête de l'olive ou la fête des vignes, favorisant la vente directe du producteur au consommateur, et engagé une démarche participative d'identification des points de vente de produits locaux. Aujourd'hui, la plateforme internet (bocal.montpellier3m.fr) recense via une base de données dynamique et cartographiée, plus de 275 points de distribution en produits bons et/ou locaux sur le territoire de la Métropole mais également sur le territoire du Grand Pic Saint Loup et du Pays de l'Or.
Elle engage également une démarche d'encouragement à la transition agroécologique.

› Favoriser l'approvisionnement local de la ville, en particulier celui de la restauration collective
Grâce à une commande publique bien conçue, les collectivités disposent d'un vrai levier pour favoriser l'approvisionnement local et le développement des fermes locales, et ainsi réduire l'impact écologique et climatique de l'approvisionnement alimentaire. Dans cette optique, la Métropole a finalisé en 2016 un état des lieux des restaurations scolaires de son territoire, et engagé une démarche d'appui auprès des communes pour les aider à rédiger leurs marchés de restauration scolaire en ce sens.En 2017, un travail de structuration des filières pour améliorer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux a été engagé.

› Soutenir l'innovation dans les domaines de la production, de la transformation et des services à l'agriculture

Conformément au Rapport du ministère sur l'innovation dans l'agriculture à 2025, publié en octobre 2015, la Métropole souhaite accompagner l'innovation agricole et agroalimentaire. Dans l'objectif de stimuler la création d'emplois durables, l'émergence de technologies climato-intelligentes, d'accompagner la transition agroécologique des exploitations, et enfin de développer l'approvisionnement local de son territoire, la Métropole engage une démarche territoriale concertée avec les organismes de recherche, les producteurs et les acteurs de l'agroalimentaire. Elle a accompagné la création d'un pôle de transformation alimentaire local sur le MIN et souhaite accompagner l'émergence d'un living lab » des systèmes alimentaires durables (porté par Montpellier Sup Agro).

› Mobiliser les citoyens autour de l'alimentation et du lien producteur consommateur

Sur le territoire de la Métropole, plus de 400 initiatives citoyennes locales en matière d'alimentation et d'agroécologie ont été recensées courant 2015. Cependant, toutes ces initiatives n'avaient guère de visibilité et génèrent des retombées économiques, sociales et environnementales qui pourraient être beaucoup plus importantes si elles étaient mises en lien, éventuellement mutualisées et dotées de moyens supplémentaires.

Forte de ce constat, la Métropole a mis en place une plateforme collaborative, bocal.montpellier3m.fr, favorisant

le partage d'expériences, la visibilité des initiatives existantes ou en projet, et la mutualisation entre initiatives similaires ou complémentaires.

› Construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans des projets d'aménagement durables

L'aménagement durable et cohérent du territoire métropolitain est une compétence majeure de Montpellier Méditerranée Métropole. En choisissant de développer une politique agroécologique et alimentaire à l'échelle de son bassin de vie, elle met en place une vision partagée de l'environnement, de la biodiversité et de l'agriculture. L'activité agricole bien conduite permet de préserver les paysages, la biodiversité et la qualité des nappes phréatiques. Elle joue également un rôle face au risque inondation. Elle implique les habitants – usagers, consommateurs et renforce l'acceptabilité des démarches d'innovation urbaine.

Mobilisation de foncier pour la reconquête pastorale et agricole avec des pratiques agroécologiques

- **Mobilisation du foncier public de la Métropole : première expérimentation sur 14 ha aux domaines de Viviers et de la Condamine**

S'engageant dans l'action par l'expérimentation, la Métropole a mobilisé dès l'automne 2015, une partie de son foncier disponible, en lançant deux appels à projets sur deux sites distincts : le Domaine de la Condamine (de 5 hectares) aux portes de Montpellier, et une parcelle de 9 hectares du Domaine de Viviers à Jacou. Il s'agit, sur chacun des sites :

- d'optimiser la ressource foncière mobilisée en faveur des fermes nourricières, en attribuant à chaque porteur de projet, la surface minimale nécessaire et suffisante au démarrage et/ou à la consolidation de son activité ;
- de relocaliser la production alimentaire au bénéfice de la restauration collective en s'orientant vers la vente directe et les circuits courts de proximité.

Les fonctions minimales attendues des projets sont : une production labellisée en agriculture biologique et 50 % de débouchés en circuits courts de proximité. S'agissant du Domaine de la Condamine, la fonction d'accueil à la ferme (scolaires, centres de loisirs, particuliers, etc…) est également demandée.

L'innovation réside dans la démarche proactive de co-construction avec les porteurs de projets. La Métropole a porté une attention particulière à élaborer et conduire la procédure en toute transparence, et veillé à maintenir l'équité entre les porteurs de projets, notamment en termes de partage d'information.

A l'issue de la première phase de consultation, 17 projets couvrant un large panel de propositions ont été recueillis : maraichage, polyculture-élevage diversifié, oléiculture, agroforesterie, permaculture…

Sur la base d'un dossier d'analyse des candidatures très complet, le comité de sélection a retenu les porteurs de projets avec lesquels s'est engagée la deuxième phase de co-construction. L'objectif est d'aboutir à un accord se traduisant par la signature de baux ruraux environnementaux et de conventions de partenariat, établissant les conditions de mise à disposition de l'outil de production en agroécologie entre Montpellier Méditerranée Métropole, en sa qualité de propriétaire, et les preneurs. Un état des lieux, incluant entre autres un volet « sols », sera intégré à ces documents contractuels.

Au-delà de ces premiers baux, il s'agira également d'identifier les porteurs de projets en agroécologie, de recenser leurs profils et leurs besoins, afin de pouvoir progressivement articuler la demande avec l'offre de foncier parallèlement identifiée.

Enfin, l'objectif à terme est que le tissu des fermes nourricières ainsi renforcé vienne abonder un archipel de fermes-ressources en agroécologie réparties sur le territoire, où chacune d'elles soit en mesure de partager et transmettre ses savoir-faire dans son domaine : agro et sylvopastoralisme, maraîchage, agriculture urbaine, multifonctionnalité & pluriactivité, etc.

- **Intégration au tissu économique agricole existant, notamment autour du Domaine de Viviers**

L'un des objectifs poursuivi par la politique agroécologique et alimentaire de la Métropole, consiste à renforcer le tissu économique des filières agricoles, en favorisant la diversité et la complémentarité des modèles de production et des modes de valorisation, en aval des productions, de la transformation des produits bruts à la commercialisation, en passant par le soutien à l'approvisionnement local de la restauration collective.

C'est ainsi qu'apparaît progressivement une mosaïque d'espaces cultivés, de modèles de production et de commercialisation. L'un des secteurs pilotes en la matière est le Domaine de Viviers, où 110 hectares ont été remis en culture depuis 2013 (hors des 9 hectares mis à disposition cette année). Les bénéficiaires des parcelles allouées construisent et/ou consolident leur activité, en articulation avec les autres producteurs locaux, et la métropole, qui œuvre à coordonner et déployer le dispositif d'ensemble.

- **Le Marché d'Intérêt National : outil stratégique des circuits courts et de la logistique urbaine**

Le Marché d'Intérêt National (MIN), Délégation de Service Public dont Montpellier Méditerranée Métropole est actionnaire majoritaire, a pour vocation la distribution et la mise en marché des produits alimentaires de grande consommation sur un site de 10 hectares. Sa zone de chalandise s'étend de Béziers à Nîmes, en passant par Montpellier jusqu'à Millau. Les commerces de proximité, restaurateurs, grandes et moyennes surfaces s'y approvisionnent auprès des grossistes, distributeurs, producteurs, éleveurs, horticulteurs régionaux, et bénéficient ainsi d'une gamme très diversifiée de produits alimentaires (fruits et légumes frais et de saison, produits carnés, produits secs, fournitures) et horticoles.

Le MIN de Montpellier est un outil exceptionnel pour une action publique volontariste de développement durable de la Métropole.

Sur le plan du développement économique, il contribue à favoriser et à fixer l'implantation d'entreprises et de producteurs locaux sur le territoire. Il contribue à préserver localement des emplois (acheteurs, producteurs, transporteurs, logisticiens ….), et offre un lien de rencontre physique entre acheteurs et producteurs. Il participe également à la réduction des coûts pour le consommateur final grâce à une mise en concurrence équitable entre les distributeurs.

Sur les aspects environnementaux, grâce à son rôle de « hub », il concourt à réduire le nombre de kilomètres parcourus en camion et de par son rôle de « cluster », il développe des synergies notamment de massification des flux engendrant une réduction de l'empreinte carbone et des émissions de polluants locaux. Au niveau sociétal, il apporte une réponse aux attentes pour des aliments de qualité et de proximité, et aux demandes éclectiques des consommateurs (simplicité d'achat, produits bio ou ethniques, circuits courts, achat par internet, restauration collective).

Enfin, sur le plan de la santé, il participe au contrôle alimentaire (meilleure traçabilité) et promeut les produits de qualité et de petites séries face à des stratégies de réduction de gamme de la grande distribution et des « hard discount ».

- **Le Mois de l'Agroécologie, rendez-vous territorial de l'agroécologie et de l'alimentation durable**

« Donner à voir » ne peut pas se faire uniquement de façon dématérialisée, uniquement sur une plateforme internet. L'alimentation est, peut-être avant tout**, une affaire de lien, de convivialité**. La Métropole et ses partenaires ont ainsi souhaité organiser la première édition du Mois de l'Agroécologie en septembre 2016.

Le comité d'orientation Agroécologie citoyenne, est composé des acteurs suivants : la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le collectif INPACT LR-MP, Terre et Humanisme, les Colibris, BEDE (Semences paysannes), Alternatiba Montpellier, l'association Semeurs de jardins (réseau des jardins partagés), Agropolis International et de la Direction Paysages et Biodiversité de la Ville de Montpellier.

En septembre s'est déroulée la première édition, expérimentale, du « Mois de l'Agroécologie » (cf. illustration ci- contre), rassemblant une quinzaine d'événements ayant trait à l'agroécologie et l'alimentation organisés par les partenaires : plusieurs marchés de producteurs, un séminaire scientifique en ligne, des journées portes-ouvertes à la ferme, le festival |S|E|V|E| Scènes d'Expression Végétales, la fête de l'Agriculture biologique de l'Hérault, la grande journée de la Transition citoyenne, incluant *The Meal* - Un repas pour notre Avenir sur le thème 2016 : "l'agroécologie pour une assiette solidaire". La Métropole a pris en charge la conception et l'édition des outils de communication ainsi que l'organisation de deux ateliers-débats citoyens à la Médiathèque W. Shakespeare au Petit Bard.

Cette première réalisation collective signe que la co-construction est possible et que la transition vers l'agroécologie est à l'oeuvre et constitue une clé pour l'avenir des exploitations du territoire. Elle a néanmoins mis en exergue le besoin impérieux de s'accorder sur les termes et le cap de cette mobilisation collective.

1/3 – Améliorer l'attractivité et le rayonnement du territoire

Enseignement Supérieur Recherche et Innovation

Depuis le 1er janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole a acquis la compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Depuis de nombreuses années, la Métropole mène une politique en faveur du développement économique de son territoire et de son attractivité. La nouvelle compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et aux programmes de recherche permettra la mise en œuvre d'une politique plus cohérente et plus inclusive, visant notamment une interaction plus efficace entre enseignement supérieur, recherche, transfert et innovation, jusqu'au développement économique et à la création d'emplois. L'excellence ainsi développée dans l'ensemble de ce domaine accroîtra l'attractivité du territoire métropolitain.

Ce positionnement va permettre à la Métropole d'être présente à toutes les étapes de la création d'entreprises innovantes.

Une dynamique de la création d'entreprise

Depuis 1987, le BIC (Business & Innovation Centre) de Montpellier Métropole œuvre à la création d'entreprises innovantes sur le territoire de la Métropole. Classé meilleur incubateur au monde en 2007 par la NBIA (National Business Incubation Association), il est aussi récompensé, en 2014 et 2015, par l'UBI Index, qui classe le BIC dans le Top 10 mondial des meilleurs incubateurs. En 30 ans, il a

accompagné la création de 643 sociétés qui représentent aujourd'hui près de 4 700 emplois directs et un chiffre d'affaires de 648 M€. Incubateur généraliste, le BIC accompagne les porteurs de projet ou les dirigeants d'entreprises innovantes de moins de 3 ans dans les domaines du logiciel, du web/mobile, de la santé (biotech/medtech/dispositif médical), de la foodtech/agritech mais aussi des cleantech et de l'énergie.
Ainsi, plusieurs startups montpelliéraines impliquées dans des actions de développement durable, telles Urbasolar, Comwatt, Bulane, Deinove ou Sereema sont ou ont été accompagnées par l'incubateur de la Métropole.

Le label French Tech : un label au service d'une stratégie économique attractive

Fin 2014, Montpellier Méditerranée Métropole est l'une des 13 métropoles françaises ayant obtenu le label French Tech, reconnaissance de la pertinence des dispositifs et projets économiques portés par la Métropole et ses partenaires. Il soutient également l'ambition d'inscrire la Métropole parmi les territoires français leaders en matière d'économie numérique et d'innovation.

Enfin, il donne une lisibilité globale à l'action économique de la Métropole et de ses partenaires dans ces domaines :

- services d'accompagnement aux startups et aux entreprises innovantes en croissance ;
- immobilier dédié pour héberger les entreprises innovantes et du numérique, mais aussi pour accueillir l'animation du secteur. Plusieurs bâtiments existent déjà Cap Alpha, Cap Omega (pour les startups), MIBI (pour les entreprises internationales), HEM (pour les entreprises du numérique).
- animation de l'écosystème ;
- développement de la smart city, comme moteur du développement économique de la Métropole.

Un conseil de gouvernance French Tech représentatif de l'écosystème a été instauré pour construire une stratégie collective, afin de bâtir et mettre en œuvre le plan d'actions de la French Tech Montpelliéraine.

Enfin, le label French Tech a permis depuis 2014, le déploiement d'un dispositif national d'accompagnement de startups en fort développement : le Pass French Tech. Initialement destiné aux entreprises du numérique, son extension aux startups « Cleantech » et « Greentech » a été expérimenté début 2016 à Montpellier, ainsi qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Montpellier Méditerranée Métropole poursuit ainsi dans la voie de l'innovation, et met en œuvre les moyens nécessaires pour favoriser le développement économique des entreprises. La réalisation d'un bâtiment emblématique French Tech dédié à l'innovation est un élément clé de cette stratégie.

Dans ce cadre et en attendant la construction prochaine de ce bâtiment totem, la métropole a souhaité, pour accompagner cette dynamique, déployer dès à présent un lieu, dit « préfigurateur » ; à cet effet, une partie des locaux de l'ancien Hôtel de Ville de Montpellier est mise à disposition de la communauté French Tech. Il est idéalement situé en cœur de ville, à proximité du tramway, de la gare Saint-Roch, des services, et proche d'une partie de l'écosystème entrepreneurial.

La Commune de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole ont convenu, au bénéfice de cette dernière, de la mise à disposition au moyen d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire créatrice de droits réels, d'une partie des locaux de l'ancien hôtel de ville situé sur la commune de Montpellier, Place Francis Ponge, pour une durée de 6 ans.

Ce lieu comprend une partie totem, au rez-de-chaussée, dédiée à l'animation de l'écosystème et une partie locative dédiée à l'hébergement d'entreprises en sortie d'incubation.

La partie locative (R+1 à R+4) est destinée à l'installation des entreprises du numérique et fait l'objet de travaux de réaménagement de plateaux, pour pouvoir installer les entreprises du numériques dans des conditions optimales. A noter qu'afin d'améliorer le confort thermique dans les bureaux, des films solaires extérieures ont été posés en accompagnement des travaux d'aménagement de plateau.

L'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, une valeur ajoutée pour le territoire

Depuis l'acquisition de la compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Métropole renforce sa politique en faveur du développement économique de son territoire et de son attractivité. La nouvelle compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et aux programmes de recherche permettra la mise en œuvre d'une politique plus cohérente et plus inclusive, visant notamment une interaction plus efficace entre enseignement supérieur, recherche, transfert et innovation jusqu'au développement économique et à la création d'emplois. L'excellence ainsi développée dans l'ensemble de ce domaine accroîtra l'attractivité du territoire métropolitain.

En juillet 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a signé la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région s'engageant ainsi sur un financement de plus de 15 millions d'euros pour l'enseignement supérieur Recherche et l'innovation. Dès 2016, une première tranche de plus de 2 millions d'euros a été engagée sur des projets de recherche. Cet engagement se poursuit en 2017.

L'international, clé de l'attractivité et du rayonnement

Depuis plusieurs années, Montpellier Méditerranée Métropole conduit une stratégie d'internationalisation reconnue sur le plan économique. L'objectif est de favoriser les implantations croisées ou les partenariats technologiques et commerciaux.

Après avoir signé des accords de coopération avec Shanghai, la Métropole a également posé les bases d'une collaboration économique étroite avec la ville de Chengdu et EUPIC, qui permettront de renforcer les relations avec la Chine intérieure, tant sur le plan économique, que sur le plan viticole.

Parallèlement, la Métropole poursuit ses coopérations avec la Chine (Shanghai, Beijing, Chengdu), les Etats-Unis, le Canada, la Russie et le Brésil.

Enfin, le MIBI (Montpellier International Business Incubator) inauguré en 2011 constitue un concept unique en Europe, à travers un bâtiment à énergie positive de 3 500 m², et ses services innovants dédiés à l'accueil d'entreprises étrangères et du territoire tournés vers l'export, seront renforcés.

Le pacte des politiques alimentaires urbaines

La Métropole a signé à Milan, le 16 octobre 2015, le pacte des politiques alimentaires urbaines, au côté d'une centaine de villes du monde. Ce pacte, né d'un constat sur la nécessité, dans le monde actuel, de la prise en compte du volet alimentaire dans les politiques publiques conduites par les autorités locales, engage la Métropole et l'ensemble des signataires à travailler, en coordination avec les programmes nationaux et internationaux, et avec tous les secteurs du système alimentaire, *« au développement des systèmes alimentaires durables, inclusifs, résistants, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le rappel des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant. »*

Le rayonnement culturel et sportif

Le territoire se distingue par son offre culturelle et sportive d'envergure internationale. En effet, la Métropole propose une gamme très variée d'activités culturelles, via notamment ses musées de dimension internationale, le Musée Fabre et le site archéologique Lattara - Musée Henri Prades, dont la fréquentation est en constante hausse, ses deux festivals reconnus (Montpellier Danse et Radio-France), son Opéra, son Orchestre national et ses 3 salles de spectacles. Les activités sportives sont elles aussi au cœur de la démarche de promotion du territoire et s'appuient sur 22 clubs sportifs de haut niveau, un réseau de 13 piscines, un stade de rugby emblématique (Yves du Manoir) et le stade de la Mosson. Montpellier Méditerranée Métropole renforce également son attractivité en accueillant de grandes manifestations sportives : Coupe du monde de Rugby, de Foot, Championnat de France de natation, Open du Sud de la France, etc.

Le tourisme d'affaires et de congrès : représentant plus de la moitié des nuitées hôtelières du territoire, le tourisme d'affaires et de congrès est non seulement générateur de retombées économiques importantes, mais également un vecteur de rayonnement majeur pour la Métropole. Au carrefour de l'Espagne et de l'Italie, desservie par deux autoroutes, un aéroport et une gare TGV, dotée d'équipements remarquables comme Le Corum ou la Parc and Suite Arena, et d'un parc hôtelier de plus de 6 500 chambres, Montpellier Méditerranée Métropole s'impose sur le marché international des événements professionnels.

Avec Montpellier Events, qui gère quatre sites complémentaires : Le Corum, le Parc des Expositions, le Zénith Sud et la Park&Suites Arena, ainsi que le bureau des congrès qui assure la promotion de la destination, l'accueil et le conseil des organisateurs d'évènements, la Collectivité s'est donné les moyens d'accueillir 531 manifestations en 2014, soit plus de 1,2 million de journées/participants. Les retombées économiques du tourisme d'affaires sont évaluées à 174 M€. Au classement ICCA (International Congress and Convention Association) 2013, Montpellier occupe le 136ème rang au classement international, le 80ème rang au niveau européen et le 9ème rang au classement national.

1/4 – Réduire l'empreinte écologique liée à la gestion des déchets en privilégiant les techniques innovantes

Les déchets constituent un problème majeur de notre société de consommation qui demande à la fois d'agir sur la prévention de la production de déchets et sur leur gestion. Dans chacun des cas, l'action passe par la modification des comportements et par des technologies appro-priées et respectueuses de l'environnement pour les gérer et les traiter.

Le Programme Local de Prévention des Déchets

La Collectivité fut une des premières en France à initier en 2010 une réflexion globale en faveur de la réduction des déchets. Un accord-cadre avec l'ADEME passé en mai 2011, définit les objectifs à atteindre sur la période 2011-2015. Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) devait ainsi permettre une diminution de 12 500 tonnes de la quantité annuelle de déchets à l'horizon 2015 et permettre en conséquence de réduire les coûts de traitement de 1,5 à 2 M€ par an. L'année 2016 a été une année de transition marquant la fin du 1er programme local de prévention des déchets de la collectivité. L'objectif est atteint puisque le tonnage d'ordures ménagères assimilées (OMA) n'a quasiment pas augmenté entre 2010 et 2016 alors que simultanément la population métropolitaine augmentait de plus de 10%. Cela correspond à près de 16 500 tonnes de déchets évités en 2016 par rapport au scénario tendantiel.

En 2017, la Métropole a été pré sélectionnée par l'ADEME Occitanie pour participer à l'appel à candidatures « Territoires économes en ressources ». Des études vont ainsi permettre de réaliser le bilan du programme local de prévention des déchets, et plus globalement d'initier une réflexion sur les orientations stratégiques et les futures actions de la Direction en matière de tri et de prévention des déchets, dans une dynamique résolument orientée vers l'économie circulaire.

- ***Les actions de prévention et de tri***

Parmi les thèmes traités dans le 1er Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), outre l'éco-exemplarité de la Collectivité, le renforcement de la politique en faveur du compostage des déchets organiques peut être cité. En plus de la mise à disposition gratuite aux usagers habitant en logement individuel, de composteurs domestiques (plus de 23 000 unités ont été distribuées 2016), la Collectivité a décidé de développer le compostage collectif en pied d'immeuble : une centaine de résidences en sont équipées fin 2016, mais aussi plus récemment le lombri compostage qui permet une valorisation individuelle des bio-déchets en appartement (160 unités aidées en 2016). Enfin, une première expérience de compostage de quartier sera conduite en 2017.

L'expérimentation de collecte en apport volontaire des biodéchets lancée en juillet 2015, a été étendue en 2016 à 16 sites. Les premiers résultats sont inégaux et dépendant fortement du contexte urbain et de la méthode de communication employée. En 2017 et 2018, des études et des tests vont être lancés afin d'établir la comparaison technico-financière des différents dispositifs de tri, dans le but d'établir sur le territoire de la Métropole un schéma général permettant l'accès au tri des biodéchets à l'ensemble de la population.

La Métropole accompagne également la Ville de Montpellier dans la mise en place du tri des bio-déchets dans les cantines scolaires. En 2018, toutes les cantines seront équipées. Cette démarche accompagne une opération globale menée par la Ville de Montpellier visant à réduire le gaspillage alimentaire.

- ***Une action innovante de sensibilisation aux écogestes***

Enfin, en 2015, le PLPD s'est enrichi d'une action innovante consistant, sur 2 ilôts urbains de la Ville de Montpellier, dont l'ilôt emblématique de la Mantilla, à accompagner les habitants, commerçants et employés, dans la mise en pratique d'écogestes. Cette démarche expérimentale, d'une durée de 3 ans, fait appel à une start up E3D Environnement qui développe un logiciel permettant d'adapter les écogestes proposés à la typologie des foyers et à leur niveau d'implication et de les suivre ainsi de manière personnalisée. Au regard du succès de cette expérimentation, il a été décidé d'étendre le périmètre d'accompagnement des habitants., afin de passer du stade expérimental à celui de démonstrateur, permettant d'évaluer les coûts et impacts de cette technique innovante de sensibilisation des habitants.Ainsi de septembre 2017 à juin 2019, 6000 foyers et salariés supplémentaires seront accompagnés pour la mise en pratique d'éco-gestes.

Au-delà des actions classiques de sensibilisation à la prévention et de rappel des consignes de tri par une équipe de messagers du tri, la Collectivité et son bailleur social ACM ont signé une convention par laquelle la Collectivité finance un poste d'ambassadeur du tri au sein d'ACM, chargé de promouvoir la prévention et le tri et d'améliorer les dispositifs de pré-collecte des déchets recyclables dans l'habitat social. Lors du renouvellement de cette convention en septembre 2016, un poste supplémentaire a été financé : il s'agit d'un référent prévention, propreté et collecte qui en complément d'actions de sensibilisation, est l'interface entre la Métropole et ACM pour les questions de collecte et de propreté. Il permet de meilleurs échanges et la résolution de problèmes techniques récurrents rencontrés dans la gestion quotidienne des services de collecte et de propreté.

- ***Un programme de modernisation des points propreté***

Les 20 Points Propreté, que sont des déchetteries mises à disposition des habitants sur le territoire, afin qu'ils puissent se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats, et déchets spéciaux ou toxiques, permettent de valoriser 70 % des déchets déposés. En 2012-2013, une réflexion a été conduite, afin d'élaborer un programme pluri-annuel de modernisation du parc, permettant d'accroître le taux de valorisation des déchets.

Le programme de rénovation des déchèteries, d'un montant de 7,1 M€ HT, prévoit principalement :

- la mise à niveau des installations en matière de gestion des eaux de plateforme, de stockage des déchets diffus spéciaux et de dispositifs antichute ;
- la remise à niveau des éléments d'infrastructure (quais, voirie) et de clôture des sites frappés de vétusté ;
- la mise en place de dispositifs d'aide à la gestion et de sécurité (contrôle d'accès, vidéo surveillance) ;
- la création d'une identité visuelle pour l'ensemble du parc.

L'opération se déroulera sur plusieurs exercices afin d'assurer la continuité du service. L'installation de Castelnau-le-Lez avait constitué l'opération pilote de ce programme en 2015, poursuivie en 2016 par l'engagement de la réhabilitation des installations de Baillargues et Lavérune.

A compter de 2017, l'opération a pris une nouvelle envergure afin d'assurer la réhabilitation ou reconstruction des 17 équipements restants d'ici 2020.

- ***Une collecte de déchets renouvelée***

Enfin, dans un contexte où l'on assiste à un tassement des performances de tri, et afin d'inciter les usagers à réduire leurs déchets, il a été décidé d'abaisser à une collecte hebdomadaire la fréquence de collecte des déchets résiduels dans les zones d'habitats pavillonnaires, à l'occasion des nouveaux contrats de collecte passés pour la période 2016-2022. Cette évolution des services de collecte s'est accompagnée d'une campagne d'actions importantes de sensibilisation et d'incitation des habitants à la réduction et au tri de leurs déchets, en particulier sur le verre (rénovation et extension du parc de colonnes à verre existant) et les biodéchets (expérimentation du compostage de quartier et de la collecte sélective par apport volontaire).

- ***Un service de collecte mobile de petits objets encombrants***

En 2015, un service de collecte mobile a été testé sur les quartiers denses du centre-ville de Montpellier afin d'inviter les habitants à se débarrasser de manière écologique de petits objets encombrants (petits électro ménagers, hifi, téléphonie, déchets toxiques, textiles, …). Ce service permet aux populations ayant un accès moins aisé aux déchèteries implantées dans la périphérie, de bénéficier du service de tri. Une remorque a été acquise par la Métropole afin d'être déployée chaque mois en une dizaine de sites répartis sur le quartier Centre de la Ville de Montpellier. Le stationnement de la remorque mobile est également l'occasion de renseigner les usagers sur les enjeux et les dispositifs du tri et de la propreté en centre-ville.

- ***Un observatoire de la propreté***

Depuis septembre 2016, un observatoire de la propreté est lancé sur la ville de Montpellier. Des relevés mensuels de 225 points de contrôle sur un panel de 500 points identifiés maillant le territoire communal sont effectués par une société indépendante, avant et après les prestations propreté et à différentes heures de la journée. Les résultats communiqués régulièrement, permettront de suivre l'évolution de la propreté au travers d'une vision objective et mesurée selon une méthode nationale développée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), et de construire un plan d'actions adaptées à la réalité objective et non perçue. En 2016, cet observatoire a été récompensé par l'AVPU qui a décerné à la Métropole sa 2ème étoile de son label « éco propre ».

- ***Lancement d'une nouvelle campagne de communication***

Offrir aux habitants une Métropole propre passe également par leur implication pour préserver collectivement l'environnement. Une vaste campagne de communication est ainsi lancée pour rappeler les règles de prévention et de tri des déchets aux citoyens et les impliquer davantage dans la propreté de leur ville. Prendre conscience de l'impact des déchets que l'on produit, les limiter, et faire les gestes qui permettent de les valoriser au maximum, c'est également ouvrir les yeux sur l'influence de notre comportement sur la propreté de la Ville. Cette campagne a été reprise 2 fois en 2017. En complément des outils « nudges » ont été édités. Sous forme de panneaux ludiques installés sur le domaine public en des lieux stratégiques, ils incitent les usagers à respecter les règles de propreté.
La réédition du guide de tri à grande échelle s'inscrit également dans le cadre de cette campagne de sensibilisation aux éco-gestes. En effet, la marge de progression des pratiques de tri est encore importante, en particulier sur les bio-déchets, mais aussi sur les emballages en centre-ville et en immeubles collectifs. Avec la mise en œuvre du tri sélectif sur le territoire, la Métropole de Montpellier accompagne quotidiennement les habitants dans leurs gestes éco responsables. La Métropole a aussi décidé de porter ses efforts sur la notion de " réduction des déchets", une action qui permet de diminuer de façon certaine l'impact écologique et économique de la gestion des déchets.
La métropole travaille en 2017 à la réalisation d'un guide des collectes, permettant une communication large et pédagogique sur les modalités de collecte en vigueur sur le territoire métropolitain, telles que définies dans l'arrêté du 24 février 2017 fixant les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La valorisation des déchets

Plus de 45 % des déchets du territoire montpelliérain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable. Par ailleurs, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur la

Collectivité, avec notamment les chaufferies des Universités et de Port Marianne , les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'Amétyst.

- ***L'unité de valorisation du biogaz du Thôt***

À la fermeture de la décharge du Thôt, cette dernière a été transformée en installation de valorisation énergétique du biogaz issu de la dégradation naturelle des déchets. Ce site permet de produire annuellement 7 500 MWh d'électricité et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de plus de 2 000 tonnes équivalent CO_2 par an.

- ***L'unité de méthanisation Amétyst***

L'unité de méthanisation Amétyst, en service depuis 2008, permet de valoriser la fraction organique des ordures ménagères en produisant notamment du biogaz pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et contribue ainsi à la production d'énergies renouvelables.

Le nouveau contrat de délégation de service public négocié en 2014 et qui a pris effet le 1er janvier 2015, concrétise des avancées significatives en matière d'évolution du bilan matière de l'installation, qu'il s'agisse d'accroître la quantité de composts produits, portée à 33 000 tonnes par an (18 % des entrants) ou de développer une filière dite « CSR » (combustible solide de récupération), à partir de la fraction à très haut pouvoir calorifique des déchets traités validée à 12 000 tonnes minimum par an (8 % des entrants).

Le délégataire s'est également engagé à développer l'accueil des déchets organiques des professionnels, en écho aux obligations réglementaires faites aux gros producteurs de matière organique, de trier et de valoriser cette fraction de leurs déchets.

En matière de bilan énergétique, Amétyst produit ainsi jusqu'à 400 000 kWh d'électricité par semaine (18 920 MWh au total en 2016), représentant la consommation en électricité de plus de 6 500 logements. De plus, l'usine alimente le réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes, soit à terme environ 2 400 logements et une clinique (10 378 MWh de chaleur ont été livrés en 2016, en augmentation de 54 %), dont les besoins de chauffage et de climatisation seront couverts par des énergies renouvelables, auxquels il convient d'ajouter 2 726 MWh pour les besoins internes de chaleur de l'installation. Au global, Ametyst ne consomme que 47 % de l'énergie totale qu'elle produit.

Dès les premiers mois de fonctionnement du nouveau process « d'ultra criblage Rewhum » en 2016, les résultats se sont révélés conformes aux objectifs de production de compost normé.

En 2017, la production mensuelle moyenne s'élève à 2 280 T/ mois, soit une production annuelle de 27 300 T. Il s'avère par ailleurs que ce compost est valorisé en circuit court, puisque plus des 2/3 du composts est valorisé dans le département de l'Hérault.

Ce compost de qualité produit par AMETYST, largement distribué en viticulture, contribue par l'apport d'humus, à soutenir les efforts d'amélioration de la qualité de sols méditerranéeens caractéristiques du territoire en réduisant le recours aux engrais chimiques.

2/ ACTION PHARE

Montpellier Méditerranée Métropole et l'Ademe renforcent leur coopération

En présence de l'Etat, un accord de partenariat, saluant les actions déjà engagées par la Métropole de Montpellier en matière de transition énergétique et écologique, et l'encourageant à en développer de nouvelles a été signé le 23 novembre.

Montpellier Méditerranée Métropole et l'ADEME signent un accord de partenariat pour une durée de 3 ans. L'objectif est double : consolider et généraliser les bonnes pratiques déjà en place, et permettre le développement de projets précurseurs et d'opérations pilotes innovantes pour favoriser la transition énergétique et écologique. Une démarche qui s'inscrit dans la volonté de l'ADEME de développer une

dynamique nationale en s'appuyant sur les métropoles françaises et dans la continuité d'une collaboration constructive avec la Métropole de Montpellier, avec un accompagnement financier de près de 17 M€ depuis 5 ans. Des fonds qui ont notamment permis d'agir pour le développement des réseaux de chaleur et de froid, des installations de production d'énergie renouvelable (bois-énergie, géothermie…), l'amélioration de la gestion des déchets, la rénovation thermique des logements, l'éco-mobilité ou encore au travail de sensibilisation des usagers.

Pour la Métropole de Montpellier, il s'agit de se donner les moyens de son ambition : devenir une métropole des plus attractives, se positionner comme un haut lieu de l'innovation et offrir un cadre de vie et de travail de grande qualité. Pour ce faire et mettre en œuvre le pilotage de la transition énergétique et écologique, la Métropole a créé une direction dédiée au sein de la collectivité et se dote d'une ingénierie financière et transversale à tous les métiers en cultivant l'innovation. Par ailleurs, dans ces domaines, la Métropole s'est par maintes fois déjà démarquées grâce à plusieurs distinctions : le label Ecocité Ville de Demain, le label French Tech ou encore Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et Villes Respirables.

Des ambitions pour le territoire et au-delà

A travers ce partenariat, les ambitions affichées sont multiples. Il s'agit d'abord d'accompagner la Métropole dans la généralisation de dispositifs de la transition énergétique et écologique jusqu'alors pionniers ou singuliers. Quant à la part d'innovation et d'expérimentation, elle reste au cœur de l'accord avec pour objectif de tester de futurs programmes qui permettront de concrétiser le changement de modèle énergétique et de consommations de ressources. Ce partenariat permettra également de démontrer le potentiel économique de la transition énergétique pour un territoire comme celui de la Métropole, et d'accompagner le maximum d'acteurs dans la démarche. Enfin, il s'agit même d'aller au-delà du territoire administratif de Montpellier Méditerranée Métropole pour collaborer avec les territoires voisins sur des thèmes aussi variés que la mobilité, l'économie circulaire et les énergies renouvelables.

Ce ne sont pas moins de 7 domaines d'intervention qui sont concernés par cet accord : l'engagement territorial et transversal de la transition énergétique et écologique, la construction et la rénovation des bâtiments publics et des logements, le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur et de froid, l'économie circulaire, la mobilité, la métropole durable et intelligente, et enfin la politique alimentaire territoriale.

Ce partenariat, qui s'inscrit dans la durée, est un partenariat gagnant-gagnant : Montpellier Méditerranée Métropole bénéficie ainsi de l'expertise et du soutien financier de l'ADEME pour la mise en œuvre d'actions exemplaires et innovantes et l'ADEME profite du retour d'expérience de ces projets de qualité pour en faire bénéficier d'autres territoires.

3/ INDICATEURS

- *Entreprises et projets innovants accompagnés par le BIC*

Nombre de projets et entreprises accompagnés (moyenne européenne des BIC : 79) qui se caractérisent par leur innovation et leur fort potentiel de développement.

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
118	129	137	137	148	158	163	164

- *Tonnage de déchets valorisés*

Nombre de tonnes de biodéchets et de déchets recyclables collectées sélectivement (hors déchèteries)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
31 445	33 398	36 289	35 853	36 056*	36 282**	37 297	39 893

*Une légère baisse sur la collecte des biodéchets et du tri sélectif entraine une baisse du tonnage entre 2011 et 2013.
**Le développement du parc de conteneurs verres et textiles font redécoller les apports volontaires de déchets recyclables.

- Production de biogaz (kWh) : unité de biogaz du ThôtNombre de kWh générés par l'unité de biogaz du Thôt

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
7 000 260	6 355 312	7 112 674	5 713 000	5 814 000	4 692 000	5 426 568	5 042 201

- Production de biogaz (kWh) : unité de méthanisation Amétyst

Nombre de kWh générés par l'unité de méthanisation Amétyst

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
6 551 453	9 387 963	5 129 453	23 253 538	23 251 904	26 395 364	28 031 429	29 298 523

Après les premières années de mise en service et grâce aux efforts réalisés par l'exploitant, Amétyst stabilise en 2012 son niveau optimal de production.

4/ PERSPECTIVES

Au-delà des réalisations de 2017 et afin d'améliorer encore son attractivité économique, les travaux de Montpellier Méditerranée Métropole porteront, à moyen terme, sur les orientations suivantes.

Lancement du projet Montpellier Capital Santé

La santé constitue l'un des piliers de Montpellier Méditerranée Métropole, abordé au sens de l'OMS comme « un état complet de bien-être physique, mental et social ». La Métropole possède de nombreux atouts à faire valoir sur son territoire pour répondre aux enjeux de santé, de prévention aux soins, dans le domaine du médical, mais également du numérique, de la qualité des eaux et de l'environnement, de l'urbanisme, de la nutrition…
En valorisant tout particulièrement le potentiel de son pôle scientifique et médical, et en s'appuyant sur la dynamique French Tech, Montpellier Méditerranée Métropole souhaite s'inscrire parmi les métropoles européennes d'excellence en santé, et construire, avec les acteurs de la filière, un projet de territoire : le projet Montpellier Capital Santé, poursuivant les objectifs suivants :

- fédérer et stimuler l'écosystème, mettre en place une dynamique et créer une vision commune ;
- stimuler le développement économique du secteur santé et la croissance des entreprises ;
- donner une visibilité internationale en mettant en valeur son potentiel et le dynamisme de l'écosystème local ;

- attirer les meilleurs investisseurs et talents étrangers (étudiants, chercheurs, entrepreneurs…) sur le territoire ;
- faire de la Métropole un territoire santé, afin de créer un environnement favorable au bien-être des citoyens.

C'est ainsi que fin 2016, Montpellier Méditerranée Métropole a lancé la démarche Montpellier Capital Santé visant à mobiliser l'écosystème de la santé (acteurs de la formation, de la recherche et du soin, entreprises, pouvoirs publics, etc.), notamment pour développer des projets d'envergure et pour faire rayonner le territoire. Des groupes de travail ont été mis en place sur des thématiques , notamment "développement des entreprises", "rayonnement du territoire" et "diffusion des innovations" pour identifier des pistes d'actions. La "ville santé de demain" est également un axe thématique qui a été identifié et dans lequel on trouve notamment des projets au croisement de la démarche de cité intelligente et de la santé.

C'est dans le contexte de cette dynamique que Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix de positionner son Pacte Métropolitain d'Innovation, signé avec l'Etat en janvier 2017, sur la santé et elle est la seule métropole à avoir fait ce choix. Ce sont ainsi plus de 12 millions d'euros qui sont mobilisés pour accompagner en particulier 6 projets structurants, parmi lesquels le projet Sun-Fair porté par l'Institut du Cancer de Montpellier (acquisition d'un appareil de radiothérapie guidé par IRM, unique en France) ou encore le projet Cyborg porté par le CHU de Montpellier (incubateur d'entreprise biotechnologiques centrée sur la médecine régénératrice et les biothérapies).

Une stratégie partagée et un office de tourisme métropolitain pour promouvoir la destination Montpellier

Le tourisme est identifié comme l'un des axes de développement économique les plus porteurs en termes d'emplois et de rayonnement. En application de la Loi MATPAM, Montpellier Méditerranée Métropole est compétente, depuis le 1er janvier 2015, en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme », en lieu et place des Communes.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage pour faire du territoire une terre d'accueil pour les congressistes, cible à fort potentiel aussi bien en termes de retombées économiques que comme potentiels touristes. Elle se positionne aussi comme prescripteur du territoire aussi bien sur les champs économiques que touristique. Il s'agit également d'ancrer définitivement Montpellier comme destination culturelle et patrimoniale en proposant une offre complète à la fois plus diversifiée et plus ciblée, avec pour objectif d'étendre la saisonnalité de cette activité et de générer ainsi de la création de richesse et d'emploi.

Pour cela, la Métropole compte s'appuyer sur :

- un schéma directeur du Tourisme, élaboré courant 2018, qui permettra à 3M de mieux embrasser son nouveau champ de compétence relatif au Tourisme, d'améliorer l'attractivité touristique du territoire, le rayonnement de la Métropole ainsi que l'efficacité collective des acteurs participant à la mise en œuvre de la stratégie touristique ;
- un conseil du tourisme visant à impulser et à coordonner transversalement la politique touristique en mobilisant tous les acteurs du territoire et en favorisant les coopérations locales, nationales et internationales ;
- une stratégie marketing forte pour gagner en notoriété et en attractivité dans un contexte concurrentiel d'économie hyper-mondialisée ;
- la culture, l'évènementiel, le patrimoine et l'environnement qui doivent être placés au cœur des messages métropolitains, valorisés en tant que supports d'une image à portée internationale pour le tourisme et l'économie et porteur de sens pour les habitants ;
- la consolidation du tourisme d'affaire, mais aussi l'affirmation du tourisme urbain, culturel et architectural (patrimonial et contemporain) et le développement d'un tourisme plus territorial,

attaché au patrimoine et aux sites, à l'environnement naturel, aux produits des terroirs, à l'offre de santé…

Un regard particulier sera porté à la valorisation du patrimoine naturel qui devra viser une exemplarité environnementale globale, à travers la candidature au label « Grand Site », les étangs palavasiens et leurs zones humides associées, projet qui s'ancre sur des lieux remarquables : la Cathédrale de Maguelone, les Salines de Villeneuve, le Musée Henri Prades et ses vestiges antiques.

La métropole doit également s'appuyer sur une politique de valorisation générale de son patrimoine culturel et naturel, urbain et rural, historique et contemporain, notamment de ses centres historiques, à commencer par le Secteur sauvegardé de Montpellier, sur la qualité de ses espaces publics, sur le dynamisme de ses politiques culturelles, sportives et évènementielles.

Il convient de rendre lisible la grande diversité et les spécificités des espaces du territoire réunis dans une mosaïque de sites, d'histoire(s) et de paysages, d'assurer un haut niveau qualitatif et quantitatif (offre, accueil, information), de poursuivre des politiques culturelles, sportives et évènementielles de niveau national et international, et de mettre en réseau les équipements.

Le tourisme, une filière en cours de structuration pour un projet ambitieux

Depuis le 1er janvier 2016, le projet de création d'un office de tourisme métropolitain est devenu réalité avec la fusion des structures touristiques présentent sur la Métropole, Montpellier, Castries, Villeneuve-lès-Maguelone et Lattes. Désormais, la Métropole oriente son action en la matière vers la structuration d'une offre cohérente et la définition d'une stratégie touristique pour le territoire avec le schéma de développement et d'aménagement touristique. Dans le même temps, des actions ont été engagées. Elles s'organisent autour de quatre axes :

Diagnostic des offres pour une meilleure valorisation: Sur toute la durée de l'année, à raison de 5 périodes, une enquête de clientèles des établissements culturels et ludiques de la Métropole et de la Ville, a été menée par un prestataire extérieur afin de nous permettre de mieux connaître nos publics, leurs attentes et la réponse proposée par les établissements. Le premier résultat de cette enquête a engendré la mise en place d'une formation d'accueil touristique pour l'ensemble des agents de la Métropole concernés. Pour 2016, le contenu a été travaillé avec le CNFPT pour une mise en œuvre en 2017-18.

Participation à des salons professionnels avec l'office de tourisme pour contribuer à engager les équipements culturels et ludiques dans une stratégie marketing.
Cela a été le cas pour notre participation en janvier au mondial du tourisme à Paris mais aussi, en février au salon du tourisme à Toulouse et encore à « Rendez-vous en France », les 5 et 6 avril, à Montpellier, … ainsi qu'à des clusters afin de participer aux actions de valorisation des territoires nationaux au travers de thématiques spécifiques : art urbain, œnotourisme, tourisme spirituel… et des opérations en direction des tours opérateurs locaux lors de chaque déplacement international.

Renforcement des moyens liés au tourisme d'affaire : En 2016, le travail sur la création d'un pack accueil congressistes a été engagé. Il se poursuit en 2017 avec la finalisation de ce pack dont l'objet est de rendre encore plus attractive la destination Montpellier pour les organisateurs de congrès. Il débouchera ensuite sur l'élaboration d'une charte d'accueil du territoire."

Valorisation d'un espace d'accueil et d'information à l'Aéroport de Montpellier-Méditerranée. Attentifs aux moyens d'améliorer l'accueil des touristes, et notamment des touristes étrangers, pour en augmenter le nombre et leur donner envie de revenir sur le territoire, un grand chantier de restauration de l'espace d'accueil situé à l'aéroport a été entrepris en octobre 2016. Ce nouvel espace d'accueil dont la livraison est prévue pour 2017-18, sera équipé de différents supports de communication en accessibilité permanente, et sera mis à disposition de nos équipements et de nos partenaires souhaitant promouvoir leur activité. De plus, il sera un moyen efficace d'accompagner l'arrivée des congressistes et autres participants à toute manifestation de grande ampleur.

Montpellier Méditerranée Métropole oriente sa stratégie vers une industrie d'avenir : les technologies environnementales, « vertes » et les éco-industries

- Les technologies environnementales, « vertes » et les éco-industries (efficacité énergétique, énergies renouvelables, valorisation industrielle des déchets, cleantech,…) regroupent sur le territoire de la métropole des scientifiques, des universités et des entreprises, reconnues nationalement et internationalement, offrant un échantillon représentatif de la vitalité de l'entrepreneuriat vert en France. 3M s'engage en faveur d'un développement durable en termes de croissance économique, de préservation de l'environnement et de progrès social. La métropole a réaffirmé cette stratégie dans le cadre de sa contribution au SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internatioanalisation) voté au 1er trimestre 2017.

- Exemple de grandes réussites :
  - Pionnière française de l'énergie éolienne, La Compagnie du Vent, qui appartient depuis début 2017 au Groupe ENGIE est un acteur majeur des énergies renouvelables grâce à sa diversification dans la production d'électricité solaire.
  - Le Groupe VALECO est une société française spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergie renouvelable en France et à l'international. Valeco étudie une nouvelle extension sur le parc 2000 à Montpellier.
  - Urbasolar, pure player du photovoltaïque français sur le parc millénaire
  - ECM Greentech (a acquis l'entreprise SEMCO en 2016) est le leader français et un acteur mondial dans les équipements pour le photovoltaïque.
  - Le danois VESTAS, leader mondial de la fabrication d'éoliennes a installé son siège social français à Pérols depuis 2011.
  - Sur le pole métro : Arkolia Energies, spécialiste en biomasse, solaire et éolien. Constructeur clé en main de centrales électriques à partir d'énergies renouvelables. (Mudaison)

Des axes d'amélioration pour la collecte des déchets

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite redynamiser le geste de tri : au-delà des actions de communication et de sensibilisation des habitants, la réduction des fréquences de collecte des déchets résiduels contribuera à cet objectif en 2017. De même, la campagne de renforcement de la collecte du verre en apport volontaire, débutée en 2013, s'achève à la fin du chantier de modernisation de la totalité du parc de colonnes d'apport volontaire, en 2016 et est suivie en 2017.
La réponse en 2017 à l'appel à candidatures « Territoires économes en ressources » de l'ADEME est l'occasion de fixer les objectifs 2018-2020 de prévention, de tri et de valorisation des déchets. Cette démarche se veut exhaustive et touchera l'ensemble des acteurs économiques du territoire et usagers du service public de gestion des déchets (professionnels, administrations, particuliers, collectivités) et toutes les catégories de déchets (déchets du BTP, déchets d'activité économique, déchets ménagers).

L'extension/modernisation du centre de tri DEMETER

Montpellier Méditerranée Métropole dispose sur son territoire d'un centre de tri des recyclables secs (CTRS) appelé « DEMETER » dont elle est propriétaire et qui a été mis en service en 1994. Le CTRS, dont le process de tri est désormais ancien, après avoir satisfait aux besoins de la Métropole depuis plus de 20 ans, arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents.
Pour continuer à assurer ses prestations dans de meilleures conditions techniques et financières et maintenir le service public de traitement des déchets ménagers, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé de rénover cet outil pour un besoin évalué à environ 32 000 tonnes (+/- 10%) par an à horizon 2020, pour tenir compte de l'évolution démographique et des nouvelles consignes de tri. Il sera opérationnel fin 2018.

Vers la création d'un pôle de l'alimentation Elaboration du schéma directeur du MIN

Afin de renforcer le MIN et d'engager son évolution vers la création d'un « Pôle de l'Alimentation Méditerranéenne Durable », l'élaboration d'un schéma directeur du MIN apparaît indispensable.
Cette étude à engager en 2018 sera ainsi l'occasion de s'interroger sur les besoins de modernisation des équipements et services proposés sur le MIN. Il s'agira à la fois de travailler la densification des espaces, la transition énergétique du site, le renouvellement de l'offre de services aux transporteurs, collectivités, producteurs, détaillants et grossistes. L'élaboration du schéma directeur permettra également d'améliorer son intégration territoriale à la fois en anticipant les interfaces dans le cadre du projet de requalification du quartier de la Restanque et en s'insérant dans les projets régionaux et métropolitains en matière d'alimentation de logistique et de santé publique.
Ce schéma directeur devra ainsi répondre aux cinq grands objectifs du « Pôle Alimentation méditerranéenne durable » :

- Objectif 1 : contribuer au développement économique et à l'emploi local
- Objectif 2 : favoriser une alimentation saine et durable pour tous :
- Objectif 3 : implémenter des mesures de durabilité environnementale permettant de réduire l'empreinte écologique de la distribution alimentaire :
- Objectif 4 : donner un écho local, national et international à la ville et à l'alimentation méditerranéenne.
- Objectif 5 : penser l'insertion du MIN dans la ville et dans le quartier.

5 / FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Être une Collectivité éco-exemplaire

Les achats durables : l'exemplarité dans la commande publique

L'écoresponsabilité dans la commande publique de la Métropole est définie par sa charte de l'achat durable, quatrième Éco-projet de son Agenda 21, qui fait état de clauses sociales et d'insertion, d'exigences environnementales dans les cahiers des charges (matières premières, fabrication, origine, type de transport, distance parcourue pour son acheminement) et de préférence pour les écoproduits.

La Métropole renforce cette démarche au travers d'une action dédiée de son Plan Climat. Il s'agit de définir une stratégie de commande publique exemplaire sur le plan environnemental et social.

Il est proposé de prolonger et enrichir les travaux du groupe de travail « groupement de commandes », temps d'échanges entre les agents de la Métropole et des Communes, vers une démarche de définition du besoin pour la consultation d'entreprises qui réponde aux objectifs du PCET et qui soit conforme aux règles de la commande publique.
L'objectif affiché par Montpellier Méditerranée Métropole est d'intégrer d'ici à 2018 dans 100 % de ses marchés des clauses environnementales et sociales pertinentes et efficientes afin d'atteindre des objectifs du PCET, et conformes au code des marchés publics.

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise, la Métropole :

- veille à l'utilisation de vins de producteurs locaux pour toutes ses manifestations, (issus des caves de la Métropole) ;
- travaille avec un traiteur qui utilise que de la vaisselle biodégradable ;
- réutilise ses anciennes bâches et support de communication et les donne à une société qui les recycle en sac ;

- sert l'eau, depuis 2014, dans des carafes, lors des conseils de Métropole et des réunions internes.

Voirie

Les critères sociaux sont intégrés dans tous les marchés de travaux de la Métropole en lien avec la Direction Economie Emploi. Par contre, une démarche sur l'emploi de matériaux alternatifs pour la construction routière débutera réellement début 2018.

Les efforts de certification des régies et délégataires

La Collectivité souhaite poursuivre l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité de ses installations et systématiser les labels qualité pour leurs services.
En outre la régie de collecte des déchets est certifiée ISO 9001, et l'ISDND de Castries est certifié ISO 9001 et ISO 14001. La Régie de Collecte des déchets se prépare également à la mise en œuvre des mesures de prévention R437 préconisées par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts).

Conformément à son engagement contractuel, le délégataire de l'unité de méthanisation AMETYST a été certifiée ISO 14001 en décembre 2015, et a été audité avec succès selon la norme ISO 26 000 – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise en juin 2016. Les années suivantes permettront l'amélioration continue des procédures d'exploitation.

La station d'épuration MAERA est certifiée depuis 2008 : ISO 9001, ISO 14001 et ILO-OSH 2001, ce qui récompense la qualité de la conception, la réalisation et l'exploitation de cette installation dans le respect de l'environnement. Grâce à l'obtention de cette triple certification, le site est désormais certifié QSE, Qualité, Sécurité, Environnement.

La société ENJOY Montpellier s'est engagée dans un processus d'amélioration et de promotion du développement durable, cet objectif s'illustre par le renouvellement en 2012 de la certification ISO 9001 pour une période de 3 années. La SEMSOMIMON (DSP MIN) a mis en place un plan qualité du MIN avec en particulier la mise en œuvre du tri sélectif qui a permis en 2012 un taux de recyclage des déchets produits sur le marché de 76 %.

CHAPITRE 5

L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Au croisement des dimensions économiques, environnementales et sociales qui constituent le développement durable, l'épanouissement des êtres humains est un élément incontournable de la politique de Montpellier Méditerranée Métropole.

Elle s'appuie sur des enjeux forts de mixité sociale, d'insertion professionnelle et de bien-être de l'ensemble des générations, pour lesquels la Métropole se mobilise, tant par la sensibilisation, que par la mise en place de politiques pérennes, fils conducteurs des actions qu'elle entreprend.

La diversité, l'emploi et l'accompagnement des publics spécifiques sont les trois piliers de l'action de la Collectivité en faveur de l'épanouissement des êtres humains.

Ils sont traduits dans les objectifs suivants :

- **lutter contre toute forme de discrimination ;**
- **améliorer la politique d'emploi et d'insertion, notamment des jeunes, en réponse à la dynamique démographique du territoire ;**
- **mettre en place des solutions adaptées aux besoins de chacun ;**
- **donner accès à une alimentation saine et locale à tous.**

Schémas / programmes / équipements structurants :

Contrat de Ville 2015-2020 - adopté en 2015
Charte *Entreprises & Quartiers* - signée en 2015
Schéma directeur Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée - adopté en 2015
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - adopté en 2010
Politique agroécologique et alimentaire - cadre de référence adopté en juin 2015 **-** en cours de déploiement
Mise en accessibilité des équipements culturels et sportifs
Réseau des équipements culturels et sportifs de la Métropole – piscines, médiathèques, Ecolothèque, Aquarium, Planétarium, Musée Henri Prades, Musée Fabre

1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

1/1 – Lutter contre toute forme de discrimination

Le schéma directeur Accessibilité pour favoriser la mobilité de tous

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) intègre pleinement l'enjeu de l'accessibilité dans la société des personnes handicapées et à mobilité réduite. Elle y est déclinée en trois champs d'actions prioritaires : l'aménagement de l'espace public, les transports et l'information des populations.

100 % des bus urbains et des tramways sont rendus accessibles (planchers bas avec palettes rétractables pour les bus, informations sonores et visuelles…). Côté aménagement de voirie, 76 % des arrêts de bus urbains et 42 % des arrêts suburbains sont accessibles. L'ensemble du programme de mise en accessibilité du réseau de transport avait été évalué à plus de 25 M€, lors de l'approbation du schéma directeur Accessibilité en 2009.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'accessibilité, la Métropole a confirmé sa politique volontariste en adoptant le Schéma Directeur Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) en novembre 2015. Le Sd'AP approuvé se substitue au précédent Schéma Directeur de 2009 et prévoit la mise en accessibilité de tous les arrêts prioritaires du réseau d'ici 2018 pour un coût estimé à 2,5 M€.

Par ailleurs, les espaces Mobilités de TaM et le développement des tarifications combinées permettent à tous les usagers, et notamment aux personnes à mobilité réduite, de connaître l'ensemble des possibilités dont ils disposent pour se déplacer et d'en faciliter l'usage. De plus, la Collectivité a contribué à hauteur de 11,7 M€ au financement des tarifications réduites à destination des personnes à faibles revenus, pour faciliter leurs déplacements : personnes âgées, demandeurs d'emploi, personnes handicapées et scolaires.

Enfin, le PDU incite au développement des informations multi sensorielles, au confort d'attente dans les stations et aux continuités lisibles dans les pôles d'échanges.

Depuis 2013, la Collectivité accorde une aide financière au GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapés Physiques) d'un montant de 1 200 000 € par an.

La Métropole souhaite ainsi renforcer l'insertion dans la société des personnes handicapées. En effet, à travers un service de mini-bus, le GIHP aide les personnes, dont le handicap ne permet pas l'accès aux transports publics, à se déplacer sur le territoire métropolitain. La collectivité a d'ailleurs attribué une subvention complémentaire au GIHP afin d'acquérir un véhicule électrique aménagé, ainsi qu'une borne de rechargement.

La Métropole accorde également une subvention d'un montant de 10 000 € au CLCPH (Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes Handicapées).

1/2 – Vers une culture de qualité pour tous

L'amélioration de l'accès à la culture et à la connaissance est une préoccupation majeure de la politique culturelle de la collectivité.

Rappelons que l'enseignement artistique est prodigué par les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique de niveau supérieur installés sur le territoire, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole (CRR), l'École Supérieure des Beaux-

Arts de Montpellier Méditerranée Métropole (Esbama), l'École nationale supérieure d'art dramatique (ENSAD) et l'Institut Chorégraphique International de Montpellier-Centre chorégraphique national (ICI-CCN).

L'amélioration de l'accès à la culture fait l'objet de deux types d'actions, celles qui visent à densifier, potentialiser, améliorer l'offre culturelle sur le territoire et, d'autre part, celles pour lesquelles la démocratisation, c'est-à-dire l'accès de tous les publics et, prioritairement, les publics dits « empêchés » à la culture, reste le moteur.

L'accès pour tous a une offre culturelle de qualité

Irriguer tout le territoire en spectacles de grande qualité

La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de soutien à la diffusion artistique par le financement des structures de diffusion de haut niveau que sont l'Orchestre Opéra National de Montpellier Occitanie Pyrénées Méditerranée et le Centre dramatique national Humain Trop Humain (hTh). Cette politique, pérenne désormais, concerne aussi les festivals, celui de Montpellier Danse, celui de Radio France Occitanie Montpellier et du Festival International du Cinéma Méditerranéen (Cinemed).

- **La programmation des festivals sur le territoire**

Ainsi, deux des grands festivals qui ponctuent la vie culturelle métropolitaine, le festival Montpellier Danse et le festival Radio France Occitanie Montpellier, proposent des spectacles gratuits décentralisés dans les communes.

La programmation du festival Montpellier Danse, qui en est à sa 37ème édition, investit depuis une dizaine d'années déjà les villes de la Métropole avec des pièces spécialement conçues pour l'espace public afin d'amener l'art chorégraphique à la portée de tous, au plus près des lieux de vie des habitants. L'offre est très diversifiée et comprend des spectacles, des grandes « leçons de danse » avec des chorégraphes émérites, ainsi que des projections de films chorégraphiques : autant d'éléments qui contribuent à ce que chacun puisse se forger une « culture danse ». Une quinzaine de communes sont concernées chaque année, et ces représentations en plein air attirent entre 2 500 et 3 000 spectateurs.

Créé en 1985, le festival Radio France Occitanie Montpellier propose une programmation éclectique, originale et audacieuse. D'abord conçu comme un festival de musique classique, il se démarque à présent des autres festivals grâce à une programmation qui s'étend à toutes les formes musicales. Depuis 1996, la Métropole et le festival Radio France proposent au mois de juillet des concerts gratuits dans les communes du territoire, sur les places, dans les églises ou dans différents lieux emblématiques. La quasi-totalité des communes sont concernées. Chaque année, ces concerts attirent environ 7 000 spectateurs.

Ce soutien affirmé se traduit par une irrigation du territoire en offre culturelle de premier plan par les nombreux spectacles proposés dans les lieux festivaliers de la ville- centre et dans les multiples lieux de diffusion du territoire, dont l'espace public. Ainsi, amener l'art chorégraphique et la création contemporaine au plus près des lieux de vie des habitants avec des représentations de danse contemporaine avec Montpellier Danse, diffuser des œuvres classiques dans le cadre de concerts gratuits du festival de Radio France Occitanie Montpellier, constituent l'expression de la volonté affirmée d'ancrer ces manifestations dans la totalité d'un territoire, permettant de rapprocher l'artiste contemporain de l'habitant, la créateur de tous les hommes et les femmes dans toute leur diversité.

Enfin, Cinemed, Festival International de Cinéma Méditerranéen, assure les projections des films documentaires lauréats du prix Ulysse dans le cadre du *Mois du Film Documentaire* dans deux communes du territoire chaque année, Pérols et Clapiers en 2017. Les séances, qui se déroulent dans les médiathèques, sont libres d'accès et présentées par Cinemed.

- **Des manifestations culturelles spécifiques**

Permettre à tous les citoyens de la Métropole de Montpellier de bénéficier d'une offre de spectacles diversifiée et de qualité à proximité de chez eux, c'est également une action qui contribue au développement durable du territoire. D'une part en permettant aux citoyens de découvrir de nouvelles formes artistiques vers lesquelles ils ne seraient pas allés spontanément, ce qui contribue à leur

enrichissement personnel, et d'autre part en limitant les déplacements de ceux qui ont déjà cette appétence culturelle et auraient dû se rendre vers la ville centre. Ce sont les ambitions de *La Métropole fait son cinéma* et de *La Métropole fait son cirque*.

› La Métropole fait son cinéma

Cette manifestation cinématographique gratuite de cinéma en plein air a été initiée par la Métropole en 2005, dans la lignée de Cinéma *sous les étoiles* qui se déroulait à Montpellier exclusivement. Elle propose durant tout le mois d'août un cycle de 10 films sur une thématique renouvelée chaque année (L'amour, l'amitié, le voyage…). Cette manifestation est plébiscitée par les habitants des communes, car elle se situe à une période où l'offre de spectacles est moindre.

Entre 2005 et 2009, la manifestation a tout d'abord concerné quinze communes, avec une fréquentation moyenne de 3 500 personnes, et depuis 2010, elle se déroule dans l'ensemble des communes, avec une fréquentation qui fluctue entre 8 000 et 9 000 personnes. Les séances se déroulent dans des parcs publics, sur des places de village, dans des cours de château ou des carrières. Depuis 2015, des séances sont également proposées en piscines, afin de toucher un public encore plus diversifié et elles rencontrent également un grand succès.

› La Métropole fait son cirque

Anciennement dénommée *L'Agglomération en fêtes* à sa création en 2011 (puis *La Métropole en fêtes* lors de la transformation de l'agglomération en métropole), cette manifestation avait pour objectif de proposer à un public familial des spectacles gratuits de cirque et de théâtre pour enfants dans la période des vacances d'hiver.

Pour sa 6ème édition, en 2016, elle a pris le nom de La *Métropole fait son cirque*, afin de manifester son recentrage exclusif sur les arts du cirque. Au-delà de la présence d'un chapiteau et des offres de spectacles dans les communes, il s'agit de créer dans la Métropole un ensemble de temps forts autour du cirque durant le dernier trimestre de l'année. La programmation des spectacles est assurée par La Verrerie d'Alès / Pôle national des arts du cirque Occitanie et par le Centre des arts du Cirque Balthazar, en collaboration avec la Direction de la Culture de la Métropole.

Les spectacles programmés sont proposés par des compagnies professionnelles, mais aussi par des élèves circassiens (issus du Centre des arts du Cirque Balthazar) en cours de professionnalisation, pour lesquels cette manifestation constitue un tremplin. Un tarif unique de cinq euros a été mis en place pour les adultes, les enfants de moins de douze ans bénéficiant d'un accès gratuit.

C'est donc à un véritable festival de cirque contemporain d'une quinzaine de jours que les habitants de la Métropole sont conviés chaque année, avec dix spectacles sous chapiteau présentés dans trois ou quatre communes, des spectacles proposés dans des médiathèques (métropolitaines ou municipales), des représentations en salle…

De plus, dans une volonté de mise en place d'une « culture cirque » pérenne à l'échelle du territoire, différents ateliers de pratique artistique sont proposés, essentiellement en milieu scolaire, mais aussi dans des associations de personnes du 3ème âge ou des établissements de type EHPAD. Les trois écoles de cirque présentes sur le territoire métropolitain: Balthazar (Montpellier), Zépétra (Castelnau-le-Lez) et Kerozen et Gazoline (Saint Jean de Védas) interviennent sur ces différents ateliers.

La Métropole fait son cirque a incontestablement rencontré son public. Ainsi, les dix-sept spectacles programmés lors de l'édition 2016 ont attiré un total de 1 861 personnes, dont 6 78 enfants. En 2017 16 spectacles regroupant 2 746 spectateurs dont 921enfants ont eu lieu, soit une progression de la fréquentation de 47 % entre 2016 et 2017

Structurer et redéfinir l'offre culturelle

- **Doter la Métropole d'un centre d'art contemporain**

La création du Moco, centre d'art de Montpellier Méditerranée Métropole, répond à un objectif ambitieux : doter la Métropole d'un équipement culturel novateur faisant émerger Montpellier comme une place forte artistique de niveau international et dynamisant la scène locale du point de vue culturel et touristique.
Le choix s'est porté vers une institution multi-sites qui intègre deux lieux d'exposition, l'hôtel Montcalm qui accueillera pour des expositions temporaires des collections publiques ou privées, la Panacée, tournée vers les pratiques émergentes et les jeunes artistes, et une école, l'ESBAMA (École Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Méditerranée Métropole) qui jouera le rôle de centre de ressources pour le centre d'art. Ce choix est de nature à exprimer la spécificité culturelle en utilisant les atouts de Montpellier. Tout en donnant une image forte du territoire, il sera un relais avec les institutions artistiques locales et constituera une vitrine pour la Métropole. Le choix de gestion sous la forme d'un EPCC (établissement public de coopération culturelle) en 2017 correspond au souci de mutualisation, de développement et d'optimisation de la collaboration entre les trois lieux et favorise le développement de partenariats de type mécénat.
La restructuration de l'hôtel Montcalm Montpellier a commencé en 2017 par le lancement des études opérationnelles de maîtrise d'œuvre, le démarrage des travaux étant prévu en 2018 pour une ouverture en 2019. L'ensemble de la population pourra trouver dans l'hôtel Montcalm un lieu de ressource convivial et ouvert, sans cesse réactivé par les expositions et interventions d'artistes, multipliant les espaces sociaux facilitant les échanges.

- **Rassembler les activités du CRR sur un site unique**

Établissement classé, le Conservatoire est organisé en plusieurs sites. Le site de Montpellier est lui-même réparti en plusieurs espaces (outre l'espace A*rchevêché* qui accueille l'administration, les espaces pédagogiques *Candolle* et *Lisbonne*) ainsi que des lieux partenaires (au CREPS, à l'Opéra Comédie, à l'Agora de la Danse ainsi qu'au théâtre du Hangar rue Nozeran), qui permettent d'offrir les conditions nécessaires à l'apprentissage et à la pratique de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il était nécessaire d'envisager le regroupement des différentes activités déployées sur un site unique de nature à faciliter la gouvernance de cet établissement, l'exercice de ses missions d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques. Il s'agit aussi d'assurer un cursus complet comprenant le troisième cycle de formation des amateurs et le cycle d'enseignement professionnel dans les trois spécialités musique, danse ou art dramatique initial. C'est à cette fin que le choix s'est porté sur le site de l'ex-maternité de l'avenue du Professeur Grasset qui permet, tout en conservant une partie des bâtiments existants, une extension portant la surface de plancher à plus de 8 500 m^2. Les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre de la construction de nouveau CRR ont été lancées en 2017. Il est cependant prévu que le cycle professionnalisation en art dramatique soit localisé au théâtre du Hangar qui fait l'objet, lui-aussi, d'une opération de rénovation.

- **Faire du théâtre du Hangar un lieu de création et de diffusion de l'art dramatique**

Ce théâtre a été aménagé dans une fabrique du quartier Boutonnet à Montpellier en 1998. Il bénéficie d'une forte identification comme lieu de pratique et de diffusion de spectacles d'arts vivants. Il accueille un certain nombre d'activités d'enseignement d'art dramatique (ENSAD et CRR) dans des conditions sommaires. Un projet de rénovation a été élaboré pour faire de ce lieu non pas un autre lieu de diffusion, mais un véritable pôle d'enseignement d'art dramatique ouvert sur le monde de la création contemporaine, en même temps qu'un théâtre en activité lui permettant de s'inscrire dans l'offre culturelle en tirant profit de sa situation stratégique dans la ville-centre. Le projet culturel fait de ce théâtre un « laboratoire », véritable pont entre l'enseignement et le monde professionnel du théâtre contemporain, mettant en relation des communautés de travail, (professeurs, élèves, metteurs en scène en résidence, cinéastes, etc.), variables en fonction des projets, avec la communauté des spectateurs métropolitaine au travers de diverses productions artistiques.
Il associe donc étroitement l'enseignement et les pratiques professionnelles dans l'objectif de faire du nouveau théâtre du Hangar un lieu de création continue au sein de l'ENSAD.
Le projet architectural se caractérise par l'optimisation : optimisation de la valeur d'usage et de la fonctionnalité générale, optimisation du potentiel scénographique élargi aux nouvelles exigences du spectacle vivant contemporain par une configuration variable de la jauge d'accueil et de la scène,

optimisation enfin des bâtiments grâce à l'isolation, le traitement acoustique, et l'amélioration de leurs performances énergétiques et techniques.
Le projet se décline en deux phases de travaux pour un montant prévisionnel total de 2, 488 millions d'euros TTC avec une ouverture prévue au premier semestre 2019.

- **Moderniser et restructurer les équipements de lecture publique**

Le réaménagement de la médiathèque Françoise Giroud à Castries, réalisé pendant l'été 2017, s'inscrit dans le programme de développement du réseau des médiathèques et de services aux usagers et fait suite aux récentes opérations de rénovation des médiathèques Garcia Lorca, Shakespeare et Hugo. L'opération porte sur trois axes d'amélioration :
- l'aménagement du hall d'accueil, permis par le départ de la Maison d'Agglomération, va favoriser la visibilité des trois services présents dans le bâtiment : médiathèque, Mission locale des jeunes et Conservatoire à rayonnement régional ;
- l'automatisation des transactions de prêts et de retours des documents apportera plus de fluidité aux usagers et permettra aux personnels de se consacrer à l'accueil du public ;
- une nouvelle implantation permettra d'accroître les surfaces dédiées aux services aux publics et aux collections.

A la suite de la réalisation d'une nouvelle entrée en 2016, le réaménagement complet de la médiathèque George Sand à Villeneuve-lès-Maguelone a été entrepris cette année : réfection du sol et des peintures, pose de nouveaux plafonds et éclairage amélioré, installation d'une vraie banque d'accueil, nouvelle implantation du mobilier existant, création et mise en place d'une signalétique dédiée comme pour toutes les autres médiathèques.

La médiathèque Aimé Césaire, implantée à Castelnau-le-Lez fait l'objet d'une totale reconstruction. Les travaux ont débuté à l'automne 2016, pour une ouverture au premier trimestre 2018. Située au centre de la commune et desservie par la ligne 2 du tramway, accessible aux personnes à mobilité réduite, la médiathèque sera adaptée à un large public et profitera aux habitants de l'Est du territoire.
Ce programme concernera deux médiathèques de Montpellier dans les prochaines années. La médiathèque Jean-Jacques Rousseau, située dans le quartier Mosson, sera la prochaine médiathèque à être modernisée : l'étude pour l'automatisation, le réaménagement du hall d'accueil et l'extension de la ludothèque est en cours. A l'horizon 2019-2020, c'est la médiathèque centrale qui fera l'objet d'une restructuration : la médiathèque Federico Fellini va être intégrée à la médiathèque Zola afin d'offrir une meilleure lisibilité, une plus grande commodité pour le public, en réunissant l'offre des deux médiathèques sur un même site pour un budget total prévisionnel de 5,2 millions d'euros HT. Le programme de rassemblement de l'offre centrale respectera le projet architectural d'origine. Il totalisera une intervention sur environ 2300 m², dont 600 m² de mezzanine rassemblant toutes les offres autour du cinéma. Un nouvel espace dédié aux jeux vidéo en adéquation avec les pratiques actuelles sera créé. Enfin, le public pourra bénéficier d'un véritable auditorium pour les projections et les conférences et d'un espace distinct consacré à aux expositions et à la médiation du patrimoine.
Ce projet d'intégration de l'offre de la médiathèque F. Fellini au sein de la médiathèque E. Zola a vocation à s'ancrer dans la longue et riche histoire entre le cinéma et la ville de Montpellier. Il servira d'écrin à une politique affirmée autour du cinéma et permettra une synergie d'objectifs avec les différentes structures et manifestations de ce domaine présentes sur le territoire.

Formuler des propositions innovantes d'accès a la culture

> Privilégier la disponibilité et la diversité des services du réseau de médiathèques

L'accessibilité du réseau des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole se traduit en premier lieu par une large amplitude d'ouverture. Les médiathèques centrales Zola et Fellini accueillent le public 44 heures par semaine, y compris le dimanche après-midi d'octobre à avril (avec en moyenne 2 000 personnes entre 14h30 et 18h). Les médiathèques situées dans les quartiers de Montpellier sont ouvertes 26h30 par semaine et celles situées dans les autres communes 28 heures.

A ces amplitudes horaires pour le grand public, s'ajoutent entre six et vingt heures hebdomadaires d'accueils réservés aux classes et autres groupes spécifiques dans chaque médiathèque ainsi qu'au Centre de ressources pour les écoles et la littérature de jeunesse. Près de 40 000 scolaires sont ainsi accueillis chaque année, plus de 5 000 collégiens et lycéens et plus de 20 000 participants dans le cadre des accueils réservés à la petite enfance.

Les médiathèques sortent également de leurs murs, à la fois dans Montpellier et dans les communes de la Métropole, dans le cadre d'une politique culturelle intercommunale : médiathèques de rues dans les quartiers, déploiements de *l'Ideas Box* participation à l'action de la Métropole *Piscines en fêtes* ainsi qu'à la manifestation nationale *Partir en Livre* dans des espaces atypiques de la Métropole (parcs, campings…).

Le renforcement de l'accessibilité culturelle se joue également à distance : la bibliothèque de Montpellier, retenue dans le premier cercle des « bibliothèques numériques de référence » par décision du Ministère de la Culture en 2011, a lancé *Mémonum*, un site exclusivement dédié à la consultation du patrimoine numérisé. Composé d'une base documentaire régionale et de « Collections remarquables », il donne accès à des cartes et plans de la région languedocienne, des portraits de personnages illustres, des ouvrages ayant trait à la littérature, aux sciences ou aux traditions occitanes et catalanes ou encore à des manuscrits, textes ou dessins à caractère remarquable.

Entre 2010 et 2017, la Métropole a également souhaité moderniser les services aux usagers. Un nouveau système d'information et de gestion de bibliothèque (SIGB) a été mis en place et le portail de services des médiathèques, qui enregistre en moyenne chaque année 6 millions de pages vues, a été enrichi par de nouveaux contenus. Vidéos, livres, programmes de formation, magazines en ligne, films d'intérêt régional numérisés ou encore conférences enregistrées ont ainsi été rendus accessibles à distance.

Depuis septembre 2014, le réseau des médiathèques propose aux usagers le services de prêts numériques en bibliothèques (PNB) et propose ainsi plus de 1 700 ebooks en prêt. Ce service, conçu comme une offre complémentaire du prêt de livres physiques, connaît déjà un large succès, avec plus de 15 000 prêts annuels. Les médiathèques mettent également à disposition des usagers 30 liseuses en prêt et 61 tablettes en accès libre pour la consultation ou des formations, permettant ainsi une appropriation des outils et des contenus numériques par le plus grand nombre.

A côté des rendez-vous habituels tels que les contes, spectacles, concerts, lectures et conférences, l'action culturelle se déploie sur une proposition structurée autour de temps forts, organisés à la fois dans Montpellier et dans les communes de la métropole, dans le cadre d'une politique culturelle intercommunale.

De plus, les médiathèques s'affirment comme des lieux de citoyenneté, favorisant la participation des habitants qui sont invités à s'emparer des lieux pour s'informer, débattre, échanger, pratiquer… Ce sont, enfin, des lieux de mixité sociale et de vivre ensemble, notamment à travers une offre diversifiée, en particulier via le développement du jeu de société et vidéo sur le réseau.

> Proposer une offre en direction de la petite enfance

Tous les établissements métropolitains sont mobilisés pour proposer un accès adapté au tout-petit. Outre l'Écolothèque et le réseau des médiathèques avec *Festi'Petits*, le musée Fabre développe une dynamique spécifique, en étroite collaboration avec le service « Enfance » de la ville de Montpellier. Il s'agit, par une action de formation, de donner aux professionnels des structures d'accueil de la petit enfance les outils pour intervenir de façon autonome au sein des collections. En 2017, ce sont ainsi près de 3 000 enfants de moins de trois ans qui ont été accueillis et 200 professionnels qui ont été formés au préalable grâce à cette action.

› **Proposer des parcours éducatifs artistiques et culturels innovants dans le temps scolaire**

Le développement des parcours éducatifs répond directement à la contrainte d'adaptation tout en constituant une solution pédagogique originale. Il constitue un développement de l'activité de médiation qui est au cœur de l'éducation artistique et culturelle. Le parcours privilégie une approche globale et transversale permettant une appropriation aisée de problématiques majeures souvent complexes, grâce au travail personnel de tout scolaire participant.

La *Science par 4 chemins*

Le parcours de *La Science par 4 Chemins* s'adresse aux scolaires du cycle 3 des communes de la métropole. Il permet à 20 classes de s'impliquer dans un parcours qui propose des ateliers dans chacun des établissements participants, trois établissements métropolitains de culture scientifique et technique, - l'Ecolothèque, le planétarium Galilée et l'Aquarium Mare Nostrum, - et d'un musée-site archéologique, le musée Henri Prade – site archéologique Lattara. En 2016-2017, c'est un deuxième musée, le musée Fabre, qui a rejoint le parcours, élargissant ainsi encore le champ culturel pour faire comprendre encore mieux ce que recouvre la notion de « lumière », thème du parcours choisi.

En 2017-2018, c'est la notion de « déplacement » qui sera abordée dans un parcours élargi à un sixième établissement, le parc zoologique de Montpellier, ainsi qu'aux classes de 6ème. Qu'il soit humain, animal, végétal ou planétaire, le déplacement est au centre de la problématique environnementale. A noter que le choix des classes se fait sur le fondement d'un appel à candidatures et de la fourniture d'un projet scolaire et il n'est pas possible de satisfaire tous les classes candidates. Le transport des classes participantes entre les écoles et les lieux de médiation est assuré gratuitement par la métropole grâce aux *bus du savoir* » et le réseau des médiathèques apporte une aide en matière de ressources scientifiques et pédagogiques aux classes qui le souhaitent.

Nouveau parcours éducatif sur l'Antiquité

Un nouveau parcours éducatif sur l'antiquité sera proposé à la rentrée prochaine à Ambrussum et Lattara dans le but de proposer aux élèves participant une meilleure vue d'ensemble sur cette période historique. Éveiller la conscience sur la fabrication du territoire, les milieux et ressources qui ont amené l'apport de populations sont un objectif de ce parcours.

Le Festival jeune public de Cinemed.

Il s'agit d'une sélection de films « Découverte du cinéma » proposée chaque année par le festival pour les enfants des écoles primaires et maternelles du territoire. En tout ce sont quelque 20 séances et 9 000 places qui sont proposées aux enfants des écoles. Ces séances sont accessibles dans la cadre du temps scolaire, les transports étant assurés dans le cadre du dispositif des *bus du savoir.*

Lutter contre toute forme d'exclusion

« Empêchés », « spécifiques », « précaires » » ou « en difficulté », tous ces mots décrivent des situations dans lesquelles des individus se trouvent, de par des raisons physiques, sociales, psychologiques, placés dans une situation extérieure ou marginale à la culture. La collectivité développe des actions qui portent sur l'accessibilité aux établissements et sur l'adaptation de l'offre culturelle à ces différents publics pour faciliter leur accès à la culture.

Rendre accessibles tous les équipements

Les travaux de mises aux normes faisant suite aux diagnostics et l'AD'AP délivré fixe l'échéance finale au 12 janvier 2022 pour vingt-cinq sites culturels : huit médiathèques, dix théâtres et lieux de spectacle vivant et musées, huit lieux d'enseignement artistique et culturel. Le degré d'accessibilité atteint est variable selon les bâtiments. L'effort global, estimé à 4,15 millions d'euros TTC, se décline en différentes tranches annuelles. En 2017 ce sont deux lieux de spectacles, l'Agora de la danse et le théâtre de Grammont et un établissement d'enseignement, l'Écolothèque, qui ont fait l'objet d'aménagements considérés comme prioritaires.

- **Le Zénith Sud**

Engagés en 2016 pour un montant de 480 000 € TTC, les travaux réalisés permettent désormais une accessibilité à 100 %. L'établissement a été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite (installations de balises sonores, élimination des ressauts, installation d'un élévateur). Il faut ajouter à cela l'installation de places escamotables pouvant être modulées, l'adaptation du mobilier et la mise en place de dispositifs techniques pour les personnes à déficience auditive (boucle d'induction magnétique, régie son).

- **L'Agora de la danse**

Ce lieu abrite le Centre chorégraphique national de Montpellier et Montpellier Danse. La dernière tranche de travaux a porté sur la mise en conformité de l'accès depuis le boulevard Louis Blanc par l'aménagement du pavillon Est (création d'un ascenseur), de l'accès aux spectacles (Rotonde), la mise en conformité de la jauge du studio Bagouet (CCNM). Une étude de programmation, en cours pour le pavillon Ouest, permettra de d'entreprendre un ultime tranche de travaux d'accessibilité.

- **L'Écolothèque**

L'aménagement a consisté à créer des rampes et escaliers utilisant le matériau bois et répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans un environnement végétalisé. Complété par le traitement du sol de l'entrée du site, l'opération a garanti une accessibilité totale dans un environnement végétalisé correspondant à l'esprit de cet établissement pour un coût de 270 000 euros TTC. Cet effort sera poursuivi en 2018-2019.

- **Le réseau de médiathèques**

En 2018 seront priorisés quatre médiathèques (Émile Zola, Françoise Giroud, Federico Garcia Lorca et Victor Hugo), deux lieux de spectacles (l'Opéra Comédie et le Corum), un lieu d'enseignement (L'Esbama) et deux musées (les musées Fabre et Henri-Prades).

Développer une offre culturelle pour les personnes porteuses de handicap

- **Dans les médiathèques**

Afin d'assurer l'accès de tous les publics à la culture, le réseau des médiathèques met en place de nombreux services et activités culturelles en direction des personnes en situation de handicap, outre l'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments : acquisition de documents adaptés aux besoins variés des usagers, offre d'animations culturelles.
Ainsi, des lectures pour les déficients visuels, des séances de projection en audiodescription, des heures du conte en langue des signes, des initiations au braille, ainsi que des accueils d'institutions spécialisées sont ainsi régulièrement organisés.

La médiathèque Emile Zola dispose par ailleurs, dans son service spécialisé *Homère*, de cabines équipées d'un matériel informatique dédié aux déficients visuels.

Dans le cadre de l'exception handicap du droit d'auteur, le réseau des médiathèques bénéficie de l'agrément délivré par la Bibliothèque nationale de France (BnF), permettant de rendre accessible l'ensemble de la production littéraire aux malvoyants et non-voyants. Ce service, dans un premier temps uniquement accessible sur place, est dorénavant également proposé à distance, depuis le domicile des personnes bénéficiaires. Cet agrément, renouvelé en juin 2017, fait du réseau montpelliérain le seul établissement de lecture publique au plan national à pouvoir assurer la reproduction des œuvres et à obtenir des éditeurs les fichiers numériques nécessaires pour ce faire.

Le réseau des médiathèques dispose d'un site Internet accessible, grâce auquel les personnes en situation de handicap visuel peuvent consulter à distance le catalogue des collections qui lui sont dédiées, soit plus de 12 900 titres sur supports spécifiques.

Le réseau propose un accueil en langue des signes dans l'une de ses médiathèques, ainsi que sur son portail de services via Skype. La médiathèque centrale Emile Zola a d'ailleurs obtenu le label *Tourisme et Handicap* (handicaps moteur, auditif et mental), reconnaissant l'engagement de la médiathèque en termes de services et d'accessibilité des bâtiments.

La journée d'étude nationale sur le handicap, co-organisée par le réseau des médiathèques, la Bibliothèque publique d'information, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Association des bibliothécaires français, s'est d'ailleurs déroulée à la médiathèque Zola en mars 2017, sur le thème « Handicap et numérique en bibliothèque ».
Enfin, des lectures pour les déficients visuels, des séances de projection en audiodescription, des heures du conte en langue des signes, des initiations au braille, ainsi que des accueils d'institutions spécialisées sont ainsi régulièrement organisés.

- **Le musée Fabre, *L'Art et la matière*, une exposition de sculptures conçue pour des non-voyants**

Poursuivant sa mission d'accompagnement de tous les publics, le musée Fabre a ouvert le 10 décembre 2016 l'exposition « *L'art et la matière - galerie de sculptures à toucher »* créée en partenariat avec le musée du Louvre et la Fédération des Aveugles de France - Languedoc Roussillon. Cette exposition bouscule les usages en proposant à tous les publics la découverte de l'art de la sculpture non par la vue, mais par le toucher. Organisée en quatre sections, le parcours amène le visiteur à se préparer à « voir » autrement, à bousculer ses repères naturels en plaçant le toucher au cœur de la découverte de l'art. Elle a déjà attiré 60 000 visiteurs ; ce succès a conduit à la prolonger jusqu'au 5 novembre 2017. Sophie Calle proposait au même moment dans le parcours des collections permanentes douze installations photographiques issues de la série « Les aveugles » qui complètent l'exposition.
Le Musée *sans exception* est un évènement annuel qui valorise chaque année les actions et travaux réalisés par les publics dits « empêchés » sous la forme d'un accrochage temporaire dans les ateliers éducatifs du musée.

- **Le musée Henri Prades-site archéologique Lattara**

Le musée a lancé la fabrication de maquettes tactiles et programmé l'installation de boucles magnétiques qui viendront renforcer les dispositifs destinés aux visiteurs aveugles ou malvoyants.

- **L'Écolothèque**

Les publics porteurs de handicap des établissements médico-sociaux participent à la vie de l'Écolothèque. Venus par petits groupes encadrés par leurs éducateurs au moins deux fois par mois toute l'année, ils nourrissent les animaux, cultivent un jardin ou tout simplement goûtent les plaisirs de la nature sauvage et cultivée des lieux. Une convention avec leurs établissements d'appartenance garantit les engagements réciproques des parties.
Des liens profonds et réciproques se sont tissés au fil des années. A titre d'exemple, les résidents de Massane viennent initier les enfants de l'accueil de loisirs à la vannerie, la peinture sur verre, la poterie.
Les éducateurs parlent « d'approcher les animaux dans le respect, développer l'autonomie, de favoriser l'entraide » autant de bénéfices pour les enfants. L'Écolothèque est un lieu rassurant, ouvert sur le monde et la nature. Chaque enfant y trouve toujours une expérience, différente de son quotidien à éprouver, questionner, vivre.

Développer une offre culturelle adaptée pour les publics spécifiques

- **Faire évoluer les missions des médiathèques**

La mission culturelle originelle des lieux de lecture a largement évolué dans ses approches, et le réseau des médiathèques s'attache à toucher tous les publics, de l'étudiant et du chercheur au public en exclusion sociale.

Le réseau des médiathèques a pour objectif de permettre l'accès de tous les publics à la culture, et de développer la proximité avec les usagers, afin de lutter contre l'isolement : animations et portage de documents en maison de retraite, portage à domicile pour des personnes dépendantes, actions menées avec les hôpitaux, actions hors les murs proposées aux gens du voyage. A titre d'exemple, la médiathèque Sand intervient régulièrement à la Maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone.

En matière de lutte contre l'exclusion sociale, des accueils de primo-arrivants et de personnes en situation d'insertion sont organisés dans plusieurs équipements. Le réseau est également engagé dans une nouvelle initiative en direction des acteurs chargés de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Avec une augmentation constante du nombre d'abonnés bénéficiaires des minima sociaux, le réseau des médiathèques est un acteur de la démocratisation culturelle au plus près des citoyens. 11 % des abonnés du réseau sont ainsi bénéficiaires de tarifs minima sociaux (respectivement 16 % pour Emile Zola et 17 % pour Federico Fellini).

La création d'un espace *Emploi formation* au Forum de l'actualité de la médiathèque Zola, couplé à la création d'une page dédiée sur le portail Internet, permet aux usagers de bénéficier d'un

accompagnement individualisé et d'accéder à de nombreuses ressources physiques et numériques en la matière. Le partenariat en cours avec le service Emploi et insertion de la Métropole et avec la Cyberbase permettra de mieux coordonner l'offre d'initiation multimédia et d'optimiser les actions en matière d'insertion professionnelle.

Comme dans les autres équipements, une offre variée d'initiations multimédia et d'ateliers créatifs numériques, permet de favoriser la capacité des personnes à l'autoformation, notamment par l'acquisition de compétences en matière de culture numérique. A titre d'exemple, l'initiation au codage informatique est un axe majeur de la médiation numérique auprès des jeunes, avec l'initiation à la création de jeux-vidéo. Le travail de médiation autour du logiciel libre est au cœur de la programmation des ateliers.

- **Le dispositif *culture à l'hôpital***

Grâce à un partenariat avec le pôle gérontologique du CHU Lapeyronie, 60 usagers souffrant de troubles d'Alzheimer et leurs familles bénéficient chaque année d'actions de médiation conduites par les médiateurs et plasticiens du musée Fabre. En 2014, cette activité s'est vue décerner le prix « Culture à l'hôpital » par la Fédération Hospitalière de France.

- **Les dispositifs pour les personnes sous-main de justice**

L'existence sur le territoire d'une maison d'arrêt (à Villeneuve-lès-Maguelone) a conduit différents acteurs culturels métropolitains à développer un certain nombre d'actions vers les personnes sous-main de justice, soit en organisant l'offre au sein même de l'établissement pénitentiaire, soit en permettant à ces personnes d'accéder à l'offre culturelle *in situ*.

- **Le musée Fabre**

C'est ainsi que le musée Fabre s'est inscrit dans plusieurs dispositifs. Tout d'abord, le dispositif *culture et justice,* mis en place par le ministère de la Justice, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la DRAC a pour objet d'accueillir une dizaine de détenus pour des dix séances de découverte des collections. De plus, le musée Fabre accueille depuis deux ans dix jeunes suivis par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Ce sont aussi des adolescents volontaires qui participent depuis 2012 à des ateliers de pratiques artistiques en lien avec les collections.
Le second dispositif, le *Musée citoyen*, est mené en partenariat avec l'association Mas des Moulins / MECS Bon Secours. Le musée Fabre est conventionné depuis 2016 avec cette association qui a pour vocation de proposer des activités culturelles et artistiques favorisant l'insertion et l'autonomie sociale des enfants, des adolescents en situation d'exclusion sociale (les placements pouvant être faits par des assistantes sociales ou par la DPJJ). Ce partenariat débouche sur des cycles de visites et ateliers qui permettent à une vingtaine de personnes, par la découverte du musée et de ses collections, de sortir de l'enfermement psychique ou physique lié à l'isolement social, de stimuler leur capacité de création, éveiller leur curiosité, favoriser l'échange au travers du sens critique et du questionnement tout en permettant la rencontre et le partage d'une pratique entre des enfants de Montpellier et de Ganges.
Ces actions font tous les ans l'objet d'une restitution à travers d'un accrochage dans les ateliers éducatifs du musée, *Le musée sans exception*, exposition valorisant les travaux ponctuée par un moment de convivialité où tous les participants et leurs familles sont accueillis.

Le Centre Chorégraphique National de Montpellier

Il organise des stages de découverte de la danse contemporaine pour des publics mixtes incluant cinq personnes sous-main de justice.

Le réseau de médiathèques

Dans le cadre d'une convention multipartite pour le développement du livre et de la lecture auprès des personnes placées sous-main de justice, le réseau organise l'intervention d'un agent spécialisé d'une demi-journée par semaine dans le centre pénitentiaire pour y développer la lecture au travers de conseils techniques et de soutien à la gestion de la bibliothèque de ce centre, de prêts de documents, de formation du détenu bibliothécaire, d'organisation d'actions culturelles en lien avec l'activité culturelle programmée dans le réseau lui-même.

Le centre dramatique national hTh

Le CDN hTh, enfin, mène depuis plusieurs années des actions conventionnées avec le SPIP et la DRAC qui lui permettent d'intervenir dans le centre pénitentiaire. La première consiste en des ateliers théâtre mêlant écriture et jeu, privilégiant l'utilisation de la langue et constituant une approche du rapport de l'individu à la société. Le CDN organise aussi la programmation d'un spectacle (décembre 2017) qui sera donné dans toute son entièreté dans le centre pénitentiaire (décors, comédiens, etc.). Avec la DDPJ, le CDN mène une action vers les mineurs dans les plages accessibles (les vacances scolaires en particulier) qui est centrée autour du numérique (découverte de logiciels, photomontage numérique, etc.)

Agir dans le cadre de la politique de la ville

L'objectif stratégique en matière de culture est bien de permettre l'accès à la culture, et particulièrement aux établissements culturels, à des populations résidentes des quartiers dits « politique de la ville ». Cette entreprise se décline en des objectifs opérationnels suivants : 1 : de coordonner l'offre culturelle, par une mise en réseau des établissements, un accompagnement des acteurs et des échanges sur les pratiques ; 2 : d'élaborer des parcours culturels (et sportifs) pour accompagner le public vers la culture ; 3 : de développer les réseaux de lecture publique multimédia et numérique par la création d'un maillage territorial, l'accompagnement des projets culturels de la Métropole, une médiation culturelle et innovante. Le financement de ces actions culturelles est assuré par des fonds de droit commun de la Métropole (101 000 €). Les projets associatifs sont soutenus sur le fond de Cohésion sociale de la Métropole au titre de l'enjeu « Culture » (19 200 €) et sur le fond de cohésion sociale ville.

› ***démos*, inscrire l'éducation et la pratique musicale dans les quartiers « politique de la ville » et les zones rurales éloignées des lieux de pratique**

Le projet *démos*, initié par la Philharmonie-Cité de la Musique en 2010, est un projet de démocratisation culturelle centré sur les pratiques musicales en orchestre. Il s'adresse à des enfants de 7 à 14 ans et consiste à permette l'accès des jeunes à la musique au travers d'une pédagogie appropriée fondée sur la pratique. D'expérimental dans sa première phase, il est devenu un projet-phare avec une ambition de développement national. La collectivité s'est inscrite dans *démos* en 2017 au travers d'une convention de partenariat avec la Philharmonie- Cité de la Musique, convention qui décline précisément l'économie de ce dispositif sur le territoire. Ce sont 105 enfants résidant dans les quartiers PDLV ou de territoires ruraux (villes de Cournonterral et de Castries) qui participent dès 2017, grâce à des partenariats avec les villes de Montpellier, Castries et Cournonterral, le Conservatoire à Rayonnement Régional, l'Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie Pyrénées Méditerranée, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, le Centre Communal d'Action Sociale de Montpellier, pour un budget prévisionnel de 262 000 € TTC par an et réparti entre les partenaires.

Faire des établissements culturels les acteurs de cohésion sociale

- **Le musée Fabre**

Le musée Fabre, en partenariat avec les associations ESSOR (quartier Petit Bard) et IPUICC (quartier Mosson), accueille des habitants de ces quartiers. La venue au musée permet aux structures associatives de répondre à leurs objectifs de cohésion sociale et d'insertion. La restitution des travaux a, cette année, été proposée dans la médiathèque Shakespeare, favorisant le temps d'échanges entre les familles.
Un autre partenariat du musée avec l'association « Culture et sport solidaire 34 », a pour objectif de mettre des entrées gratuites pour le musée à disposition des publics exclus de la culture et choisis par l'intermédiaire de relais du champ social.
C'est dans la Maison pour Tous Georges Brassens, située dans le quartier des Hauts de Massane, qu'en collaboration avec le service Enfance de la ville de Montpellier que le musée Fabre présentera l'exposition *L'Art et la matière - Galerie de sculptures à toucher*. Il s'agit de répondre aux enjeux d'accessibilité des populations éloignées du champ culturel et à ceux de l'éducation artistique et culturelle par un dispositif innovant installé dans un quartier identifié comme prioritaire dans le cadre de la politique de la ville (de janvier à mars 2018).

- **L'Écolothèque**

L'Ecolothèque s'engage à accueillir au moinsun quart des classes issues des « quartiers politiques de la ville. En 2017, ce sont 30 % des classes accueillies qui relèvent des quartiers défavorisés.

- **Le réseau de médiathèques**

Les médiathèques jouent un rôle social et éducatif envers les différents publics. A titre d'exemple, le Service éducatif de la médiathèque Shakespeare permet, grâce à des projets alternatifs menés avec les établissements scolaires de proximité, de favoriser les pratiques culturelles créatives et numériques et d'élargir les repères et références culturelles pour de nombreux jeunes en difficulté.
En 2016 une permanence hebdomadaire et gratuite d'écrivain public a été mise en place à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, située dans le quartier de la Mosson, en partenariat avec l'association SOMIS (Service d'Orientation et de Médiation pour l'Insertion Sociale).

- **Ideas Box, une médiathèque hors les murs dans les quartiers PLV**

Afin de renforcer la réalité d'une proposition de lecture publique au plus près du besoin, la Direction des médiathèques et du livre de Montpellier Méditerranée Métropole s'est dotée, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 et grâce aux financements consentis, d'une *Ideas Box*, médiathèque hors les murs et multimédia en kit développé par l'ONG Bibliothèques Sans Frontières (BSF) et designé par Philippe Stark. L' *Ideas Box* peut se moduler et s'installer partout, intérieur et extérieur, sur 250 m^2 si l'ensemble est déployé.
Le dispositif a vocation à aider au développement culturel dans les territoires les plus éloignés de nos équipements, et en particulier les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, tous situés à Montpellier, qui accueilleront chacun l' *Ideas box* au cours de la période 2017-2018.

Comme lors de sa présentation le 26 juillet 2017 dans le parc Dioscoride de Celleneuve, dans le cadre de la manifestation nationale *Partir en Livre*, les déploiements de l'*Ideas box* seront adossés à des opérations d'action culturelle du réseau des médiathèques, garantie d'une communication plus efficace et d'une plus grande visibilité.

En complément du réseau de médiathèques existant, l'acquisition de cet outil innovant permet de développer les partenariats avec les acteurs socio-culturels, associatifs et institutionnels du territoire, et d'aller vers des publics non acquis, notamment autour des technologies numériques.

Entre les déploiements, l'*Ideas box* est installée dans une salle publique de la médiathèque centrale Emile Zola, où elle sert à la formation du personnel, des partenaires et dans le cadre d'accueils de groupes.

- **Le soutien de la Métropole au forum Handijob**

Aux côtés des acteurs qui œuvrent pour l'emploi sur son territoire, dans le cadre de sa politique d'insertion par l'emploi, la Collectivité soutient, en 2017, comme chaque année, la sixième édition du forum HandiJob. Organisée par Cap Emploi, cette manifestation est destinée à favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Installé cette année au Corum, il comprend :

• 110 Stands : 74 entreprises avec un espace dédié à l'insertion en milieux ordinaires (Entreprises Adaptées, Chantiers d'insertion, Associations Intermédiaires, …)

• 350 Offres d'emplois recueillies dans la journée

• 1 Espace dédié aux organismes de formation et aux associations

• 1 Espace dédié à l'ergonomie des postes de travail, avec du matériel présenté par des fournisseurs de matériels ergonomiques

• 5 Ateliers de coaching destinés aux personnes et animés par les étudiants en Master 2 RH de l'ISEM et de l'IAE

• 1 Atelier sur les métiers du conseil client animé par ComTel

• Pour l'ARESAT une table ronde et une conférence.

Au-delà de cette manifestation, la Collectivité a également créé un partenariat, depuis 2006, avec le Comité de Liaison de Coordination des Personnes Handicapées qui regroupe une soixantaine

d'associations représentant tous les types de handicap. Cette association est en outre soutenue financièrement par Montpellier Méditerranée Métropole.

1/3- Améliorer la politique d'emploi et d'insertion, notamment des jeunes, en réponse à la dynamique démographique du territoire

L'insertion par l'activité économique

Un des leviers du déploiement de la politique de la Métropole en faveur de l'insertion est l'économie, notamment par les chantiers d'insertion, par la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics, et par l'action en faveur des jeunes de la Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M).

La Collectivité soutient chaque année la réalisation de chantiers d'insertion et d'utilité sociale sur son territoire.

Elle finance par exemple le chantier Mécanique et Aide à la Mobilité (MECAM) de Passerelles-Insertion à Saint-Jean de Vedas qui, en plus d'employer des publics en insertion, met à leur disposition des véhicules (2 et 4 roues) à très bas prix, pour que la mobilité ne soit plus un frein dans leur cheminement vers l'emploi. Sur le même principe, « Informatique PLUS », à Castries et Montpellier, récupère des ordinateurs usagés pour leur redonner une nouvelle vie et les vendre ensuite à un prix préférentiel. La Collectivité soutient la Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M), par la mise à disposition d'agents et de locaux (valorisée à plus de 200 000 €) et par une subvention directe annuelle de plus de 400 000 €.

La MLJ3M accueille, accompagne et oriente les jeunes de 16 à 26 ans, sortis du système scolaire et sans emploi, afin de les aider à s'insérer socialement et professionnellement. 9 886 jeunes ont été accompagnés en 2016, dont un quart issu de quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'action de la Collectivité en faveur de l'insertion par l'activité économique ne s'arrête pas là, elle accorde également son soutien à des actions telles que CitésLab de la BG Montpellier (réseau national d'appui aux entrepreneurs), qui vise à encourager l'esprit d'entreprise dans les quartiers prioritaires pour la création de son propre emploi, ou l'action d'accompagnement à la création d'entreprise d'AXENTS au cœur du quartier de la Mosson.

Projet pour le développement de l'emploi métropolitain

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, il a été décidé par la Métropole et l'Etat de mettre en œuvre un Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (Podem), un dispositif innovant et expérimental de coordination et d'animation de politiques locales d'emploi et d'insertion.
Le PODEM, co-animé par la Métropole et l'Etat, a vocation à associer étroitement les acteurs, pilotes et/ou partenaires des politiques publiques territorialisées de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation.

« Rencontres pour l'emploi » : un lien direct entre demandeurs d'emploi et recruteurs

L'action de la Collectivité passe également par la mise en relation des recruteurs et des demandeurs d'emploi.
C'est ainsi qu'en 2017, une édition des « Rencontres pour l'emploi » a été organisée à Montpellier, au cœur du quartier prioritaire de la Mosson. Cette édition a permis à plus de 2000 visiteurs de rencontrer 73 exposants de tous secteurs proposant plus de 300 offres d'emplois locaux. Les entreprises du numérique, des services à la personne et du commerce étaient les plus représentées.

La commande publique comme levier d'Insertion professionnelle

Montpellier Méditerranée Métropole continue le développement des clauses sociales au sein de ses propres marchés, de ceux de ses structures satellites et aussi avec de nouveaux maitres d'ouvrage lui ayant confié la mise en place et le suivi des clauses sociales de leurs propres marchés. Ainsi de plus en plus d'heures de travail sont réservées à des publics éloignés de l'emploi. En 2017, c'est plus de 130 000 heures de travail qui auront été réalisées par des publics en insertion professionnelle : dans la construction d'équipements publics, dans le traitement de l'eau, le tri, la collecte de déchets, des prestations de traiteurs, le nettoyage, la sécurité... contre 114000 heures en 2016, 84 000 heures en 2015 et 33 000 heures en 2014.

L'année 2017 a été marquée par la création de la Plateforme Collaborative Métropolitaine Clause sociale, portée par la Métropole, inscrite dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, et soutenue par le Fonds Social Européen et l'Etat. La mise en place de cette plateforme doit permettre d'augmenter le nombre de Maitres d'ouvrage du territoire Métropolitain impliqués, de travailler en étroit partenariat avec tous les acteurs de l'insertion du territoire et de proposer aux bénéficiaires des parcours de qualité les amenant vers l'emploi.

Mettre en place des solutions d'accès adaptées aux besoins de chacun

Le dispositif culturel vers les 11-17 ans

La Métropole a initié un dispositif d'expérimentation de pratiques artistiques et culturelles des publics des 11-17 ans sur huit communes de l'Ouest de son territoire (Fabrègues, Cournonterral, Saint Georges d'Orques, Pignan, Lavérune, Saussan, Cournonsec, Murviel-lès –Montpellier) en proposant des ateliers de pratiques culturelles (théâtre et arts du cirque, initiation et approfondissement) ainsi qu'un meilleur accès aux lieux de diffusion (CDN, pôle cirque, etc.). Cela a été rendu possible dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'allocations familiales. Les résultats de cette action sont 3 600 heures d'activités artistiques en 22 sessions de 5 jours d'activités culturelles métropolitaines ou communales en 2014, un meilleur accès des 11-17 ans aux lieux de diffusion et une meilleure implication de ceux-ci sur des pratiques dites » intermédiaires ». Une démarche d'évaluation est en cours afin d'évaluer la pertinence d'une ouverture de cette expérience à toute commune volontaire sur le territoire, d'une part, et de faire évoluer le modèle d'un point de vue économique en privilégiant le co-financement des intervenants culturels, d'autre part.

Le Réseau d'Enseignement Musical

Le Conservatoire de Montpellier (CRR) est classé à vocation régionale et dispense, à ce titre, un enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Sa mission est aussi de former les amateurs et de favoriser le développement de leur pratique. C'est dans une logique de solidarité au sein du territoire métropolitain et d'égalité d'accès à l'enseignement musical qu'a été lancé en 2017 le « Réseau de l'Enseignement Musical de Montpellier Méditerranée Métropole ». Il s'agit d'adhérer au réseau par l'engagement d'une charte ou, pour certaines écoles, d'être « associées au CRR », ce qui permet à ces écoles de participer à des échanges d'élèves pour des cours collectifs ou à des ensembles vocaux ou instrumentaux, de s'impliquer dans les manifestations extérieures du CRR, ou, encore d'ouvrir les examens de cycle 1 et 2 du CRR à leurs élèves. Ces écoles se positionnent, de leur côté, dans une logique de structuration en cycle et/ou département, de formation et de professionnalisation des équipes enseignantes ainsi que de définition du projet d'établissement. Ce réseau est donc de nature à favoriser les échanges entre le CRR et les écoles partenaires pour mettre en place un système de coopération qui rapproche les acteurs et amène à des pratiques musicales partagées. Les adhésions au réseau seront valables jusqu'en 2020 et des évaluations annuelles du dispositif sont prévues pour le développement et la pérennisation de l'action.

Le Conservatoire dispose d'orchestres intercommunaux partenaires du réseau qui acceptent les élèves des écoles de musique. L'orchestre *Arc'O* reçoit les élèves des écoles de Saint Jean de Védas, Juvignac et l'*internot*e, toutes situées sur l'arc ouest de la Métropole *;* l'orchestre *E.I.R.E.* accueille élèves de celles situées sur l'arc est et, enfin, *Orchestre Harmonie Junior 3M*, est un ensemble à vent.

Faciliter l'accès des scolaires aux dispositifs culturels : les *bus du savoir*

Tout en privilégiant le transport par tramway entre les établissements scolaires et les établissements culturels accessibles par ce mode de transport, la Métropole finance la mise à disposition d'autobus pour transporter les scolaires depuis les écoles jusqu'aux établissements culturels pour participer aux activités culturelles. Ce dispositif facilite l'accès des scolaires des établissements culturels situés sur l'aire métropolitaine qui sont parfois éloignés et non desservis par le tramway et il permet donc un accès équitable pour tous.

La combinaison des tarifications liées à la mobilité

La Collectivité a mis en place avec ses partenaires, la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault des tarifications intermodales, respectivement combinées avec les trains régionaux (abonnement Kartatoo permettant l'accès aux trains régionaux et au réseau de Transports Urbains TaM) et les cars départementaux (abonnement intermodal).

Le projet EMMA (Espace Multimodal) lui a permis de développer les tarifications combinées multimodales liées à l'ensemble des services de mobilité proposés sur le territoire (tramway, bus, vélo, covoiturage, stationnement en ouvrage, auto-partage).

En effet, EMMA, dont le lancement commercial s'est déroulé en deux phases – la première en avril 2014, la seconde en mai 2016 –, permet de simplifier les démarches pour tous les utilisateurs, tout en proposant des offres tarifaires personnalisables à volonté, pouvant inclure tous les services mobilité existant. De même, poursuivant sa volonté d'accessibilité des services publics à tous, l'application EMMA a été entièrement vocalisée, permettant ainsi aux malvoyants de bénéficier du même niveau de service que tous.

Concernant la simplification de démarches, le système Web EMMA a été mis en ligne en 2015, accompagné de l'application smartphone TaM, laquelle intégre le service (avec horaires tram/bus et disponibilité des vélos en station proposées en temps réel). De plus, des bornes d'accès au service EMMA ont été ouvertes au public dans les grands pôles d'échange de la Métropole depuis mars 2016.

De nouvelles offres tarifaires multimodales ont ainsi vu le jour : elles sont disponibles sur la carte multimodale EMMA, par le biais du site multimodal tam-voyages.com ou directement depuis l'application. Celles-ci peuvent par exemple depuis l'intégration du stationnement, proposer à l'utilisateur le volet afférent sur son contrat.

Un calculateur multimodal est également mis à disposition de tous afin de déterminer le(s) meilleur(s) choix de trajet possible(s) pour l'utilisateur.

Pour utiliser EMMA et ses services, les supports sont donc multiples, depuis la carte EMMA jusqu'aux smart objects en passant par le smartphone. Ainsi, chaque utilisateur peut personnaliser, suivant son besoin propre, son contrat Mobilité EMMA et l'usage qu'il souhaite en faire.

Le Soutien de la Métropole à Faciligo

La démarche Cité intelligente, menée par la Métropole, vise à imaginer de nouveaux services urbains et des dispositifs numériques contribuant à améliorer la participation citoyenne et à stimuler l'économie par l'innovation. La start up FACILIGO, incubée au BIC Cap Omega, propose une plateforme collaborative et solidaire sur internet (faciligo.fr) qui permet la mise en relation de populations à mobilité réduite avec les populations autonomes pour aider les premières dans leurs déplacements de proximité (tramway ou bus) ou des voyages.

Aujourd'hui, 22 millions de personnes en France dépendent de la disponibilité de leurs proches pour voyager et les prévisions démographiques prévoient une amplification de ce besoin jusqu'à 2035. De plus le prix représente un frein aux déplacements lors de voyages lorsqu'il faut accompagner ou être accompagné.

L'intérêt de cette mise en relation est double :

• Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite pour avoir le même droit aux déplacements et voyages que les personnes autonomes.

• Favoriser la mobilité des personnes autonomes dans un contexte d'augmentation des coûts des déplacements et de baisse du pouvoir d'achat.

Les atouts de Faciligo:
- Cette solution gagnant / gagnant favorisant plus de mobilité incite à la mobilité inclusive, l'entraide, le partage et la création de liens sociaux jusqu'à la sortie d'isolement.
- Ce service digital et ergonomique est disponible en ligne, facile à utiliser et pensé pour sa communauté.
- Tous les trajets sont assurés par la Maif.

Ce projet s'inscrit dans la politique sociale de mobilité de la Métropole. En effet, les accompagnants bénéficient de la gratuité dans les transports de la Métropole lorsque la personne handicapée est munie d'une carte d'invalidité portant la mention « besoin d'une tierce personne » (la personne handicapée paie son voyage).
Il s'agit d'une innovation d'usage favorisant la mobilité pour tous, l'économie, l'écologie par un acte citoyen solidaire. Ce dernier peut être ponctuel, fréquent, en train ou autres transports en commun (métro, tramway, bus) ou encore en voiture.

Téléalarme, une sécurité renforcée dans les foyers

Depuis 1980, la collectivité accompagne les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap par la mise à disposition du service " Téléalarme". Constitué d'un médaillon directement relié au centre de traitement d'alertes des pompiers de Montpellier, ce service permet une intervention plus rapide en cas de déclenchement du signal.

Ce dispositif compte plus de 1500 abonnés en 2017 et connait une augmentation de 2 à 3% chaque année. Il est gratuit pour près d'un tiers d'entre eux, mais génère des recettes d'environ 290 000 euros en 2017 (abonnement).

2/ Donner accès à une alimentation saine et locale à tous

Faire connaître à chacun les initiatives territoriales autour de l'agroécologie et de l'alimentation

La politique agroécologique et alimentaire, de la Métropole conformément à la stratégie de développement économique pour construire les conditions de la coopération, vise notamment à stimuler et développer les écosystèmes territoriaux. L'objectif est de permettre à tous ceux qui sont motivés pour agir en faveur de l'agroécologie et de l'alimentation saine et locale, de travailler ensemble à mettre en valeur et développer ce qui existe déjà et à faire émerger de nouvelles actions. Les initiatives citoyennes locales en matière d'alimentation et d'agroécologie sont en effet très nombreuses et souvent remarquables.

Co-construite avec les acteurs territoriaux de l'agroécologie et de l'alimentation, la démarche collective vise à :

- favoriser l'appropriation du message agroécologique sur le territoire, en faisant du lien entre les gens déjà investis sur le sujet et militants, mais aussi en touchant progressivement des publics moins convaincus *a priori* par l'agroécologie et l'alimentation locale ;
- faciliter le passage de l'idée (« j'aimerais bien jardiner mais je ne sais pas…») au projet (« je jardine ! »), en permettant à chacun de savoir vers qui se tourner pour apprendre comment faire ici, maintenant.

Tous les travaux des groupes de travail mis en place en 2015-2016 convergent sur la pertinence de la mise en place d'une plateforme collaborative des initiatives visant quatre publics (jeune public, grand public, professionnels, recherche/ enseignement supérieur) autour de trois premiers « objets » :

- Un agenda mutualisé : fêtes de terroir, rendez-vous de mise à l'honneur des produits locaux, ateliers du goût, initiations à la permaculture, ciné-débats autour de l'agriculture et de l'alimentation durable, conférences, formations, colloques scientifiques… L'agenda est foisonnant, mais bien peu lisible actuellement pour l'habitant ou le touriste !
- Une cartographie intelligente et interactive des circuits alimentaires de proximité permettant d'identifier facilement les lieux où s'approvisionner en produits locaux (dont ceux issus de l'agroécologie) tels que les points de vente collectifs, les paniers, les marchés de plein vent, les primeurs…
- Les lieux ressources de ce foisonnement : les fermes dites « fermes ressources » bien sûr, les magasins (classiques et moins classiques comme les supermarchés associatifs et solidaires) et les marchés (ci-dessus) mais aussi l'écolothèque, les associations, les médiathèques, les jardins collectifs, les composteurs collectifs…

La plateforme internet rassemblant et rendant visibles ces initiatives, a été mise en ligne en octobre 2017.

Renforcer la qualité et la proximité de l'approvisionnement local de la restauration collective scolaire

Afin de construire un approvisionnement de proximité durable et pérenne des restaurations collectives du territoire, la Métropole a engagé un état des lieux global et fidèle des pratiques métropolitaines en termes de Restauration Collective et notamment des différentes stratégies mises en œuvre (politiques alimentaires et d'achat), des modes de gestion et des types de production utilisés, des volumes d'achat et de production existants. L'ensemble des communes ont été auditées.

Les services de la métropole interviennent également en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes ou syndicats mixtes en charge de la restauration scolaire, afin d'apporter son expertise et appui dans la rédaction du cahier des charges du marché de fourniture de prestations repas. Une telle AMO a été conduite auprès du SIVOM « Bérange-Cadoule-Salaison », de la commune de Juvignac et du groupement « Lavérune-Pignan-Saussan-Murviel ». Les résultats convergent vers une amélioration notoire de la qualité des repas, de la fréquentation des restaurants scolaires et du degré de satisfaction des usagers (élèves, parents, encadrants).

Enfin, mentionnons l'initiative de la Ville de Montpellier d'introduire un « repas alternatif et solidaire » au menu des cantines scolaires, proposant une proportion réduite ou limitée de produits carnés, et insistant sur les dimensions équitable, locale, environnementale de l'approvisionnement alimentaire.

Un « protocole d'accord pour une Métropole durable » pour l'amélioration de l'approvisionnement local des super et hypermarchés

La Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Montpellier, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et une douzaine de grandes et moyennes surfaces du territoire ont signé en mai 2016 un protocole d'accord pour une Métropole durable. Dans la suite de la COP21, ce protocole témoigne de l'engagement solidaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le protocole engage les acteurs sur plusieurs axes prioritaires :

- promouvoir les circuits de proximité en privilégiant la commercialisation auprès des citoyens de denrées produites localement ;
- renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en accroissant les relations avec les associations qui au quotidien sur le terrain assurent la collecte et la distribution des invendus ;

- réduire les déchets, améliorer la valorisation des déchets en favorisant le tri sélectif et diminuer les emballages.

Un comité de suivi, composé des représentants des partenaires signataires, a été créé.

2/ ACTION PHARE

Lancement de la démarche « BoCal »

Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or et la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, ont lancé « BoCal », comme bon et local. Cette démarche offre les clés des différents circuits courts, grâce à un site internet et à l'annuaire papier répertoriant 275 producteurs et distributeurs.

Cette nouvelle « étiquette », destinée à mettre en lumière la myriade de producteurs et de modes d'approvisionnements locaux en matière d'alimentation qui se déclinent sur un site internet et un guide, prélude d'une vaste campagne d'information sur le sujet.

Une plateforme et un guide pour la transition agroécologique et alimentation durable

La plateforme internet (bocal.montpellier3m.fr) recense via une base de données dynamique et cartographiée, pour le moment 275 points de distribution en produits bons et/ou locaux sur les 3 territoires. Elle intègre également un agenda mutualisé. C'est une déclinaison concrète de la politique de la Métropole en matière d'agro-alimentation et d'agro écologie.

Sur la plateforme BoCal, chacun peut dès à présent identifier, parmi les 275 points de vente déjà répertoriés, celui qui correspondra le mieux à ses aspirations, en fonction de sa localisation (à côté de chez soi ou de son lieu de travail), de sa nature (une vente directe à la ferme ou au caveau, une boutique qui référence des produits locaux ou/et bio, un marché de plein vent, un point retrait où aller chercher sa commande web, ou la livraison à domicile), et des produits qu'on y trouve.
La démarche BoCal est progressive. Pour le moment, sur le site et sur le guide, seuls les points de vente référencés par les partenaires du projet (la Chambre d'Agriculture, la fédération INPACT, le CIVAM Bio 34, les Boutiques Paysannes, le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole et les trois intercommunalités) y sont indiqués.
Sur BoCal, dès à présent les grands rendez-vous de l'agroécologie et de l'alimentation du territoire sont répertoriés. Le référencement sera progressif. Tous les organisateurs d'événements en lien avec la thématique sont invités à y faire connaître leur atelier/festival/formation/balade/salon… afin que se donne à voir peu à peu la richesse de l'offre événementielle territoriale.

3/ INDICATEURS

*Nombre total d'emplois financés dans le cadre des chantiers d'insertion et par les clauses sociales des marchés de la Collectivité**

151 heures par mois = 1 ETP (Equivalent Temps Plein) soit 1 607 heures annuelles

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
77,3 ETP	113,8 ETP	67,4 ETP**	77,8 ETP	68,7 ETP	107,5 ETP	126 ETP

**Série rétropolée selon de nouvelles modalités de calculs*
***En 2012, l'aboutissement des chantiers de tramway L3 et L4 a entrainé une baisse significative des emplois financés.*

Nombre d'abonnés à la téléalarme

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 456	1 402	1 466	1 466	1 473	1 500	1 465	1 500	1510

Nombre d'arrêts de bus ou Tram accessibles aux Personnes à mobilité réduite

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
444	528	541	662	716	805	887	959

Il nous reste 100 stations à mettre en accessibilité soit 200 arrêts pour avoir un réseau 100% accessible

4 / PERSPECTIVES

La Collectivité travaille pour la mise en place de nouveaux projets afin de renforcer sa politique en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de ses habitants.

Renforcer la politique en direction des seniors et de l'autonomie

La ZAC Extension Eureka, dont la vocation est de créer un quartier mixant logements et activités, a été pensée autour du concept du Bien Vieillir afin de favoriser la mixité intergénérationnelle et de développer des solutions en faveur du maintien à domicile. Sont mobilisées pour cela toutes les dimensions du projet : espaces publics adaptés, typologie de logements incluant une part de logements évolutifs et adaptés, pôle d'entreprises dédiées à la Silver Economy, services et commerces de proximité, pôle sanitaire et médical… Sa viabilisation a été engagée fin 2014.

En outre, est projeté le développement de services innovants pour la prévention de la dépendance et le maintien à domicile grâce à des logements connectés. Pour cela la Métropole engage une démarche de Recherche & Développement, dit PRD, sur 3 ans associant de nombreux partenaires : acteurs de la santé (CHRU), universitaires, acteurs sociaux médicaux (CCAS), et entreprises.

Montpellier Méditerranée Métropole soutient également le Pôle Autonomie Santé de Lattes (PAS). Porté par la Commune de Lattes, le PAS est structuré autour de la notion d'autonomie et du soutien à apporter aux personnes qui en sont privées, pour cause de vieillesse, handicap, ou accident.

Révision des cartes stratégiques de bruit et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Disposant de la compétence « lutte contre les nuisances sonores », la collectivité a approuvé les cartes stratégiques de bruit aujourd'hui toujours en vigueur le 15 janvier 2009. Sur cette base diagnostic, a été élaboré le PPBE de 1ère échéance qui a lui été approuvé par un vote des élus le 1er avril 2010.
Ces documents devant règlementairement être réexaminés au moins tous les 5 ans, la Collectivité a engagé un marché pour procéder à leur révision, en s'attachant également à évaluer l'impact des mesures mises en œuvre et les évolutions survenues depuis 2010.
Après avoir procédé durant les premiers mois de sa prestation à la collecte des nombreuses données nécessaires à la révision de ces cartes, une première version de ces cartes a pu fait l'objet d'une

présentation au printemps par le cabinet Impédance. Il est prévu que ces cartes stratégiques de bruit soient soumises au vote des élus en conseil de Métropole mi 2018.
Sur cette base diagnostic, le prestataire pourra alors commencer à travailler sur le plan d'actions du PPBE. La fin de cette mission d'AMO est prévue fin 2018.

Alimentation des personnes en situation de précarité

La société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer dans l'alimentation de la population urbaine, en contribuant par leur expérience, des innovations et des campagnes à créer des systèmes alimentaires plus durables et en contribuant à une politique alimentaire urbaine fondée sur le droit et l'inclusion sociale.

Sur la base de ce constat, la Ville et la Métropole envisagent, dans le cadre du Contrat de Ville, de flécher des crédits de droit commun vers le financement d'actions en faveur de l'amélioration de l'alimentation des personnes en situation de précarité alimentaire, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

5 / FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Renforcer la prévention santé auprès des agents

Prévention

Dans le cadre des actions de prévention de santé de la Collectivité, la GEFLUC (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer) intervient depuis 7 ans auprès des agents. A titre d'exemple, les agents souhaitant arrêter de fumer peuvent être accompagnés, au travers de quatre rendez-vous individuels de 30 minutes avec un tabacologue.

Participation employeur contre le risque santé

En 2009, la Collectivité a mis en place une participation de l'employeur contre les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité. Ce niveau de participation a été renforcé en 2010 de 15 % à 20 %. Depuis 2013, la Collectivité a poursuivi son effort contre les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, également désignés sous le nom de « risque santé », en participant au financement des contrats et règlements labellisés pour ce risque auquel les agents choisissent de souscrire. La participation brute mensuelle de l'employeur oscille entre 10 et 16 € en fonction du revenu net fiscal annuel de l'agent.

Indicateurs internes

Pourcentage de mixité Homme / Femme dans la Collectivité

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
F : 52 % H : 48 %	F : 51 % H : 49 %	F : 52 % H : 48 %	F : 50 % H : 50 %	F : 51,3 % H : 48,7 %	F : 50,1 % H : 49,9 %	F : 50,5 % H : 49,5 %	F : 45% H : 55%

Pourcentage de personnes handicapées dans la Collectivité

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
4,89 %	5,52 %	6,00 %	6,00%	6,08 %	6,18 %	6,71 %	6.27%

CHAPITRE 6

LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE AU REGARD DES 5 ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La participation des acteurs et de la population

Le législateur avait conditionné la transformation des EPCI en Métropole non identifiés par la loi, à l'accord préalable des Conseils municipaux, puis de leurs représentants au Conseil de l'EPCI. Cette exception concernant celle de Montpellier, partagée avec Brest, a été intégrée comme un avantage démocratique certain. La création de la Métropole s'est en effet accompagnée d'un large débat organisé au sein de chaque Commune, de la mise en place d'une gouvernance partagée avec les 31 Maires et d'un pacte de confiance métropolitain. Dans le même esprit, une charte de gouvernance du PLU a été adoptée.

Ce souci de démocratie renouvelée, est le signe de la plus-value que la transformation en métropole apporte au fonctionnement démocratique de l'institution.

La création de la Métropole est aussi l'occasion de refondre les pratiques de participation des acteurs et de la population, en lien étroit avec les 31 communes.

Ainsi en 2017, des actions de concertation et de sensibilisation ont été mises en œuvre sur le territoire de la Collectivité et dans son fonctionnement interne.

La Collectivité sollicite régulièrement la participation des acteurs du territoire à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques afin :

- **d'assurer la concertation avec les usagers du territoire au sein d'instances participatives ;**
- **de partager les politiques territoriales avec les acteurs du territoire pour une appropriation collective.**

1 / OBJECTIFS ET ACTION

1 /1- Assurer la concertation avec les usagers du territoire au sein d'instances participatives

Le rôle renouvellé du Conseil de développement, le CoDé

Fortement mobilisé par les sujets sociétaux et environnementaux de son époque, le Conseil de développement de Montpellier Méditerranée Métropole, le CoDé, a produit depuis son installation en 2015, neuf contributions. Ces contributions font suite à des auto-saisines comme par exemple l'étude sur les perceptions, usages et besoins en santé numérique des citoyens, quelle identité alimentaire pour Montpellier Méditerranée Métropole ou le tourisme éphémère. Travaillant toujours en mode projet, les membres du Conseil de Développement ont également été saisis par la Métropole de Montpellier. Parmi ces contributions figure celle sur l'enjeu de la création de Portes Métropolitaines et leurs spécificités territoriales dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale(SCoT) et celle sur le projet de SCoT proprement dit. Mettant en lumière la nécessaire attractivité de ces portes, le travail collectif et inspirant des membres a permis de consolider le projet.

L'échelon communal, 1er maillon de la relation aux habitants

Parler de proximité oblige d'emblée à rejeter une idée reçue selon laquelle la Métropole serait synonyme, par essence d'éloignement des citoyens. La construction de Montpellier Méditerranée Métropole, en collaboration étroite avec les 31 Communes est conçue comme une plus value ajoutée au fonctionnement de l'ensemble du « bloc communal ». La commune, est repositionnée comme porte d'entrée des habitants et usagers. Le déploiement de guichets uniques de proximité est un des premiers projets concrets mis en œuvre.

A ce titre, et après expérimentation en 2015 avec des communes volontaires, le guichet unique de proximité est opérationnel, sur l'ensemble des 31 communes, au 1er janvier 2016. Les agents des maisons de proximité sont désormais affectés dans les communes (à temps plein ou temps partiel) pour assurer, avec les agents d'accueil des communes, l'ensemble des missions d'accueil du bloc communal.

Cette évolution décisive pour la qualité et la mise en cohérence du service aux usagers s'est accompagnée du déploiement d'une plateforme informatique de gestion des réclamations, permettant, à l'appui du dispositif e-services, d'enregistrer les réclamations des usagers, quel qu'en soit le point d'entrée et d'en assurer un suivi

La participation citoyenne et le Contrat de Ville

Le Contrat de Ville, signé le 10 juillet 2015 par la Métropole de Montpellier, l'Etat et 19 autres partenaires (Région, Département, Ville de Montpellier, CDC, Chambres consulaires, bailleurs…) est devenu le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville sur les douze quartiers prioritaires, représentant plus de 50 000 habitants. La Métropole, compétente en matière de politique de la ville depuis le 1er janvier 2015, copilote ce contrat de ville avec l'Etat.

La place des habitants dans le contrat de ville

Les conseils citoyens, issus de la Loi Lamy, sont une instance de démocratie participative, mise en place à l'initiative des Collectivités et de l'Etat. L'objectif qui est au cœur de la définition des conseils citoyens est le recueil du point de vue, de « l'expertise d'usage » de l'habitant. Douze conseils citoyens ont été mis en place à Montpellier. Chacun s'est créé en association. Tous sont composés, d'une part, d'un collège d'habitants à parité et majoritaire, tiré au sort le 28 avril 2015 pour 2/3 et 1/3 d'habitants volontaires et, d'autre part, d'un collège d'associations et d'acteurs socio-professionnels exerçant leur activité dans le quartier prioritaire et n'ayant pas de lien avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville. Les conseils varient entre 20 et 40 personnes en fonction du nombre d'habitants du quartier. Les membres des conseils citoyens sont élus pour 2 ans et seront renouvelés par la suite. Pour assurer leur bon fonctionnement, des locaux, du mobilier, des équipements en matériel informatique et téléphonique sont mis à disposition de chacun d'entre eux par la Métropole, avec l'aide financière de l'Etat dans le cadre du contrat de ville. Un financement est attribué par la Métropole pour le fonctionnement courant de chaque association.
Créés fin 2015, courant 2016, les conseils citoyens ont été associés aux instances de gouvernance du contrat de ville : comité de pilotage du 8 juin 2016, manifestation organisée pour la signature officielle du contrat de ville le 10 juillet 2016.

La gouvernance, le pilotage politique et le pilotage technique du contrat de ville
Le comité de pilotage est coprésidé par le Maire – Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Préfet. Il est composé par des représentants de l'ensemble des 21 signataires du contrat de ville et des représentants des conseils citoyens (2 représentants par conseil citoyen).
Animé par la Métropole et l'Etat de manière partenariale et participative, le comité technique qui est composé d'un technicien référent par institution, partenaire financeur du contrat s'est réuni 8 fois en 2016. Il a préparé, suivi les 2 appels à projets (2016 avec 310 dossiers et 2017, 390 dossiers déposés), préparé les décisions des comités de pilotage, mis en œuvre la programmation annuelle au travers des moyens mobilisés dans le cadre du contrat.

1 /2 - Partager les politiques territoriales avec les acteurs du territoire pour une appropriation collective

Pour chacune de ses grandes politiques territoriales, la Collectivité associe les acteurs du territoire. Leur participation active aux débats mis en place par la Collectivité facilite l'appropriation par eux de ces politiques et contribue à l'enrichissement des projets.

La plateforme d'e-services

A la suite de la refonte du site internet de la Collectivité et son inscription sur les réseaux sociaux, conduits en 2012, un projet de plateforme d'e-services aux citoyens a été initié en septembre 2013. Il s'inscrit dans une démarche globale d'e-institution qui concerne à la fois des problématiques internes (optimisation des processus de travail par la dématérialisation) et externe (plus de services et plus de qualité de services aux citoyens grâce aux outils numériques).
L'objectif majeur de cet outil est de construire une offre de service à l'usager au travers des outils numériques dans les domaines de compétence de la Métropole :

- faciliter les démarches et les échanges entre les usagers et l'institution, grâce à des services dématérialisés, en complément des modalités actuelles (mail, courrier, téléphone ou guichets uniques de proximité des communes) ;
- offrir un point d'entrée unique et sécurisé à un ensemble de services dont certains existants et déjà « dématérialisés » (compte lecteur des Médiathèques, inscription à des services en ligne,…) ;
- informer en temps réel avec des alertes (messages, push SMS).

De plus, le projet permet d'offrir aux Communes membres qui le souhaitent une instance dédiée de la plateforme à leurs couleurs sur leurs sites web. 19 Communes ont fait ce choix (Montpellier, Saint Génies des Mourgues, Cournonterral, Lavérune, Fabrègues, Le Crès, Clapiers, Castelnau le Lez, Vendargues, Juvignac, Lattes, Saint-Brès, Castries, Pérols, Villeneuve-les-Maguelone, Sussargues, Saint-Georges-d'Orques, Saint Drézéry, Lattes, Saint Jean de Védas).

Ces plateformes sont articulées autour d'un compte usager territorial unique, lui-même compatible avec le nouveau service d'identité nationale France Connect.

Depuis le début de l'année 2016, c'est également cette plateforme mutualisée qui sert de support à la gestion de toutes les demandes liées au cadre de vie et à l'espace public effectuées sur l'internet, mais aussi auprès des agents des 31 guichets uniques déployés dans les Mairies par Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Schéma Directeur est toujours en activité en 2017 et relancé jusqu'en 2020, avec les mêmes objectifs.

Plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics

Depuis 2007, MMM a développé un portail d'accès aux procédures dématérialisées pour son compte mais permettant aussi aux communes qui le souhaitent de répondre, à faible coût, aux obligations légales dans ce domaine (la personne publique ne peut pas refuser de recevoir les candidatures dématérialisées et doit disposer d'un profil d'acheteurs en ligne pour les achats supérieurs à 90 000 €HT).
30 communes utilisent ce service à ce jour.

Plateforme mutualisée d'open-data

Depuis 2012, Montpellier Méditerranée Métropole a développé un portail Open data pour son compte, tout en permettant aussi aux communes qui le souhaitent de publier des données publiques (communales).

Plateforme mutualisée d'e-administration

Depuis 2015, Montpellier Méditerranée Métropole déploie une plateforme d'e-administration exclusivement à destination des communes
proposant un ensemble de services couvrant la chaîne de dématérialisation de bout en bout à travers un portail sécurisé et unifié de manière à faciliter les usages et les échanges entre les collectivités et les services de l'Etat.
Ces outils sont destinés particulièrement à permettre aux communes de répondre aux obligations légales concernant la dématérialisation des flux comptables et financiers (projet PESV2) et des actes administratifs (projet ACTES).

Modules déployés à ce jour :

Gestion et dispositif de télétransmission des flux PES V2 (incluant potentiellement les pièces justificatives).

Parapheur électronique pour signature des élus

Gestion et dispositif de télétransmission des actes administratifs

Dématérialisation des convocations des élus aux assemblées

22 communes utilisent au moins un des modules de ce service à ce jour.

Structuration progressive d'une gouvernance agroécologique et alimentaire territoriale

La structuration progressive d'une gouvernance agroécologique et alimentaire territoriale, se poursuit également, elle vise notamment à construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans des projets d'aménagement durables. En 2017, les comités d'orientation se sont renforcés, animés par les services de la Métropole. A titre d'exemple, le comité d'orientation Agroécologie citoyenne, est composé des acteurs suivants : la Chambre d'Agriculture, le collectif Initiatives Pour des Agricultures Citoyennes et Territoriales (INPACT), Terre et Humanisme, les Colibris, Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences (BEDE), Alternatiba Montpellier et l'association Semeurs de jardins (réseau des jardins partagés). La communauté de recherche et d'enseignement supérieur a également été associée, via Agropolis International, à certains travaux.

- ***Deuxième édition de l'opération collective du « mois de l'Agroécologie »***
  En septembre 2017 s'est déroulée la seconde édition, du « Mois de la transition agroécologique », rassemblant une cinquantaine d'événements ayant trait à l'agroécologie et l'alimentation organisés par les partenaires : plusieurs marchés de producteurs, des visites de fermes, du Marché d'Intérêt National, des fêtes comme la fête de la tomate, des conférences, débats projections. 2 forums citoyens se sont tenus dans le cadre de cet évènement autour de l'agroécologie et de l'alimentation ; il s'agissait de donner la parole aux citoyens pour commencer à construire la feuille de route territoriale. Le mois de la transition agroécologique a également été en interconnexion avec les deux journées du patrimoine en offrant de découvrir le patrimoine naturel, agricole et alimentaire autour d'une quinzaine de visites guidée.

La Métropole a pris en charge la conception et l'édition des outils de communication ainsi que l'organisation des deux forums citoyens.

- ***Construction d'une plateforme collaborative – BoCal***

L'année 2017 est marquée par la construction d'une plateforme collaborative rassemblant l'ensemble des initiatives locales autour de l'agroécologie et de l'alimentation. Cette plateforme a été co-construite avec les acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire du territoire (Chambre d'agriculture, INPACT, CIVAM Bio 34, les Boutiques Paysannes, le MIN) et les territoires voisins (le Grand Pic Saint Loup et le Pays de l'Or). Une charte de la transition agroécologique et alimentaire est actuellement en cours de rédaction par les parties prenantes.

Un Partenariat avec les principales Organisations Professionnelles Agricoles : la Chambre d'Agriculture, la fédération INPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale), qui rassemble 12 associations engagées dans le développement durable des territoires ruraux et l'association Sud et Bio est formalisé à travers des conventions cadre de trois ans.

Le Partenariat avec la Communauté scientifique sur l'agriculture et alimentation se poursuit.

La Métropole adhère depuis de nombreuses années à Agropolis International, dont elle est un des membres fondateurs. Depuis 2016, elle a opté pour un conventionnement triennal avec les trois organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec lesquels elle travaille presque quotidiennement sur les questions agricoles et alimentaires : Montpellier Sup Agro, l'INRA et le CIRAD. Conscients de l'apport essentiel des chercheurs dans l'élaboration et le suivi de la politique publique d'une part, de l'intérêt scientifique de disposer d'un terrain d'expérimentation participatif d'autre part, les partenaires ont choisi d'engager un partenariat sur trois défis majeurs : l'approvisionnement local de l'aire urbaine, l'innovation agricole et agroalimentaire, et la gouvernance collaborative. En 2017, la Métropole a également formalisé un partenariat avec Agropolis sous la forme d'une convention cadre autour notamment de l'organisation des assises nationales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable, l'accueil de manifestations scientifiques, le rayonnement de la politique agrocécologique et alimentaire de la Métropole et le développement international

2/ ACTION PHARE

Concertation autour du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Le CoDé continue à multiplier les avis et consultations. Il a ainsi contribué activement au projet de Schéma de Cohérence Territoriale.
Parallèlement, la Métropole a souhaité engager une large concertation pour associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les forces vives du territoire. Pour ce faire, elle a réalisé une série de dix réunions publiques de présentations et d'échanges, dont six à l'échelle des secteurs territoriaux, et quatre séminaires thématiques. Cette démarche de concertation a réuni plus de 840 personnes. Le projet de SCoT, une fois enrichi de ces premières contributions, a été mis à disposition de tous pendant 4 mois, à l'accueil de la Métropole et dans les 31 communes du territoire. Le dossier était accompagné d'un registre permettant à chacun de consigner son avis et ses propositions. Le projet de SCoT révisé a été ainsi enrichi tout au long de son élaboration par ces nombreuses contributions.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Dialoguer avec les agents

Une « nouvelle » communication interne Ville, Métropole et CCAS…

Du fait de la convergence en cours des organisations Ville et Métropole, **une « nouvelle » communication interne** et commune à ces deux collectivités est en train de se mettre en place - à laquelle est aussi associé le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Avec un objectif clair : créer une culture commune, capable de faire prendre « corps », littéralement, à ce nouvel ensemble.

L'enjeu est d'importance. Vecteur de changements, le rassemblement à l'œuvre est aussi porteur d'interrogations et d'incertitudes : pour être compris des agents, il a ainsi besoin d'être accompagné ; pour être accepté, il se doit d'être expliqué.

Telle est la mission principale de la « nouvelle » communication interne. Pour parvenir à ces fins, une décision a été prise, celle de la doter de nouveaux outils et supports, dédiés aux quelques 6 500 agents auxquels elle s'adresse donc désormais.

… avec de nouveaux supports dédiés

En regroupant en une seule publication les informations et actualités de la Ville, de la Métropole et du CCAS, la création d'un magazine interne et commun à ces trois entités - dont la sortie du premier numéro a eu lieu en janvier 2017 - se veut la traduction, sur papier, du rapprochement en cours.
Ce trimestriel a ainsi l'ambition d'apporter une information accessible à l'ensemble des personnels, mais aussi de clarifier les fonctionnements liés à la nouvelle organisation, ou encore de faire découvrir les métiers et les agents sous un nouveau jour.
A intervalles réguliers, une « lettre d'informations » sera également éditée, afin d'être au plus près de l'actualité des services et directions Ville, Métropole et CCAS.
Dans le même esprit, une « lettre en direction des managers » viendra compléter le dispositif, en mettant à disposition des cadres un certain nombre d'informations utiles - charge à eux ensuite de les relayer auprès de leurs agents.
D'une façon générale, un effort va être particulièrement porté par la communication interne et le pôle ressources humaines Ville/Métropole nouvellement créé, afin d'être au plus près des besoins et attentes en informations des agents - la mise en place d'un « accueil des nouveaux agents » mutualisé venant ainsi traduire cette volonté.

… toujours dans une démarche de co-construction avec les agents

Initiés dans le cadre du Projet Managérial Ville-Métropole-CCAS, des ateliers « participatifs » ont réuni plus d'une vingtaine d'agents des trois collectivités, afin de mener à bien la conception du nouveau magazine. De sa forme (quel look, quel format, quel graphisme ?), à son fond (quel ton, quels sujets, quels objectifs ?), toutes les questions ont pu être abordées, permettant de définir et de concrétiser la publication.

Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de celle menée pour la mise en place du nouvel Intranet de la Métropole, mis en place en 2014, qui avait elle aussi mobilisé un large panel d'agents.

Le pilotage et la transversalité de la démarche de développement durable

L'approche de développement durable permet d'adopter une méthode transversale et d'identifier les interactions et articulations entre politiques publiques. Un diagnostic transversal met en perspective les relations entre les thèmes, les espaces, les activités et les acteurs. L'approche systémique inhérente au développement durable, permet ainsi de mettre l'accent sur les interactions entre les divers secteurs d'action d'une Collectivité, pour en appréhender les impacts positifs, neutres ou négatifs.

La transversalité sous-jacente à une démarche de développement durable conduit naturellement à une nouvelle organisation du pilotage : la coproduction. Celle-ci doit permettre d'organiser l'expression des différents intérêts des parties prenantes et les modalités de choix ou de propositions. Cette nouvelle forme d'organisation témoigne des coopérations entre territoires. Elle est source de mutualisation, de mise en cohérence de politiques locales, et suscite de « l'inter territorialité » qui correspond au quotidien des habitants.

La Métropole assure un pilotage concerté sur ses grandes politiques territoriales afin d'assurer une vision transversale de son projet de territoire. Ses deux objectifs principaux sont :

- **mettre en place des outils de gouvernance ad hoc pour une meilleure transversalité des démarches ;**
- **articuler les différentes stratégies mises en œuvre par-delà son périmètre administratif.**

1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

1 /1 - Mettre en place des outils de gouvernance ad-hoc pour une meilleure transversalité des démarches

Une métropole consentie et concertée

Depuis l'été 2014, les 31 Communes du territoire travaillent ensemble, au côté de la Collectivité, à l'élaboration d'une Métropole consentie, partagée et négociée. Le Pacte de confiance métropolitain 2014-2020, adopté lors du Conseil du 17 juillet 2014, incarne cette volonté de coopération. L'intercommunalité est alors considérée comme coopérative d'action publique, au service des Communes, et la Métropole place la solidarité et la coopération au cœur de son projet politique. Une Conférence des Maires a été mise en place, pour discuter des principaux enjeux et dossiers traités par la Métropole. Elle est l'instance de débat et d'arbitrage des orientations stratégiques, avec le principe de « un Maire, une voix ». Des groupes de travail composés de Directeurs généraux des Services des Communes et de cadres de la Métropole permettent de traiter les aspects plus techniques de ceratins dossiers ou démarches.
Ce pacte a été de ce point de vue, l'occasion d'un intense travail en commun entre les différents acteurs du bloc communal.

Un schéma de mutualisation construit dans une logique de coopérative des services aux communes

Soucieuse de respecter l'échéance du 31 décembre 2015, posée par la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ou Loi NOTRe, en matière d'élaboration et de validation du schéma de mutualisation, mais aussi de faire de celui-ci un chantier politique majeur, la Métropole a engagé un travail approfondi, tant avec les 31 communes, qu'avec la Ville de Montpellier. Ce dernier s'est traduit par l'adoption du schéma de mutualisation en Conseil métropolitain, le 16 décembre 2015, après avis unanimement favorable des 31 communes. Il prévoit– le déploiement, progressif sur la durée du mandat et sur la base du volontariat, de 27 actions qui pourront faire l'objet de coopérations et de mutualisations de degrés divers, allant du simple réseau d'experts thématiques, à la constitution de véritables services communs, en passant par des groupements de commande ou des prestations de service ponctuelles. Ces actions relèvent de quatre grandes familles : *fonctions ressources, interventions techniques, aménagement et développement durable, services à la population.* 2017 constitue la 2nde année de mise en œuvre de cette coopérative de services aux communes. En complément de cette coopérative de services, et pour en soutenir le déploiement progressif, la Ville de Montpellier et la Métropole ont engagé un processus plus particulier de rapprochement de leurs services, dénommé « Convergence ». Sur la base de ces travaux, l'année 2016 a permis de procéder à la première étape de la mutualisation entre les deux administrations, au travail de l'installation d'une équipe de Direction Générale commune, chargée de préfigurer la mutualisation des directions fonctionnelles et opérationnelles, qui sera quant à elle mise en œuvre par étapes d'ici à fin 2018. En 2017, c'est en particulier le nouveau départements de l'Aménagement et du développement durables qui a fait l'objet d'un projet de convergence dont sa constitution résulte.

1/2- Articuler les différentes stratégies mises en œuvre par-delà de son périmètre administratif

L'émergence de nouvelles formes de coopérations territoriales

Consciente de la nécessité de repenser sa relation aux territoires voisins dans un paysage en profonde évolution, du fait notamment de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de le République et de la création de la Région Occitanie , la Métropole a engagé, depuis le second semestre 2015, deux chantiers, marqueurs d'une nouvelle approche des coopérations territoriales : la coopération avec la Métropole de Toulouse, le Parlement des Territoires(pour moi à remplacer par le terme suivant mais à voir avec Yves car le Président est très attaché historiquement au "Parlement")

l'Alliance des Territoires. En premier lieu, un partenariat étroit a été engagé avec la Métropole de Toulouse, afin de dessiner les contours d'une coopération renforcée entre les deux territoires. Cette mission a abouti, en décembre 2015, par le vote, dans les deux Conseils de Métropoles, d'un accord-cadre de partenariat. Celui-ci a notamment pour objet de faire émerger des positions communes destinées à faire valoir la place du fait métropolitain dans les grandes politiques régionales. Il identifie également des thèmes sur lesquels une coopération entre les deux Métropoles semble mutuellement bénéfique. L'année 2016 a permis aux deux métropoles occitanes de définir des positions partagées et de rédiger des chapitres communs dans le cadre de l'élaboration et l'adoption du Schéma Régional de l''Enseignement Supérieur et de l'Innovation et du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation adoptés respectivement à la fin de l'année 2016 et au début de l'année 2017. Celle-ci a vu s'amorcer les premières coordinations entre les deux aires urbaines en matière de tourisme, de développement économique, de culture ou encore de transport et de mobilité.
La coopération et les échanges intervenus au cours des deux séances du Parlement des Territoires s'inscrivent dans une démarche nationale d'alliance entre les métropoles et leurs partenaires et voisins *urbains, péri –urbains, ruraux, clef de voute d'un développement réciproque au bénéfice de l'ensemble des populations concernées. Elle constitue un élément majeur du Pacte Etat –Métropole conclut au mois de juillet 2016 entre l'Etat et les 14 métropoles alors créées. Celui a été décliné en 14 pactes métropolitains d'innovations dont «Montpellier Capital Santé » qui dispose à l''instar des autres accords nationaux d'un volet «coopération territorial».*
Ce document signé le 5 janvier 2017 après son adoption en décembre 2016 affecte 240 000€ de crédits d'état pour la réalisation au cours des 4 années, d'études prospectives et opérationnelles, au niveau de la grande urbaine montpelliéraine, avec d'autres territoires concernant la structuration d'une offres touristique diversifiée, le développement et la coordination des filières de circuits-courts, l'établissement d''un schéma coordonné et concerté d'approvisionnement et de distribution de l'eau brute.
Les communautés d'Agglomération d'Alès, Nîmes et Sète et Montpellier Méditerranée Métropole ont établi et signé le 9 décembre 2016 un accord-cadre de partenariat qui constitue une première étape pour structurer cette conurbation de plus d'un million d'habitants qui équilibre la nouvelle grande région Occitanie, à l'est de son territoire. Il concerne dans un premier temps l'économie de la santé, le tourisme, le design et les grandes infrastructures ferroviaires, portuaires, aéroportuaires et routières.
La fin de l'année 2016 a vu s'amorcer les premières rencontres et échanges qui ont permis d'aboutir, à la fin de l'année 2017, à l'adoption d'un accord de réciprocité relatif à la filière bois-énergie, bois-construction, tourisme, avec la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et des montagnes du Haut –Languedoc, signé le 12 janvier 2018 à Lacaune.
C'est à l'issue d'un calendrier similaire qu'a été signé le 14 décembre 2017 avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, un accord de partenariat portant notamment sur les coopérations culturelles et sportives entre les deux territoires voisins, le développement économique, les politiques agricoles et agro-alimentaires, les mobilités, l'eau et l'assainissement.

Focus sur l'exemple de coopération pour la filière bois,

La filière bois, la santé et le tourisme sont au cœur de la coopération entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.
Suite à une démarche initiée en mars 2017, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, concrétisent leur coopération par la signature du premier contrat de réciprocité Ville-Montagne relatif à la forêt, avec le soutien des Collectivités forestières d'Occitanie.
En effet, ce 12 janvier, le Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le Président de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie et le Maire de Lacaune et Président de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, ont signé officiellement ce partenariat dont les objectifs multiples se déclinent en 6 axes de coopération. La filière bois, la santé et le tourisme sont au cœur des échanges.
› Favoriser le développement réciproque des territoires.
› Une coopération autour de la forêt et de la filière bois
› La pérennisation de la filière bois énergie
› Le renforcement de la filière bois-construction
› Le développement d'une filière locale de mobilier bois intérieur et extérieur

› La mobilisation de moyens financiers innovants pour agir en faveur du reboisement, de la préservation de la biodiversité et de la compensation carbone.

Une nouvelle offre touristique
Les deux territoires s'associent pour mettre en place des offres communes, basées sur leurs atouts respectifs. Ainsi, au sein de la Métropole de Montpellier sera assurée la promotion des paysages, des activités de pleine nature et des produits du terroir du Haut-Languedoc. Des manifestations sont prévues réciproquement pour la promotion des vins du grand Montpellier.
Des offres touristiques structurées autour du patrimoine sacré et vernaculaire des territoires seront également proposées.
Enfin, les 2 territoires, reliés par la voie d'Arles du chemin de St Jacques de Compostelle comptent organiser un évènement sportif conjoint (trail, course VTT...)

Des organisations et des échanges techniques autour de la de santé
Afin de favoriser la mise en place d'une offre de soin plus adaptée à la moyenne montagne du Languedoc, les deux partenaires vont favoriser les échanges entre les praticiens de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc, la faculté de médecine et le CHU de Montpellier.
Il s'agit également de créer des passerelles entre les acteurs de la santé des deux territoires pour créer et développer des produits, des procédés et des innovations techniques de stinés aux soins en zone rurale et montagneuse (télé opération, contrôle des actes de soin à distance, autodiagnostic ou télédiagnostic, suivi médical à distance...)
Cette première expérience pourra être mise à profit pour mettre en œuvre des partenariats similaires avec d'autres territoires forestiers de moyenne montagne, historiquement partenaires de l'aire urbaine montpelliéraine au sein du massif cévenol.

Les partenariats avec les collectivités limitrophes sur les démarches Natura 2000

Depuis 2012, Montpellier Méditerranée Métropole, est pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues – Poussan ». Ce site s'étend sur 2 intercommunalités : Montpellier Méditerranée Métropole, l'Agglomération de Sète.
De manière analogue sur les autres sites Natura 2000, la Métropole a développé des partenariats techniques et financiers avec les intercommunalités limitrophes. L'enjeu de la préservation de la biodiversité nécessite en effet de transcender les limites administratives.

Les coopérations de la Métropole dans le domaine de l'eau

A la suite d'une large concertation entre Montpellier Méditerranée Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, mais également le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE) et le Syndicat du bassin de l'étang de l'Or (SYMBO), ces différents protagonistes signent ensemble, au début de l'année 2016, le Contrat de Métropole, officialisant leur collaboration.

La Métropole confirme ainsi son rôle d'acteur essentiel dans la définition et la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau sur son territoire. Cette définition ne peut se faire que grâce au concours d'entités compétentes en la matière : l'Agence de l'eau, dont les missions principales consistent en la promotion de l'utilisation rationnelle de la ressource eau, la lutte contre la pollution et la préservation des milieux aquatiques, mais également le SYBLE et le SYMBO, tous deux en charge de l'élaboration des documents-cadres de définition des actions de la politique de l'eau sur le territoire.

Ainsi, le SYBLE a animé la révision du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, qui a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) fin 2014, puis par l'Etat, via l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2015. Cette révision a permis de faire évoluer le SAGE pour tenir compte des évolutions réglementaires et des enjeux émergents sur le territoire.

Le SYMBO anime, quant à lui, le contrat de bassin de l'étang de l'Or, qui a été signé le 1er juillet 2015. Ce contrat rassemble de nombreux porteurs de projets pour un prévisionnel de mise en œuvre de plus de 350 opérations chiffrées à 60 millions d'euros et réalisables sur les 5 prochaines années.

La Métropole réalise un suivi permanent des syndicats d'étude et d'animation des deux bassins versants présent sur son territoire, que sont le SYBLE et le SYMBO.

Le Schéma de déplacements du secteur Nord de Montpellier

Le nord de Montpellier présente la particularité d'être situé à la convergence de nombreux axes de circulation départementaux, métropolitains et communaux supportant des flux de transit et d'échanges importants. Ils supportent les nombreux mouvements pendulaires domicile-travail enregistrés dans ce secteur.

La recherche de solutions durables dépasse largement l'échelle locale et nécessite d'engager une réflexion au niveau du réseau routier structurant du nord de Montpellier, afin de définir un nouveau schéma de déplacements adapté aux évolutions liées aux projets en cours. L'étude en cours est en cours de finalisation fin 2017.

Ces voies étant de domanialité départementale ou métropolitaine, les secteurs économiques et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) étant de compétence métropolitaine ou communautaire, le Département de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup se sont rapprochés pour mener l'étude d'un schéma de déplacement sur ce secteur, avec la mise en place d'un groupement de commandes publiques.

1/3-Un appui concret à la connexion entre l'offre et la demande alimentaire

L'approvisionnement local de la ville est affaire de connexions entre la demande (en particulier des circuits alimentaires de proximité et de la restauration collective) et de l'offre (les producteurs du territoire). La démarche engagée par la métropole autour du diagnostic de la demande et de l'offre (volumes par produits) implique à présent un travail technique de structuration des filières territoriales, produit par produit. Le travail de structuration des filières a bien été engagé mais non finalisé.

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite ainsi finaliser en 2017, avec le Marché d'Intérêt National, un travail d'analyse des produits sur lesquels la demande est importante et nécessite un ajustement significatif de l'offre. Elle envisage ensuite de choisir quelques filières cibles (un légume (salade), un fruit (tomate), une céréale (blé), une viande (agneau)) et mandater les Organisations Professionnelles Agricoles partenaires (Chambre, INPACT, Sud et Bio), pour appuyer la structuration de ces filières, c'est-à-dire accompagner des agriculteurs sur des itinéraires techniques correspondants.

Elle envisage en 2018 également de réaliser un annuaire simple des fournisseurs possibles de la restauration collective, en lien avec le projet actuellement conduit par le MIN de vitrine virtuelle.

Enfin, la Métropole a lancé un marché concernant la réalisation du Schéma directeur du MIN, outil clé pour la relocalisation de l'alimentation et la réduction des flux logistiques alimentaires et non alimentaires. L'étude sera menée sur l'année 2018.

1/4 -Poser les bases du Parlement des Territoires

L'année 2016 a été l'occasion de poser les bases du Parlement des territoires, une démarche de coopération territoriale inédite, qui rassemble plus de 50 intercommunalités, parties prenantes de l'aire métropolitaine de Montpellier, au service de la solidarité entre monde urbain, péri-urbain et rural. Réunis à deux reprises en session plénière au château de Castries, les présidents des intercommunalités concernées ont notamment adopté une charte fondatrice fixant les objectifs, les champs d'action et le mode de gouvernance de cette démarche. Il s'agit non seulement de porter la parole des intercommunalités de ce grand territoire dans les débats d'avenir, mais aussi et surtout de mener des projets de concert sur des sujets d'intérêt territorial supra communautaires. Cette démarche inédite de coopération territoriale au service de la solidarité entre monde rural, urbain et périurbain, s'est notamment concrétisée au travers du thème de la lutte résolue contre la fracture numérique.

L'égalité des territoires passe notamment par l'accès aux hautes technologies, c'est-à-dire au haut et au très haut débit. C'est la raison pour laquelle la République des territoires doit relever la promesse de l'accès pour tous au numérique : toute personne, où qu'elle vive, doit pouvoir accéder à l'information, à la culture, à la connaissance, mais aussi au travail, grâce au très haut débit. Le maintien du commerce de proximité, l'essor du télétravail, l'installation

d'entreprises nouvelles, le développement de services publics plus efficaces, l'accès à l'offre de santé publique ou la prévention de la dépendance des personnes âgées sont autant de chantiers qui mobilisent le Parlement des territoires, et qui ne pourront être conduits sans une action résolue, pour résorber les zones blanches.

La coopération et les échanges qui interviennent lors des sessions du Parlement des Territoires sont parfaitement illustrés par l'institution de manifestations comme ***la première édition du « Le Tarn fait sa comédie » le 31 mars, la Comédie des Cévennes » le 8 avril, ainsi que la « Comédie de l'Aveyron », programmée le 15 avril 2016.*** *Ces évènements représentent des opportunité pour les départements alentours de faire découvrir leurs produits, leurs savoir-faire et leurs talents aux habitants de la Métropole »*

L'évaluation
et la stratégie d'amélioration continue

L'évaluation des projets et des politiques territoriales participe à l'orientation et au pilotage des actions et politiques publiques de la Collectivité ainsi qu'à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne de la cohérence à la démarche. L'évaluation vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle permet aussi de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets. Sur la base de ce diagnostic, la Collectivité territoriale identifie les défis à relever et les atouts à valoriser, puis définit les axes à investir pour y parvenir. Elle se fixe des objectifs clairs (et chiffrés si possible) respectant les capacités de faire des acteurs et elle hiérarchise ses objectifs car la démarche d'amélioration continue porte en elle une notion de progressivité.

La Collectivité a mis en place des processus d'évaluation dans le cadre de sa stratégie d'amélioration continue. Ses objectifs en la matière sont :

- **évaluer les politiques territoriales au moyen d'outils de suivi ;**
- **améliorer la démarche de développement durable grâce à un partage des connaissances et à des partenariats.**

1 / OBJECTIFS ET ACTIONS

1/1 – Engagement de la démarche d'élaboration du Programme local de l'habitat 2019-2024

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2018 a fixé un objectif de production de 5 000 logements par an afin de répondre aux besoins liés à la croissance démographique, aux évolutions de mode d'habiter et à la nécessité de détendre le marché immobilier et de fluidifier les parcours résidentiels.

Avec une moyenne annuelle qui s'établit à 5 300 logements mis en chantier de 2013 à 2016, l'objectif global de production de logements a été atteint au cours des dernières années. Pendant cette même période, près de 1 957 logements locatifs sociaux ont été financés en moyenne par an dans la Métropole, soit 29% de l'ensemble des logements autorisés de 2013 à 2015 pour un objectif fixé à 30%.

Une démarche s'engage avec les Maires et les acteurs de l'Habitat au sens large, pour l'élaboration de de nouveau PLH.

L'objectif est d'approuver ce schéma fin 2018, début 2019.

Montpellier métropole territoires : un projet pour voir loin et agir dès maintenant

Pour la conception du projet de territoire, la Métropole s'est appuyée sur une équipe pluridisciplinaire recouvrant les champs de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le paysage, l'environnement, l'économie territoriale, la sociologie, la programmation urbaine et les mobilités. A la suite d'une consultation nationale d'équipes pluridisciplinaires, un

groupement mandaté par l'agence d'architecture et d'urbanisme François Leclercq a ainsi été retenu en octobre 2015 et a accompagné l'ensemble de la démarche.

Le projet de territoire est là pour apporter des réponses durables aux grands défis que doit être en mesure de relever la Métropole, en ayant le souci des générations futures. Ceci nécessite de se doter d'une vision aiguisée en matière d'impact des changements climatiques, d'équilibres environnementaux et de l'écosystème montpelliérain en général, d'évolution des modes de vie, d'habiter, de se déplacer, de travailler, de consommer, de se détendre…

Le Comité de pilotage instauré pour l'élaboration du projet a permis de préparer et de tirer les enseignements des ateliers organisés. Ils ont réuni, autour de la Vice-Présidente chargée du développement et de l'aménagement du territoire, de l'espace public et de l'habitat, les Vice-Présidents chargés : du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'innovation, de l'international et de l'artisanat ; de l'agroécologie et l'alimentation ; du logement ; de la prévention des risques majeurs et de la gestion des risques aquatiques ; de la mobilité.

Certaines propositions nécessiteront une mise en œuvre longue, réclamant de poursuivre les efforts sur plusieurs décennies, d'évaluer les résultats des démarches en cours, pour poursuivre l'ambition de l'amélioration continue.

Mais la démarche n'en oublie pas pour autant le territoire et les habitants d'aujourd'hui. Bien au contraire, le projet propose aussi des réponses concrètes, car les enjeux de demain sont déjà ceux d'aujourd'hui. Il permet d'impulser des actions, ici et maintenant. L'inscription de ces actions dans une démarche pensée sur le long terme est de nature à garantir leur durabilité et à mieux optimiser les investissements publics, dans un contexte marqué par la forte diminution des ressources des collectivités.

Un projet donc, pour faire de la Métropole un territoire à la fois en prise avec son contexte et son temps, qui anticipe les défis qui nous attendent, et met en place des outils de suivi et d'amélioration continue.

Ce projet a fait l'objet d'un débat en Conseil exceptionnel du Conseil de la métropole, auquel ont été convié de très nombreux acteurs et personnalités, émanant notamment des collectivités de territoires voisins. A cet occasion un ouvrage « Montpellier Territoires, une métropole productive » a été publié pour mieux partager cette vision large et résiliente de l'aménagement du territoire.

INDICATEURS

- *Nombre de pages internet consultées sur les sites de la Métropole*

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 300 000	712 376	806 139	930 137	748 856	1 806 797	2 462 863	3 979 786

- *Nombre de Pass Métropole délivrées, depuis le lancement*

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
170 000	185 000	200 000	215 000	262 214	276 059	287 279	299 875

La carte Pass' Agglo, lancée en 2005, est devenue, au 1er janvier 2015 la carte Pass Métropole.

- *Nombre de sujets traités par le Conseil de Développement**

2015	2016
6	7

*Cet indicateur est essentiel à une bonne concertation de Montpellier Méditerranée Métropole sur ses objectifs et ses projets. Suite à la relance du Conseil de Développement en février 2015, il est renseigné, pour la 1ère fois, à partir de cette année 2015.

- *Nombre de réunions des 31 DGS*

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
4	2	3	3	7	6	6	4

- *Nombre d'agents aux visites culturelles et sportives organisées pour les agents*

Nombre total de participants aux visites (1 agent peut participer plusieurs fois)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
170	279	1 333	731	plus de 1 000 participants	266	/	Env.150

PERSPECTIVES

Au regard de ces trois enjeux (concertation, transversalité de la démarche de développement durable, suivi/évaluation), de nombreuses actions mises en place, seront poursuivies et consolidées dans les années à venir.

En effet, l'évolution de la gouvernance intervenue à l'occasion de la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole repose sur 4 piliers :

Une relation repensée entre la Métropole et les communes, telle que le pacte de confiance métropolitain en dessine les contours.

Une priorité accordée à la relation aux usagers et à la proximité, consacrant l'échelon communal comme le premier maillon de la relation aux habitants.

Une nouvelle ambition pour la participation citoyenne.

Un rôle renouvelé pour le Conseil de Développement.

Dans le prolongement de ces fondements, les actions en engager ou à renforcer dès 2018 se dessinent :

- poursuivre la dynamique de co-construction de la Métropole avec ses communes membres en élaborant un plan d'actions permettant d'inscrire dans la durée et dans l'ensemble des modes d'organisation politiques et administratifs cette relation repensée avec les communes ;

- solliciter le Conseil de Développement sur les grands projets et expliquer à la population les choix opérés s'ils sont différents des propositions du Conseil de Développement ;

- systématiser, sur les grands projets, un dispositif de suivi et d'évaluation, à l'image de l'évaluation du SCoT 2006 réalisée en 2015, ou encore de la démarche Cit'ergie® initiée au travers de l'adoption du programme d'action du Plan Climat 2013-2018 ;

- expérimenter puis continuer à déployer la politique métropolitaine de participation citoyenne, dont les contours ont été dessinés en 2015 ;

- poursuivre l'animation de l'information et de la contribution des agents de la Métropole et de la Ville de Montpellier relativement au projet d'administration, afin de créer une culture commune, nécessaire à leur rapprochement.

La création de la Métropole au 1er janvier 2015, puis son évolution relative à la prise de compétences progressives des communes puis du Département nécessiteront de refonder l'exercice du rapport sur la situation de la Collectivité au regard des finalités du développement durable, dans ses éditions à venir, pour affirmer les nouvelles ambitions de Montpellier Méditerranée Métropole.

BAILLARGUES

BEAULIEU

CASTELNAU-LE-LEZ

CASTRIES

CLAPIERS

COURNONSEC

COURNONTERRAL

FABRÈGUES

GRABELS

JACOU

JUVIGNAC

LATTES

LAVÉRUNE

LE CRÈS

MONTAUD

MONTFERRIER-SUR-LEZ

MONTPELLIER

MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER

PÉROLS

PIGNAN

PRADES-LE-LEZ

RESTINCLIÈRES

SAINT-BRÈS

SAINT-DRÉZÉRY

SAINT GENIÈS DES MOURGUES

SAINT GEORGES D'ORQUES

SAINT JEAN DE VÉDAS

SAUSSAN

SUSSARGUES

VENDARGUES

VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 02/2015 - MN

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

montpellier3m.fr

Montpellier Méditerranée Métropole

couverture dev. durable 2017.indd 2 06/02/2018 13:52